



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753135 0











*Handwritten text, possibly a signature or name, in cursive script.*

\*IM



# MERCURE

DE FRANCE,

<sup>1</sup>  
DÉDIÉ AU ROY.

SEPTEMBRE 1735.



A PARIS,

Chez } GUILLAUME CAVELIER;  
          ruè S. Jacques.  
          La veuve PISSOT, Quay de Conty,  
          à la descente du Pont Neuf.  
          JEAN DE NULLY, au Palais..

M. DCC. XXXV.

*Avec Approbation & Privilege du Roy.*

A V I S.

ASTOR,  
TILDEN

**L**ADRESSE generale est à  
Monsieur MOREAU, Commis au

Mercuré, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercuré, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercuré de France de la première main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

SEPTEMBRE. 1735.



*PIECES FUGITIVES,*  
*en Vers et en Prose.*

---

ALPHONSE DE GUSMAN,

*Gouverneur de Tarife, sous Don Sanche le  
Brave, Roy de Castille. Turquet et Ma-  
riana, Histoire d'Espagne.*

P O E M E.



Elebrons un Héros fidele à sa Pa-  
trie,  
Qui du Maure cruel arrêtant la  
furie,  
Remplit avec éclat les devoirs de son rang,

A ij Et

1894 **MERCURE DE FRANCE**

Et préfère l'honneur aux intérêts du sang,  
\* Un Prince téméraire, un sujet parricide,  
Ose contre son Roy lever un bras perfide,  
Conduit par la discorde et la rébellion,  
Il veut tout immoler à son ambition.  
Le farouche Africain nourri dans les allarmes,  
Seconde ses projets et lui prête ses armes;  
On voit déjà courir leurs barbares Soldats,  
Le désordre et la mort volent devant leurs pas,  
Semblables aux torrens qui tombent des monta-  
gnes,  
Leurs nombreux bataillons inondent les cam-  
pagnes ;  
Par tout ils ont semé l'épouvante et l'horreur ;  
L'Espagne pourra-t'elle éviter leur fureur ?  
Alphonse va bientôt braver cette puissance,  
De Tarife assiegée il a pris la defense,  
Et sa vertu solide est l'apui des remparts ;  
Il ranime les siens pressés de toutes parts :  
Mille assauts repoussés augmentent son cou-  
rage,  
Des Maures confondus il méprise la rage ;  
Mais il leur reste encore un moyen plein d'hor-  
reur,  
Pour le vaincre lui même, ils attaquent son  
cœur.  
Le Fils de ce Héros, son unique esperance,  
Par un sort inhumain étoit en leur puissance,  
\* *Don Jean, Infant de Castille,*

Et

On traîne cet Enfant ; on l'expose à ses yeux ,  
 Et des cris de fureur s'élevent jusqu'aux Cieux .  
 Alphonse est agité , ses entrailles fremissent ,  
 Il reconnoît son Fils dont les pleurs l'attendrissent ;

La cruauté s'apprête à terminer les jours ,  
 De ce Fils innocent , captif et sans secours ,  
 L'Arrêt est prononcé , la foudre est suspendue ;  
 Il perit si la Ville à l'instant n'est rendue .

La tendresse d'Alphonse ébranle son devoir ,  
 Mais sa vertu l'emporte et reprend son pouvoir ;  
 Son cœur est indigné d'un instant de foiblesse .  
 Le devoir à son tour étouffe la tendresse ,  
 La honte et le couroux animent ses regards ,  
 Et la rébellion tremble aux pieds des remparts .

« On prétend m'allarmer, c'est en vain qu'on l'espere ,

« J'étois sujet, dit-il, avant que d'être Pere ;

« Si je dois à mon sang, je dois plus à mon Roy ;

« Et vos lâches complots ne peuvent rien sur moy .

« Je hairois mon Fils, conservé par le crime ,

« J'abandonne à vos coups cette noble Victime ,

« Sa mort ne rendra point mon courage abatu ,

« Et ma Posterité n'est que dans ma vertu ,

« Bien loin de plaindre un Fils qui meurt pour sa  
 Patrie ,

« Si je pouvois moi-même attenter à sa vie ,

« J'irois aux yeux de tous le livrer au trépas ,

« Employez mon épée au défaut de mon bras ;

Frappez

« Frapez , percez son cœur et vengez-vous d'Alphonse ;

« Que ce fer en vos mains confirme ma réponse.  
Il s'éloigne à ces mots ; cette noble fierté

Etonne les esprits , suspend la cruauté ,

Les Maures sont émus, leur haine s'en offense,

Ils vont pour l'assouvir immoler l'innocence ,

Les cœurs par la pitié ne sont plus attendris ,

Du fer même d'Alphonse on va percer son Fils ?

Barbares arrêtez . . . ô fureur obstinée :

Il tombé c'en est fait , victime infortunée ;

L'injustice et l'envie ont épuisé leurs traits :

Grand Dieu , souffrirez-vous de semblables forfaits :

Mille cris aussi-tôt apellent la vengeance ,

Alphonse les entend , il se trouble , il s'avance.

Quel barbare spectacle arrête ses regards ,

De son Fils déchiré les membres sont éparés.

Le sang qui fume encor semble se faire entendre

La nature gémit dans le cœur le moins tendre ,

Toute la Ville s'arme au bruit de ce trépas ;

Alphonse vengez-vous , nous marchons sur vos pas :

Mais le Héros s'opose à ce noble courage ;

Seul il paroît tranquille au milieu de l'orage ,

« Intrepides guerriers moderez ce transport ;

« Et respectons , dit-il , une si belle mort ;

« Cette ardeur indiscrete offense notre gloire ;

« Rarement le tumulte assure la victoire ;

Un

- 28 Un homme tel que moi , responsable à l'Etat ;
- 29 Doit]moins agir en Chef, qu'en Pere du soldat ;
- 30 Ne precipitons rien , veillons à la défense ;
- 31 Craignons que la valeur n'aveugle la prudence ;
- 32 Ne songeons qu'à laisser nos communs ennemis
- 33 Qui me reprocheroient d'avoir vengé mon Fils ;
- 34 Genereux Citoyens, c'est en vous que j'espere ;
- 35 Vous êtes mes Enfans, je vous tiens lieu de Pere ;
- 36 N'irritez point mon sort en exposant vos jours ;
- 37 Heureux, si tout mon sang en prolongeoit le cours.

Les soldats à regret abandonnent les armes ;  
 Ces tendres sentimens leur arrachent des larmes.  
 Alphonse dans son sein renfermant ses douleurs,  
 Agit, commande, ordonne, et condamne leurs  
 pleurs ;

L'orgueil est terrassé, la rage est confondue,  
 Par un bras plus puissant, la Ville est deffendue.  
 Dieu même garantit ces remparts glorieux ;  
 La vengeance terrible enfin descend des Cieux,  
 Les Maures sont frapés d'une crainte subite,  
 Leur crime les poursuit, leur fureur les agite ;  
 Ils trainent en fuyant les remords et l'horreur,  
 Vaincus et dissipez par leur propre terreur.

*Favard.*





**L**Es trois Mémoires suivans ont été lûs en differens temps à la Societé des Arts, par le Sieur *Julien le Roy*, Horloger, et de la même Societé.

*DESCRIPTION et usage d'un nouveau Cadran horisontal, universel, et propre à tracer des Meridiennes.*

**U**N des principaux objets de la Societé, étant de perfectionner les Arts par le secours des Sciences, et par ce moyen contribuer à l'utilité du Public, à qui elle a consacré le fruit de ses travaux; c'est en suivant ces vuës que m'aidant de quelques principes d'Astronomie et de Mécanique, j'ai imaginé les moyens de perfectionner la construction et l'usage des Cadrans horisontaux qui font le sujet de ce Mémoire et de deux autres qui le suivent.

Il n'est pas nécessaire d'être fort versé dans la Gnomonique, pour juger que les meilleurs Cadrans horisontaux ne marquent juste l'heure du Soleil, qu'autant qu'ils sont bien orientés: cependant les differens moyens que l'on employe pour y parvenir, sont la plûpart si defectueux, qu'on

qu'on ne peut s'en promettre toute la justesse et toute la précision qui y est nécessaire.

Par exemple, une Boussole ne peut indiquer le vrai Midy, ou le vrai Nord qu'imparfaitement; se regler sur les Pendules ou sur les Horloges, c'est supposer ce qui est en question; car il faudroit être assuré qu'on les a mises à l'heure sur un bon Cadran, ou sur une bonne Méridienne, ce qui est rare même dans les Villes, et l'est encore plus à la Campagne.

D'ailleurs, pour marquer juste l'heure du Soleil, il ne suffit pas qu'un Cadran horizontal soit bien orienté, il faut encore que son Axe soit exactement parallèle à celui de la terre, de sorte qu'on ne peut s'en servir avec succès, que sous le parallèle pour lequel il a été divisé, et dès qu'on le transportera huit ou dix lieues au Nord ou au Sud, il ne marquera plus l'heure avec la dernière précision; ce qui est réellement un second inconvénient, qui joint au premier, forment ensemble un double obstacle à l'usage et à la justesse de ces sortes de Cadrans.

Pour remédier totalement aux inconvéniens que je viens de remarquer, et faire ensorte qu'on puisse placer aisément et avec la dernière précision les Cadrans

A V HORIZONTALS

1900 MERCURE DE FRANCE  
horizontaux , j'ai fait à leur construction ,  
plusieurs additions que je vais décrire ,  
afin que la Compagnie puisse juger de leur  
utilité.

*Description du nouveau Cadran horizontal.*

Ce nouveau Cadran a deux Méridien-  
nes qui sont distantes l'une de l'autre  
d'environ dix lignes; au milieu de l'inter-  
valle qui est entre elles est une autre ligne,  
qui étant prolongée parallèlement de part  
et d'autre , sert à déterminer la ligne de  
foi de deux portions d'Alidades fixes, qui  
sont réservées Nord et Sud du Cadran.

La ligne dont je viens de parler , est  
divisée à l'une de ses extrémités par d'au-  
tres plus petites qui la traversent à An-  
gle droit , et sont numerotées 1. 2. 3.  
&c.

Je nommerai dans la suite Echelle Mé-  
ridionale la partie de cette ligne , qui est  
divisée et numerotée.

A droite et à gauche de l'Echelle Mé-  
ridionale , sont deux autres Echelles ,  
que je nommerai dans la suite Echelles des  
hauteurs correspondantes, elles sont com-  
posées chacune de deux lignes , lesquelles  
étant également éloignées des deux Méri-  
diennes , sont prolongées vers le centre  
commun du Cadran , et divisées par des  
Arcs décrits du même centre.

L'Echelle des hauteurs correspondantes pour le matin , occupe sur le Cadran l'intervalle qui est sur la ligne de neuf heures jusqu'à celles de dix ; celle du soir occupe l'intervalle qui lui est correspondant.

La largeur de l'Axé est égale à l'intervalle qui est entre les deux Méridiennes ; d'ailleurs il est creusé en goutiere par dessous , et plus épais vers les bords que vers le milieu.

Sur le milieu du dos de l'Axé qui est uni , est tracée une ligne qui est parallele à ses côtés , et divise en deux parties égales le diametre de cinq trous qui y sont percés de la grosseur d'une épingle.

L'extrémité supérieure de l'Axé soutient un plomb formé d'une soye et d'un petit poids dont la partie inferieure terminée en pointe , sert d'Index à une quatrième Echelle gravée sur le plan du Cadran , et que je nommerai dans la suite Echelle des hauteurs de Pole ; l'usage de ce plomb est de servir à mettre le Cadran de niveau , ou à l'incliner suivant le degré de latitude sous lequel il est placé.

Aux quatre coins du Cadran sont quatre vis qui serviront tant à le mettre de niveau qu'à l'incliner au Nord ou au Sud , lorsqu'on s'en servira sous des paralleles

1902 MERCURE DE FRANCE  
différens de celui pour lequel il a été di-  
visé.

*Usage du nouveau Cadran horizontal.*

Ayant mis le Cadran sur un plan de niveau et l'ayant présenté le matin au Soleil, on le tournera doucement, en attendant l'instant où l'un des rayons de cet astre passant au travers de l'un des trous de l'Axe tombera juste sur l'une des divisions cruciales de l'Echelle Méridionale ; alors on appuyera la main sur le Cadran pour l'affermir, et avec un canif ou un crayon on tracera sur le plan deux lignes le long des deux portions d'Alidades : l'après midi on placera le Cadran de manière que l'une des deux Alidades croise l'une des lignes tracées le matin, et on tournera encore le Cadran peu à peu jusqu'à ce que la lumière du Soleil tombe précisément sur la même division, et au même point que le matin, après quoi l'on tracera encore deux lignes le long des deux Alidades ; l'endroit où se croiseront ces deux lignes sera l'un des points de la Méridienne : pour avoir l'autre on mettra la pointe d'un compas sur leur point d'intersection, et dans l'intervalle qui sera entr'elles, on décrira un Arc de cercle dont le milieu sera le second point par où  
doit

SEPTEMBRE. 1735. 1905

doit passer la ligne Méridienne que l'on tracera avec une règle bien droite : ensuite de cette opération on placera le Cadran , de sorte que les côtés des Alidades couvrent précisément la moitié de la largeur de la Méridienne.

Pour vérifier si la Méridienne est juste , et s'en assurer par les Echelles des hauteurs correspondantes , on remarquera le lendemain ou quelques jours après , l'instant où l'image du Soleil passera précisément sur l'une des sections de l'Echelle du matin : l'après midy du même jour on observera sur celle du soir , si elle passera par une section correspondante à celle du matin.

Si l'on a observé que les Rayons du Soleil , en passant par le même trou de l'Axe , ont tombé matin et soir au même point des Echelles correspondantes , c'est une preuve certaine que le Cadran est bien orienté : le contraire prouvera qu'il l'est mal, et qu'il y a quelque chose à souhaiter à la précision de la Méridienne ; pour la rectifier , on tournera le Cadran peu à peu , jusqu'à ce que l'on ait atteint toute la précision souhaitée.

Après avoir vû les moyens d'orienter avec précision le nouveau Cadran , passons à ceux de le rendre universel , en  
l'inclinant

1904 MERCURE DE FRANCE  
l'inclinant au Nord ou au Sud , suivant  
un Axiome de Gnomonique qui est si  
clair , qu'il seroit inutile de démontrer  
ici qu'en quelque lieu que soit placé un  
Cadran horizontal , il y marquera tou-  
jours juste l'heure du Soleil , pourvu que  
son Axe soit parallele à celui de la terre ,  
ou son plan parallele à l'horison pour le-  
quel il a été divisé , et que je nommerai  
son horison propre , pout le distinguer  
de tous ceux où il peut être successive-  
ment placé , ainsi qu'on en va voir l'u-  
sage.

Je suppose que le Cadran est placé sur  
une Méridienne tracée sous un degré de  
latitude different de son horison propre ,  
et qu'on veut l'incliner pour s'en servir ;  
il faut pour cela tourner les vis , jusqu'à  
ce que la pointe du plomb marque sur la  
ligne de foi de l'Echelle des hauteurs de  
Pole , le degré de latitude du lieu , alors  
le Cadran sera placé à tous égards dans la  
situation où il doit être pour marquer  
exactement l'heure du Soleil.

### E X E M P L E .

Suposons que le nouveau Cadran est  
tracé pour le parallele de 48. d. 51' qui  
est son horison propre , on veut s'en ser-  
vir à 55 d. de latitude , pour cela il faut  
l'incliner

SEPTEMBRE. 1735. 1905  
l'incliner , jusqu'à ce que la pointe du  
plomb marque sur la ligne de foi de l'E-  
chelle des latitudes ce même nombre de  
degrés.

### REMARQUE.

Quand les rayons du Soleil passent par  
les trous de l'axe du Cadran , et peignent  
son image sur son plan , elle y paroît peu  
sensible , à moins que le spectateur n'ait  
l'attention de se placer de maniere que ses  
rayons visuels soient dans la ligne de re-  
flexion de l'image du Soleil ; outre cette  
précaution on peut se servir d'une cham-  
bre obscure faite avec une carte à jouer ,  
pliée en forme de pignon de maison , et  
de maniere que sa peinture soit en de-  
dans ; on la posera sur le plan du Cadran,  
ensorte qu'elle obscurcisse le lieu où sera  
peinte l'image du Soleil , qui par ce moyen  
sera vüe très distinctement sous la carte  
dans le temps même que cet astre sera  
peu lumineux. Les Curieux pourront  
avoir à leur Cadran une chambre obscure  
en métal qui y sera attachée au moyen  
d'une branche composée de deux ou trois  
charnières. *Lé le 30. Mars 1733.*

*Description*

*Description d'un nouveau Cadran universel, portatif et à Boussole.  
Deuxième Mémoire.*

**C**E nouveau Cadran est à peu près de la grandeur d'une carte à jouer, et formé de deux platines de laiton ou d'argent, unies ensemble par le moyen d'une charnière composée de deux tenons attachés sur la platine inférieure, et de deux arbres attachés sur la supérieure.

Le centre de mouvement de cette charnière est dans le plan supérieur de la platine de dessus qui peut être élevée et abaissée, parce qu'elle est à quatre lignes de distance de celle de dessous.

La boîte de la Boussole entre dans une ouverture ronde faite à la platine de dessus; d'ailleurs elle est mobile et porte un Index de sept à huit lignes de longueur, lequel sert à marquer la déclinaison de l'Aiguille aimantée en parcourant les degrés d'une portion de cercle, gravée sur cette même platine.

L'axe est formé d'une soye tendue par une bascule, laquelle étant mobile et à charnière, s'élève et s'abaisse sur la platine supérieure par le moyen d'un ressort.

Une lame de laiton de la longueur du Cadran, épaisse d'une demie ligne, et large

S E P T E M B R E . 1735. 1907

large de trois , sert à former une Echelle graduée pour les différentes hauteurs de Poles ; elle est attachée à la platine inférieure , et entre dans une ouverture faite à la supérieure , qui peut être élevée ou abaissée le long de cette Echelle suivant le degré de latitude où l'on doit se servir du Cadran ; d'ailleurs l'Echelle est à charniere dans sa partie inférieure , afin qu'on puisse l'abaisser à plat sur le Cadran.

Au milieu du côté Méridional du Cadran et sur la platine supérieure , est attachée une petite plaque de laiton qui a quatre lignes en quarré ; elle a un trou percé au milieu , de la grosseur d'une épingle , lequel est exactement perpendiculaire sur la Méridienne du Cadran ; dans la suite je nommerai cette plaque la *Pinule*.

La *Pinule* a une petite oreille dans laquelle entre une vis qui répond à un tourniquet , dont la pression sert à affermir la platine supérieure contre l'Echelle , afin qu'elle ne puisse s'abaisser ou s'élever quand on se sert du Cadran.

Au milieu du côté septentrional du Cadran , et sur sa platine supérieure , est attachée une petite plaque de métal semblable , et vis à vis la *Pinule* ; sur cette plaque , que je nommerai dans la suite le

*Limbe* ,

*Limbe*, sont deux lignes qui se croisent, l'une est horizontale; l'autre qui est verticale tombe perpendiculairement sur la Méridienne du Cadran; c'est le point où s'entrecoupent ces deux lignes, que je nommerai dans la suite *section cruciale*.

Sur la face des deux arbres de la charnière, sont tracées deux autres sections cruciales, dont on verra les propriétés dans l'usage ci après.

*Usage du nouveau Cadran universel à Boussole, propre à tracer des Méridiennes.*

**A**vant que de se servir du Cadran on aura l'attention de l'éloigner des grandes masses de fer, comme Grilles, Balcons, Rampes, et autres ferrures, et cela à cause que leur sphere d'activité sur l'Aiguille aimantée étant, selon toutes les apparences, comme le cube de leurs masses respectives, elle pouroient la déranger de la direction du Fluide magnetique jusqu'à la distance de 4. à 5. toises, et peut-être plus.

Pour s'assûrer qu'une Aiguille aimantée est hors de la sphere d'activité d'une masse de fer grande ou petite, il faut l'en éloigner ou aprocher peu à peu jusqu'à ce qu'on ait observé à différentes reprises qu'elle

SEPTEMBRE. 1935. 1909  
qu'elle ne change point de direction.

Pour tracer une Méridienne avec le nouveau Cadran , on l'exposera le matin au Soleil sur un Plan horizontal , et on élèvera la Platine supérieure jusqu'à ce que les Rayons de cet Astre , passant par le trou de la Pinule , aillent projeter son image un peu au dessus de la section cruciale qui est au milieu du Limbe , alors on fixera la Platine au moyen de la vis de la Pinule ; et après l'avoir représenté encore au Soleil , on le tournera peu à peu jusqu'à ce que les Rayons de cet Astre tombent juste sur la section cruciale indiquée ; ensuite on appuyera le pouce sur la charnière , et un des doigts sur le coin de la Platine de dessous , lequel est opposé à l'Echelle , et on se servira d'un canif ou crayon pour tracer une ligne le long du côté de la même Platine.

La Platine supérieure restant fixée au même point , on placera le Cadran l'après-midi , de manière que le côté de la Platine inférieure croise l'une des extrémités de la ligne tracée le matin , et on le tournera encore peu à peu , jusqu'à ce que la lumière du Soleil passant par le trou de la Pinule , tombe précisément sur la même section cruciale , après quoi on tracera une seconde Ligne le long du côté

1910 MERCURE DE FRANCE  
côté de la Platine de dessous ; l'endroit où se croiseront ces deux Lignes sera l'un des points de la Méridienne ; pour avoir l'autre , on mettra la pointe d'un compas sur leur point d'intersection , et dans l'intervalle qui sera entr'elles , on décrira un Arc de Cercle dont le milieu sera le second point de la Méridienne que l'on tracera avec une regle.

Pour vérifier si la Méridienne est juste , et s'en assurer par l'observation des hauteurs correspondantes , on placera sur elle un des côtés de la Platine inferieure , et on élèvera ou abaissera la supérieure jusqu'à ce que les Rayons du Soleil , passant par le trou de la Pinule , aillent peindre son image sur la section cruciale qui est à la face d'un des arbres de la charniere du côté des heures du matin : l'après-midy du même jour on observera si l'image du Soleil passera par la section cruciale opposée ou correspondante , laquelle est à la face de l'autre arbre de la charniere du côté des heures du soir : par ce moyen on vérifiera si la Meridienne est juste ou non ; car si l'image du Soleil ne passoit pas matin et soir par les mêmes points des sections , ce seroit une preuve qu'elle ne seroit pas juste , et qu'il en faudroit tracer une autre.

Pour

Pour observer la déclinaison de l'Aimant , on élèvera la Platine superieure du Cadran , et l'on placera un des côtez de l'inferieure sur une Méridienne qu'on aura tracée , ensuite on desserrera la vis qui affermit l'index, et on la tournera jusqu'à ce qu'il soit sous l'Aiguille aimantée; alors sa pointe marquera sur la portion du Cercle le degré de la déclinaison.

Pour trouver la variation de l'Aimant sans se servir de Méridienne , on exposera le Cadran au Soleil aux environs de l'heure de midy , et on le tournera peu à peu jusqu'à ce qu'il marque l'heure d'un autre Cadran Solaire , ou d'une Horloge dont on sera sûr de la justesse , ensuite on tournera l'index jusqu'à ce qu'il soit précisément sous l'Aiguille ; alors il sera au degré où il doit être , et la déclinaison de l'Aimant sera retrouvée.

Les propriétés qui rendent le nouveau Cadran commode et utile pour trouver aisément la variation de l'Aiguille aimantée , paroîtront fort avantageuses, si l'on fait attention que la déclinaison de l'Aimant est variable en differens temps et en differens lieux ; que d'ailleurs le Public n'a pour la lui indiquer que le Livre de la Connoissance des Temps , dans lequel on trouve seulement la déclinaison  
pour

12 MERCURE DE FRANCE  
pour Paris et pour l'année qui a précédé  
celle où l'on en a besoin.

Le Cadran étant orienté, soit par une Méridienne, soit par son Aiguille aimantée, peut marquer l'heure du midy fort distinctement, et avec une grande précision; pour cela il faut abaisser la bascule qui tend la soye, et avoir l'attention quelques minutes avant midy d'élever la Platine supérieure jusqu'à ce que les Rayons du Soleil, passant par le trou de la Pinule, aillent peindre son image sur un point quelconque de la ligne verticale du Limbe. Il y a deux choses à remarquer dans cette operation : la première, qu'il est indifférent que l'Image du Soleil tombe au-dessus et au dessous de la ligne horizontale du Limbe, laquelle est inutile en ce cas : la seconde, que quand le Soleil est aux environs du Tropique de Cancer, il est trop élevé sur l'horison pour qu'on puisse faire cette operation.

Pour se servir du Cadran sous différens paralleles, il faut seulement arrêter le bord supérieur de la Platine de dessus, à l'endroit de l'Echelle où est gravé le degré de la hauteur du pôle du lieu où l'on est.

Par les Articles précédens, il est aisé de remarquer qu'il y a deux moyens d'orienter

orienter le nouveau Cadran , l'un en se servant de son Aiguille aimantée , et l'autre en se servant d'une Méridienne : mais ce dernier étant absolument préférable au premier , on en fera usage aussi souvent qu'il sera possible.

Pour orienter le nouveau Cadran par le moyen d'une Méridienne , on placera sur elle un des côtés de sa Platine inférieure.

Pour indiquer l'horison de Paris sur l'Echelle , on y a fait une petite marque qui est entre les 48. et 49. Degrés.

*Remarques sur la construction des Cadrans , communément appellés Buterfiels.*

Outre les propriétés qu'on vient de remarquer au nouveau Cadran , il a plusieurs avantages sur ceux de Buterfiel : premièrement , sa Boussolle placée au milieu de la Platine supérieure , permet d'y faire les divisions aussi grandes qu'il est possible , d'où il s'ensuit qu'on y doit voir les parties des heures bien plus distinctement qu'à ceux de Buterfiel , où le centre du Cadran est toujours placé , de manière que les lignes horaires sont trop courtes pour laisser entr'elles un intervalle assez sensible pour voir distinctement les parties des heures , même au Cadran qui est interieur aux autres.

Secondement , les degrés marqués sur l'Echelle du nouveau Cadran y sont si sensibles , qu'on peut le mettre exactement à la hauteur du Pole ; dans ceux de Buterfiel au contraire les degrés marqués sur la portion de Cercle de l'Axé y sont si près les uns des autres , qu'il est difficile de ne pas s'y méprendre ; d'ailleurs leur Axé est composé de trois épaisseurs , lesquelles augmentent la largeur de l'ombre , et empêchent qu'on ne voye sensiblement l'heure de midy.

Enfin les Buterfiels sont ordinairement composés de trois ou quatre Cadrans concentriques , dont les intérieurs sont confus , parce qu'ils sont petits ; d'ailleurs comme ils different ordinairement les uns des autres de trois degrés , ils laissent à désirer une précision qu'on ne peut y trouver , lorsqu'on s'en sert sous les parallèles qui sont intermediaires à ceux pour lesquels ils ont été tracés.

Avant de finir sur cette matiere , je ferai remarquer , que , quoique la variation de l'Aimant ne soit pas fort grande d'une année à l'autre , elle l'est cependant assés pour conclure que la ligne de déclinaison , étant fixée sur la plûpart des anciens Cadrans à Boussolle , elle les rend plus ou moins défectueux , suivant qu'on s'en

SEPTEMBRE. 1735. 1915  
s'en sert dans les années où la déclinaison est plus ou moins aprochante de celle où ils ont été faits.

*Exemple.*

La déclinaison de l'Aiguille aimantée est actuellement d'environ 15. degrés vers l'Oüest ; et comme elle a augmenté depuis l'année 1725. de deux degrés 48. minutes , il s'ensuit necessairement que les Cadrans à Boussole, construits en ce tems-là , doivent avancer à present de 11. minutes d'heure ou environ , et que ceux qui sont plus anciens avancent encore davantage ; ce défaut , joint à ceux qu'on a remarqués , prouvent évidemment que la construction de ces sortes de Cadrans les rend peu propres , tant pour marquer juste l'heure du Soleil , que pour s'en servir à regler les Montres. *Lü vers le commencement de l'Année 1734.*

*MEMOIRE sur un nouveau moyen de faire marquer juste l'heure du Soleil , aux Cadrans horisontaux ordinaires ou anciens, en quelque lieu de la Terre qu'ils soient placés. Dernier Memoire.*

**Q**uoique le moyen que j'ai l'honneur de proposer à la Compagnie soit assés simple , j'ai cependant une certitude

1916 MERCURE DE FRANCE  
titude morale que personne n'y a encore  
pensé.

Elle est fondée sur ce qu'on n'en voit  
aucunes traces dans tous les Traités de  
Gnomonique, dans la Tradition, ni ail-  
leurs : et sur ce qu'on a toujours cru jus-  
ques ici que les Cadrans horizontaux ne  
marquoient juste l'heure du Soleil, que  
lorsqu'ils étoient placés sous le parallèle  
pour lequel ils avoient été divisés : dans  
ce Mémoire, je me propose d'établir le  
contraire, et de montrer qu'en faisant  
usage du nouveau moyen, on peut s'en  
servir utilement par toute la Terre.

Je suppose qu'on veut placer un Cadran,  
et qu'on ne sçait ni pour quel parallèle il a  
été divisé, ni sous lequel on est ; pour  
cela il faut commencer par le mettre de  
niveau et l'orienter par les moyens con-  
nus, ensuite on aura la précaution d'a-  
voir une montre bien réglée et de la  
mettre juste lorsqu'il marquera midy,  
après quoi on observera vers les six heu-  
res du soir, s'il la suit exactement,  
car s'il retarde, on l'élevera du côté du  
Nord ; si au contraire il avance, on l'é-  
levera du côté du Sud, et l'on repetera  
cette operation autant de fois qu'il sera  
nécessaire, pour parvenir à l'incliner de  
maniere qu'il suive la Montre pendant  
toutes les heures du soir. Pour

Pour observer si les heures du matin sont aussi justes que celles du soir, on mettra après le lever du Soleil la Montre sur le Cadran, et s'il la suit exactement jusqu'à midy, alors on sera certain qu'il continuera toujours à être fort juste; tant à cause qu'il sera très bien placé, qu'à cause que son Plan et son Axe auront l'inclinaison qu'ils doivent avoir, et la même qu'ils auroient, si on y avoit appliqué l'Echelle des hauteurs de Pole, dont j'ai parlé dans le Mémoire précédent, et que j'ai imaginée pour la même fin.

On doit faire attention que la ligne des six heures du Cadran sera toujours parallèle à l'horison, et que celle de midy lui sera inclinée, ce qui est le même que si on disoit, son plan sera seulement incliné vers le Nord ou vers le Sud, et ne le sera point vers l'Orient ni vers l'Occident; car s'il en étoit autrement, les heures du matin avanceroient ou retarderoient sur celles du soir.

Comme les observations ne dureront au plus que six ou sept heures, et que les variations des Montres bien faites et bien réglées, ne passent guere pour l'ordinaire environ une minute par jour, il s'ensuit que sans erreur sensible, on peut négliger d'y avoir égard.

J'ajouterai à ce qui vient d'être dit , que le nouveau moyen doit être mis en usage , pour vérifier indistinctement la justesse de toutes sortes de Cadrans horizontaux , et même celle de ceux qui sont placés sous le parallèle pour lequel ils ont été divisés : les raisons de cette précaution sont ; qu'on peut ignorer au juste la hauteur du Pole du lieu où l'on est , que le Cadran peut être mal divisé , et son Axe trop ou trop peu incliné sur son plan,

D'ailleurs il est comme impossible aux Artistes qui font ces sortes d'ouvrages , d'avoir sur leurs plattes - formes , des divisions pour toutes les latitudes ; et lorsqu'on leur commande un Cadran , ils le tracent au plus près qu'il leur est possible du degré qu'on leur a indiqué , et auquel ils conforment l'inclinaison de l'Axe, qui, à la vérité, corrige un peu l'erreur , mais enfin c'en est toujours une , laquelle on aperçoit d'autant moins aisément , que souvent le Cadran est marqué pour un degré , et divisé pour un autre , d'où il résulte des variations très difficiles à démêler , et qu'on ne peut rectifier par aucune manière aussi sûre et aussi aisée que le nouveau moyen. *Lû le 17. Juillet 1735.*

**LETTRE**



LETTRE écrite de Dreux le 6. Août.  
1735. et Stances de P. Rotrou.

**J**'Espere, Monsieur, que vous me sçau-  
rez gré de vous faire part d'une Pie-  
ce du celebre M. Rotrou, Auteur de  
Venceslas, &c. Ce rare génie étoit, com-  
me vous sçavez, Lieutenant Particulier  
de cette Ville, il fit les Vers suivans pour  
M. Veillard, qui étoit alors Médecin,  
et dont toute la science ne put prolon-  
ger la vie de notre Auteur, qui mourut  
à 35. ans, d'une maladie épidémique.  
J'ai transcrit cette Piece d'après l'origi-  
nal, écrit de la main de M. Rotrou.

S T A N C E S.

**C**Heres Compagnes de mes veilles,  
Charmeresses de l'Univers,  
Qui faites agréer nos Vers  
Aux plus délicates oreilles;  
Qui procurez à nos Ecrits  
Les suffrages de tant d'esprits,  
Quittez ce superbe Théâtre \*

\* Les Pieces de Rotrou, faisoient alors tout l'or-  
nement du Théâtre François.

B. iij. Où

Où votre éclat est si charmant ,  
Et vous dérobez un moment  
Au Peuple qui vous idolâtre.

Si de ces mains officieuses  
Dont vous couronnez la vertu ,  
Et dont tant d'Illustres ont eu  
Des Guirlandes si précieuses ,  
Vous sçavez composer encor ,  
De ces fleurs plus riches que l'or ,  
De ces Couronnes immortelles ;  
Que le rare objet que j'ay pris  
En obtienne une de tel prix ,  
Qu'on n'en ait jamais vû de telles.

Jamais au séjour où nous sommes ,  
Esprit si fort et si charmant ,  
N'exerça plus utilement  
Cet Art qui conserve les hommes.  
Jamais nuls dans nos Bois sacrés ,  
Que le temps même a révéérés ,  
N'ont acquis son sçavoir extrême,  
Quelques Myres qu'on ait vantés  
Et que vous ayez exaltés  
Autant que votre frere même.

Le jugement le plus sévere ,  
Admire en un esprit si beau ,  
Le vivant et parfait Tableau

**Des**

Des connoissances qu'eut son Pere.  
 Son Art, par ses doctes efforts,  
 A même pouvoir sur les corps  
 Que le vôtre sur la memoire,  
 Et, comme il n'est point limité,  
 Peut donner autant de santé  
 Que vous pouvez donner de gloire.

Par cet Art, l'hyver de notre âge,  
 Sera doux comme son printemps;  
 Par lui nous aurons à cent ans  
 De la vigueur et du courage.  
 Par ses soins nous esperons tous  
 Voir nos Fils aussi vieux que nous;  
 Et ce divin esprit nous pleige\*,  
 Que dessus leur même menton;  
 Où nous aurons vû le coton,  
 Nous verrons paroître la neige.

Glorieux objet de ma veine,  
 Grand homme, l'honneur de ces lieux,  
 Docte VBILLARD, jette les yeux  
 Sur ces Vers que j'ai fait sans peine.  
 Ma Muse qui t'aima toujours,  
 Voudroit en un plus long discours  
 Employer toute sa science,  
 Pour rendre ton nom immortel;

\* *Nom est caution.*

Mais on l'attend à son Hôtel \*

Avecque trop d'impatience.



*LETTRE écrite d'Aix le 25. Juillet 1735.  
à Mademoiselle D \* \* , où l'on examine  
si dans le Sexe l'esprit est préférable à  
la beauté.*

**V**ous me pressez, Mademoiselle, de vous dire mon sentiment sur un point assés délicat; il faut que je me détermine pour ce que j'aime le mieux dans une Fille, de l'esprit, ou de la beauté; cela n'est pas facile assurément. Si vous me demandiés ce que peut faire une Demoiselle pour plaire, ma réponse seroit aisée; j'aurois l'honneur de vous dire qu'elle doit tâcher de vous ressembler en quelque chose; pour mal qu'elle y réüssît, elle seroit toujours aimable.

Vous êtes la seule qui ait proposé cette question; de quel côté que je me range, vous sçavez que vous ne risquez rien, ayant de l'esprit et de la beauté. La plupart des Dllles sont heureuses d'avoir un de ces dons du Ciel; quoiqu'elles seni-

\* *L'Hôtel de Ramboüillet, le rendez-vous des beaux Esprits.*

blent

blent en être contentes, elles ne veulent pas renoncer à l'autre; voilà en quoi ma décision les fâcheroit. Vous me forcez à m'expliquer, je vais obéir.

Il semble qu'il n'y ait rien de si aimable qu'une belle personne. Je parle du Sexe, les hommes ne doivent pas être jaloux de ce petit bonheur. Une Dlle qui a l'air noble; le port avantageux, une démarche majestueuse, la taille fine, un teint d'albâtre, les yeux beaux et tendres, la bouche petite et vermeille, les dents blanches, bien arrangées, qui a tous les traits réguliers, la gorge bien prise, le bras rond, la main potelée; en un mot une beauté, est quelque chose de charmant; une foule d'adorateurs lui rend les armes; chacun l'admire; ses attraits la font désirer par tout, on la cite, on la veut voir, on la trouve adorable; ses regards sont éloquens; les grâces accompagnent tout ce qu'elle fait; ce qu'elle dit n'est point absolument mal, sa bonne mine persuade presque qu'elle ne manque pas d'esprit; peut-on aimer une plus belle personne? Non. Y a-t'il dans le Sexe quelque chose qui satisfasse davantage, doit-on désirer un objet plus charmant? Oui. Il faut le chercher et lui donner la préférence.

B v Si

Si je ne me trompe, j'ai découvert ce qui vaut mieux qu'une belle personne; C'est une Dlle d'esprit. Ne vous persuadez pas que j'entende parler d'une Sçavante, je n'exige pas qu'elle le soit autant que Mesdames Dacier, Deshoulières, de Scuderi, &c. cela n'est pas juste. Je veux qu'une Dlle d'esprit sçache vivre, qu'elle ait des sentimens, de la douceur, un bon caractere, un air enjouié et modeste; qu'elle lise, qu'elle ait une foible teinture des Sciences, qu'elle parle galanterie, parure, histoire; j'entends qu'elle ait du discernement, qu'elle ne soit pas muette, si la conversation tombe sur la politique; qu'elle connoisse où est un Pays. Je veux qu'elle joigne aux sentimens du cœur, ce que l'esprit a de plus délicat, qu'elle le fasse briller avec ceux qui en ont, qu'elle semble n'en avoir point avec ceux qui n'en ont pas; qu'elle n'ignore pas sur tout l'Art de se conduire. Voilà ce que j'appelle le bon esprit dans le Sexe, voilà ce que je trouve véritablement aimable et ce qui doit fixer un cœur.

Si c'est un avantage pour une Dlle d'avoir de la beauté, n'en est-ce pas un plus grand d'avoir beaucoup d'esprit? La beauté passe, se fane; l'esprit s'embellit

et

et brille toujours davantage ; une belle personne peut plaire du premier coup d'œil ; une fille d'esprit enchante dès qu'on l'entend ; chacun quitte la belle pour écouter l'autre ; ce qu'on peut faire pour la première , c'est de la regarder quelquefois , moins pour l'admirer , que pour lui reprocher sa bêtise La première plaît un moment , l'autre plaît sans cesse ; on s'accoutume à la beauté , l'esprit surprend toujours , charme , ravit. Une jolie chose que vous entendez fait plaisir , une plus jolie engage insensiblement , une certaine maniere douce , insinuante , rend tout-à-fait amoureux. Je ne conseille pas à un homme que la spirituelle a vaincu , de vouloir briser ses fers , elle lui tiendroit certains discours enchanteurs , qui l'enchaîneroient pour toute sa vie. Les conquêtes de la belle ne sont pas sûres ; si elle en fait quelques unes , elle ne peut les conserver. C'est une foible ressource de n'avoir pour soi qu'une figure prévenante.

Je vais faire voir encore mieux combien l'esprit est préférable à la beauté. Une belle Dlle perdit quelque chose de ses charmes par un accident , on disoit qu'elle ne manquoit pas d'esprit ; un joli minois semble en donner un

B vj      peu ;

peu ; elle n'en avoit pourtant point. Qu'arriva-t'il ? On ne trouva en elle qu'une stupide , ses Adorateurs disparurent avec ses apas

Une autre Dlle, qui avoit infiniment de l'esprit et qui étoit d'une figure assés gentille, devint laide; le croirez-vous ? On ne se fût point aperçu de son changement, si elle n'en eût parlé. Elle conserva les cœurs qu'elle avoit soumis, elle triompha d'une infinité d'autres ; tant il est vrai que l'esprit est au dessus de la beauté.

Une belle Dlle est rarement aimable. Il semble que la Nature qui a donné à tous les hommes quelque chose de différent pour plaire , ait toujours refusé aux belles Personnes je ne sçai quoi d'engageant qui charme et qu'on ne peut définir.

Toute Beauté est prévenuë en sa faveur , celle qui croit en avoir , perd la moitié de ce qu'elle vaut ; elle est fiere, hautaine, souvent incivile; elle se persuade qu'on lui doit tout. Rien ne prévient tant une jeune Agnès que d'entendre vanter ses charmes. Une Dlle d'esprit évite ces défauts par discernement ou par nécessité, si vous voulez, elle vaut mieux On me dira qu'un beau visage est du gout de tout le monde, que chacun n'est

n'est pas en état de décider sur l'esprit.

On se trompe ; où trouver une beauté parfaite ? Je la suppose cependant ; on peut être beau sans plaire. N'est-on pas forcé d'avoüer que ce qu'on appelle presque une Divinité de notre siècle n'est pas du gout , je ne dis pas des femmes qui sont très-suspectes , mais des hommes les plus désintéressez ; c'est pourtant à eux que le Sexe veut paroître aimable.

L'esprit plaît à chacun ; sans en avoir , on le connoît , on l'admire dans les autres ; pouroit-on ne pas aimer ce qui est beau en un certain degré , ce qui est , si j'ose le dire , divin , ce qui rend l'homme au-dessus de l'homme même ?

Si le Berger Pâris donna la Pomme à la Mere des Amours , c'est parce qu'il ne s'agissoit que de la beauté ; s'il eût falu décider si l'esprit valoit mieux , Venus n'eût pas remporté le Prix.

Celui qui veut se mettre sous les étendards de l'Hymen , doit adopter mon sentiment ; vous en sentez les consequences. Après quelques mois de mariage on est réduit à l'amitié et à l'estime , tout le plaisir qu'on goute alors , n'est-ce pas de posséder une femme d'esprit ? Elle nous console , elle nous aide , elle nous  
amuse.

amuse. Si par hazard on étoit de complexion jalouse, une belle compagne est un pesant fardeau. Qu'il est triste de voir couler ses jours auprès d'une jolie Statue, qui ne sçait pas nous tromper adroitement.

J'ai tant de satisfaction de m'entretenir avec vous, Mademoiselle, que je ne m'aperçois pas que ma Lettre devient longue; elle vous ennuyera; tantpis pour vous, pourquoi me forcer d'écrire.

Avant que de finir ma Rapsodie, il faut que j'ajoute encore quelque chose. L'amour propre me dicte ce que je vais avoir l'honneur de vous dire. Il me semble que bien des gens seront de mon avis; vous répondrés qu'il y en aura qui n'en seront pas, je me fite d'avoir pour moi le plus grand nombre. Que l'homme est présomptueux!

Avec une belle Personne j'aurai tort, c'est une forte partie. Avec une spirituelle j'aurai raison. Elles sont interessées et suspectes; vous seule qui ne l'êtes pas; décidez. Je ferai gloire d'être de votre sentiment, le mien n'est pas un Arrêt.

N'allez pas, en montrant ma Lettre, me brouïller avec les jolies Dilles, je la désavouerois. J'aime la beauté; tant que je serai Amant, je chercherai une Maîtresse

SEPTEMBRE. 1735. 192<sup>e</sup>  
tresse bien faite ; si je me fixe , je m'at-  
tacherai à l'esprit. Voilà , je pense , le  
vrai secret pour être heureux en amour.

Tenez-moi compte , je vous en supplie ,  
Mademoiselle , de mon obéissance. En  
vous imaginant tout ce qu'on peut avoir  
de respect , d'attachement , de considé-  
ration , d'estime pour quelqu'un , vous  
ne pénétrerez qu'en partie mes sentimens  
à votre égard. J'ai l'honneur d'être , &c.



## L E T E M P L E D E L A F I D E L I T E .

**A** U pied d'un Mont couvert de Rochers et de  
Pins ,

En un Temple jadis révééré des Humains ,

Où les tendres Amans couronnés de Guirlandes  
Alloient tous les matins présenter leurs offrandes ,

Cent victimes par jour inondoient le Parvis

Et tomboient sous les coups de cent pieux Der-  
vis ;

On n'y voyoit que paix , que douceur , qu'alle-  
gresse ,

Chacun y respiroit l'Esprit de la Déesse ;

Cependant dès long-temps ce Temple est dé-  
serté ,

Et de tous ces Dervis , un seul enfin resté ,

C'est

C'est un Vieillard courbé sous le poids des années,  
 Qui déplore en secret ses tristes destinées,  
 Le cœur plein de sanglots, les yeux grossis de  
 pleurs,

Il raconte à chacun sa peine et ses malheurs.  
 Le hazard me mena dans ce lieu respectable,

J'y rencontrai d'abord ce Dervis venerable ;  
 Je m'informai du nom de la Divinité ;

Hélas, répondit-il, c'est la Fidélité.

Viens tu la révérencer ? Viens-tu lui rendre hom-  
 mage ?

Ou bien lui faire encor quelque nouvel outrage ?  
 Elle en éprouve assés, puisque tous les Mortels  
 S'éloignent pour jamais de ses sacrés Autels ;  
 Ils portent tous leurs vœux à l'indigne parjure,  
 Qui n'a pour attribut que la vile imposture ;  
 C'est lui seul aujourd'hui, dans leur aveuglement  
 Que tous ces insensés servent fidèlement.

O trop fatal abus ! ô folle préférence !

Pour l'aimable Caïn leur bizarre indifférence !

Que je voudrais bientôt pour leur propre bon-  
 heur,

Pouvoir les arracher du sentier de l'erreur ;

Je verrois sans regret terminer ma carrière,

Si je trouvois encor un Sacrifice à faire.

Va tu seras content, lui dis-je, et tous ces Lieux

Vont être parfumés d'un Encens précieux ;

Je viens ici rempli de respect et de zèle,

Attester

Attester tes Autels de l'ardëur éternelle ;  
 Que je conserverai pour la charmante Iris.  
 A ces mots le Vieillard ne put que par des cris  
 Exprimer à quel point son ame étoit ravië,  
 Et bien-tôt dans mes bras il demeura sans vie.

J A I R S A I N.



MEMOIRE de M. D. P. où l'on  
*examine s'il est certain que la Ville  
 d'Orleans ait éë donnée en apanage à  
 Philippe , fils de S. Louis , qui fut depuis  
 le Roy Philippe le Hardy.*

**M**Essieurs de Sainte Marthe (a) et  
 le Pere Daniel , dans leur His-  
 toire de France , aussi bien que le Maire  
 et Guion , dans celle d'Orleans , écrivent  
 que Philipe , fils de S. Louis , qui fut  
 depuis le Roy Philipe le Hardy , avoit  
 avant que de parvenir à la Couronne ,  
 possédé la Ville d'Orleans , qui lui avoit  
 été donnée en apanage avec Montargis ,  
 Lorris , Boiscommun , Clery , Château-  
 neuf , et quelques autres Terres en Gâ-

(a) *Sainte Marthe , Tome I. page 139. Pere  
 Daniel , T. IV. p. 246. Le Maire , T. I. p. 85.  
 Guion , T. II. p. 112.*

inois ; et pour appuyer cette donation , les premiers citent à la marge le Trésor des Chartres du Roy , Layette des apinages.

Après des témoignages si bien circonstanciés , il semble qu'il y ait de la rémerité à la révoquer en doute ; mais comme ne les faits historiques n'exigent pas une soumission aveugle , et qu'il a toujours été permis de revendiquer la vérité contre le manque d'exactitude des Ecrivains je crois pouvoir combattre cette prétendue donation faite au Prince Philippe de la Ville d'Orleans , car c'est d'elle seule dont j'entends parler ici , y ayant de la différence quant aux autres Villes qui pour la plupart ont fait partie de son apinage.

Selon le Maire , la donation est de l'an 1255. mais cette date est insoutenable ; la preuve en résulte des (1) comptes rendus au Roy des Bailliages et Prévôtés du Royaume dans les années 1256. et 1257. dans lesquels Orleans , Lorris , Montargis , &c. sont employés comme étant du Domaine du Roy. Le Maire en cet endroit donne mal à propos le titre de Duché à Orleans, qu'on sçait assés ne l'avoir eu que long-temps après en

(1) *Manuscrits de M. de Givès , à la Bibliothèque publique , p. 15. et 18.*

1344. (a) quand Philippe de Valois donna cette Ville en apanage à Philippe son second fils, pour le récompenser et en échange du Dauphiné, qui lui avoit été delassé l'année précédente par le dernier Dauphin Humbert, et qu'il ôta à ce Prince pour en avantager Jean, son aîné.

Pour revenir à la donation que Mrs de Sainte Marthe ont négligé de dater, le P. Daniel nous la marque avoir été faite en 1265. mais cette date est encore prématurée, et il faut absolument, comme nous le verrons bientôt, la reculer jusqu'en 1269. qui fut le temps où le Roy S. Louis apanagea de même ses autres Enfants, Jean, du Comté de Valois, Pierre, de celui d'Alençon, et Robert, du Comté de Clermont. C'est aussi l'année que du Tillet (b) lui assigné.

Cet Auteur, un des mieux informés que nous ayons sur les apanages, se contente de dire d'une manière négligée que Philippe avoit eu pour son partage *Lorris et quelques autres Terres*. La Ville d'Orléans est trop considérable pour l'oublier, si elle en avoit fait partie, et pour lui

(a) V. les Lettres de cet e érection dans le *Maire*, T. I. p. 87.

(b) *Récueil des Rois de France*, page 468.

substituer une Ville beaucoup inferieure par toute sorte d'endroits ; mais du Tillet avoit aparemment vû les Lettres de cet apanage , où non-seulement il n'est nullement fait mention de donation d'Orleans , mais où même cette Ville en est exceptée , et il a écrit en conséquence.

Dans ces Lettres que je rapporterai entier et qui furent données à Paris au mois de Mars 1269. le Roy S. Louis , après avoir dit qu'il donne à Philippe , son fils aîné. Lorris en Gâtinois , *Castrum Sincon*. Boiscommun , Fay et Vitry-aux Loges , avec ce qu'il possedoit à Cepoy , Paucourt et sa Forêt , et les trois quarts de la Forêt-aux Loges , qui touchent au Gâtinois , ajoute que pour ce qui est du quart restant de cette Forêt , comme plus voisin d'Orleans , il se le réserve et ne veut pas qu'il soit séparé du Domaine de cette Ville. *Quarta parte istius Forestæ Logii Aurelianensis propinquiore nobis retenti . . . quæ ab Aurelianis nolumus separari.*

En voilà , je crois plus que suffisamment pour établir ce que j'ai prétendu dire que Philippe , fils de S. Louis , n'avoit jamais , du vivant de son Pere , possédé Orleans , quoique les Auteurs que j'ai cités écrivent le contraire , et je ne vois

SEPTEMBRE. 1735. 1935  
vois qu'une seule objection qu'on me  
pourroit faire, en disant qu'Orleans a  
pû. être donné par un Acte different de  
celui-ci.

Je réponds à cela, 1°. que de la ma-  
niere dont nos Auteurs se sont expliqués,  
et sur tout du Tillet, il paroît qu'ils ont  
tous crû que l'apanage de Philippe avoit  
été donné à une seule fois et par consé-  
quent par un même Acte; qu'on lise  
ces Auteurs et on s'en convaincra. 2°.  
Que cet Acte qu'on voudroit m'oposer  
doit être posterieur à celui que je viens  
de rapporter; car avancer, comme a fait  
M. Dupuy, (a) que la donation d'Or-  
leans a précédé d'une année celle de Lor-  
ris, Montargis, &c. c'est un fait que  
cette dernière détruit entierement; il n'y  
a donc que le rapport de cette préten-  
duë seconde donation d'Orleans qui pou-  
roit donner atteinte à mon sentiment,  
mais jusqu'à - ce qu'on la produise,  
il me sera toujours permis de la regar-  
der comme purement conjecturale.

Il ne me reste plus qu'à donner en  
entier les Lettres de l'apanage de Phi-  
lippe, je les dois à un Manuscrit (b) de

(a) *Domaine du Roy sur plusieurs Villes du  
Royaume, Article d'Orleans, Montargis, Lorris, &c.*

(a) *C'est le X. Recueil in 4. du Troisième Collec-  
tions.*

1938 MERCURE DE FRANCE  
que j'ai cités, font mention, et qui n'est pas éloigné de Lorris, Fay, Vitry, &c. mais ce n'est qu'une conjecture; quant à Clery dont parlent les mêmes, il n'y a rien ici qui y puisse avoir rapport; en recompense il ne font aucune mention de Vitry et de Cepoy qui y sont nommés.

2. *Xante curia* c'est *Panceourix* qu'il faut lire. Pancourt est un Village à une lieüe de Montargis, et qui donnoit son nom à la Forêt apellée aujourd'hui la Forêt de Montargis. Sous le regne d'Henry II. cette Forêt retenoit encore son ancien nom ainsi qu'on le peut voir par des Lettres de l'an 1550. citées (a) par le P. Morin dans son Histoire de Gâtinois. Je ne sçais si cette Forêt de Pancourt, aujourd'hui Forêt de Montargis, et les Domaines de Cepoy qui n'en est qu'à une lieüe, n'ont pas donné occasion à nos Auteurs d'avancer que Montargis avoit été donné au Prince Philippe, quoiqu'il ne soit ici fait aucune mention de cette Ville connuë alors sous le nom de *Mons Argi*, comme le Testament du même (b) Roy S. Louis de l'an 1270. en fait foy, où l'on voit qu'il donne *Domui S. Dominiei juxta Montem Argi XXX. libras.*

(a) L. 1.<sup>o</sup>C. 3. P. 81.

(b) *Notitia Gall. Vales.* 344. Col. 2.

3. *Foresta Logii*. La Forêt aux Loges, nom que portoit autrefois la Forêt d'Orléans, appelée dans des Titres plus anciens *Leodia et Leodica Silva*. Ce qui, selon M. de Valois (a), désigne une Forêt publique et dépendante du Fisc ou Domaine Royal, du mot Allemand *Leud*. On doit donner la même signification à *Logium*, formé aparemment de *Leodium*, comme la Ville de Liège, *Leodium* a été dite *Legia*, d'où le nom de Liège est venu, et en ce cas l'étimologie de Forêt aux Loges sera beaucoup plus naturelle que celle que l'aî a donnée (b) le Maire, qui veut qu'elle ait été ainsi appelée des Relais que nos Rois y entretenoient en differens endroits où il étoit nécessaire de construire des Loges pour les Chasseurs et pour les Chiens.

4. *Anno M. C C. L X V I I I. Mense Martio*. Suivant l'ancienne manière de compter en France, le mois de Mars faisoit encore partie de l'année 1268. le jour de Pâque, qui commençoit la suivante 1269, n'étant arrivé que le 1. Avril. Du Tillet a suivi l'ancien calcul en nous ra-

(a) *Ibid.* p. 282. c. 1. & 270. c. 1.

(b) *T.* 1. p. 36.

1940 MERCURE DE FRANCE  
portant cette date , j'ai cru devoir suivre  
le nouveau comme plus en usage.

*A Orleans , le 20. Juillet 1735.*



## ODE SACRÉE.

*Imitation du premier Chapitre d'Isaie.*

Cieux et Terre écoutez le Roy des Rois ,  
lui-même ;

Daigne parler à ses sujets ;

Vous dont le front porte ses traits ,  
Princes , humiliez l'orgueil du Diadème :

Peuples, c'est un Dieu qui vous aime,

Mais c'est un Dieu jaloux qui punit les forfaits.

Je comble mes Enfants de bonheur et de gloire ,

Je veille toujours sur leurs pas ;

Je les soutiens dans les combats ;

Je rapelle en leur camp l'inconstante Victoire :

Tant d'amour , qui pouroit le croire ?

De ces Enfants chéris n'a fait que des ingrats.

L'animal suit l'instinct dont la force le guide ;

Connoît son Maître et le défend ;

Ma main prodigue en vain répand ;

Les plus rares bienfaits sur un Peuple perfide ;

Ce

Ce Peuple, de crimes avide,  
N'écoute plus ma voix dès qu'il est triomphant.

Comment cette Cité si fidele et si chere,  
Des soins que pour elle j'ai pris,  
A-t'elle méconnu le prix ?  
Elle n'est à mes yeux qu'une vile Etrangere ;  
C'est une profane adultere ;  
Rebut de ses Amans, objet de mes mépris.

Son vin est mêlé d'eau, son or en plomb se  
change ;  
Du Riche, lâches partisans,  
Ses Princes cherchent les présens ;  
Sous son indigne joug l'avarice les range ;  
Par un renversement étrange,  
L'opulence triomphe, et reçoit leur encens.

Le pauvre est opprimé ; l'innocence timide ;  
N'ose faire entendre sa voix ;  
L'orphelin a perdu ses droits.  
Ce n'est plus l'Equité, c'est l'interêt sordide,  
Qui juge, prononce, décide ;  
Les plus saints Tribunaux reconnoissent ses loix.

Ah ! je les détruirai ces Tribunaux iniques ;  
O vous, qui m'osez outrager,  
A quoi m'allez-vous obliger ?

C ij

Que

Que de sang ! que de morts ! aux ruines pu-  
bliques

Je joindrai des maux domestiques ;  
Faut-il donc que Jacob me force à me venger !

Vous m'offrez , mais en vain de sanglans sacri-  
fices ,

J'abhore un encens criminel ,  
Et sur les Fêtes d'Israël ,

Irrité , je ne puis tourner des yeux propices ,  
Ce qui jadis fit mes délices ,  
Est devenu l'objet d'un dégoût éternel.

Voulez-vous cependant que mon bras vous pro-  
tège ,

Soyez purs ; pleurez vos forfaits ,  
Craignez l'abus de mes bienfaits ,  
Du repentir sincère , aimable privilège !

Il vous rend plus blanc que la neige ;  
Les pleurs qu'il fait couler sont des sources de  
paix ,

Profitez des revers ; un horrible tempête

Menace , gronde , fond sur vous ,  
Adorez mon juste courroux ,

Et de vos ennemis vous briserez la tête.

Lorsqu'à fraper , ma main s'apprête ,  
Espérez , c'est l'Amour qui seul conduit mes  
coups.

L'or

SEPTEMBRE. 1735. 1943

L'or devient plus brillant dans la fournaise ardente ;

Le Rubis qu'on taille est plus beau ;

Le marbre , sous l'adroit ciseau ,

Se forme, et sa beauté par degrés lents augmente ;

Sion sous mes coups gémissante ,

Va reparoître enfin dans un éclat nouveau.

*Par M. l'Abbé Ponci Neuville.*



*LETTRE de M. \* \* \* , Conseiller au  
Parlement d'Aix , à M. \* \* \* à Paris ,  
sur la Tragédie d'Aben-Saïd.*

**V**ous ne me mandez rien , Monsieur , de la Tragédie de M. l'Abbé le Blanc , que je n'aye entendu dire à tout le monde, et ce sont par tout les mêmes éloges. Jugez de l'impatience que nous avons de la voir imprimée pour en pouvoir juger nous-mêmes , et , j'ose le dire , en dernier ressort ; car nous autres Gens de Province , nous ne laissons pas de casser quelquefois vos Arrêts ; et pour mettre le sceau de l'Aprobation publique à un Ouvrage , il faut attendre le jour de l'impression, et que le suffrage de la Province se joigne à celui de Paris.

C iij C'est-

C'est là ce qui a toujours fait la différence des bons Ouvrages d'avec les médiocres. Cependant, je vous l'avouë, nous sommes déjà tous prévenus en faveur d'*Aben-Saïd*; et tant sur ce qu'en ont dit les Journaux, que sur ce qu'on nous en a écrit; j'assurerois d'avance que cette Tragédie obtiendra nos suffrages.

A l'égard des deux questions que vous me faites, quelque connoissance que j'ai des Auteurs et des Livres Orientaux, me met en état d'y répondre. Premièrement, vous me demandez qui est cet *Aben-Saïd*, Empereur des Mogols, dont cette Tragédie porte le titre; je puis vous assurer qu'aucun Empereur Mogol ne s'est jamais apellé ainsi, et si le Mercure de France ne nous eût pas donné un petit Extrait de ce Poëme, je ne serois pas encore en état de vous répondre. Le Héros de cette Tragédie ne s'appelle point du tout *Aben-Saïd*, mais *Abou-Saïd*.

Je vois bien pourquoi M. l'Abbé le Blanc a changé ce nom, il a craint, sans doute, de blesser les oreilles Françoises; mais cette complaisance me paroît ridicule; je ne trouve pas que ce nom soit si rude, et le fût-il, il faut apeller chacun par son nom, et dès que c'est un Héros dont le  
nom

nom est gravé dans les fastes de l'Histoire, il n'est pas permis, si j'ose m'exprimer ainsi, de le débiter, d'autant plus que ce changement fait un contre-sens horrible. *Saïd* en Arabe signifie *heureux*, *Abou-Saïd*, *Pere de l'heureux*, et *Aben-Saïd*, au contraire, signifie *filz de l'heureux*. L'un dit blanc et l'autre noir. *Ebn-Sina* ou *Aben-Sina*, car c'est la même chose, et les Hebreux prononcent *Aben*, qui signifie *filz l'Ebn* des Arabes. *Aben-Sina*, *Aben-Pace*, *Aben-Rosch*, *Aben-Zoar*. D'*Aben*, les Espagnols ont fait *Aven*. *Aven-Sina*, *Aven-Zoar*. *Aben-Sina*, c'est notre *Avicenne*.

Au contraire tous les mots Orientaux qui commencent par *Abou*, signifient *Pere d'un tel*. *Abou-Nasser*; *Abou-Mohammed*; *Abou-Moslem*, *Abou-Sadck*; *Abou-Saïd* enfin; non que j'accuse M. l'Abbé le Blanc d'avoir ignoré la différence de ces deux significations; je lui reproche seulement de n'en avoir pas fait assés de cas et d'avoir mieux aimé faire un contre-sens de cette espece, que de s'exposer à quelques mauvaises critiques qu'on auroit pû faire sur le titre de sa Tragédie. Que diroit-on d'un Auteur, qui par de semblables égards, changeroit le nom d'un Empereur Romain? La chose est égale. C iiiij Il

Il y a plusieurs autres *Abou-Saïd*, mais après celui en question, l'unique fameux que je connoisse dans l'Histoire Orientale, c'est un autre *Abou-Saïd*, Empereur des Tartares, arriere-petit-fils de Tamerlan; quelques Personnes m'écrivant de Paris, l'ont confondu avec le premier, et ont crû que c'étoit lui qui étoit le Héros de la Tragédie de M. l'Abbé le Blanc, et je ne sçai pourquoi; car leur Histoire n'a rien de commun. Et le fait de la Tragédie se trouve tout entier dans l'Histoire d'*Abou-Saïd*, descendant de *Genghis-Kan*.

Pour l'autre question, votre scrupule est mal fondé, et M. l'Abbé le Blanc a entierement raison. Bien que la dignité d'*Emir* soit subalterne chez les Turcs, c'est tout le contraire parmi tous les autres Orientaux, les Persans, les Arabes, les Tartares, les Mogols. Chés les Persans, *Emir* signifie *Prince*, *Mirza* ou *Emir-Zadeh*, dont il est l'abregé, *Fils de Prince*. Ce nom se donne aux Princes héritiers de la Couronne, comme celui de Cesar se donnoit chez les Romains. Par succession de temps, ce nom a aussi été donné à tous ceux qui étoient sensés être de la lignée de *Mahomet*, par sa fille *Fatimah*, et qui portent le Turban vert,

vert, pour être distingués et respectés. Ce même titre, joint à quelqu'autre mot, signifie quelque charge. *Emir al Moumenin*, le *Commandant des Fideles*. *Emir al Omera*, le *Commandant des Commandans*, et c'est la dignité de l'*Emir de la Tragédie* qui répond à celle de nos anciens Connétables; les derniers Sultans Mogols en avoient tous un qui étoit à la tête de leur Empire, et dont le pouvoir étoit immense.

Au contraire, *Vazir* et *Vezir*, que nous prononçons *Vizir*, ne signifie en Arabe qu'un *Portefaix*, et par métaphore, celui qui porte le poids et la charge d'un Etat; en un mot, un Ministre, un Conseiller d'Etat; de la même façon que de *Bajulus*, qui signifie aussi en Latin un *Portefaix*, nous avons fait *Bail-li*, qui signifie *Officier* ou *Juge d'un Pays*. L'autorité des *Emirs* étoit si grande chés les Kalifes et chés les Sultans, qu'ils faisoient faire la Charge de *Vizir* par leurs propres Secretaires. Parmi les Turcs la dignité de *Vizir* est communiquée à plusieurs personnes, ce sont les Conseillers d'Etat qui ont séance au *Divan*, et c'est le premier d'entre eux qui porte le titre de *Vizir Azem*, ou de *Grand-Vizir*; tout au contraire le titre d'*Emir-Alome-*

1948 MERCURE DE FRANCE  
*ra*, si grand autrefois parmi les Tartares et les Arabes, se donne chés les Turcs à tous les *Beglerbegs* ou Gouverneurs Generaux des Provinces. Voilà pourquoi M. l'Abbé le Blanc mettant des Mogols sur le Théâtre, a eu raison de donner par préférence le titre d'*Emir* au venerable Vieillard de sa Piece, et de ne donner que le titre de *Vizir*, qui est subalterne à *Nasser*.

Je ne sçais pourquoi cette Tragédie n'est pas encore imprimée, je vous recommande de nouveau de m'en envoyer deux Exemplaires dès qu'elle le sera, pour moi et pour notre ami. Je suis, &c.

*D' Aix, ce 25. Juillet 1735.*



*BOUTS-RIMEZ du Mersure de  
 Juin 1735. second Volume, remplis le 31.  
 Juillet, par M. d'Orvilliers de Vernon.*

## S O N N E T.

**J'**Ay lû, je pense, en un Pas-  
 Du docte et celebre  
 Qu'il faut s'armer d'un bon  
 Quand votre femme vous out-

*sage  
 Platon,  
 bâton,  
 rage;  
 Qu'*

Que si la colere l'en- gage  
 A vous prendre par le Bouton,  
 Fussiez-vous semblable à Caton,  
 Il est bon de la mettre en Cage.

Pour moi je jure par Jupin,  
 Que moins alerte que Crispin,  
 Je veux faire une horrible Chute,

Etre écorché comme un Lapin,  
 Et puis habillé de Sapin,  
 Si jamais femme me re- butte.



*EXTRAIT d'une Lettre de M. l'Abbé  
 M. . . . sur la nouvelle Histoire du  
 Vicomte de Turenne, par M. de Ramsay.*

**V**ous exigez de moi, Monsieur, un compte sommaire d'un Ouvrage qui fait ici beaucoup de bruit, et auquel le Public a fait un accueil des plus favorables ; il faut tâcher de vous satisfaire, en attendant que votre situation vous mette en état de juger par vous-même de ce Livre. En voici d'abord le Titre : HISTOIRE de Henry de la Tour d'Auvergne, Vicomte de Turenne, Mar-  
C vj réchal

1950 MERCURE DE FRANCE  
*réchal General des Armées du Roy , deux  
Volumes in 4. A Paris , chez la veuve  
Mazieres et J. B Garnier , ruë S. Jacques,  
à la Providence , M. DCC. XXXV.*

Le Corps de l'Ouvrage est divisé en deux Tomes. Le premier contient six Livres. On voit à la tête le Portrait du Héros qui fait le sujet de l'Histoire. Il est gravé par *Larmessin*. On en estime sur tout la tête. Les Vignettes et les Culs-de-Lampes dont tout l'Ouvrage est orné , sont d'un grand goût.

Pour donner d'abord une juste idée de ce bel Ouvrage , il suffit de dire avec M. de Fontenelle , qu'il est digne du Héros ; en effet , si l'on considère la qualité du stile , il est élégant , mais simple , naturel , et répond parfaitement au principal caractere de ce grand Homme. Tout vain ornement en est écarté avec soin , mais on n'y a rien oublié de ce qui pouvoit contribuer à la beauté et à la perfection de l'entreprise ; l'ordre de la narration y est admirable ; on y fait voir d'un coup d'œil les négociations politiques , jointes avec les Expéditions Militaires , dont les images sont vives et les expressions fortes. On développe en plusieurs endroits l'état général de l'Europe , et particulièrement celui

celui de la France , les intrigues de la Cour , les interêts des Princes , et le caractere des Generaux contemporains , dans le dessein de faire connoître l'origine des Guerres où le Vicomte a montré ses heureux talents.

L'Auteur , toujours scrupuleusement attaché à la verité , n'a pas crû qu'il lui fût permis , comme aux Poètes , de créer pour embellir , et par le même respect pour les loix de l'Histoire , qui ne permettent pas plus de supprimer le vrai , que de dire le faux ; il n'a point dissimulé les fautes du Vicomte de Turenne.

*La vertu , dit-il , trop parfaite , paroît inimitable , elle décourage les uns , elle irrite les autres ; elle est suspecte à tous , parce que les hommes , quelque grands qu'ils soient , sont toujours marqués au coin de l'humanité.* Attentif à tout ce qui peut fixer l'attention de son Lecteur et contribuer à la parfaite intelligence de son Histoire , il a inseré dans son Ouvrage des Cartes ou des Plans des differentes Actions dont il nous donne le détail ; elles sont en grand nombre et parfaitement bien exécutées.

Telle est en general l'idée qu'on doit se former du premier Volume de ce magnifique Ouvrage , qui comprend l'Histoire

toire

1952 MERCURE DE FRANCE  
toire du Vicomte de Turenne jusques à  
sa mort. Si vous me demandiez quelques  
morceaux détachés qui pussent vous fai-  
re juger de sa beauté, je serois fort em-  
barassé, puisqu'elle s'y soutient par  
tout également; d'ailleurs comme cela  
passeroit les bornes d'une Lettre, je me  
contenterai de vous exposer le paral-  
lele que l'Auteur fait de Turenne et de  
Fabius, du Prince de Condé et d'An-  
nibal. Voici à quelle occasion; dans le  
temps que les troubles domestiques  
avoient mis la France tout en feu, Tu-  
renne à la tête des Armées du Roy, et  
Condé commandant celle des Espagnols,  
se faisoient la guerre et atiroient sur eux  
les yeux de tout l'Univers. Après plu-  
sieurs combats, marches et contremar-  
ches, l'Auteur conduit les Armées en  
présence l'une de l'autre devant Peron-  
ne, où le Vicomte s'étoit si bien posté,  
qu'on ne put l'engager à combattre, et  
que les Ennemis furent obligés de qui-  
ter la Picardie, après avoir tenté inuti-  
lement de s'emparer de Guise. C'est à  
ce sujet que M. de Ramsay parle ainsi  
de ces deux Héros. *Dans cette occasion,*  
*dit-il, le Vicomte de Turenne avec un nom-*  
*bre inférieur de Troupes, semblable à Fa-*  
*bius-Maximus, campa toujours sur des*  
*hauteurs*

*hauteurs ou dans des lieux difficiles à aborder ; il s'arrêtoit quand l'Ennemi se tenoit en repos , et quand l'Ennemi marchoit il le suivoit et le côtoyoit toujours à une distance assés grande et dans des postes assés avantageux pour ne pouvoir être forcé de combattre malgré lui. Condé , comme un autre Annibal , employa tous les stratagêmes qui pouvoient engager Turenne au combat ; tantôt il s'aprochoit des François et leur donnoit des allarmes , tantôt il s'en éloignoit pour les inviter à décamper et pour les surprendre dans quelque mouvement dont il pût profiter , &c. Je ne finirois pas si j'entreprendois de vous rapporter tous les beaux Endroits qu'on remarque dans cette Histoire , que vous lirez , sans doute, avec un grand plaisir dans le Livre même.*

Le second Volume , destiné aux Preuves et aux Pièces justificatives , fait voir que les faits qu'on raporte sont apuyés sur les témoignages les plus authentiques. L'Auteur y donne pour garants de son Histoire les Memoires mêmes du Vicomte de Turenne , écrits de sa propre main , qui comprennent l'Histoire de ses Campagnes depuis l'an 1643. qu'il fut fait Maréchal de France , jusques à la Paix des Pyrenées en 1660. les Lettres qu'il écrivoit à différentes Personnes

1954 MERCURE DE FRANCE  
nes, et dont le témoignage est d'autant  
moins suspect, qu'on sçait que, s'il par-  
loit de lui-même, ce n'étoit jamais qu'a-  
vec cette modestie qui lui étoit propre.  
Il rapporte aussi les Memoires du Duc  
d'York, il se fonde sur le témoignage  
d'Ablancourt, de l'Anglade, sur l'His-  
toire de Deschamps, sur celle de l'Abbé  
Raguenet; en un mot, il n'a rien négli-  
gé pour consulter tous les Auteurs qui  
pouvoient l'instruire, et même les Per-  
sonnes vivantes capables de contribuer  
à la perfection de son Ouvrage. Il est  
inutile de vous en dire davantage. J'ai  
l'honneur d'être, &c.

*A Paris le 16. Août 1735.*



## LE MOISSONNEUR.

### E G L O G U E.

*Lisis, Damom.*

**L**isis, le plus prudent des Bergers du Hameau,  
Lisis, qui de l'Amour sçut mépriser l'Empire ;  
Quittant le soin de son Troupeau,  
S'occupe des beaux yeux de la jeune Delphire ;  
Ses Brebis, autrefois son objet le plus doux,

Scç

Ses Brebis, qu'il menoit lui-même à la pâture,  
 Triste effet de l'Amour ! errent à l'aventure  
 Dans ces vastes Forêts à la merci des Loups ;  
 Ses Jardins sont déserts, ses Vignes sans culture,  
 Les Bœufs n'exercent plus ses fertiles Guerets ;  
 Les ouvrages d'ozier sont pour lui sans attraits.  
 Un jour avec Lisis les Bergers du Village  
 Moissonnoient chez Damon les présens de Cérès,  
 Lisis étoit pensif, et ses esprits distraits  
 Laissoient errer souvent sa main dans cet ou-  
 vrage ;

Damon s'en aperçut ; eh quoi ! le Dieu du Jour  
 A peine, dit Damon, a commencé son tour,  
 Et déjà sans songer à l'honneur qui t'engage,  
 Tu restes dans le champ sans force et sans cou-  
 rage !

Que sera-ce bien-tôt, quand Phébus de ses feux  
 Brulera sans pitié les Mortels malheureux ?  
 Les autres vont devant, tu ne les suis qu'à peine,  
 Ton bras s'apésantit, tu parois hors d'halcine ;  
 Ces épics mal coupés ou placés au hazard,  
 Marquent un Moissonneur peu soigneux de son  
 Art ;

D'où vient ce changement ? Que Lisis nous l'ex-  
 plique ?

L'Amour, repond Lisis, en est la cause unique ;  
 Quoi ? dit Damon, Lisis l'ennemi des Amours  
 Devient leur partisan au milieu de ses jours !  
 Découvre-nous l'objet qui cause ton martyre,  
 J'aime

J'aime, reprend Lisis, l'adorable Delphire;

Eh bien! répond Damon, chante-nous ses beaux  
yeux,

Tu rendras ton travail plus doux, moins en-  
nuieux;

Je chante, dit Lisis, une Beauté cruelle,

Zephirs, remplissez l'air d'une douceur nouvelles;

Delphire a le teint brun, mais elle a mille apas,

Une Blonde à mes yeux ne l'égalera pas;

Le Lys étale en vain une blancheur parfaite,

On cueille avec plaisir la brune Violette,

Chacun suit ce qu'il aime et cede à son penchant,

Delphire est pour mon cœur l'objet le plus tou-  
chant;

Que ne suis-je Seigneur de toute la Contrée!

Je verrois ma Delphire en tous lieux honorée;

Que n'ai-je les Troupeaux qu'eut autrefois

Tirsis,

(Ce Berger posseda plus de mille Brebis,

Battus les conduisoit sur les Monts de Sicile,)

Je n'en retrancherois une seule de mille,

J'en ferois, ma Delphire, un don à tes apas;

Et je croirois t'offrir encor un prix trop bas;

Infortuné Berger, je n'ai pour mon partage

Qu'un cœur tendre, c'est-là mon plus bel héri-  
tage,

Mais ce bien, à mon sens, est le plus précieux

Qu'à Delphire jamais puissent donner les Dieux,

Tu chantes, dit Damon, d'une façon aimable,

Mais

SEPTEMBRE. 1735. 1957

Mais écoute à ton tour un chant plus convenable ;

Quand Phébus de Thétis perce le vaste sein ;  
Un Moissonneur paroît la faucille à la main ;  
Lorsque ce Dieu brillant avance sa carrière ,  
Un Moissonneur refuse au sommeil sa paupière ;  
Et restant dans le champ vigilant et dispos ,  
Il voit enfin Phébus se cacher sous les eaux ;  
Il ne rend à Bacchus qu'un passager hommage ;  
Mais l'émulation , noble enfant du courage  
Porte les Moissonneurs à qui fera le mieux ;  
Sous ces conditions , adore deux beaux yeux ;  
Lisis , sui ton désir , cultive ta Maîtresse ,  
Je ne m'opose point à ta vive tendresse.

*Pierre Defrasnay.*



*LETTRE de M. Maillart, ancien  
Avocat au Parlement de Paris, à M. de  
la R. au sujet d'un Manuscrit, &c.*

**J**E continue, Monsieur, de communiquer, par votre médiation, au Public, curieux de choses intéressantes, les découvertes que j'ai faites sur la Province de NORMANDIE.

Le 14. Avril 1670. M. Claude Pellot,  
fut installé Premier Président au Parlement

1758 MERCURE DE FRANCE  
ment de Roüen ; il mourut à Paris le  
3. Août 1683,

Ce Magistrat avoit exhorté les Avocats de Roüen à lui donner des Memoires sur *les matieres* les plus fréquentes de Normandie.

Ces Memoires furent dressés, et ils sont au nombre de 136. M. Pellot les remit à M. Louis Greard , fameux Avocat à Roüen , décedé le 1686. qui y fit des Observations Critiques , mais très-succintes.

M. Louis FROLAND , premierement Avocat à Roüen , puis Ex-Bâtonnier de M M. les Avocats au Parlement de Paris en 1734. neveu de feu M. Greard , m'a communiqué , avec amitié , un Manuscrit relié , au dos duquel j'ai trouvé ce titre : *Maximes de la Coûtume de Normandie*. Ce Recueil contient les 136. Memoires que j'ai annoncés cy-dessus ; mais dans un ordre different.

D'autre côté , les mêmes 136. Memoires , rangés alphabetiquement , m'ont été prêtés par le sçavant M. Oudart François BRIDOU , Avocat au Parlement de Paris , ancien Substitut de M. le Procureur General au Grand-Conseil , qui les tenoit de feu M. Honoré-Antoine POILLE , reçû Avocat à Paris le 16. Novembre 1685.

Il m'a paru , Monsieur , que le Manuscrit de M. Poille avoit été écrit de sa main , aussi l'a-t'il signé à la page 258. et dernière de ce Manuscrit.

Supposé que le Public souhaite l'impression de ce Monument , il conviendra qu'elle soit faite sur celui de M. Poille , à cause de son ordre alphabétique , qui est , ce me semble , le meilleur.

Je vous observe , M. comme un point très-considérable , 1<sup>o</sup>. qu'un de ces Memoires est intitulé , *Des Nobles et des Roturiers*. Il a été rédigé par le même M. Greard. 2<sup>o</sup>. Que j'y ai lû ce qui suit au N<sup>o</sup>. 16. *Mais le plus remarquable de tous est l'Ennoblement general qui se fit vers l'an 1470. de tous ceux qui possedoient des Fiefs nobles.*

Cette vague indication m'a donné lieu de chercher la source d'un Evenement si singulier et si important à la Province de Normandie.

J'ai donc trouvé des Lettres Patentes du Roy Louis XI. datées du mois de Novembre 1470. par lesquelles moyennant une Finance de 47250. livres , ce Prince amortit tous les immeubles qui étoient alors possédés par les Gens d'Eglise , et *annoblit* tous les non-nobles qui possedoient pour lors des Fiefs nobles

1962 MERCURE DE FRANCE  
proche au-dessous de 18. on doit avoir  
4. pour entiers de la racine de 18. le  
double de 4. plus 1. c'est-à-dire 9. pour  
dénominateur de la fraction, et pour  
numérateur de ladite fraction, la diffé-  
rence entre 16. et 18. c'est-à-dire 2.

C'est sur ce fondement ruineux qu'est  
bâti tout le nouveau Système.

En vain représentera-t'on à l'Auteur  
que cette racine multipliée par elle-même,  
ne reproduit pas le carré; il répond  
que les carrés imparfaits ne se forment  
pas comme les carrés parfaits, et que  
cela ne l'empêchera pas de faire du Cer-  
cle un carré parfait.

Sur de tels raisonnemens ne seroit-on  
pas en droit de condamner tout l'Ou-  
vrage sans autre examen? M. B. dût-il  
en appeler à la Posterité.

De plus, en prétendant toujours faire  
abstraction des incommensurables, il  
vous détermine en nombre la valeur et  
le rapport de plusieurs lignes très-certai-  
nement incommensurables, par exemple,  
de la diagonale et du côté. 2<sup>e</sup> préjugé  
très-légitime contre sa Découverte.

Enfin il renverse tous les principes les  
plus constans de l'Arithmétique et de la  
Géométrie, il ne respecte ni les défini-  
tions universellement reçûes, ni les axiô-  
mes les plus évidens. Quand

Quand un Sçavant prend de ces sortes de libertez, il ne reste plus qu'à chercher dans ses propres principes de quel le combattre; heureusement on n'a pas besoin de lire tout le Traité de M. B. pour y trouver prise.

1. M. B. décrit trois Cercles, qui sont entre eux, comme 1. 2. et 4.

2. Il en conclut, avec raison, que le rayon du Cercle 1. est au rayon du Cercle 4. comme 1. est à 2.

3. Il prend pour rayon du Cercle 2. 10000000. dont le quarré est 100000000000000.

4. Il en conclut fort bien que le quarré du rayon du Cercle 1. est 50000000000000. moitié de 100000000000000.

5. Donc, par la même raison le quarré du rayon du Cercle 4. est 200000000000000. double de 100000000000000. puisque le Cercle 4. est double du Cercle 2. comme le Cercle 2. est double du Cercle 1.

6. Donc si j'extraits la racine de 50000000000000. j'aurai le rayon du Cercle 1. et si j'extraits la racine de 200000000000000. j'aurai le rayon du Cercle 4.

7. Donc, si la racine de 50000000000000. extraite suivant la regle de M. B. ne se trouve pas précisément la moitié de la

D racine

racine de 2000000000000000. extraite de même, la Regle qu'il établit est fausse (par la seconde proposition cy-devant.)

8. La racine de 5000000000000000. extraite suivant les principes de M. B. (et par lui-même) est  $7071067 \frac{11481511}{14142135}$ . et la racine de 200000000000000000. suivant les mêmes principes est  $14142135 \frac{17642275}{28284271}$ : or il y a  $\frac{2660624}{399999968858585}$ . de difference entre  $7071067 \frac{11481511}{14142135}$ . et la moitié de  $14142135 \frac{17642275}{28284271}$ . donc la regle n'est pas juste.

De peur qu'on ne doute que j'aye suivi fidelement les préceptes de l'Auteur en ces deux extractions de racines; en voici la preuve.

Le quarré le plus proche au-dessous de 5000000000000000. est 49999988518489. dont la racine est 7071067. le double de cette racine plus 1. c'est-à-dire, 14142135. doit être le dénominateur de la fraction, et 11481511. excès du quarré imparfait 5000000000000000. sur le quarré parfait 49999988518489. est le numérateur de cette même fraction.

De même le quarré parfait le plus proche de 2000000000000000. en dessous est 199999982358225. dont la racine

est

SEPT E M B R E. 1735. 1965  
 est 14142135. le double de cette racine  
 plus 1. c'est-à-dire, 28284271. doit  
 être le dénominateur de la fraction, et  
 17641775. excès du quarré imparfait  
 200000000000000. sur le quarré parfait  
 159999982358225. est le numérateur de  
 cette même fraction.

J. B. D.

\*\*\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*\*\*

## BO U T S - R I M E Z,

**J**'Aimerois mieux passer pour l'oposé du *Sage*,  
 Traduire en Allemand les Œuvres de *Platon*,  
 Etre aveugle et marcher sans guide et sans *Bâton*,  
 Eprouver de l'Envie et les traits et la *Rage*.

De la faveur des Grands ne recevoir nul *Gage*,  
 Suivre en me poignant l'exemple de *Caton*,  
 User mon juste-au-corps jusqu'au dernier *Bouton*,  
 Par mes durs créanciers me laisser mettre en *Cage*.

Essuyer le courroux du foudroyant *Jupin*,  
 Joüer tragiquement le Rôle de *Crispin*,  
 Du pauvre Phaëton faire la triste *Chute*,

Brouter l'herbe des champs comme un chétif  
*Lapin*,  
 D ij Me

# 1966 MERCURE DE FRANCE

Me-vétir, en un mot, d'un habit de *Sapin*,  
Qu'aux fureurs d'une femme être toujours en  
*butte*.

*AUTRES Bouts-Rimez, remplis par  
le même.*

**A** Mi, j'aimerois mieux être à table sans *Boire*,  
Être au lit sans dormir, perdre au jeu mon *Butin*,  
Retourner au Collège apprendre le *Latin*,  
Me trouver sans argent au milieu de la *Foire*,

Passer même à la nâge et la Seine et la *Leire*,  
Essyer chaque nuit tous les tours d'un *Lutin*,  
Ne porter tout l'hyver qu'un habit de *Satin*,  
N'avoir à mes repas pour tout mets qu'une *Poire*,

Prendre cent fois par jour la lime et le *Rabot*,  
Être moqué de tous comme un petit *Nabot*,  
Passer pour aussi sot qu'une buche, une *Senche*,

Contre vent et marée aller dans un *Bateau*,  
Et marcher dans la rue au milieu du *Ruisseau*,  
Que de prendre une femme et si sote et si *Louche*,



**RE-**



REFLEXIONS.

**L'**Homme qui peut être apellé véritablement heureux , est celui qui sçait se réjoüir sans dissipation , s'attrister sans abatement , désirer sans inquiétude , acquérir sans injustice , posséder sans orgueil , et perdre sans douleur.

Les femmes sont nées pour faire des esclaves , et non pour l'être. L'homme le plus féroce et le plus austere , s'adoucit à la vûë d'une Beauté. Phriné, Courtisane d'Athènes , ayant été conduite au Tribunal de l'Aréopage , la gravité de ses Juges severes ne put tenir un moment à la vûë de Phriné dévoilée ; mais comment des Sages de ce caractere se laisserent-ils si-tôt corrompre ? C'est , dit un ancien Philosophe , c'est la question d'un aveugle.

Les charmes de Dalila triompherent de la force de Samson , les apas de Bersabée engagerent David dans l'adultere et dans le meurtre. Les douceurs d'une belle Etrangere persuaderent au plus sa-

1968 MERCURE DE FRANCE  
ge de tous les Rois de donner de l'en-  
cens à l'ouvrage de ses mains.

Il est à propos dans un retour de fortune de faire connoître quelquefois qu'on se souvient de sa première condition ; loin de vous rendre méprisable par cet endroit, vous vous rendez non-seulement agréable à tout le monde, mais encore vous fermez la bouche à vos ennemis. Persuadé de cette Maxime, Agatocle, Roy de Sicile, faisoit vanité d'être fils d'un Potier, et dans ses repas les plus magnifiques, il ordonnoit toujours à ses Officiers de mettre plusieurs Services dans des vases de terre.

Le Cardinal Baronius n'étoit pas moins politique, il faisoit connoître à tout le monde qu'il se souvenoit fort bien qu'il avoit été autrefois dans la servitude ; et pour conserver cette égalité d'esprit si difficile dans l'élevation, il commandoit quelquefois à ses domestiques de se mettre à sa table et de manger avec lui comme ses égaux.

C'est une grande faute de faire une faute, sur tout une faute qui ne nous tire point d'affaire.

Les

Les Souverains ne sçauroient être véritablement parfaits, sans avoir trois qualités éminentes, la Pieté d'un Saint, la Prudence d'un Politique et le Courage d'un Heros.

Une Coquette s'abuse en voulant seulement donner de l'amour aux autres; elle se met aussi dans le danger d'en prendre, parce qu'il est bien mal-aisé de porter la flamme chez ses voisins sans se bruler.

Les Grands de la Terre seront comptables à Dieu; comme le reste des hommes, de leurs obligations, ils ne pourront se prévaloir d'artifice, puisqu'ils se trouveront au Tribunal du Tout-Puisant en un état où le déguisement n'environne plus les objets, où la vanité n'a plus de prise sur les esprits, où la complaisance ne sçauroit même affoiblir la vérité.

C'est une finesse d'esprit qui n'est pas commune, que de sçavoir désarmer ses ennemis lorsqu'ils sont prêts de nous perdre, en leur insinuant agréablement les services qu'on leur a rendus. Scipion l'Africain usa de cette adresse; ayant été

D iij déferé

1970 MERCURE DE FRANCE  
déferé en justice par les Tribuns , pour  
crime de Péculat , il ne proposa autre  
chose pour sa justification , sinon qu'à  
pareil jour il avoit gagné une fameuse  
Bataille pour la République ; c'est pour-  
quoi il invitoit le Peuple de l'accompa-  
gner au Capitole pour en remercier les  
Dieux. Le Peuple le suivit aussi-tôt , les  
Tribuns demeurèrent seuls et confus ,  
et cela lui tint lieu d'absolution.

Les Rois ne sont plus à eux dès qu'ils  
sont une fois sur le Trône , parce qu'ils  
n'ont plus d'autre intérêt à ménager que  
celui du Public , de repos à chercher que  
la Paix de l'Etat , et de plaisir à désirer  
que la félicité des Peuples.

La seule représentation des Héros , tous  
morts qu'ils sont , ne laisse pas de don-  
ner une idée de leur Majesté et des sen-  
timens de leur grandeur. Après la mort  
d'Alexandre , étant survenu entre ses hé-  
ritiers un différend pour le partage de  
ses biens , les Macédoniens qui avoient  
suivi la fortune de ce Conquerant , fu-  
rent choisis pour Arbitres de cette cele-  
bre contestation , avant que de rien dé-  
libérer , afin que l'esprit d'Alexandre pré-  
sidât , pour ainsi-dire , à leurs Conseils,  
et

**SEPTEMBRE. 1735: 1971**  
et prononçât par leur bouche , ils firent  
apporter au milieu de l'Assemblée le Corps  
de ce Prince , et ensuite ils donnerent  
leur Jugement.

La vanité et le désir de paroître dans  
les Femmes est quelque chose d'extraor-  
dinaire ; la sœur de Démocrite le Phi-  
losophe , voyant que son frere étoit prêt  
de rendre l'esprit , elle le supplia sérieu-  
sément de prolonger sa vie de quelques  
jours , jusqu'à ce qu'elle eût célébré une  
Fête publique , où ceux qui étoient en  
deüil ne pouvoient assister. Le Philoso-  
phe le voulut bien. Il prit , selon son  
Histoire , l'odeur de certaines viandes,  
qui firent l'effet que sa sœur desiroit. Un  
Ancien a dit sur ce sujet , que pendant  
cette suspension de la mort , Démocrite  
ne laissoit pas de la nourrir dans son sein  
et de l'avoir toujours présente.

• La Noblesse qui vient de la Naissance,  
est un pur effet du hazard et un don de  
la Nature ; mais celle qui s'acquiert par  
le mérite et par la valeur , est une ré-  
compense légitime de la vertu.

¶ Dans la justice distributive d'un Etat  
bien policé , il faut que le Peuple obéisse

D v      au

1972. MERCURE DE FRANCE  
au Magistrat ; mais le Magistrat doit  
obéir aux Loix.

On se rend complice du mal qu'on  
peut empêcher, et l'on est doublement  
coupable en l'approuvant.

*Bis peccat qui peccanti obsequium accommodat.*  
Senecq.

Souvent un Droit pris à la rigueur,  
est une extrême injustice. *Summum jus  
summa injuria.*

La trop grande douceur des Magis-  
trats nourrit et augmente le vice.

C'est faire tort aux bons, que de par-  
donner aux méchants.

Le meilleur ciment des Loix, est le  
sang de ceux qui les méprisent.

Les mauvaises actions sont les meres,  
des bonnes Loix.

On a comparé la Toile d'Araignée à la  
Loy qui n'est jamais rompue par les pe-  
tits ; car les petites Mouches demeurent  
prises, mais les grandes passent au tra-  
vers.

*La*

SEPTEMBRE. 1738. 1973

*La falce dell' ugal Giustizia ne' prati degli uomini uguali, tagliano l' erbe tutte, ma l'accorto falciatore, che vede trà l' erbe minute qualche sterpo, per non ispezzare, o gravemente intaccar la falce, l' alza.*

On voit quelquefois des gens si ennemis de tout acommoement, si scrupuleusement attachés aux regles qu'ils se prescrivent dans la plus grande rigueur de l'exacte justice dont ils se piquent, qu'il est presque impossible de les rendre capables d'équité.

Il semble que ce soit un trait de prudence que de laisser quelque petite chose à l'envie et à la médisance, pour occuper l'une et l'autre, afin qu'elles ne fassent pas de grands maux. Alcibiade voyant que ses amis le blâmoient de ce qu'il avoit coupé la queue d'un chien que tout le monde trouvoit très-belle; je l'ai fait exprès, dit-il, afin que les Athéniens s'entretenant de cela, ne disent pas pis de moi.

*Maledicus à malefico nisi occasione non differt.*  
Quintil.

L'innocence n'est pas toujours un Bouclier bien sûr contre les coups de la calomnie et de la perfidie.

D vj Les

On donna autrefois le choix à deux envieux, l'un de l'autre, de demander chacun en particulier ce qu'il voudroit, à condition que sa demande accordée, l'autre auroit le double. Le premier, quoiqu'avare, ne demanda rien, craignant de faire plaisir à celui qui étoit l'objet de son envie. L'autre demanda qu'un œil lui fût arraché, afin qu'on arrachât les deux à celui que l'envie faisoit regarder comme son ennemi.

L'Envidieux fait son malheur, non pas de ses propres maux, mais des biens des autres; comme, au contraire, il fait son bonheur, non de son bien propre, mais du mal d'autrui. *Invidus non suis malis, sed alienis bonis infelix est: et contra non suo bono, sed malis proximis felix.* S. Grég. Niss.

L'amour même qu'on a pour nous est dangereux, parce qu'il excite l'envie. *Nihil invidia periculosius.* Seneq.

L'envie est injuste et équitable tout ensemble; injuste, elle s'aigrit de la récompense du mérite; équitable, elle punit elle-même son chagrin, mais il faut qu'elle soit bien envenimée, si le mal qu'elle souffre ne lui rend pas aimable le bien qu'elle ne peut souffrir.

L'E-

L'Enigme du Mercure du mois d'Août a été faite sur le *Fuseau*, et les deux Logogryphes, sur *Avarice* et *Poulie*. On trouve dans le premier, *Vice, Avaré, Cave, Varice, Vie, Iue, Varie, Ivre, Ave.* Et dans le dernier, *Pou, Lie, Lieu, Poil, Po, Ou, Playe, Pole, Poli, Pile, Poule.*



E N I G M E.

**N**ous sommes bien soumis, puisqu'un Valet nous touche ;

Un Maître en est mauvais Marchand ;

Avec notre secours le Valet s'en défend ,

Puisqu'au Maître il ferme la bouche.

Si vous voulez sçavoir pourquoi,

C'est que du Serviteur la suite est plus nombreuse,

Et ce Maître, fût-il un Roy,

Se met à *remotis* comme Brebi galeuse.

Chacun au combat animé,

Le plus fort est plus estimé ;

Combat Arithmétique, où l'on fait pour se battre,

Quatre, quinze, dix-neuf, avec quarante quatre.

J. Chevrier, Organiste, de Chemillé  
en Anjou. LO.



## LOGOGYPHE.

**Q**uatre Elemens de differente étoffe  
 Ont été reconnus par plus d'un Philosophe ;  
 Quelqu'autre Secte , en rejetant le feu ,  
 N'admet que l'Air , la Terre et l'Onde :  
 Tout cela m'importe bien peu ,  
 Je suis plus riche que le Monde ;  
 Car j'en ai sept , mais dont , à beaucoup près ;  
 Moins spacieuse est l'étenduë ;  
 Et de quatre je fais chose bien entenduë ,  
 Risible assés souvent , dont l'inconstant progrès  
 Par un autre moi-même arrivant tout exprès ,  
 Tyrannise l'usage , et me voilà perduë ;  
 On ne voit pas par tout ce fréquent changement ;  
 Ces quatre donc restés en même place ,  
 Otez le chef , sans l'aveu du Parnasse ,  
 On me fait mal avec bien du tourment.  
 Combinez et posez , dans certaine structure  
 Vous rencontrez un morceau d'écriture ;  
 Qui nous ayant bien mis l'esprit à la torture ,  
 En tel et tel endroit , faute d'attention ,  
 Procure à l'Ecrivain la flagellation ;  
 Presque d'usage en toute Langue ;  
 Excitant quelquefois votre admiration ,  
 Par un charmant écrit , une belle harangue ;

Et

Et dont , réduit à trois , je contiens chaque part ,  
 Suivant , pour me placer , les préceptes de l'Art ;  
 Trois autres , un breuvage en apareil superbe ,  
 Et qui n'est composé que d'eau boüillie et d'herbe.  
 Rassemblez-moi , Lecteur , car il faut terminer.

Vous auriez peine à vous imaginer  
 Qu'on puisse montrer quelqu'ouvrage ,  
 Soit de corps , soit d'esprit , où je ne sois d'usage ;  
 Et comme le détail , à tout examiner ,  
 Iroit à l'infini pour bien déterminer ,  
 Je n'en dirai pas davantage ,  
 Sinon que pour me deviner  
 Il ne faut pas perdre courage.

*J. Chevrier* , Organiste à Chemillé en  
 Anjou.

A U T R E.

**J**E flate un de tes sens dans la saison nouvelle,  
 Et fais plaisir à plus d'une Mortelle ,  
 L'hiver me nuit , mais je charme au Printemps ;  
 Ma dernière moitié partage tous les temps.  
 En moi se trouve un mal et son remede ,  
 Mal furieux à qui tout autre cede.  
 Plus un Sçavant, Philosophe ou grand Roy ;  
 Plus ce qui pense , agit et meut chés toy ,  
 Plus d'un fameux Mortel la féconde Maîtresse ,  
 Un mot qui t'avertit crainte qu'on ne te blesse.  
 Tu trouveras aussi par la combinaison ,

Un Instrument fort long et court selon raison.

Ce n'est pas tout , dans ta cuisine

Les deux tiers de mon tout te font faire la mine,

Devine ce que c'est , c'est deux , trois , six et un.

Enfin selon l'avis commun ,

Trois , quatre , un , cinq et six , est nécessaire ,

Et se trouve chés-moi , comme en tout Exem-  
plaire.

C. D. M. D. L. F. C.

A U T R E.

**J**'Ai six pieds , dont trois fendent l'air ,

Les trois derniers vivent en Mer ;

Mon tout est homme allant sur terre ,

Bien moins utile en Paix qu'en Guerre.

Un , quatre et cinq , servent souvent

Près du quatrième Element.



NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX ARTS, &c.

**H**ISTOIRE GENERALE des Au-  
teurs Sacrés et Ecclesiastiques , qui  
contient leur Vie , le Catalogue , la Cri-  
tique , le Jugement , la Chronologie ,  
l'Analyse et le dénombrement des dif-  
férentes

SEPTEMBRE. 1735. 198.  
férentes Editions de leurs Ouvrages ; ce  
qu'ils renferment de plus intéressant sur  
le Dogme ; sur la Morale et sur la Dis-  
cipline de l'Eglise ; l'Histoire des Con-  
ciles , tant généraux que particuliers ,  
et les Actes choisis des Martyrs. Par le  
R. P. Dom Remy Ceillier , Benedictin  
de la Congrégation de S. Vanne et de  
Saint Hydulphe , Prieur Titulaire de  
Flavigny. Tome V. *A Paris* , chés *Paulus - du - Mesnil* , Imprimeur - Libraire ,  
Grand'Salé du Palais , au Pilier des  
Consultations , au Lion d'or , 1735. in 4.  
de 718. pages.

CATALOGUE de la Bibliotheque de feu  
M. Bourret, ancien Intendant de la Prin-  
cipauté de Neufchastel et de Vallengin  
en Suisse, &c. I. Vol. in 8. *A Paris* ,  
chés *Jean Bondot* et *Jacques Guérin* , Quay  
des Augustins , M. DCC. XXXV.

Ce Catalogue , que nous avons reçu  
un peu tard , nous a paru curieux et  
parfaitement bien dressé. La vente des  
Livres qu'il contient a dû , selon l'In-  
dication , être commencée dès le 18. du  
mois de Juillet dernier , à l'Hôtel de  
Luynes , Quay des Augustins , et nous  
aprenons qu'elle dure encore. Le Cata-  
logue est de 523. pages , et mérite d'être  
vû. R&

# 1782 MERCURE DE FRANCE

REFLEXIONS CRITIQUES, sur les Histories des anciens Peuples Chaldéens, Hébreux, Phéniciens, Égyptiens, Grecs, &c. jusqu'au temps de Cyrus, en trois Livres, &c. Par M. *Fourmont* l'aîné, Professeur en Langue Arabe au Collège Royal de France, Associé de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, Interprete et Sous-Bibliothécaire du Roy. *A Paris*, chés *Musier*, *Pere*, *Fombert*, *Briasson*, et *Bulot*, Libraires, 1735. in 4.

LA PAYSANNE PARVENUE, ou Memoires de Madame la Marquise de L. V. Par M. le Chevalier de M... Premiere Partie. *A Paris*, chés *Prault*, fils, *Quay de Conty*, vis-à-vis la descente du *Pont-Neuf*, à la *Charité*, in 8. de 135. pages, sans la Préface et une Lettre fort courte, mais pleine de sentimens de reconnoissance à M. l'Abbé d'Opède, Aumônier du Roy, sur une action aussi noble que genereuse de cet Abbé. On apprend à la fin de cette Préface, que l'Auteur de cet Ouvrage a travaillé sur les Memoires qui lui ont été remis par une femme pleine d'esprit et de douceur, &c. Ce sont ces Memoires, dit-il, que je donne aujourd'hui au Public; les Parties qui suivent

SEPTEMBRE. 1735. 1983

suivent celle-ci seront très-intéressantes, elles paroîtront de mois en mois. Je n'ai que faire d'annoncer que le but de Madame la Marquise de L. V. dans cet Ouvrage, est d'instruire son Sexe en l'amusant, de mettre la vertu dans son jour, et de porter ceux qui écrivent à orner leurs Ouvrages de ses beautés.

DESCRIPTION DE L'ÉGYPTE, contenant plusieurs Remarques curieuses sur la Géographie ancienne et moderne de ce Pays, sur ses Monumens, sur les Mœurs, les Coûtumes et la Religion des Habitans, sur le Gouvernement et le Commerce, sur les Animaux, les Arbres, les Plantes, &c, composée sur les Mémoires de M. de *Maillet*, ancien Consul de France au Caire, par M. l'Abbé *le Mascrier*. Ouvrage enrichi de Cartes et de Figures. A Paris, chés *Louis Genéan* et *Jacques Rollin*, fils, Quay des Augustins, 1735. in 4.

TRAITE' DE LA GOUTE dans son état naturel, ou l'Art de connoître les vrais principes des maladies; avec plusieurs Remèdes conformes au Systême d'*Hypocrate*, de *Galien* et de *Vanhelmont*, qui se trouve dans son vrai jour, développé du faux langage et de la fausse opinion,

[par

1984. **MERCURE DE FRANCE**  
par M. *Aignan*, Medecin du Roy et de  
S. A. S. M. le Prince de Condé, Doc-  
teur en Médecine de la Faculté de Pa-  
doüe. Dédié à S. A. S. M. le Duc de  
Bourbon. *A Paris*, chés P. G. *le Mercier*,  
ruë S. Jacques, au Livre d'or, in 12.  
1735. 1. livre 15. sols.

**PARIS** ou le Mentor à la mode, par  
M. le Chevalier de *M...* Première Par-  
tie. *A Paris*, chés Pierre *Ribou*, vis-à-  
vis la Comédie Française, à l'Image S.  
Louis, 1735. in 12. de 155. pages.

**LE DEMESLÉ** survenu à la sortie  
de l'Opera, entre le Paysan Parvenu et  
la Paysanne Parvenuë, imprimé à *Nan-*  
*cy*, et se vend à *Paris*, chés Pierre  
*Ribou*, vis-à-vis la Comédie Française,  
à l'Image S. Louis, 1735.

**LES VIES** et les Miracles de S. Spire, et  
de S. Leu, premier et troisième Evêques  
de Bayeux en Normandie, avec l'His-  
toire de la Translation de leurs Reli-  
ques au Château de Palluau en Gâ-  
tinois, et de-là en l'Eglise Royale et  
Collégiale de Corbeil, où les nouveaux  
Miracles y sont insérés. Dédiées à la Rei-  
ne, revûës, corrigées et augmentées, avec  
figures

figures, et les Hymnes et Proses des Fêtes marquées. L'abregé desdites Vies se vend aussi séparément avec les mêmes Hymnes et Proses Latines et Françoises et mêmes figures. Par Messire Jean-François *Beaupied*, Prêtre, Docteur en Théologie, Abbé de S. Spire. *A Paris*, chés *André Cailleau*, Quay des Augustins, au coin de la ruë Gist-le-Cœur, à saint André, 1. vol *in* 12. 1735.

Il a paru plusieurs Imprimés en divers temps des Vies et Miracles de S. Spire et de S. Leu, avec l'Histoire de la Translation de leurs Reliques, en la Ville de Corbeil, où elles sont présentement dans l'Eglise Royale et Collégiale, qui en porte le nom; mais aucune n'a été plus exacte ni plus recherchée que celle qu'on donne maintenant, parce qu'on n'avoit pas pris la peine d'examiner à fond une très-ancienne Légende Latine qu'on a découverte dans le Trésor du Chapitre de S. Spire. Celles qui ont été imprimées à Paris en 1658. par Erienne Pepingué, et en 1708. par J. B-Christophe Ballard, sont celles qui aprochent le plus de la véritable Histoire de ces Saints; les autres qui peuvent avoir été imprimées ailleurs, n'ont aucune vrai-semblance, et même on ne craint point de dire qu'elles

les sont absolument fausses, contraires à la Tradition, et à ce qui est contenu dans la Légende dont on a parlé.

**D I C T I O N N A I R E** Italien, Latin et François, contenant non-seulement un Abregé du Dictionnaire *de la Crusca*, mais encore tout ce qu'il y a de plus remarquable dans les meilleurs Lxicographes, Etymologistes et Glossaires qui ont paru en différentes Langues. Par M. l'Abbé *Antonini*. A Paris, chés Jacques *Vincent*, rue et vis-à-vis l'Eglise de S. Severin, à l'Ange, 1735. in 4. de 658. pages, en trois colonnes, Caractere de Petit Romain, sans la Préface, la Table des Auteurs et des Livres cités, la Table des Verbes irréguliers, &c. de 28. pages. Le Frontispice est orné d'une belle Estampe; l'impression sur de fort bon papier est correcte, et la netteté des Caracteres fait plaisir à la vûë.

Depuis plusieurs années que l'Abbé Antonini est en France, il s'est continuellement appliqué à nous rendre la Langue de son Pays plus familiere, soit par la maniere exacte, claire et précise dont il l'enseigne, soit par des Méthodes particulieres qu'il nous a données, et par des nouvelles Editions des meilleurs Poëtes

SEPTEMBRE. 1735. 1987

Poëtes Italiens qu'il a publiés. Il vient d'accomplir ce que le Public exigeoit encore de lui avec le plus d'empressement: c'est-à-dire, le Dictionnaire qui donne lieu à cet article, le plus complet, le plus étendu, le plus exact et le plus sçavant de cette espece qui ait encore paru.

Il y a certaines sortes d'Ouvrages qui sont d'une nécessité indispensable, et l'on ne sçauroit être assés reconnoissant envers ceux qui veulent bien y travailler. Peut-on entendre bien une Langue sans un bon Dictionnaire? Mais aussi quelles peines, quels soins, quels temps n'en coûte-t'il pas à un Auteur? Celui-ci commence sa Préface par montrer les défauts qui se rencontrent dans les Dictionnaires dont on se servoit en France avant que le sien parût. On ne doute pas que le Public ne lui rende justice à tous égards; le moindre avantage de cet Ouvrage est de trouver dans la seule lettre *A*. onze cent mots de plus que dans celui de Veneroni, qui est le seul Dictionnaire dont on se servoit auparavant en France.

Sans relever ici le mérite et la capacité de M. l'Abbé Antonini, les seuls modèles qu'il a scrupuleusement suivis

E dans

1988 MERCURE DE FRANCE  
dans la composition de son Ouvrage ,  
peuvent lui répondre d'un entier succès.  
» L'Académie de la *Crusca* , dit notre Au-  
» teur , est si universellement estimée  
» dans la République des Lettres , que  
» tous les éloges que j'en pourrois faire  
» n'ajouteroient rien à son mérite , ni à  
» celui de son Dictionnaire , imprimé  
» d'abord *in folio* , et depuis en trois  
» volumes en 1691. Cet excellent Ou-  
» vrage a servi de base et de fondement  
» à celui que je donne aujourd'hui au  
» Public. Le mien renferme donc ge-  
» neralement tous les mots employés  
» dans le Dictionnaire de la *Crusca* , soit  
» pour le nombre , soit pour les accep-  
» tions différentes. C'est dans cette mê-  
» me source que j'ai puisé toutes les dé-  
» finitions des mots , leur explication La-  
» tine ou Grecque , et les exemples que  
» j'ai raportés. Ce guide est trop sûr pour  
» craindre de s'égarer en le suivant.

On voit par ce que notre Auteur vient  
de dire , qu'il n'y a rien dans le fameux  
Dictionnaire de la *Crusca* qui ne se trou-  
ve dans le sien. Il ne s'en est pas même  
tenu là ; quoiqu'il avoie que sans le Dic-  
tionnaire de la *Crusca* il ne se seroit ja-  
mais avisé d'entreprendre celui-ci Mais il  
sçavoit en même-temps que quelque grande  
que

*que puisse être la gloire des premiers Auteurs, les derniers peuvent toujours donner leurs Ouvrages plus complets.* Voyons donc dans le Projet que M. l'Abbé Antonini a fait imprimer de son Dictionnaire, en quoi il a étendu ses idées.

J'ai même aspiré, dit-il, à enchérir sur le travail de tant d'illustres Génies d'Italie. Dans cette vûë, j'ai ajouté aux mots employés dans le Dictionnaire de la *Crusca*, plus de deux mille autres mots, tous tirés des Auteurs reconnus pour faire autorité dans notre Langue : Il sera facile d'en faire la distinction par la différence du caractère. Les Italiens comptent trois Dialectes, tous trois en usage, tous trois reconnus, le Romain, le Florentin et le Siénois. J'ai donc eu soin d'avertir de quel Dialecte étoit un mot, dès qu'on ne s'en servoit pas également à Rome, à Siéne et à Florence. On trouvera aussi dans mon Ouvrage la quantité des syllabes marquée par les accens ; la différente prononciation des E et des O, qui emporte souvent dans les mêmes mots une signification différente ; les gentes des Noms, les régimes des Verbes et des Prépositions ; les irrégularités des Verbes, &c. J'ai observé à l'égard des mots, ceux qui sont en usage

et dont on peut se servir, et ceux qui ne se trouvent plus que dans les anciens Auteurs. J'ai distingué les termes uniquement consacrés à la Poësie, de ceux qui peuvent également servir pour la Prose. Pour prévenir même le mauvais usage qu'on pouroit faire d'une expression, j'ai marqué si elle est noble, familiere, basse, &c. Enfin dans la composition de mon Ouvrage, je me suis servi de tous les Lexicographes, Etymologistes et Glossaires, qui ont été donnés en différentes Langues. Je n'ai pas consulté seulement les Gens de Lettres, j'ai eu souvent recours à des Artisans même, pour mieux sçavoir les termes propres de leur Art. Par toutes ces précautions il est à présumer que j'aurois dû donner le Dictionnaire Italien le plus complet qui ait paru jusqu'à présent. En suis-je véritablement venu à bout ? Le Public en décidera.

Il semble que M. l'Abbé Antonini ait oublié de parler dans ce *Prospectus* de la Liste des Auteurs et des Ouvrages Italiens, qu'il a ajoûtée à son-Livre. Elle lui donne cependant un grand mérite.

On n'entrera pas dans l'examen d'une espece de Dissertation ou Parallele de la Langue Italienne avec la Françoisè, que  
l'Auteur

SEPTEMBRE. 1735. 1991

L'Auteur ajoute à la fin de sa Préface. L'estime que nous avons pour un Auteur qui a si heureusement executé un si laborieux projet, nous y fait trouver de l'esprit et de l'éloquence; mais l'amour que tout François doit avoir pour sa Langue, empêchera, sans doute, de goûter les raisons de M. Antonini. Peut-être qu'il n'en est pas lui-même entièrement convaincu; du moins après avoir vanté par une espece de devoir, sa propre Langue, il donne à connoître combien il pense favorablement de la nôtre.

Que l'on ne s'imagine point, au reste; dit-il, page 16. de sa Préface, qu'en faisant l'éloge de la Langue Italienne, j'aye aucunement prétendu diminuer par là le prix de la Françoisé. Mon unique but, je le réitere, seroit de les faire aller de pair et de les allier ensemble, s'il étoit possible. Après avoir lû les Corneilles, les Racines, les Molières, les Boileaux, les la Fontaines, et tant d'autres Auteurs du premier Ordre, peut-on, sans injustice, ne pas estimer et cherir une Langue dans laquelle on a écrit de si excellentes choses? Les paroles d'un célèbre Académicien, dans son Discours à l'Académie, sont remarquables. Si nous nous apliquons, dit-il, à polir, à per-

E iij · fectionner

fectionner le langage , ce n'est pas dans la seule vûë de flater l'oreille par des sons harmonieux , de donner plus de justesse et de clarté à la Prose , un vol plus hardi et moins téméraire à la Poësie ; c'est principalement pour rendre les preuves de la verité plus sensibles , les images de la vertu plus respectables , et mériter l'attention de la Posterité , autant par la délicatesse du pinceau , que par l'importance et la majesté du sujet. Le conseil que cet illustre Académicien semble donner , est un des principaux éloges de la Langue Françoise. Je dirois même volontiers aux Etrangers qui n'en font pas tout le cas qu'elle mérite , que c'est faute de la connoître. Pour moi , sans entrer dans un plus long détail , je déclare que chaque année que je reste à Paris , ajoute infiniment à l'estime que j'ai pour cette Langue , aussi bien qu'à mon respect et à ma vénération pour l'heureuse Nation qui la parle. On trouve dans la même Préface , qui est très-bien écrite , sçavante , instructive et concise , le Plan d'un Dictionnaire Italien universel ; Plan qui nous a paru très-méthodique et aussi beau qu'utile. On ne peut sur ce projet , que louer la capacité , le zele ardent et la sagacité de l'Auteur ; il n'y a pas lieu

SEPTEMBRE. 1735. 1993  
lieu de douter que tous les Amateurs  
des Lettres et des Arts, ne concourent  
à l'encourager dans la pénible et vaste  
entreprise de ses projets.

Il reste à rapporter quelques mots  
de ce Livre, pris au hasard, afin  
qu'on puisse, par cet échantillon, juger  
du reste de ce Dictionnaire.

ABBACCHIARE, Fior. Battet con bac-  
chio, cioè bastone, o pertica; e dicesi  
per lo più delle frutta, che hanno gus-  
cio, quando sono in sù l'albero. ( Lat.  
decutere.) *Gauler les fruits.* Come i Tos-  
cani dicono Abbacchiare da Bacchio,  
che significa Pertica, così i Franc. dicono  
*Gauler* da *Gaule*, che vale lo stesso.

ASCIOLVERE, Sust. Colezion della mat-  
tina. ( Lat. Jentaculum. ) *Le déjeuner.* ti-  
gur. Cinquanta ducati sono un'asciolvere:  
cioè, una collezione; cosa di poco rilievo.  
Si direbbe anche in Franc. *Ce n'est qu'un  
déjeuner.*

ASCIOLVERE, verbo. Mangiar la mat-  
tina innanzi desinare. ( Lat. jentare. )  
*Déjeuner.* Asciolvere, dal Lat. ( Solvere. )  
Come hà detto Ovidio ( jejunia solvere. )  
E Petrarca: Send' io tornato a solvere il  
digiuno. Gl' Inglesi dicono anch'essi,  
Breakfast; cioè, Rompere il digiuno:  
maniera presa da' Greci.

E iiij L'Ou-

L'Ouvrage que nous annonçons doit être suivi d'une seconde Partie , qui contiendra le Dictionnaire François-Italien. Il paroîtra incessamment.

REFLEXIONS MILITAIRES ET POLITIQUES , traduites de l'Espagnol de M. le Marquis de *Santa-Cruz de Marzenado*. A Paris , chés Rollin , fils , 1735. in 12.

DECISIONS NOTABLES sur diverses Questions de Droit , conformément aux Arrêts de la Cour du Parlement de Toulouse , partagées en 6. Livres , et recueillies par M. Jean de *Cambolas* , Président au même Parlement. Cinquième Edition , revûë , corrigée et augmentée des Notes sur la Matière des Donations , relativement à l'Ordonnance du Roy du mois de Février 1731. A Paris , chés Etienne et Louis *Ganeau* , pere et fils.

On vient de donner au Public une nouvelle Traduction de *Virgile* , avec le Latin à côté et des Notes Historiques et Géographiques , par M. l'Abbé de la Lanelle de S. Remy. 4. volumes in 8. A Paris , ruë S. Jacques , chés *Gregoire-Dupuis* , à la Couronne d'or , *Barbou* , aux Cigognes , et Louis *Dupuis* fils , à la Fontaine d'or. On en parlera plus au long.

ARRESTS

SEPTEMBRE. 1735. 1995

ARRESTS NOTABLES du Parlement de Dijon , recueillis par M. François *Perrier* , Substitut de M. le Procureur General , avec des Observations sur chaque question , par Guillaume *Raviot* , Ecuyer , Avocat au Parlement et Conseil des Etats de Bourgogne. *A Dijon* , chez Arnaud-Jean-Baptiste *Augé* , 1735. in folio, deux Volumes.

HISTOIRE DES SEQUANOIS et de la Province Sequanoise , des Bourguignons et du premier Royaume de Bourgogne , de l'Eglise de Besançon jusques dans le VI. siecle , et des Abbayes nobles du Comté de Bourgogne , S. Claude , Beaume , Gigny , Château-Châlons , Beaume-les Dames , Lons-le-Saunier , Migette et Montigny , depuis leur fondation jusqu'à présent. Par M. F. J. *Dunod* , ancien Avocat au Parlement , et Professeur Royal en l'Université de Besançon. *A Dijon* chés de *Fay* , Imprimeur des Etats , de la Ville , et de l'Université , in 4.

EXPLICATION des sept Sacrements de l'Eglise , par Messire Charles Evêque de Tulle , pour l'utilité du Clergé et des Fideles de son Diocèse.

Cet Ouvrage est divisé en trois Tomes ,  
*in douze.* E v Le

## 1996 MERCURE DE FRANCE

Le premier Tome contient le Traité des Sacremens en general , du Baptême , de la Confirmation et de l'Eucharistie. La Controverse contre les Herétiques Protestants sur la présence réelle du Corps de Jesus - Christ dans le Sacrement de l'Eucharistie et sur la Transsubstantiation y est traitée avec soin.

Le second Tome renferme le Traité de la Penitence , de l'Extrême-Onction et de l'Ordre.

Le troisième Tome tout entier est sur le Sacrement de Mariage.

Le prix de chaque Tome en feüille est de quarante sols , c'est-à-dire , six francs pour les trois Tomes en feüilles , sans la relieure. *A Tulle , chés J. Leonard Dalvy, Imprimeur de M. l'Evêque et du Clergé. 1-34* Ce Livre se vend aussi à Paris, chés André Cailleau, Libraire, Quay des Augustins , à l'Image de S. André.

AURESOUN FUNEBRO de *Messiro Cardin Lebret , &c.* c'est-à-dire , *Oraison Funebre de M. Cardin Lebret , Conseiller d'Etat , Premier Président , Intendant de Justice , Police , Finances , et du Commerce , Commandant pour le Roy en Provence. Prononcée le 12. May 1735. dans l'Eglise Paroissiale de S. Laurent , en presence de Messieurs*

S E P T E M B R E. 1735. 1997  
Messieurs Jacques Carles , Reymond  
Floux , Jean-Pierre Pons, et Louis Lom-  
bard , Prud'hommes de Marseille. *Par*  
*M. Pourrieres , Curé de la Paroisse de S.*  
*Ferreol.* Brochure in 4. de 25. pp. A  
Marseille , chés Dominique Sibié et Jean  
Isnard , 1735.

La mort du Maréchal de Villars, Gou-  
verneur de Provence , et celle de M. Le-  
bret, Premier President , Intendant , &c.  
de la même Province , arrivées presque  
en même temps , ont donné lieu à plu-  
sieurs Oraisons Funebres prononcées à  
Aix , \* à Marseille , à Arles , à Toulon ,  
à Lambesc , que nous avons toutes re-  
çues imprimées , et dont nous aurions pû  
donner des Extraits , si cette entreprise  
avoit pû ne pas excéder les bornes aux-  
quel les nous sommes assujettis dans no-  
tre Journal. Nous avons crû cependant de-  
voir dire quelque chose de celle dont on  
vient de lire le titre , à cause de sa sin-  
gularité et de son merite particulier.  
Nous ne l'avons reçûe que depuis peu  
de jours.

\* *Du Maréchal de Villars par le R. P. Sube ,*  
*Mineur Conventuel , Docteur en Theologie , pro-*  
*noncée avec succès devant les Etats de Provence*  
*le 16. Novembre 1734. et imprimée à Aix , chés*  
*J. David.*

E vj Dans

## 1998 MERCURE DE FRANC

Dans une très-courte Preface , on nous expose , en ces termes , l'occasion et la singularité de ce Discours. » La Provence a pleuré sincèrement la mort de M. Lebre; la France a reçu avec avidité les differens Eloges qu'on a fait de ce grand Magistrat. En voici un d'un genre nouveau , et tel qu'on n'avoit pas prévu. La Communauté des Pêcheurs de la Ville de Marseille a cru devoir laisser un monument de sa reconnoissance envers cet illustre deffunt , auquel elle est redevable de sa conservation. Jaloux des mœurs et du langage de leurs ancêtres , les Pêcheurs ont souhaité que les vertus de leur Protecteur fussent preconisées dans la même langue , dont leurs Pasteurs se servent pour leur annoncer les verités Evangeliques. La Langue Provençale fut jadis recommandable par les Ouvrages de nos anciens *Troubadous* ; elle est connue dans ces \* derniers temps par des Cantiques , des Fables morales , et des Odes dont le Public a admiré et l'élegance et l'é-

*\* Avant ces derniers temps il y a eu une Traduction du Nouveau Testament en Langue Provençale , dont il y a un très-bel Exemplaire dans la Bibliotheque de M. le President de Mazaugues , d'une Ecriture du XIII ou XIV , siecle,*

nergie

SEPTEMBRE. 1735. 199

» nergie , et elle est admise dans la chaire  
» de verité pour toutes les Instructions  
» qui sont adressées au Peuple. Les Iê-  
» cheurs versés dans cette Langue , ont  
» prié l'Orateur de ne se servir d'aucune  
» autre pour louer M. Lebret : ils vou-  
» loient tout entendre ; tout est précieux  
» en effet dans la vie de ce Grand Hom-  
» me , et le plus petit trait qui leur eut  
» échapé auroit mérité leurs regrets.  
« Ainsi parle l'Editeur.

Au reste, si Mrs les Prud'hommes et le Corps des Pêcheurs ont absolument voulu un Eloge en Langue vulgaire , ils ont eu soin de se choisir un Orateur qui n'est rien moins que vulgaire ; nous aprenons , en effet , que M. l'Abbé Pourrieres est très distingué par le talent de la parole , par sa capacité , et par un mérite personnel fort au dessus du commun.

Il prit pour texte de son Discours , ces belles et heureuses paroles du 21. chap. des Proverbes *Ÿ. 21. Qui sequitur justitiam et misericordiam , inveniet vitam et gloriam.* Paroles dont la paraphrase lui servit d'Exorde.

» C'est le S. Esprit , dit il , qui pro-  
» met la vie et la gloire à celui qui suit  
» la justice et la miséricorde. Les pro-  
» messes les plus solides que les hommes  
puissent

» puissent faire , sont toujours sujettes à  
 » beaucoup d'inconveniens , et souvent  
 » ce qui nous paroît le plus assuré et le  
 » moins perilleux , est ce qui nous man-  
 » que plutôt. Semblables à la Mer la  
 » plus tranquille , au temps le plus se-  
 » rain , aux vents les plus favorables ,  
 » qui font esperer un bon départ et une  
 » heureuse navigation , les Hommes font  
 » des promesses , et donnent des paro-  
 » les qui sont aussi peu assurées , et aussi  
 » sujettes au changement que le temps ,  
 » la Mer , et les vents. Il n'en est pas  
 » de-même , continua-t'il , des promesses  
 » que nous fait l'Esprit Saint ; le Ciel et  
 » la Terre passeront ; mais les paroles de  
 » la verité , et les promesses de Dieu sub-  
 » sisteront éternellement , et voilà ce qui  
 » doit faire aujourd'hui le sujet de notre  
 » consolation.

Ces mêmes paroles du Texte , suivies  
 d'un Portrait en racourci des vertus de  
 M. Lebret , et des loüanges que meritent  
 Mrs les Prud'hommes par leurs regrets  
 et par les marques qu'ils donnent ici  
 d'une iuste reconnaissance , aménerent  
 naturellement la division du Discours en  
 deux parties : la Justice et la Misericorde  
 ayant toujours fait le veritable caractere  
 de M. le Premier President Lebret , &c.

L'O-

L'Orateur dans les preuves de sa première partie, fit entrer habilement et les services rendus à la Communauté des Pêcheurs, et le caractere de ceux qui composent cette Communauté. » Per-  
 » sonne, dit-il, n'a mieux éprouvé qu'elle  
 » étoit son affabilité, que Mrs les Pru-  
 » d'hommes devant qui j'ai l'honneur de  
 » parler. Je le puis dire sans crainte de  
 » les offenser. Ces Messieurs sont con-  
 » nus et distingués dans le Monde par  
 » leur probité, par leur bonne foy, par  
 » leur candeur et par leur aimable sim-  
 » plicité; car du reste ils vivent dans un si  
 » grand éloignement des autres Gens du  
 » monde, qu'ils n'en suivent ni les usa-  
 » ges, ni même presque les manieres de  
 » s'exprimer. Cependant quel accez n'a-  
 » voient-ils pas auprès de M. Le Bret ? Il  
 » les recevoit, les écoutoit, les prote-  
 » geoit, les soutenoit, il se faisoit ins-  
 » truire de leurs affaires, il apuyoit leurs  
 » projets, après les avoir examinez; il  
 » faisoit confirmer par les Arrêts des  
 » deliberations de la Communauté, et  
 » les faisoit autoriser de la Cour. Enfin  
 » par ses soins et par sa protection parti-  
 » culiere, cette Communauté qui étoit  
 » presque entierement ruinée, a payé pres-  
 » que toutes ses dettes, et retabli son  
 credit

» credit. . . . . Je vois , Mrs les Pru-  
 » d'hommes , que je vous ai attendris en  
 » vous parlant des bontés particulieres  
 » que M. Lebret avoit pour vous : mais  
 » qui ne seroit touché au recit de ses ac-  
 » tions ? &c.

Dans les preuves de la seconde Partie ;  
 il fit un portrait touchant de ce temps  
 de peste et de calamité publique , pen-  
 dant lequel M. Lebret se distingua si fort  
 du côté de la pitié et de la miséricorde ,  
 &c. Il n'oublia pas les secours spirituels ,  
 donnés alors par M. l'Evêque de Mar-  
 seille à son cher Troupeau , qui fût atta-  
 qué le premier.

» Notre Saint Evêque , dit il , rempli  
 » de zele , de tendresse , d'amour et de  
 » compassion pour son Peuple , avoit non-  
 » seulement distribué et établi des Minis-  
 » tres zelés et charitables pour le besoin  
 » de tous : mais il animoit lui-même ses  
 » Ouvriers au milieu des morts et des  
 » mourans ; et toujours à la tête des au-  
 » tres , comme \* le chef de tous , il expo-  
 » soit sa vie pour nous faire voir par cet  
 » exemple que nous ne devons pas me-  
 » nager la notre. Le Peuple , graces à ses  
 » soins et à son zele , ne manquoit de rien  
 » de ce côté-là , et si le propre bien du

\* *Como lon Capouliè.*

charitable

» charitable Prélat avoit pû suffire pour  
 » le bien de tous ; il le repandoit de si  
 » bon cœur , et si libéralement , qu'on se  
 » seroit passé de secours étrangers pour  
 » les nécessités publiques. Mais tout étoit  
 » épuisé , et le premier Pasteur , après  
 » avoir tout donné , fut réduit comme  
 » les Pasteurs subalternes à l'ordinaire le  
 » plus mince , encore en faisoit-il part  
 » aux malheureux , qui n'avoient rien du  
 » tour.

Il finit ses preuves , à l'égard de M. Le-  
 bret , en disant qu'il ne faut pas croire  
 qu'on puisse exposer dans ce Discours  
 tout le bien qu'il a fait. Il en a tant fait ;  
 dit-il , qu'il faudroit la vie d'un Homme  
 pour le raconter.

Le Discours fut terminé par les pa-  
 roles qui suivent , lesquelles laisserent  
 tous les Auditeurs touchés , édifiés , et  
 fort contens de l'Orateur. » J'en ai assés  
 » dit , Messieurs , pour augmenter vos  
 » regrets , mais non pas pour louer di-  
 » gnement le grand Magistrat que nous  
 » venons de perdre. Toutes ses actions ,  
 » tous ses sentimens , toute sa conduite  
 » ont toujours été si remplis de justice et  
 » de miséricorde , que nous devons croire  
 » que Dieu lui aura donné la vie et la  
 » gloire qu'il a meritée. *Qui sequitur jus-*  
*titiam*

» *iii*am, &c. Non, Messieurs, il n'est plus  
 » temps de verser des larmes, et nos larmes  
 » et nos gémissemens sont trop interes-  
 » sés. Dieu nous l'a ravi cet illustre protec-  
 » teur pour la punition de nos pechés.  
 » Apaisons sa colere par notre soumis-  
 » sion aux ordres de sa providence,  
 » unissons nos prieres à celles de notre \*  
 » Saint Evêque, qui va faire couler pour  
 » lui sur l'Autel le Sang de J. C. et es-  
 » perons fermement que ce grand hom-  
 » me, qui avoit travaillé avec tant de  
 » zele, d'aplication et d'assiduité à nous  
 » rendre heureux sur la terre, aura trou-  
 » vé la vie et la gloire éternelle.

Comme tout le monde n'est pas obligé  
 d'être au fait des usages particuliers d'une  
 Ville, nous ajouterons ici que les Pru-  
 d'hommes de Marseille, au nombre de  
 quatre annuellement élus, sont les Chefs  
 des Pêcheurs de la Ville, faisant ensem-  
 ble un Corps de Communauté d'envi-  
 ron six cent Personnes qui habitent un  
 quartier particulier dans la Paroisse saint  
 Laurent. Ces Chefs jugent en dernier  
 ressort, sans forme ni figure de Procés,  
 tous les différends qui concernent la Pê-  
 che, chaque particulier plaidant sa cause.

L'origine des Prud'hommes, et de leur

\* *M. l'Evêque de Marseille celebrait la Messé.*

Jurisdiction

Jurisdiction est si ancienne , que les Historiens n'ont pû encore la decouvrir. Ils sont appellés dans les Chartres , *Probi Homines Piscatorum*. Il y a plus de 4000 ans que les Comtes de Provence , et ensuite nos Rois ont confirmé leurs privileges. Louis XIII. étant à Marseille en 1622. où il prit le plaisir de la Pêche des Thons , en ajoûta de nouveaux.

Cette Communauté a été de tout temps considerable. On trouve , en effet , qu'en l'année 1385. elle avoit une Confratrie appellée *l'Aumône des Pêcheurs* , conduite par cinq Recteurs. Ces Recteurs acheterent cette même année une Galere armée , des deniers de la Confratrie , pour se deffendre contre les Corsaires de Barbarie. Elle leur couta deux mille florins d'or *de la Reine* , comme parlent les Titres.

Il ne faut pas oublier que les Prud'hommes , en certains jours de cérémonie , paroissent en public habillés d'une maniere singuliere , avec des Toques , et de larges Epées à l'antique. Amateurs des anciens usages , eux et tous ceux qui leur sont soumis , ils n'ont et n'entendent d'autre langage que celui de leurs ayeux , c'est à-dire , le Marseillois , langage qui a d'ailleurs son énergie , son élégance , et son harmonie particuliere

2006 MERCURE DE FRANCE  
particuliere. Sur quoi il est bon d'observer que M. de Ruffy \* s'est trompé en disant , qu'il ne reste plus aucun vestige de la Langue qu'on parloit anciennement à Marseille ; car encore aujourd'hui on trouve des traces de cette Langue et de l'origine de la Ville en quantité de mots purement Grecs , et en d'autres qui sont Latins , Gaulois , et Celtiques. A quoi on peut ajouter qu'avant la réunion de la Provence à la Couronne , et encore quelque temps après , presque tous les Actes , les Discours et les Ouvrages publics , étoient écrits et prononcés en langue Marseilloise , depuis perfectionnée , et telle à peu près que l'a heureusement employée M. l'Abbé Pourtieres dans l'Oraison Funebre dont nous venons de rendre compte au Public.

En finissant cet article , il nous est tombé entre les mains un Mémoire au sujet des Prud'hommes et des Pêcheurs de Marseille , qui merite d'avoir ici sa place , et qui interesse la Litterature. Qui croiroit que les Prud'hommes et leur Corps,

\* *Histoire de Marseille , T. I. L. XIII. p. 331. Il se trompe encore quand il dit p. 332. que le Langage qu'on parle à present à Marseille , a plus de conformité avec la Langue Françoisse qu'avec aucune autre.*

tels

tels qu'ils sont ci-dessus dépeints, et la Litterature, pussent avoir ensemble quelque chose de commun. Il est cependant vrai que M. le Comte de Marsigli, Seigneur Italien, celebre dans la Republique des Lettres, et le-même dont il est parlé dans le II. Volume du Mercure de Decembre 1733. p. 2824. étant venu à Marseille pour y continuer ses recherches sur l'Histoire naturelle, et sur tout celles des Plantes marines, eut besoin de nos Prud'hommes, qui concoururent utilement à ce dessein, en se prêtant avec zele à tout ce qui dépendoit de leur autorité et de leur profession. Les Pêcheurs apportoient exactement au Comte de M. toutes les Plantes qui s'accrochent ordinairement à leurs filets, et qu'ils jettent à la Mer, et encore plusieurs Coquillages et Insectes Marins.

Les mêmes Chefs lui donnerent les Pêcheurs les plus experimentés pour aller faire en sa presence la Pêche du Corail du côté de la Ciotat. C'est dans cette Pêche que M. de Marsigli trouva pour la premiere fois des branches de Corail chargées de ce qu'on peut apeller la fleur de cette Plante Marine. Il fut si content de sa decouverte, qui decidoit une Question jusqu'alors indécise sur la fleur

2008 MERCURE DE FRANCE  
fleur du Corail, et si reconnoissant envers les Prud'hommes qui n'avoient rien épargné pour faciliter ses recherches, qu'il leur envoya \* de Boulogne un magnifique Tableau pour leur Chapelle. Ce Tableau represente S. Pierre pêchant du Corail. Le Peintre a observé que toutes les branches pêchées portent la fleur à leurs extremités, suivant l'intention du Donateur, qui a voulu caracteriser et sa decouverte et sa reconnoissance par ce Monument.

Le Comte de Marsigli n'en demeura pas là : Comme il avoit été reçu à Marseille avec tous les égards dûs à sa naissance et à son merite personnel, il envoya en même temps au Corps de Ville un grand Tableau d'environ 20. pieds de largeur sur une hauteur proportionnée, d'une très belle ordonnance, où Neptune, ou pour mieux dire M. le Regent sous le symbole de cette Divinité, est représenté sur un Char en coquille, tenant notre Auguste Monarque encore Enfant, et très-ressemblant dans son Giron, le conduisant à Marseille. Le Char est attelé de Chevaux Marins, entouré de Syrenes,

\* Le Comte de Marsigli est de Boulogne, où il a fondé une Académie, &c.

de

de Tritons , &c. tenant des branches de Corail , des Conques remplies de Perles , &c. d'autres sonnans de la trompe marine. Toute cette éclatante composition représente une Entrée triomphale du Roy dans le Port de Marseille , dont on voit la plus belle partie avec la superbe façade de l'Hôtel de Ville , &c. Tout cela s'est passé dans les années 1716. et 1717. Ce Tableau fait aujourd'hui le plus bel ornement de la grande Salle de cette Hôtel.

Il paroît tout récemment une nouvelle feuille , sous le titre de *Nouveaux Amusemens sérieux et comiques*. A Paris , à l'entrée du Quai des Augustins , du côté du Pont S. Michel , chés Charles Guillaume , 1735. in 12. de 24. pages. On promet deux semblables feuilles tous les Lundis et Vendredis de chaque semaine. Ce que nous venons de parcourir de ce petit Ouvrage , dont le sujet est *Eloge des Miroirs* , est bien écrit.

La suite des *Cent Nouvelles Nouvelles* de Madame de Gomez , paroît exactement , et a un grand cours. Cet Ouvrage , à mesure qu'il augmente , semble piquer davantage la curiosité des Lecteurs. On en est à la trentième partie , chés Mauduit , Quay des Augustins.

L'Académie

L'Académie Française celebra le 25. Août, la Fête de S. Louis, dans la Chapelle du Louvre. Pendant la Messe, qui fut célébrée par l'Evêque de Vence, l'un des Membres de cette Académie, on chanta un très-beau Motet en Musique de la composition du sieur Dornel. L'Abbé Carrellet de Rozey, Docteur de Sorbonne, Predicateur du Roy, Grand Archidiacre de Soissons, et Académicien de l'Académie de la même Ville, prononça le Pannegyrique du Saint avec beaucoup d'éloquence. L'aplaudissement qu'il a eu nous engagera à en donner un petit Extrait dans le prochain Mercure.

L'Après-midy, l'Académie s'étant assemblée pour la distribution des Prix, M. l'Abbé d'Olivet ouvrit la Seance par un Discours sur la chute dont-il semble que l'Eloquence Française soit menacée; il fit voir les causes de sa décadence, et exposa enfin les moyens les plus efficaces pour la retablir et pour l'entretenir dans son premier lustre. Ce Discours également solide, pathétique, instructif, fut fort aplaudi. On lût ensuite les deux Pièces, qui, au jugement de l'Académie, ont remporté les prix de cette année. Celui d'Eloquence fut adjugé à M. Pallas, Lieutenant General de Toul, et celui de

Poésie

SEPTEMBRE. 1735. 2011

Poësie à M. l'Abbé Clement de Provence, Aumônier de M. l'Archevêque de Paris. La Séance finit par la lecture de deux Pièces, l'une d'Eloquence, l'autre de Poësie, présentées à l'Académie de la part de l'Académie de Soissons, par M. l'Abbé de Rozey, le même qui avoit prononcé le matin, avec beaucoup de succès, le Pané- girique de Saint Louis. Le Poëme est de sa composition, et fut fort aplaudi.

Le même jour l'Académie des Incriptions et Belles-Lettres, et celle des Sciences, celebrent la même Fête dans l'Eglise des PP. de l'Oratoire. Il y eut aussi un beau Motet pendant la Messe, de la composition du sieur du Bousset, après laquelle M. l'Abbé Josset prononça avec tout le succès possible, le Panegirique de S. Louis.

L'Académie Royale des Belles-Lettres de Marseille s'assembla publiquement le 25. Août, Fête de S. Louis, pour la distribution du Prix de Poësie fondé par le Maréchal Duc de Villars. M. Gerin, Lieutenant General de l'Amirauté, Directeur, ouvrit la Séance par la lecture d'un *Discours sur les Desirs*. On fit ensuite la lecture de l'Ode qui a remporté le prix. Elle est du R.P. CHAIS de Tarascon, de  
F. l'Ordre

2012 MERCURE DE FRANCE  
l'Ordre des Grands Carmes, et Prieur du  
Convent de Mazargues, dans le Territoire  
de Marseille. L'Auteur present à l'Assem-  
blée, fit son remerciement en Vers, qui  
furent applaudis.

M. de la Visclède, Secretaire perpetuel  
de l'Académie, lut ensuite l'Eloge, de sa  
composition, de M. le Chevalier de Ros-  
mieu, Académicien Associé, et decédé  
depuis quelques mois.

M. Sinetty fit la lecture d'une Piece de  
Poësie, qui a été envoyée cette année pour  
tribut à l'Académie Françoisé, c'est une  
Allegorie qui a pour titre le Temple de  
l'Orgueil.

M. Pellissery lut un *Discours sur l'A-*  
*mitié*, et M. Robinot termina la Séance  
par la lecture d'une Fable.

Nous avons reçu en même temps une  
petite brochure de 24. pages, imprimée  
à Marseille chés Pierre Boy, intitulée  
*ODES et autres Pieces de Poësie qui ont été*  
*presentées à l'Académie des Belles-Lettres de*  
*Marseille, pour le prix de l'année 1735.*

L'Ode du R. P. Chais qui a remporté  
le Prix, est la premiere Piece de ce Re-  
cueil. Elle commence ainsi.

Quoi

**Q**uoi ? du Styx l'Onde divisée,  
 M'ouvre un passage inusité !  
 Par quel charme dans l'Elisée ,  
 Vil Mortel , suis-je transporté ?  
 Le Messager des Dieux me guide :  
 Pretend-il què ma voix timide  
 Chante aux vivans surpris le triomphe des  
 Morts !

**Quel Peuple d'Ombres magnanimes !**  
 Mais parmi ces Heros sublimes  
**Ma Muse au seul VILLARS consacre ses accords.**

Encore une ou deux strophes , feront  
 juger du merite de cette Piece , que nos  
 bornes ne permettent pas de rapporter ici  
 toute entière.

**Qu'aux traits du Heros que je chante ,**  
 Qu'à ces traits à jamais nouveaux ,  
 L'Antiquité la plus brillante  
 Cesse d'opposer ses Heros.  
 Par la valeur brille un Achille ,  
 Par la prudence un Paul Emile ,  
**Un Mécene est fameux par l'amour des beaux**  
**Arts.**

**Amour des Arts , Valeur , Prudence ,**  
 Assemblage cher à la France ,  
**Tout l'Univers le sçait, tu ne fis qu'un VILLARS.**

F ij      Grand

Grand dans sa mort , grand dans sa vie ,  
 Ce Heros s'éclipse à nos yeux ,  
 Son ame à nos besoins ravie ,  
 Va partager le sort des Dieux.  
 Il meurt , ô deuil ! ô perte extrême !  
 Mais que vois-je ? un autre lui-même  
 Fait revivre l'espoir dans nos cœurs abbas.  
 O bonheur ! quand ta loi severe ,  
 Parque , nous enleve le Pere ,  
 Nous voyons dans le Fils revivre ses vertus.

A la tête de ce Recueil est un Avertissement dont nous rapporterons ici les termes.

L'Académie avertit le Public , que le 25. Août de l'année prochaine , jour et Fête de saint Louis , elle adjugera le Prix fondé par feu M. le Maréchal Duc DE VILLARS ; son Protecteur , à un Discours en Prose d'un quart d'heure , ou tout au plus d'une demi-heure de lecture , dont le Sujet sera : *Si l'imagination contribué plus au bonheur qu'au malheur de l'Homme.*

Ce Prix sera une Médaille d'Or de la valeur de 300. liv. portant d'un côté le Buste , et au revers la Devise de M. le Maréchal DE VILLARS, Protecteur de l'Académie.

On adressera, comme de coutume, les Ouvrages destinez au concours, à M. de Chalamont de la Visclède , Secrétaire perpetuel de l'Académie , rue de l'Evêché à Marseille. On affranchira les Paquets à la Poste , sans quoi ils ne seront point retirés. Il ne seront reçûs. que jusqu'au premier  
 May

SEPTEMBRE. 1735. 2019

May inclusivement ; les Auteurs n'y mettront point leur nom ; mais une Sentence de l'Écriture Sainte , des Peres de l'Église , ou des Auteurs Profanes. Ils marqueront à M. le Secrétaire une adresse à laquelle il enverra son Récepissé.

On les prie de prendre les mesures nécessaires pour n'être point connus avant le jour de la décision de l'Académie , de ne point signer les Lettres qu'ils pourront écrire à M. le Secrétaire , de ne point lui présenter eux-mêmes leurs Ouvrages , en feignant qu'ils n'en sont pas les Auteurs , ni se faire connoître , ou à lui , ou à quelque autre Académicien ; et on les avertit que s'il sont connus par leur faute , leurs Ouvrages seront exclus du concours. Tout Ouvrage en faveur duquel on aura sollicité , en sera aussi exclu.

L'Auteur qui aura remporté le Prix , viendra le recevoir dans la Salle de l'Académie le jour de la Séance publique , s'il est à Marseille ; et s'il est absent , il enverra à une Personne domiciliée en cette Ville le Récepissé de M. le Secrétaire , moyennant lequel le Prix sera remis à cette Personne.

*DEPUTATION de l'Académie de Seville à l'Académie Royale des Sciences de Paris. Extrait d'une Lettre de M.D.S.J.*

**V**ous craignez , Monsieur , avec raison , qu'on n'ait outré les choses , lorsqu'on vous a dit , et qu'on a même publié depuis peu dans un Écrit , que les Sciences ne sont gueres cultivées en Espagne , et que la Litterature de toute

F iij espece

2016 MERCURE DE FRANCE  
espece y est absolument negligée , mal-  
gré l'Etat florissant de cette grande Mo-  
narchie. Je vais vous rendre compte d'un  
Fait propre à justifier votre crainte , et  
qui , pour l'honneur des Sciences mêmes  
et de la verité , merite d'être connu.

Seville, Ville ancienne et Capitale de  
l'Andalousie , dont l'Eglise Metropol-  
taine a long-temps disputé la Primatie des  
Espagnes à celle de Toledé , Ville si or-  
née par l'Art et par la Nature , partagée  
d'ailleurs de tant d'avantages , qu'on dit  
communement en proverbe *Quien no a  
visto Sevilla no a visto Maravilla*. Seville,  
dis-je , a non seulement une grande et  
florissante Université , mais encore une  
Académie Royale des Sciences , qui peut  
figurer avec les plus considerables de  
l'Europe.

Cette Academie a pour premiere Origine  
la sagacité et l'émulation de quelques Me-  
decins et de quelques Physiciens , qui se  
detacherent , pour ainsi dire , de ceux  
de la Faculté de Medecine de Seville ,  
pour se faire une nouvelle route dans la  
Medecine et dans la Physique , dans le  
dessein de perfectionner l'une et l'autre  
de ces Sciences , par la voye des Expe-  
riences et des nouvelles Decouvertes.  
Dessein louïable , mais dont l'execution  
ne

ne manqua pas d'essayer d'abord des contradictions, contre lesquelles on se roidit. Enfin sous le regne de Charles II. dernier Roy de la Maison d'Autriche, ceux qui formoient l'Académie naissante obtinrent des Lettres de ce Prince, qui autorisoient leurs Assemblées et leurs Exercices.

Il restoit cependant toujours un levain de schisme entre l'Ecole et l'Académie, ce qui donna lieu à bien des contestations, même à plusieurs Procès en forme, qui étoient portés au Conseil du Roy, et jugés tantôt en faveur de l'Université, tantôt à l'avantage de l'Académie, ce qui dura jusqu'au regne de Philippe V.

Alors l'Académie conçut de nouvelles esperances, et crut pouvoir tout obtenir d'un Prince, petit fils de LOUIS LE GRAND, le Pere, le Restaurateur, le Protecteur des Sciences et des Beaux Arts. Elle obtint en effet du Roy heureusement regnant, non-seulement une confirmation authentique de son Etablissement, mais encore des Privilèges et d'autres avantages qui ont aboli pour toujours les contestations avec l'Université.

Un Evenement heureux a mis le comble aux desirs et au lustre de cette Académie, sçavoir le mariage du Prince des

F iij Asturies

2018 MERCURE DE FRANCE  
Asturies avec l'Infante de Portugal, lequel donna lieu au voyage que le Roy d'Espagne fit en Andalousie. L'Académie profita du séjour que S. M. fit à Seville pour faire de nouvelles représentations en faveur de son Etablissement et de son accroissement. Elle obtint en effet une nouvelle grace des bontés du Roi, et la plus essentielle, c'est à-dire, les fonds nécessaires pour tous les frais des expériences et des correspondances ; en un mot, pour toutes les depenses qui doivent contribuer à sa perfection et à l'utilité publique.

Elle reconnoît, au reste, que cette faveur est entièrement dûë aux sollicitations, et aux soins infatigables de M. le Docteur Cerni, ci-devant Professeur à Parme, et aujourd'hui premier Medecin du Roy et de la Reine d'Espagne, que l'Académie a élu President perpetuel de ses Assemblées, et qu'elle regarde comme son veritable Protecteur.

Enfin cette Académie, composée de Medecins, de Pharmaciens, de Chirurgiens habiles, de Botanistes, d'Anatomistes, de Geometres et d'autres Mathematiciens, &c. a jugé que pour remplir plus sûrement et plus parfaitement le principal objet de son institution, elle devoit

re-

rechercher l'union , la correspondance de l'Académie des Sciences de Paris , pour profiter de ses lumieres et des heureuses Decouvertes qu'elle fait tous les jours dans toutes les Parties de la Physique et dans les Arts utiles. C'est dans cette vûë qu'elle vient de lui députer l'un de ses principaux Membres, sçavoir, M. Jacobé Professeur d'Anatomie de l'Académie , et Docteur de la Faculté de Montpellier. Ce Deputé , muni de Lettres et de tous les pouvoirs nécessaires , se rendit à l'Assemblée de l'Académie des Sciences , qu'il se tint le vingt-sept Aoust dernier , où il exposa le sujet de sa commission , ce qui fut parfaitement bien reçu de ces Messieurs , qui lui firent l'honneur de lui donner place durant toute la Séance dans le rang des Associés de l'Académie. Il doit , suivant ses instructions , faire quelque séjour à Paris , toujours dans les vûës de profit et d'utilité que l'Académie de Seville a lieu de se promettre d'une telle Deputation. On peut dire , au reste , qu'elle ne pouvoit pas être confiée à un plus digne Su et.

Je finis , Monsieur , par une Remarque en faveur de la Ville de Seville , c'est que presque de tout temps elle a produit des Gens de Lettres , même dans

2020 MÉRCURE DE FRANCE  
les temps qui peuvent paroître les plus  
contraires à la culture des Sciences. Je  
veux dire après la conquête que firent  
les Arabes de l'Andalousie, qu'ils érige-  
rent en Royaume, dont Seville fut la  
Capitale. Plusieurs Enfans de ces Conque-  
rans, nés à Séville même, se signale-  
rent du côté des Lettres, et leurs Ouvra-  
ges subsistent encore aujourd'hui et sont  
estimés ; tels sont ceux des Docteurs  
Ahmed Ben Omar, qui mourut l'an 401.  
de l'Hégire 1010. de J. C. Ben Asfour,  
Ben Kharath, Ben Farah, Ben Jardoun,  
Ben Tarkhan, Ben Zeidoun, lesquels  
portent tous le sur-nom d'*Aschbili*, ou  
de *Sevillans*.

*A Paris le 31. Août 1735.*

---

On avertit le Public, que l'Académie de Soissons adjugera le Mardy 10. Avril 1736. un Prix, qui sera une Médaille d'or de la valeur de 300. livres, proposé par M. l'Evêque de Soissons, à l'Auteur qui aura le mieux réüssi dans une Dissertation Historique de trois quarts d'heure ou d'une heure de lecture, sur *la véritable Epoque de l'établissement fixe des Francs dans les Gaules ; sur la vérité ou la fausseté de l'expulsion de Childeric, de l'élevation d'Egidius en sa place, et de son rétablissement sur le Trône par l'adresse de Guyemans, sur l'espece et l'étendue de l'autorité d'Egydius et de Syagrius son fils, dans le Soissonnois et Pays circonvoisins, et sur le Lieu où s'est donnée la fameuse Bataille de Soissons.*

SEPTEMBRE. 1735. 2021

Dans l'examen des Ouvrages, on aura égard non-seulement au nombre et à l'étendue des recherches, mais encore à la pureté du stile et à la beauté du langage.

Les Auteurs sont avertis de mettre à la marge ou à la suite de leurs Ouvrages, les preuves des Faits qu'ils auront avancés et les sources où ils les auront puisés.

On adressera à M. de Beyne, Président au Présidial de Soissons, et Secrétaire perpetuel de l'Académie, port franc, et avant le premier Février, les Ouvrages destinés au concours, sans quoi ils ne seront point retirés.

Les Auteurs ne mettront point leurs noms au bas de leurs Ouvrages, mais seulement une Sentence, et en les envoyant, ils indiqueront à M. le Secrétaire une adresse sous laquelle il leur fera tenir son Récepissé.

Il sont priés de prendre les mesures nécessaires pour n'être point connus jusqu'au jour de la décision, et de ne point signer les Lettres qu'ils pourroient écrire à M. le Secrétaire ou à tout autre de Mrs les Académiciens; on les avertis que s'ils sont découverts par leur faute, ils seront exclus du concours.

L'Auteur qui aura remporté le Prix, viendra le recevoir dans la Séance publique de l'Académie du 10. Avril 1736. sinon il enverra à une personne domiciliée à Soissons, une Procuration qui sera remise à M. le Secrétaire, avec le Récepissé de l'Ouvrage.

Le 7. Juin dernier, la Société des Sciences établie à Toulouse par permission du Roy, tint sa Séance publique. M. le Président de Resseguier, Président de la Société, en fit l'ouverture

F vj ture

ture par un Discours qui rouloit sur les motifs d'encouragement qui pouvoient et devoient engager ses Compatriotes à s'attacher à l'étude des Sciences; il parla avec beaucoup de dignité, de noblesse et de politesse.

M. Borrust donna un Discours Géométrique sur les mesures, où il avoit employé la précision, l'exactitude et la clarté qui font son caractere.

Le R. P. Ricaut, de la Doctrine Chrétienne, parla ensuite; il essaya de rassurer les personnes timides contre les frayeurs excessives du Tonnerre, par des raisons physiques qu'il fit valoir avec beaucoup d'art.

M. Garipuy donna trois Démonstrations fort simples et fort subtiles, au sujet de la fameuse Question, si la Terre est une Sphéroïde allongée ou aplatie vers les Poles. Il fit voir que la meilleure méthode pour la décider, est justement celle que nos Géomètres et nos Astronomes vont mettre en pratique au Perou, par ordre du Roy.

M. de Rabaudy, Viguier de Toulouse et Directeur de la Societé, résuma tous ces Discours avec tout l'ordre, la clarté et la précision qu'on lui connoît, et que le Public attendoit de lui.

On écrit de Lisbonne, que *Don Joseph de Couto Pestana*, Chevalier Profès de l'Ordre de Christ, et Trésorier de la Trésorerie Generale, mourut le 7. Août 1735. à Lisbonne. Il étoit Académicien de l'Académie Royale de l'Histoire et de celle des Anonymes. Le Poème Héroïque intitulé : *Quiterie la Sainte*, et plusieurs autres Ouvrages de Poésie qu'il avoit donnés au Public, le faisoient regarder comme un des meilleurs Poètes du Royaume de Portugal, il avoit commencé à écrire des Memoires pour servir à l'Histoire

SEPTEMBRE. 1735. 2023  
toire des Regnes de Don Denys et de Don Al-  
fonse IV.

Le 31. de Juillet, M. Charles Vanloo, connu sous le nom de Carlo Vanloo, Peintre d'Histoire, fit apporter à l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture son Tableau de Reception, représentant Apollon qui fait écorcher Marsyas, et il fut reçu Académicien. M. Vanloo est d'une famille qui paroît se dévouer à la Peinture, y ayant actuellement à l'Académie un Professeur et un Adjoint à Professeur du même nom.

Le même jour M. Surugue, Graveur, fut aussi reçu Académicien, sur les Portraits gravés de M. Louis de Boulogne, l'un des vingt-deux Anciens qui ont commencé l'Académie, et de M. Christophe, Professeur.

Le 27. Août, la même Académie ayant jugé Les Tableaux et Bas-Reliefs, faits par ses Elèves pour les grands Prix de la Fête de S. Louis, M. Coustou, Directeur, fit la distribution des Médailles d'or pour les grands Prix, et des Médailles d'argent pour les petits Prix des *Académies* \* et des Modeles de l'Ecole.

Le même jour, M. Huilliot, Peintre du Roy et de l'Académie, fit voir à la Compagnie deux grands Tableaux, l'un représentant un Buffet avec des Fruits des plus

\* On appelle *Académies*, les Dessesins qui se font par les Elèves d'après le Modele dans l'Ecole de l'Académie.

beaux

2024 MERCURE DE FRANCE  
beaux et des plus rares ; et l'autre un Repos de  
Chasse , avec une Collation superbe ; c'est son  
talent particulier ; les plus belles Maisons de  
Plaisance sont décorées de ses Ouvrages , et l'on  
en voit quantité dans les Pays Etrangers.

Il paroît deux petites , mais fort belles Estam-  
pes en large , gravées par le sieur Beaumont ,  
d'après deux fins Tableaux de *Jean Miel* , du Ca-  
binet de la Comtesse de Verruë. Elles sont de la  
même grandeur des Tableaux , et se vendent  
chés l'Auteur , ruë S. Jacques , à la Ville d'An-  
vers. Ce sont deux Paysages avec figures et ani-  
maux . ayant pour titre : *Le Joueur de Musette* ,  
et *Le Chirurgien sans étude*.

Il paroît aussi une fort belle Estampe ; c'est un  
*Bain de Diane* , gravé par *L. Desplaces* , d'après  
un Tableau peint par *N. Natoire*. Elle se vend  
chés *L. Desplaces*.

On a mis au jour depuis peu quatre Estampes en  
demi Figures , nommées vulgairement Fantaisies,  
gravées par le sieur *Michel Aubert* , d'après les Ta-  
bleaux originaux que *M. Jacques Courtin* , Pein-  
tre ordinaire du Roy , dans son Académie Roya-  
le de Peinture et Sculpture , a fait pour joindre  
aux vingt-six premières qui ont été gravées d'a-  
près lui par les sieurs *Jean-Baptiste* et *François*  
*Poüilly* , freres , et Graveurs du Roy ; comme  
ces Estampes ont été assés bien reçues dans leur  
temps , et que même les Planches sont presque  
toutes usées , l'Auteur a crû devoir continuer  
l'œuvre , en y apportant tous les soins possibles.  
Il en paroîtra incessamment encore deux et tou-  
jours ainsi successivement, le debit se fait chés les  
sieurs

SEPTEMBRE. 1735. 2025  
sieurs du *Change* et *Surrigue*, Graveurs ordinaires du Roy, et chés *l'Anteur*, rue de la grande Truanderie, porte cochere, vis-à-vis la petite rue Réale.

La suite des Portraits des Grands Hommes et des Personnes Illustres dans les Sciences et dans les Arts, se continuë toujours avec soin chés *Odièvre*, Marchands d'Estampes, sur le Quay de l'Ecole, vis-à-vis la Samaritaine. Il vient de mettre en vente et toujours de la même grandeur.

*Jean Locke*, Philosophe, né en 1632. mort en 1704.

*Jean Bernouïlli*, Professeur de Mathématique à Basle, de la Societé Royale de Londres, et des Académies des Sciences de Paris et de Berlin.

*Jean de la Fontaine*, de l'Académie Française.

*Pierre Corneille*, de l'Académie Française.

*Sébastien le Clerc*, Chevalier Romain, Dessinateur et Graveur ordinaire du Cabinet du Roy, né le 26. Septembre 1637. et mort le 25. Octobre 1714.

*Charles Simonneau*, Dessinateur et Graveur ordinaire du Cabinet du Roy, mort le 22. Mars 1728. âgé de 89. ans.

*Anna-Maria Kajani*, Pittrice, et Intagliatrice Fiorentina.

*Virginia de Vexzo da Velletri*, Pittrice.

On trouve chés le même un Christ en Croix, avec la Magdeleine au bas, d'après *C. Mellan*.

On avertit qu'on grave actuellement les Airs chantans et dansans du Ballet des *Indes Galantes*, en Pieces de Clavecin, en sorte qu'on pourra les chanter et jouer sur toutes sortes d'Instrumens.

On

## 2026 MERCURE DE FRANCE

On écrit de Londres, qu'on a placé depuis peu avec beaucoup de solennité dans la grande Salle de la Banque, une magnifique Statue en Marbre blanc, du Roy Guillaume III. par M. Rysbrack, Sculpteur de réputation, qui s'est, dit-on, surpassé dans cet Ouvrage. Voici la Traduction de l'Inscription qu'on lit sur le Piédestal.

*Pour avoir rendu leur force aux Loix ,  
Leur autorité aux Cours de Justice ,  
Sa Dignité au Parlement ,  
A tous les Anglois leur Religion et leur liberté ,  
Et pour avoir assuré tous ces biens à la Posterité  
Par la succession de l'illustre Maison d'Hanover  
Au Trône d'Angleterre ; —  
Au meilleur de tous les Princes Guillaume III.  
Fondateur de la Banque ,  
Le Corps dont elle est composée , par un sentiment  
de reconnoissance ,  
A élevé cette Statue ,  
Et l'a dédiée à sa memoire.  
L'an de N. S. M. DCC. XXXV.*

On mande en même - temps que Sir John Jennings, l'un des Amiraux d'Angleterre, Gouverneur de l'Hôpital Royal de Greenwich, a fait faire en Marbre d'après une des plus magnifiques Figures Antiques, par le même Rysbrack, une très-belle Statue, à la tête près, qui a été faite et heureusement exécutée d'après le Roy Regnant George II. Ce Monument a été placé avec beaucoup de pompe et de solennité, au  
bruit

**S E P T E M B R E . 1735. 2027**  
bruit de l'Artillerie, &c. dans la grande Cour de Greenwich. Les Inscriptions prises avec choix dans Horace, conviennent très-bien à un Lieu qui sert de retraite aux Matelots qui ont mérité cette récompense par leurs services. On lit sur le Piédestal, du côté de l'Orient :

*Hic requies Senecta ,  
Hic modus lasso Maris et viarum ,  
Militiaque.*

A l'Occident.

*Hic ames dici Pater atque Princeps.*

Au Nord.

*Pelagi fessos tuto Placidissima porta  
Accipit.*

Au Midy.

*Principi Potentissimo*

**G E O R G I O I I .**

*Britanniarum Regi, cujus auspiciis et patrocinio augustissimum hoc Hospitium ad sublevandos militantium in Classe Emeritorum labores, à Regiis ipsius Antecessoribus fundatum, auctius in dies et splendidius exurgit, Joannes Jennings, Eques, ejusdem Hospitii Praefectus, Iconem hanc pro debitâ suâ erga Principem reverentiâ et Patriam Charitate posuit. A. D. M. DCC. XXXV.*

On a pris par les mêmes avis, qu'on avoit placé vers le commencement du mois dernier dans la principale Cour du College d'Oxford, la Statuë de la Reine de la Grande-Bretagne.

On apprend en même-temps d'Angleterre, qu'un Gentilhomme de

2028 MERCURE DE FRANCE  
de Dalketh en Ecosse, a fait transporter à Londres une Machine de son invention, qui a été approuvée par la Société Royale, et sur cette Approbation il a obtenu des Lettres Patentes exclusives. C'est un \* composé de plusieurs pièces de bois, faciles à mouvoir, par le secours de quelques ressorts, qui servent à battre toutes sortes de Grains. Dans une minute la Machine donne 1320. coups, c'est-à-dire, de compte fait, autant que 33. hommes vigoureux en peuvent donner dans le même espace de temps, et comme elle va toujours, et que les bras des hommes sont quelquefois forcés de se reposer, on compte qu'en un jour elle peut faire l'ouvrage de 40. hommes. Elle ne prend pas plus de place que deux hommes qui battent suivant la méthode ordinaire; et pour comble d'utilité, on a remarqué qu'elle nettoye si parfaitement la gerbe, qu'elle en tire six pour cent plus que le fléau. On se sert d'un cheval pour la faire agir, ou d'une voile au vent, ou bien on en attache la manivelle à une meule de Moulin, qui lui communique tout le mouvement dont elle a besoin, sans être retardée dans le sien. Mais la meilleure preuve de son utilité est le succès avec lequel elle se repand dans toutes les Provinces d'Angleterre.

Les Negotians des Provinces de France, ou des Pays Etrangers qui font quelque commerce d'Instrumens de Mathématique, sont avertis de s'adresser directement pour en avoir de bons, aux Maîtres de Paris, afin d'éviter d'être trom-

*\* Ceux qui voudront se la procurer, peuvent s'adresser à Londres à M. Sylvanus Urban at S. John'sgate.*

peu

SEPTEMBRE. 1735. 2019

pés par un abus qui s'est pratiqué plusieurs fois depuis quelque temps par l'infidélité et la mauvaise foi de quelques Marchands commissionnaires, qui étant chargés de faire emplette de ces sortes d'Ouvrages de la façon de certains Maîtres qui leur étoient désignés, les ont fait faire (aparemment dans le dessein d'y trouver un bénéfice plus considerable que leur commission) par de faux Ouvriers ou par des Maîtres moins habiles, qu'ils ont engagés, et l'on peut même dire forcés à mettre sur leurs ouvrages contrefaits, les noms des plus habiles Maîtres et qui sont en usage de fournir les meilleurs marchandises de cette espece; et cela au prejudice de la volonté de leurs commettans et à leur insçu.

Cette pratique est non-seulement contraire à la bonne foy qui doit regner dans toute sorte de commerce, mais elle est aussi également préjudiciable aux bons Ouvriers dont on employe les noms faussement, et aux Marchands de Province et des Pays Etrangers qui se trouvent lezés, ainsi que tout le Public, par cette falsification de noms. Ceci doit servir d'avis à tous ceux qui sont jaloux de n'avoir que de bons Instrumens de Mathématique; et lorsqu'ils en veront de mal fabriqués, ou qui manquent de justesse, ou même de tant soit peu negligés, ils n'en doivent point attribuer légèrement la mauvaise construction ou defauts aux principaux Maîtres de cette profession, quoique leurs noms soient gravés dessus; car tous ceux qui se trouveront tels auront certainement été faits de la maniere qu'on vient de l'expliquer.

DES-

2032 MERCURE DE FRANCE  
laquelle on a rapporté l'extrait d'une de mes consultations, d'où l'on a tiré une expérience des gouttes du General la Mothe, au sujet de Mlle Berghaufe, de S. Omer, dans le Mercure de Juin dernier; l'usage qu'elle en a fait en la maniere énoncée, l'a soulagée infiniment, mais point guérie radicalement.

Le terme d'imbécillité de cerveau dont on s'est servi dans l'énumération des symptomes, est faux; quoique ces accidens la laissassent dans une foiblesse qui ne lui permettoit pas de s'apliquer à la moindre chose, ni de faire le moindre exercice, elle a toujours conservé le jugement sain. Signé, Sens, Medecin.

LETTRE de M. le Normand, Directeur du Potager du Roy, à M. le C.D.L.R. écrite de Versailles le 25. Septembre 1735.

J'Ay été d'une surprise extrême, Monsieur; lorsque j'ai trouvé dans le Mercure d'Août le Catalogue de Fruits que le sieur Lefevre vous a adressé comme *nouveau et important*. Il y a plus de vingt ans que je le fis assés à la hâte dans un cas particulier pour lequel il me parût alors suffisant. Mais j'ai toujours été si éloigné de penser qu'il meritât d'être rendu public, que je ne l'ai jamais communiqué que sous le secret, à deux ou trois amis de confiance, et au sieur Lefevre qui me l'arracha il y a quelques années à force d'instances, et à qui je ne le lâchai qu'après qu'il m'eut donné sa parole qu'il ne seroit communiqué de sa part à qui que ce soit. Vous pouvez juger, Monsieur, combien j'ai lieu d'être mecontent de l'irregularité de son procedé, et de ce qu'il a osé vous avancer que je ne le trouveroies pas mauvais. Je

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS

1796

*J'ay souven*

*charmes, Mon...*

Je vous supplie très instamment, Mr, de vouloir bien assurer le Public que je me suis toujours au contraire vivement opposé à la publication de cet écrit , parce que , bien loin de le regarder comme *important* , je l'ai toujours reconnu peu digne de paroître au grand jour. Une experience de plus de vingt années depuis que je l'ai écrit , m'a convaincu qu'il auroit même grand besoin de corrections et de quelques additions pour être donné au Public. J'ai l'honneur d'être , &c.



### CHANSON A BOIRE.

**J**'Ay soumis l'Amour à Bacchus ;  
Toujours insensible à ses charmes ,  
Mon cœur animé par ce jus ,  
Sçait me priser ses armes.  
Je ne perce plus mon tonneau  
Qu'avec les traits de l'Enfant de Cithere.  
Quand je bois , son flambeau toute la nuit m'é  
    claire ;  
J'ai pris pour nape son bandeau ,  
Et son carquois me sert de verre.



MUSETTE

# M U S E T T E.

*La Musique est de M. Bailleur l'aîné.*

**A**Mour , viens enfler ma musette ;  
Viens m'inspirer des sons heureux.  
Je sens une flamme parfaite ;  
Favorise un cœur amoureux :  
Que sans cesse l'Echo repete ;  
Silvandre n'aime que Lisette.



Lorsque cette Bergere chante,  
Les Rossignols se taisent tous ;  
Sa tendre voix est si touchante,  
Que l'Univers en est jaloux.  
Que sans cesse l'Echo repete ,  
Silvandre n'aime que Lisette.



Ses yeux sont si remplis de charmes ,  
Qu'ils servent de trône à l'Amour ;  
Ce Dieu charmant lance ses armes  
De cette adorable séjour :  
Que sans cesse l'Echo repere ,  
Silvandre n'aime que Lisette.



C'est ainsi qu'assis sur l'herbette,

Silvandre

SEPTEMBRE. 1735. 2035

Silvandre gardant son troupeau ,  
Chante ses feux sur sa musette  
Assis au bord d'un clair ruisseau ;  
Quand l'Echo tendrement repete ,  
Silvandre est aimé de Lisette.

*L'Affichard.*



## S P E C T A C L E S .

*LES INDES GALANTES* , Ballet  
*Heroique* , représenté pour la premiere fois  
sur le Théâtre de l'Opera , le Mardy 23.  
Aoust 1735. Les Paroles sont de M. Fu-  
zelier , la Musique est de M. Rameau.

**O**N donne l'Extrait de ce Ballet  
tel qu'il a été représenté avant le  
troisième Acte nouveau , et conforme-  
ment aux corrections duës aux judicieu-  
ses remarques du Public , qui a honoré  
cet Ouvrage de beaucoup d'applaudisse-  
mens.

Le Prologue se passe dans les jardins  
d'Hebé. Cette Déesse paroît d'abord , et  
invite son aimable Cour à partager ses  
plaisirs. Les Divertissemens de la jeunesse  
sont interrompus par le bruit des tam-

G bours

2036 **MERCURE DE FRANCE**  
bours et des trompettes. Bellone arrive ,  
suivie de Guerriers portant des Drapeaux ,  
et s'exprime ainsi.

La Gloire vous apelle; écoutez ses trompettes ;  
Hâtez vous , armez-vous , et devenez Guerriers  
Quittez ces paisibles retraites ,  
Combattez; il est temps de cueillir des Lauriers.

Les jeunes François , Espagnols , Ita-  
liens et Polonois , épris des charmes de  
la Gloire , quittent leurs Amantes , et  
suivent les Drapeaux de Bellone.

### *Hebé.*

Pour remplacer les cœurs que vous ravit Bellone,  
Fils de Venus, lancez vos traits les plus certains;  
Conduisez les Plaisirs dans les climats lointains ,  
Quand l'Europe les abandonne.

Les Amours volent à la voix d'Hebé ,  
et se dispersent loin de l'Europe , dans  
les differens climats des Indes.

### **LES INCAS DU PEROU. *Premiere Entrée.***

*Don Carlos* , Officier Espagnol dans la  
premiere Scene, presse *Phani*, Noble Peru-  
vienne , de quitter le culte des Incas , et  
de couronner sa tendresse par un prompt  
Hymenée ; *Phani* lui represente ses crain-  
tes

tes au sujet de la foule des Incas qui se  
preparent à celebrer la Fête du Soleil sur  
des montagnes terminées par un Volcan;  
Carlos la quitte pour se disposer à l'arra-  
cher des mains de ses Tirans.

*Huascar Inca* , Ordonnateur de la Fête  
du Soleil, secretement amoureux de Phani  
l'aborde , après avoir fait entendre dans  
un *à parte* , qu'il va se servir du nom des  
Dieux pour surprendre le cœur de la  
jeune Princesse.

*Huascar.*

Le Dieu de ces climats , dans ce beau jour m'in-  
spire ,  
Princesse , le Soleil daigne veiller sur vous ,  
Et lui-même dans notre Empire ,  
Il prétend par ma voix vous nommer un Epoux.  
Vous fremissés , . . . d'où vient que votre cœur  
soupire ?

Obéissons sans balancer  
Lorsque le Ciel commande.  
Nous ne pouvons trop nous presser  
D'accorder ce qu'il nous demande ;  
Y reflechir , c'est l'offenser.

*Phani.*

Non , non , je ne crois pas tout ce que l'on as-  
sure

En attestant les Cieux ,

G ij C'est

C'est souvent l'imposture

Qui parle au nom des Dieux.

Huascar, prêt d'éclater, se modere pour  
remplir ses fonctions à la Fête du Soleil.  
Il declare bas ses intentions à un des com-  
plices de sa fureur , et dit à part :

Je n'ai donc plus pour moi qu'un barbare ar-  
tifice ,

Qui de flamme et de sang peut inonder ces lieux.

Mais que ne risque point un amour furieux ?

Les Incas se rassemblent et celebrent la  
Fête du Soleil.

*Huascar.*

Clair flambeau du monde ,

L'Air , la Terre et l'Onde ,

Ressentent tes bienfaits ;

Clair flambeau du monde ,

L'Air , la Terre et l'Onde ,

Te doivent leurs attraits.

Tu laisses l'Univers dans une nuit profonde ,

Lorsque tu disparois ;

Et nos yeux en perdant ta lumiere feconde ,

Perdent tous leurs plaisirs ; la beauté perd ses  
traits.

Le Volcan s'allume , épouvante et fait  
fuir les Incas ; Huascar arrête Phani qui  
cherche

SEPTÈMBRE. 1735. 2039  
cherche à éviter le peril qui la menace ,  
et dans le moment où son amour déses-  
peré éclate , il est intimidé par Carlos qui  
survient.

*Phani à Carlos.*

Le Soleil jusqu'au fond des antres les plus  
creux ,  
Vient d'allumer la Terre , et son courroux pre-  
sage. . . .

*Carlos.*

Princesse , quelle erreur ! c'est le Ciel qu'elle ou-  
trage.

Cet embrasement dangereux ,  
Du Soleil n'est point l'ouvrage.

*Montrant Huascar :*

Il est celui de sa rage ;  
Un seul rocher jetté dans ces gouffres affreux ,  
Y reveillant l'ardeur de ces terribles feux ,  
Suffit pour exciter un si cruel ravage.  
Le perfide eseroit vous tromper dans ce jour , -  
Et que votre terreur serviroit son amour :  
Sur ces Monts , mes Guerriers punissent ses com-  
plices ;  
Ils vont trouver dans ces noirs precipices ,  
Des tombeaux dignes d'eux.

Phani s'éloigne avec Carlos ; et le de-  
solé Huascar court se précipiter dans les  
flames renaissantes du Volcan.

G iij L5

LE TURC GENEREUX. *Seconde Entrée.*

L'Auteur a mis au Theatre , autant que l'étendue d'un seul Acte l'a pû permettre , la generosité singulière du Grand Vizir Topal Osman , dont l'Histoire abrégée se trouve dans le Mercure de France du mois de Janvier 1734. On n'y a rien ajouté de fabuleux , quant aux sentimens , que l'amour , passion nécessaire sur la Scene Lirique.

La premiere Scene se passe entre *Osman Pacha & Emilie* , aimable Provençale son Esclave. Le tendre Mahometan la presse de repondre à ses vœux. Emilie pour lui prouver qu'elle n'est plus maîtresse de son cœur , lui raconte ses tristes aventures , et lui apprend qu'elle a été enlevée par un Corsaire dans le temps où se faisoit une Fête sur les côtes de Provence qui annonçoit son mariage avec *Valere* , Officier de Marine.

Dans la seconde Scene qui se passe ainsi que la premiere et la suivante dans les jardins d'Osman, terminés par la Mer, une tempête subite et effroyable trouble les Elemens ; on entend les cris des matelots ; ces cris attendrissent l'infortunée Emilie ; la tempête finit , les vaisseaux , victimes de l'orage échoient , les  
Provenceaux

Provenceaux qui les conduisent sont faits Esclaves par les Turcs ; Valere qui les commandoit paroît chargé de chaînes, est reconnu par Emilie ; il se felicite d'abord de porter les fers du même Maître ; cette courte joye se dissipe en aprenant que ce Maître est son Rival. Ah ! s'écrie Valere à Emilie :

Ah ! sçait-on vous aimer dans ce fatal séjour ?  
 Sur ces bords une ame enflammée  
 Partage ses vœux les plus doux ;  
 Et vous meritez d'être aimée  
 Par un cœur qui n'aime que vous.

Osman les surprend ; Emilie tremble en l'apercevant ; il la rassure ; la rend à Valere qu'il comble de Richesses, et l'instruit de la cause d'un événement si rare. C'est un miracle de la reconnoissance ; Osman avoit été autrefois Esclave de Valere , qui l'avoit mis en liberté en payant sa rançon sur sa parole et sans le connoître. Valere et Emilie reçoivent les adieux du genereux Pacha , et disent :

Fût-il jamais un cœur plus genereux ;  
 Digne de notre Eloge , il ne veut pas l'entendre ;  
 Au plus parfait bonheur il a droit de pretendre ,  
 Si la vertu peut rendre heureux.

G iij Cette

Cette Entrée finit par des Danses très-vives et très-brillantes , exécutées par la Dlle *Mariette* et le sieur *Maltair*.

LES FLEURS, Fête Persane. *Troisième Entrée.*

Le Theatre represente les jardins du Palais d'*Ali*, confident de *Tachmas*, Prince de Perse , Roy dans les Indes ; ce Souverain, déguisé en Marchande du Serail , se presente aux yeux de son favori, qui lui demande la raison de ce déguisement ; *Tachmas* lui répond qu'il est amoureux de la jeune *Zaire* , Esclave d'*Ali* ; *Ali* fait connoître par un *à parte* , qu'il est ravi de ce que le Roy n'aime pas *Fatime* , Esclave de *Tachmas* ; cela lui donne de l'esperance ; il demande à *Tachmas* :

Pourquoi vous déguiser à l'aimable Zaire ,  
Quand vous lui preparez le plus parfait bonheur

*Tachmas.*

Je veux penetrer dans son cœur,  
Avant que dans le mien ses beaux yeux puissent  
lire

Les tendres sentimens de ma nouvelle ardeur.

Il ordonne à *Ali* d'aller embellir, s'il se peut, la Fête, et reste avec *Zaire* qui survient, et qui ne croit parler qu'à une Marchande

**S E P T E M B R E** 1735. 2043  
chande du Serail ; dans la conversation  
qu'elle a avec lui , d'après un Monologue  
qu'il a entendu et qui l'a informé de sa  
sensibilité , sans lui en nommer l'objet.  
Tachmas se contraint pour tenter cette  
découverte , et dit à part :

Montrons lui mon Portrait : dans ses regards  
charmans ,

Je pourai sans soupçon lire ses sentimens.

Zaire interdite à la vuë du Portrait de  
Tachmas , s'éloigne ; le Prince préoccupé  
prend ce trouble pour une marque d'a-  
version , et sent redoubler sa jalousie.  
Dans ce moment Fatime , déguisée en Es-  
clave Polonois , s'offre à ses yeux ; le Roy  
croit rencontrer son Rival , et cependant  
modere sa fureur , pour être pleinement  
éclairci de la prétenduë intrigue de Zaire  
avec cet inconnu. Zaire se retire , Tach-  
mas la suit et est arrêté par Fatime en Po-  
lonois, qui le croyant une Marchande du  
Serail , veut lui confier l'amour qu'elle  
ressent pour Ali. Cette situation ne se dé-  
nouë que par l'arrivée d'Ali qui ramène  
Zaire. Tachmas lui crie :

Un Rival jusqu'ici m'offense ,  
Vois le perfide et ma vengeance.

Il veut fraper Fatime qui se jettait à ses  
G v genoux

2044 **MERCURE DE FRANCE**  
genoux , et le reconnoissant ; ( car il jette  
le voile qui lui couvroit le visage , ) s'écrie :

C'est le Prince ! frapez ; je merite la mort ;  
Mais en me punissant , connoissez mieux mon  
crime.

Ali reconnoissant alors Fatime, deman-  
de si vivement grace pour elle , que ce  
transport décele son amour. Tachmas lui  
accorde ce qu'il souhaite, et dit de Zaire :

Poura-t'elle me voir, si mon Portrait l'allarme !

La belle Esclave repond ainsi à ce re-  
proche :

Que vous expliquez mal le trouble de mon cœur,  
Ne se trouble-t'on pas en voyant son vainqueur !

Deviez vous vous méprendre

A mes sens agités ?

Un trouble que vous excitez ,

Ne peut être que tendre.

L'union des quatre Amans termine les  
Scenes, et precede le Divertissement de la  
Fête des Fleurs ; la Ferme s'ouvre , et alors  
tout le fond du Theatre represente des  
berceaux décorés de guirlandes de fleurs  
et de lustres de cristal. Ces berceaux sont  
à deux étages ; le premier est rempli de  
jeunes *Odaliques*, de diverses Nations , et  
le deuxieme des Esclaves d'Ali chantans.

Ces

Ces arcades qui se joignent sur le devant à une fontaine ornée , paroissent s'enfoncer aux deux côtés dans un grand lointain. Au milieu du Théâtre est un Rosier , qui en se séparant laisse voir l'illustre Dlle *Sallé* sur un gazon , couronnée par les Amours. Six jeunes Asiati-ques , représentant d'autres fleurs , l'accompagnent , et forment avec elle , et la decoration qui l'environne , le plus brillant spectacle qui ait jamais paru sur la Scene Lirique. Le Ballet represente pittoresquement le sort des fleurs dans un jardin. On les a personifiées ainsi que *Borée & Zéphire* , pour donner de l'ame à cette peinture galante. D'abord les fleurs choisies dansent ensemble et forment un parterre qui varie à chaque instant. La Rose , leur Reine , danse seule ; sa danse est interrompuë par un orage qu'amene Borée ; les fleurs en éprouvent la colere. La Rose resiste plus long temps à l'ennemi qui la persécute ; les Pas de Borée expriment son impetuosité et sa fureur. Les attitudes de la Rose , peignent sa douceur et ses craintes. Zephire arrive avec la clarté renaissante , il ranime et releve les fleurs abatuës par la tempête ; il termine leur triomphe et le sien par les hommages que sa tendresse rend à la

G vj Rose.

Rose. Avant cet agreable Ballet , le sieur *Dupré* danse en Bostangi. Zephire est dansé par le sieur *D. Dumoulin* , et Borée par le sieur *Javilliers* , l'aîné.

L'intrigue de cette troisième Entrée ayant paru trop compliquée pour l'Opera, on en doit donner incessamment une plus simple sur un plan d'interêt nouveau. Nous en donnerons l'Extrait le mois prochain.

Ce Ballet dont on continue les Représentations , est parfaitement bien exécuté , soit pour le chant , soit pour la danse; les principaux Rolles sont remplis par les Demoiselles *Antier* , *Erremens* , *Pelissier* , *Petitpas* , et *Bourbonnois* , et par les sieurs *Dun* , *Chassé* et *Jeliot* ; les Divertissemens sont très-bien caracterisés. La Dlle *Mariette* , et le sieur *Maltair* , dansent une Entrée de Matelots dans le premier Acte, qui fait un extrême plaisir. La Dlle *Sallé* , après une absence de près de deux ans , a reparu dans ce Ballet au troisième Divertissement, avec les sieurs *Dumoulin* et *Javilliers*. Elle a été honorée des applaudissemens reiterés du Public.

La decoration du troisième Acte , où la *Fête des Fleurs*, faite sur les desseins du Chevalier *Servandoni* , a été generale-ment goûtée ; elle represente , comme on l'a

l'a déjà dit, des Berceaux illuminés, &c.

L'Opera nouveau de *Scanderberg*, dont le Poëme est de feu M. de Lamotte, et la Musique de Mrs Rebel et Francœur, sera donné après les *Indes Galantes*, on en va commencer les repetitions.

Le 13. Juillet les Comédiens François donnerent la premiere Représentation d'une petite Comédie de M. *Poisson*, intitulée le *Mariage fait par Lettre de Change*, en Vers, en un Acte, avec un Divertissement.

Cette Piece a été reçûë favorablement du Public, et le Divertissement dont elle est ornée, a fait souhaiter aux connoisseurs que M. Grandval qui en a fait la Musique, ne fut pas si avare de ses talens, n'étant pas moins bon Musicien que bon Poëte; il a donné des preuves de cette derniere qualité dans son fameux Poëme de *Cartouche*, et il ne tiendrait qu'à lui de nous faire autant de plaisir dans la premiere: revenons à la Piece.

La singularité du sujet a d'abord revolté, ceux qui par une severité hors de saison, semblent ne faire usage de leur raison que pour diminuer leurs plaisirs.

Un

Un Mariage par Lettre de Change leur a paru d'une absurdité insoutenable ; l'Auteur a prevenu l'objection dès la seconde Scene ; voici comment s'explique un des Acteurs :

Moy , j'admire Cleon ;  
 Vir-on jamais Hymen d'une telle façon ?  
 Il traite d'une femme avec pleine françhise ,  
 Comme un Negotiant traite de marchandise.

La Lettre de ce Cleon que nous venons de nommer , n'a pas paru moins singuliere que le sujet qu'elle expose ; nous avons cru que nos Lecteurs la veroient avec plaisir. La voici :

*Attendu que j'ai besoin d'une femme , et que je n'en trouve point ici qui soient d'assés bonne fabrique , ne manquez de m'envoyer par le premier Vaisseau une Fille de la qualité, et figure qui suit : d'honnête famille, entre vingt et vingt-cinq ans ; d'humeur douce ; de mœurs sans reproche ; d'un bon usé , et de constitution assés forte pour resister au changement de climat , et supporter l'état du Mariage ; et qu'il ne soit besoin d'un second envoi. Si le premier venoit à manquer ; à quoi il faut obvier autant qu'il se pourra , vû l'éloignement et les risques du transport*

*Arrivant*

SEPTEMBRE. 1735. 2049

*Arrivant ici conditionnée comme ci-dessus, et rapportant la presente Lettre endossée de votre part, ou du moins copie d'icelle, marquée au numero sept, bien et dûment legalisée, à ce qu'il n'y ait erreur ou surprise, je m'oblige et m'engage à acquiter ladite Lettre en épousant dans les six mois la personne qui en sera chargée, en foy de quoi j'ai signé la presente.*

Au reste il ne faut pas juger de Cleon par sa maniere d'écrire ; l'Auteur nous prévient là-dessus par ces Vers ; c'est *Philinte* un de ses plus chers amis qui parle à son Valet :

La Lettre qu'il écrit ne doit pas te surprendre ;  
Car à l'égard du stile, il est bon de t'apprendre  
Que Cleon sur ce ton n'écrit uniquement  
Que pour se faire entendre à son correspondant ;  
Chés les gens de trafic ce style est en usage, &c.

Voici quela été le sort de cette premiere Lettre de Change ; le correspondant y a satisfait ; mais par malheur le Vaisseau sur lequel il a mis la future a fait naufrage, et Cleon en a demandé une seconde, qu'il attend, à son grand regret, parce qu'il est devenu amoureux d'une troisième : cette derniere n'est arrivée que depuis quelques  
mo

## 2050 MERCURE DE FRANCE

mois en Canada , où est le lieu de la Scene , elle s'appelle *Hortance* ; elle est auprès d'une Tante ; et Philinte , intime ami de Cleon , se dit son parent. Cleon prie Philinte de le tirer d'affaire dans une situation si embarrassante , et d'acquitter sa seconde Lettre de Change, en épousant la Fille que son correspondant lui envoie, et qui doit arriver incessamment ; Philinte qui sçait à quoi s'en tenir , parce qu'il est mieux instruit que Cleon au sujet d'Hortance , ne fait que plaisanter sur la proposition qu'il lui fait ; et passant enfin de la plaisanterie au sérieux ; il lui apprend que son cœur est engagé avec un objet charmant , dont il n'a pû obtenir la possession ; que les Parents de cette aimable personne l'ayant soustraite à ses yeux, et enfermée dans un Convent, il partit désespéré , et vint dans le Canada , suivi d'un amour qui durera autant que sa vie ; il porte un coup plus sensible à son ami , en lui apprenant qu'Hortance doit partir au premier jour pour un établissement que sa Tante lui a ménagé ; en effet Hortance vient avec Olympe sa Tante , comme pour prendre congé de lui ; Cleon a beau lui faire entendre combien sa perte lui sera sensible, elle prend cette déclaration d'amour pour une politesse ; et lui dit :

Reservez

Reservez la tendresse à present , croyez-moi ,  
Pour celle à qui bientôt vous donnez votre foy.

Elle ajoûte, pour le jouïr encore mieux,  
de concert avec Olympe et Philinte ;  
qu'elle s'interesse pour celle qu'il doit  
épouser ; elle s'explique ainsi : -

Je veux que vous l'aimiés autant  
Qu'elle prendra de joie à vous rendre content ;  
Voir par vous aujourd'hui votre Epouse chérie,  
Est le plus grand plaisir que j'aurai de ma vie.

Cleon qui n'entend rien à ces termes  
équivoques , lui dit qu'elle lui perce le  
cœur de mille coups ; pour surcroît de  
douleur un Valet vient lui annoncer  
qu'on voit paroître un Vaisseau , et que  
c'est aparamment sa future Epouse qui va  
arriver ; Cleon paye cette prétenduë bon-  
ne nouvelle d'un soufflet dont Hortance  
ne fait que rire ; enfin prête à prendre  
congé de lui , elle lui dit :

A propos , j'oublois  
Que je porte sur moi , parmi plusieurs billets ;  
Une Lettre , Monsieur , que j'ai sur vous à  
prendre.

Cleon prêt à faire honneur à cette Let-  
tre

2052 MERCURE DE FRANCE  
tre de Change , la prend et la lit tout  
haut ; en voici le contenu :

Celle qui doit remettre

• • • Dans vos mains cette Lettre ,

Est la personne en question ,

Dont je serai la caution ;

Vous pouvez l'épouser avec pleine assurance ;

Elle est sage , bien née , et son nom est Hor-  
tance.

Cleon s'abandonne à des transports de  
joye proportionnés à son amour. Hor-  
tance lui apprend , qu'étant arrivée à son  
insçu , elle avoit voulu le connoître avant  
que de se donner à lui ; qu'Olympe qui  
passe pour sa Tante , et Philinte son pre-  
tendu parent , s'étoient prêtés de bonne  
grace à cette innocente supercherie , et  
qu'elle n'a voulu le détromper, que sûre  
d'en être aimée autant qu'elle l'aime. Plus  
d'un spectateur a pris le change dans cet  
endroit de la Piece, et a cru qu'elle étoit fi-  
nie ; mais les vrais connoisseurs n'y ont pas  
été trompés. Philinte devoit y entrer pour  
quelque chose , et l'Auteur y avoit prepa-  
ré par le caractere d'Amant fidele qu'il  
lui avoit donné. Une inconnuë arrive ;  
elle demande à parler à Cleon ; il se nom-  
me ; elle lui dit en lui presentant une  
Lettre :

Après

Après tous les perils d'un assés long voyage ,  
 A peine revenuë encore de mon naufrage ,  
 Vous voulez bien , Monsieur , qu'avec ce pas-  
 seport. . . . .

Cleon mortellement frapé de cet in-  
 cident , reconnoît par la lecture de la  
 Lettre , que celle qui vient se presenter  
 à lui est cette même infortunée dont on  
 lui avoit annoncé le naufrage ; Hortance  
 n'est pas moins troublée de trouver une  
 Rivale , premiere en date ; mais l'incon-  
 nuë les rassure tous, en leur disant qu'elle  
 n'est venuë en Canada que pour obéir à  
 ses parents qui l'ont sacrifiée , et qu'ainsi  
 loin d'exiger que la Lettre de Change  
 soit acquitée , elle se croira trop heu-  
 reuse si l'on veut bien ne pas contraindre  
 un cœur dont elle n'a jamais pû disposer  
 au gré de ses désirs ; Philinte qui n'avoit  
 pas été present à l'arrivée de l'inconnuë ,  
 vient dénouër la Piece ; il la reconnoit  
 pour celle à qui il a juré autrefois une  
 fidelité éternelle ; et par-là tous les  
 Amants se trouvent au comble de leurs  
 vœux ; ce double Mariage est celebré par  
 des danses et par des couplets ; en voici  
 quelques Vers :

Que-

**Q**ue d'Amour les engagemens  
De ceux d'Hymen sont differens !

Dures contraintes  
Regrets , courroux ,  
Reproches , plaintes ,  
Transports jaloux ,  
C'est le commerce des Epoux :  
Doux soins de plaire ,  
Empressements ;  
Dans le mystere ,  
Transports charmans ;  
C'est le commerce des Amans.

## VAUDEVILLE.

**A**vec l'Amour on négocie ,  
On s'associe ;  
Et dans le siecle d'aujourd'huy  
Chacun fait fortune avec lui :  
Quand sur nos cœurs il s'exerce ;  
Il donne pour quelques soupirs ,  
En échange tous ses plaisirs :  
Le joli commerce !

Ma Grand-Maman me dit sans cesse

Que rien ne presse  
Pour donner mon cœur et ma foy ;  
Mais quoi ? qui le sçait mieux que moi ?

De

SEPTEMBRE. 1735. 2055

De ces discours elle me berce ;  
Ce sont contes de Mere-grand ;  
Je suis dans l'âge où l'on apprend  
Le joli commerce.

*Au Parterre.*

Faire ici notre unique affaire

De l'art de plaire ,

Messieurs , contenter vos esprits ;

Par l'heureux choix de nos Ecrits ;

Loin qu'ils tombent à la renverse ,

Vous y voir en foule venir ,

Vous entendre nous applaudir ,

Le joli commerce.

Cette Piece est très bien imprimée chés  
le Breton , Quay des *Augustins* ; in 12.  
1735. prix 20. sols.

Le 17. Août , les mêmes Comédiens  
donnerent la premiere Représentation de  
la Comédie , intitulée l'*Amante en Tutelle* ,  
en trois Actes , en Vers , precedée d'un  
Prologue qui ne roule presque que sur  
le mystere que l'Auteur a fait de son nom ,  
et sur la verité de l'avanture qu'on va  
voir. Tout s'y passe entre *Thalie* , l'*Au-*  
*teur* et un *Comédien*. Voici en peu de mots  
le sujet de la Piece. *Lucile* , jeune orphe-  
line aime , et croit être aimée. d'un  
jeune

jeune homme à peu près de son âge, appelé *Leandre*. Elle s'apperçoit que *Celiane* sa Tante et sa Tutrice est sa Rivale, et craignant que les grands biens de cette riche veuve ne puissent ébloüir les yeux de son Amant, elle se résout à tout entreprendre pour lui laisser ignorer sa nouvelle conquête. Dans son désespoir, et dans sa vivacité elle pousse ses entreprises au-delà de la vraisemblance pour les personnes qui ne connoissent pas tout ce que l'amour peut faire entreprendre dans un âge où les passions vont d'ordinaire jusqu'à l'emportement.

Elle se déguise en Cavalier, et sous le nom de *Leandre*, elle a une conversation avec sa Tante, qui trompée par *Lisette* sa suivante, en qui elle se confioit, et qui favorisoit sa niece, donne dans un panneau que la prevention seule peut rendre excusable. Enfin elle profite de la fausse délicatesse de *Celiane*, qui voulant surprendre agreablement *Leandre* par une donation de tous ses biens, oblige le Notaire à laisser le nom de *Leandre* en blanc, pour qu'il ait le plaisir de le remplir lui-même. *Lucile* se substitue donc à la place de *Leandre*, que le Notaire prend pour lui, ne le connoissant pas, et elle remplit le blanc de la donation, du  
nom

nom du Marquis son cousin , à qui elle a de grandes obligations , et avec qui sa Tante avoit déjà pris quelque sorte d'engagement. Ainsi non - seulement Lucile oblige sa Tante à lui ceder Leandre , mais encore elle la marie elle-même avec le Marquis. Donnons quelques traits de cette Piece pour faire juger du stile et de la versification de l'Auteur.

Dans le Prologue, *Thalie* s'explique ainsi , au sujet des Auteurs qui par inconstance s'adonnent à un autre genre de Poésie que celui qui leur est propre.

Il n'est point d'esprit general ;  
 Qui veut tout faire , fait tout mal.  
 Avons-nous jamais vû le naïf Lafontaine,  
 Quitter des Animaux le langage badin,  
 Pour venir en ces lieux y chasser avec peine,  
 Le Cothurne ou le Brodequin ?  
 Corneille, l'Aigle du Tragique ,  
 S'eleve avec éclat , et vble jusqu'aux Cieux ,  
 Par tout il est pompeux , noble , grand , magnifique ,  
 Ses Héros sont des demi-Dieux.  
 Le tendre Racine au contraire ,  
 En vantant leur grandeur , met leur foiblesse au jour :  
 Il frappe , il attendrit , il émeut , il sçait plaire ,  
 Et l'on croit entendre l'Amour.

Et

Et le divin Moliere enfin qui sur la Scene ,

A pour jamais retabli mes apas ,

Lui qui leva le masque à la nature humaine ,

Qui pour la corriger la suivit pas à pas :

Toujours charmé de moi ne m'abandonna pas

Pour Clio ni pour Melpomene.

Oiii, ces Maîtres de l'Art, dont les noms sont si  
grands ,

N'auroient jamais brillé d'une gloire si pure ,

Si , pour avoir tous les talens ,

Ils avoient quitté la nature.

*Lucile* après avoir convaincu *Lisette*  
que sa Tante est sa Rivale , dépeint par  
ces Vers et son caractere et la délicatesse  
de ses sentimens. Elle parle à *Leandre* :

Non , je ne pretends pas qu'il aprenne jamais

Un amour moins à craindre encor que ses bien-  
faits ,

Pour empêcher l'aveu qu'en peut faire ma Tante,

Il n'est point de moyen qu'en secret je ne tente ,

De mes soupçons jaloux rien ne peut me guerir.

Et le risque est trop grand pour oser le courir.

Peut-être s'il voyoit tout ce que ma Rivale

De richesse , à ses yeux , dans son billet étale ,

Il pouroit en sentir un peu d'émotion ,

Et je veux lui sauver cette tentation.

Il est loin d'être riche et je lui rends justice ,

Je ne merite pas un pareil sacrifice ;

Il pouroit m'immoler, sans en être blâmé  
Que de ce triste cœur dont il est trop aimé.

*Lisette.*

Quoi ! l'on vous troqueroit pour une ridicule  
Une capricieuse, entêtée et credule,  
Et l'on prefereroit à vos jeunes beautés  
Sa grace surannée, et ses airs affectés ?  
Cela ne se peut pas.

*Lucile.*

Dans le siècle où nous sommes  
La Beauté, la Vertu n'engagent point les hommes ;  
Si l'on veut de l'Hymen former les doux liens,  
Sans consulter les cœurs, on consulte les biens,  
On suit de vains desirs que l'interêt fait naître,  
Et l'on cherche à s'unir plutôt qu'à se con-  
noître.

Tu peux voir tout mon cœur, Lizette, et dans  
ce jour

Rien n'égale à mes yeux le soin de mon amour :  
Leandre est comme moi, jeune, sincere, il  
aime,

Ah ! ne le gâtons point ; il pensera de même.

Lucile conserve ce même caractere dans  
le troisiéme Acte. Elle a si bien fait par  
ses ruses, que sa Tante ne songe qu'à

H épouser

COMÉDIE DE FRANCE  
épouser Leandre dont elle se croit aimée,  
tandis que Leandre est persuadé que *Ce-  
liante* va le marier incessamment avec  
Lucile. Voici comme cette dernière s'ex-  
plique à Lisette, qui lui conseille d'instrui-  
re son Amant de tout ce qui se passe.

Tandis que par mes soins leur ame prevenüë.  
Croit avoir même objet , croit avoir même vuë  
Quand chacun vers le sien marche d'un pas  
égal ,  
Et que croyant s'entendre , ils s'entendent si mal,  
De ce nœud qu'a tissu ma main encor novice  
Penses-tu qu'ils pourront penetrer l'artifice?  
Avant qu'en venir aux éclaircissemens ,  
J'espere profiter des premiers mouvemens  
D'un cœur dont je connois l'amour et la cons-  
tance ,  
Et qui croit me devoir quelque reconnoissance.  
En lui donnant le temps de la reflexion ,  
Je pourrais dans son cœur armer l'ambition ,  
Peut-être elle n'auroit pour lui que trop de  
charmes ;  
Ici l'Amour la peut combattre par mes larmes.  
Il suffit à ce Dieu du plus léger apui ,  
Toutes les passions se taisent devant lui.

Le 19. de ce mois on donna sur ce Théâtre la  
premiere Représentation de la Tragédie nouvelle  
de *Teglis* , de M. de Morand , qui fût goûtée et  
fort applaudie. Nous en réservons l'Extrait pour  
le

SEPTEMBRE. 1735. 206  
le prochain Mercure , avec les Observations du  
Public.

Le 17. Septembre , les Comediens Italiens  
donnerent la premiere Représentation d'une pe-  
tite Pièce d'un Acte, en Vers et Vaudevilles qui a  
pour titre , *les Indes Chantantes*, parodie du nou-  
veau Ballet des *Indes Galantes*. Cette Piece qui  
est des sieurs *Romagnesi & Riccoboni*, est précédée  
d'un Prologue dialogué par ces deux Auteurs ,  
pour annoncer la nouvelle Parodie, qui est ornée  
de trois differens Divertissemens , mis en Musi-  
que par M. Moutet , on en parlera plus au long.

\*\*\*\*\*:\*\*\*\*\*:\*\*\*\*\*

## NOUVELLES ETRANGERES.

### TURQUIE ET PERSE.

ON mande de Constantinople, que le Grand-  
Seigneur , à la sollicitation de la Sultane ,  
Mere de Sa Hautesse , avoit déposé le Grand  
Visir ; qu'on avoit confisqué tous les biens de  
ce Ministre , et qu'on croyoit sa place destinée  
au Bassa de Bosnie ou au Bassa Ismaël , cy-  
devant Gouverneur de Bagdad.



EXTRAIT des dernières Lettres  
écrites de Constantinople, sur la Bataille  
donnée en Georgie au mois de Juin  
dernier.

*Du 8. Juillet 1735.*

**D**Imanche dernier on reçut ici la première nouvelle d'une Bataille, qui s'étoit donnée le 17. du mois passé, entre les Turcs et les Persans, à vingt lieues de la Ville de Cars, \* du côté de Guendgé, dans laquelle l'Armée Ottomane avoit été défaite; le Seraskier et un autre Pacha à trois Queuës, tuez.

Cette nouvelle a répandu ici une grande consternation. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est qu'on n'a été informé de cet Evénement que par quelques fuyards, qui n'ont pû faire aucun détail, sans qu'on ait encore reçu des Lettres d'aucun Pacha, ni d'aucun Officier de l'Armée.

*Du 14. Juillet.*

Depuis ma dernière Lettre il est arrivé un Officier dépêché par Kara-Achmet, Pacha chargé d'une Lettre pour le Grand-Seigneur, et d'une autre pour le Grand-Visir, contenant le détail de la Bataille qui s'est donnée dans la Georgie, entre l'Armée des Turcs et celle des Persans, au mois de Juin dernier. Ce détail n'est pas encore bien sçû du Public, mais il paroît certain que les premières nouvelles ont été exagérées par rapport à la perte des Turcs.

\* Cars est la dernière Ville de Turquie, en allant de Constantinople en Perse, par la Georgie.

L'Officier

L'Officier du Pacha Achmet ayant rendu ses Dépêches au G. Visir, et ce premier Ministre ayant lû la Lettre qui lui étoit adressée, se rendit au Serail, et trouva le Sultan déjà instruit et mal prévenu contre lui, &c.

Le même jour, après la Priere du soir, un Officier de la Cour vint de la part de S. H. lui demander les Sceaux de l'Empire, et lui ordonner de se rendre à l'Isle de Metelin, dans l'Archipel, lieu de son exil.

Après le départ de l'Officier, Porteur des Dépêches dont je viens de parler, et chargé des ordres convenables à la circonstance des affaires, on a reçu d'autres avis qui diminuent de beaucoup la perte des Troupes Turques; qui ajoutent même que les Persans, quoique victorieux, ont perdu autant de monde de leur côté; enfin qu'il est déjà arrivé à Cars autant de Troupes qu'il en faut pour former une nouvelle Armée.

*Du 30. Juillet.*

On n'a pû sçavoir encore aucun détail assuré de l'Action du 17. Juin, que l'on raconte ici de plusieurs manieres différentes. Tout le Monde convient cependant que le Seraskier Abdala Pacha, qui commandoit l'Armée, est resté sur le champ de Bataille, et que l'avantage remporté par les Persans ne doit être attribué qu'à la mutinerie des Troupes, lesquelles étant mécontentes de leur General, se retirerent dès que l'Action fut engagée, sans vouloir combattre, et laisserent à la merci des Persans le Seraskier et quelques autres Pachas qui furent tués. Ainsi la perte des Turcs n'est pas, à beaucoup près, si considérable qu'on l'avoit crû d'abord.

Depuis on a publié que les Turcs avoient rem-

H iij porté

porté deux avantages sur les Persans, l'un auprès de Guendgé et l'autre aux environs de Tifflis, avantages qui avoient obligé ces derniers, non-seulement à lever le Blocus de ces deux Places, mais encore à abandonner toute la Georgie et à se retirer dans la Perse. Ces nouvelles méritent cependant d'être confirmées.

Je vous ai déjà mandé la déposition du G. Visir Aly Pacha, qui gouvernoit cet Empire depuis trois ans. On l'avoit d'abord relegué à Metelin, mais depuis il a été nommé Pacha de Candie. Le Chaoux Bachi a été fait Kaimakam, \* et chargé du Gouvernement en attendant l'arrivée du nouveau Grand-Visir, qu'on dit être Ismaël Pacha, cy-devant Aga des Janissaires, et actuellement Pacha de Bagdad.

Le Capitaine d'un Vaisseau Anglois, arrivé sur les Côtes d'Italie au commencement de ce mois, a rapporté que le nouveau Dey, élu par les Rebelles de Tunis, avoit été obligé d'abandonner la Ville, parce que les Turcs qui étoient dans ses Troupes avoient mis bas les Armes à l'approche des 7000. hommes de leur Nation, que la Régence d'Alger avoit envoyés pour rétablir l'ancien Dey.

On a appris que les équipages de quelques Vaisseaux revenus depuis peu de l'Archipel, qu'Achmet Pacha, cy-devant Gouverneur de Bagdad, qui commande actuellement l'Armée Ottomane en Perse, avoit été déclaré G. Visir, que son prédécesseur avoit obtenu le Gouvernement de l'Isle de Candie, et que Giadnum Coggia, Capitain-Pacha, avoit reçu ordre du G. S. d'aller

\* *Le Kaimakam est Gouverneur de Constantinople et Lieutenant du G. Visir.*

dans

dans la Mer Noire , avec une Escadre considerable pour s'oposer aux entreprises que les Moscovites pouroient former contre les Places qui sont sur les Côtes de cette Mer.

On vient d'apprendre de Lisbonne , qu'un des Generaux des Troupes de Muley Abdala , Roy de Maroc , s'étant emparé de la Ville de Salé , s'y étoit fait proclamer Roy.

On a pris en dernier lieu de Constantinople que le 11. Août , M. Stadnicki , qui depuis qu'il avoit embrassé le parti de l'Electeur de Saxe , avoit pris la qualité de Ministre de ce Prince à la Porte , y avoit été arrêté par ordre du G. S. et qu'il avoit été conduit à Andrinople.

Les mêmes Lettres marquent qu'un grand nombre d'Officiers et de Soldats , qu'on croyoit avoir été faits prisonniers de guerre par les Persans dans le dernier Combat donné près de Revan , avoient rejoint l'Armée Ottomane campée actuellement près d'Erzerum , et que non-seulement Achmet Pacha qui la commandoit , étoit en état de s'oposer aux entreprises de Thamas Kouli-Kan , mais qu'il avoit une Armée assés considerable pour pouvoit attaquer les Persans.

### R U S S I E.

On a sçû par un Courier venu de Constantinople , qu'un Détachement considerable des Troupes du Kan de Crimée s'étoit avancé jusqu'à Bialazerkieu , et que quelques autres Détachemens des mêmes Troupes faisoient des courses le long du Dniester.

On a pris depuis que M. de Neplief , Ministre de la Czarine à la Porte , a dépêché un Courier à S. M. Cz. pour lui apprendre que le

G. S. continuoit de faire conduire à Asoph une grande quantité de munitions de bouche et de guerre, et qu'il avoit rapellé le Pacha de cette Place, pour y envoyer un Gouverneur plus expérimenté dans l'Art Militaire.

La Czarine a sçû par le même Courier que les nouvelles instances faites par M. de Neplief n'avoient -pû engager S. H. à révoquer l'ordre qu'elle avoit donné au Kan des Tartares de Crimée, de passer par le Daghestan avec les Troupes qu'il avoit assemblées, et que ce Kan étoit déjà entré dans la Cubardie, Province habitée par une Nation de Tartares qui est sous la protection de S. M. Cz.

Un Officier que Thamas Kouli Kan a envoyé à la Czarine pour l'informer de la victoire remportée depuis peu sur les Turcs par les Persans, est arrivé à Petersbourg avec une Relation détaillée des circonstances de cet Evenement.

Selon la Lettre, dont le General Persan l'a chargé pour S. M. Cz. le Pacha Abdala Kuperli s'étant mis en marche pour attaquer les Persans à Revan, et son avant-garde s'étant engagée dans un défilé bordé d'un côté par un bois, et de l'autre par une chaîne de Montagnes, Thamas Kouli-Kan fit sauter par le moyen de quelques mines, qu'on avoit pratiquées par son ordre dans ces Montagnes, plusieurs Rochers qui accablèrent sous leurs ruines un grand nombre de Turcs, et couperent la communication de leur avant garde avec le reste de l'Armée. Comme les Troupes qui composoient cette avant-garde, ne purent être secouruës, elles furent obligées, après une longue résistance, de céder à la superiorité du nombre des Ennemis, et il ne s'en sauva que la plus petite partie.

Le

Le Corps de Bataille et l'arrière-garde des Troupes Ottomanes n'ont point eu de part ni au combat ni à la deroute, et Thamas Kouli-Kan mande à S. M. Cz. que la perte des Turcs, en y comprenant les prisonniers de guerre faits par les Persans dans cette action, monte à 20000. hommes; que le Pacha Kuperli a été tué dans le combat, et qu'Achmet Pacha, cy-devant Gouverneur de Bagdad, qui commande à présent l'Armée, a près de 80000. hommes sous ses ordres.

Le General Persan ajoute qu'il a reçu avis que le G. S. avoit envoyé des pouvoirs à ce Pacha pour renouier les négociations commencées avec les Ministres du Roy de Perse.

On a pris par un Courier du Gouverneur de Derbent, que la Garnison Turque qui défendoit la Ville de Genscha, assiegée depuis long-temps par les Persans, avoit été obligée de se rendre.

## P O L O G N E.

**L**E Comte de Munich, avant son départ de Warsovie, a fait publier une Lettre par laquelle il déclare, au nom de la Czarine, que les Moscovites traiteront comme ennemis tous ceux dont les démarches pouroient tendre à troubler l'Assemblée que l'Electeur de Saxe a convoquée à Warsovie.

On a imprimé depuis peu, par ordre du Baron de Keiserling, une Déclaration par laquelle la Czarine renouvelle les assurances contenuës dans ses precedens Manifestes, et par laquelle elle promet de ne jamais demander aucun dédommagement pour les dépenses auxquelles la guerre l'a engagée, et de retirer son Armée de la Pologne aussitôt après que la tranquillité y aura été rétablie.

H v On

On mande de Königsberg , que le Manifeste , composé par ordre du Roy de Pologne pour protester contre toutes les résolutions qui seront prises par les Partisans de l'Electeur de Saxe dans l'Assemblée convoquée à Warsovie , a été rendu public , et qu'il porte que la confédération faite en faveur de Sa Majesté , ne s'est maintenüe jusqu'à present par aucun Acte de violence , ni par aucun motif d'interêt ou de faction ; que les Seigneurs et les Gentilshommes qui la composent , et dont plusieurs ont été contraints par la force des Armes étrangères d'abandonner leur Patrie , sont animés seulement par l'amour du bien public et par le desir de demeurer fideles au serment qu'ils ont fait dans la Diette de convocation , de n'élire qu'un Polonois pour leur Roy ; que rien ne sera capable de les empêcher de perseverer jusqu'à la mort dans leur attachement pour un Souverain qu'ils ont choisi librement , et en observant toutes les formalités prescrites par les Constitutions du Royaume ; que toute l'Europe est interessée à conserver aux Polonois la liberté dont ils jouissent depuis si long temps ; que quand même la Czarine seroit , comme elle le prétend , garante de l'observation du Traité conclu en 1717. entre le feu Roy Auguste et la Republique , ce titre ne mettroit pas S. M. Cz. en droit de donner atteinte aux Privileges de la Nation ; que d'ailleurs ce titre est usurpé ; qu'il est vrai que dans le Traité dont il s'agit , la médiation du feu Czar Pierre I. fut employée , mais qu'il n'y fut fait aucune mention de garantie ; qu'on peut ajouter que ceux qui font les Loix sont maîtres de les abroger ; qu'ainsi la République assemblée dans la Diette d'Electon , avoit le pouvoir d'interpreter

ou

ou d'annuler les prétendues Loix aleguées contre le Roy ; qu'il dépendoit d'elle de confirmer la premiere Election de S. M. en vertu des Constitutions des années 1567. 1576. 1607. et 1609. qu'on auroit dû être peu étonné de la voir tenir cette conduite à l'égard du Roy, après que l'on a vû le feu Roy Auguste, apuyé par une Armée Moscovite, se faire rétablir dans une Diette, quoiqu'il eût renoncé à la Couronne par le Traité d'Altranstade ; qu'en vain l'Electeur de Saxe promet que les Troupes étrangères sortiront du Royaume, et que la tranquillité sera bientôt rétablie ; que la sortie des Troupes étrangères importe peu à la République, si la Nation demeure opprimée pour toujours, et que les Polonois ne peuvent être tranquilles, s'ils ne sont libres.

On s'étend ensuite dans ce Manifeste sur le peu de validité des résolutions d'une prétendue Diette convoquée par un Prince, dont les prétentions au Trône n'ont d'apui que la violence, et l'on proteste contre tous les Actes qui pourront être faits dans cette Assemblée.

Ce Manifeste a été signé par 165. Seigneurs, munis de pleins pouvoirs pour cet effet, par la Noblesse de 55. Palatinats.

La Lettre que M. Poninski, Maréchal de la Confederation faite en faveur de l'Electeur de Saxe, a écrite au Palatin de Lublin et aux autres Seigneurs Polonois qui sont auprès du Roy à Konigsberg, n'a pas produit l'effet que l'Electeur en esperoit, et ces Seigneurs ont fait réponse qu'ils demeureroient inviolablement attachés aux interêts de S. M.

Les instances du Palatin de Trock, pour engager son fils le Comte Sapieha, Grand-Trésorier de Lithuanie, à embrasser le parti de l'Electeur,

H. vj n'ont

n'ont pas eû plus de succès. Ce Comte qui s'est retiré avec ses Troupes en Valachie d'où il continué de faire de fréquentes courses dans les Provinces Frontieres du Royaume de Pologne, a fait publier un Manifeste, dans lequel il déclare qu'il désire aussi ardemment qu'aucun autre Seigneur Polonois de voir la tranquillité rétablie dans le Royaume, mais que la Noblesse qui est sous ses ordres, ne peut consentir d'acheter cette tranquillité aux dépens de sa liberté.

Un Courier arrivé de Constantinople à **Warsovie**, a raporté que **M. Stadnicki**, qui étoit allé en Turquie, avec caractere de Ministre du Roy et de la République de Pologne, aussi tôt après la séparation de la Diète d'Electon, et qui ayant depuis quelque temps embrassé le parti de l'Electeur de Saxe, avoit été chargé des affaires de ce Prince à la Porte, avoit demandé une Audience au **G. S.** pour lui présenter ses nouvelles Lettres de créance, mais que **S. H.** avoit refusé de la lui accorder. Le même Courier a assuré que lorsqu'il est parti de Constantinople, le bruit y courroit que le **G. S.** avoit pris la résolution de faire arrêter **M. Stadnicki**.

Les Seigneurs et les Gentilshommes de la Prusse Polonoise, attachés aux interêts de l'Electeur de Saxe, firent le 30. du mois dernier à **Mariembourg**, l'ouverture de leur Assemblée; mais comme il ne s'y trouva que vingt-quatre personnes, ils se séparèrent sans prendre aucune résolution.

L'Assemblée de la Noblesse du Palatinat de Russie a été très-tumultueuse, et les Gentilshommes qui la composoient ont refusé de nommer des Députés pour assister à la prétendue Diète de Pacification.

Le succès de l'Assemblée tenuë à Rosan, n'a pas été plus heureux, et les Gentilshommes assemblés à Brescz en Cujavie, attendent pour nommer leurs Députés, que l'Electeur leur ait accordé satisfaction sur plusieurs griefs dont ils se sont plaints.

Les Assemblées de la Noblesse des Palatinats de Kiovie, de Volhinie, de Trock, de Novogrod et de Smolinsko, se sont passées assés tranquillement.

Les dernières Lettres marquent que les Seigneurs et les Gentilshommes Polonois, attachés aux intérêts de l'Electeur de Saxe, n'ont point voulu admettre de Protestans dans l'Assemblée qu'ils ont tenuë à Szreda, et que ces derniers pour prévenir les contestations auxquelles leur présence auroit donné lieu, se sont retirés après avoir protesté contre l'injustice et la violence qu'on leur faisoit. Quoique le parti pris par les Protestans dût suspendre les délibérations de l'Assemblée, plusieurs des Gentilshommes qui la composoient ont crû qu'elles pouvoient être continuées; et ayant entraîné le plus grand nombre des autres Gentilshommes dans leur sentiment, ils les ont engagés à déroger à l'usage établi jusqu'à present dans la grande Pologne, de composer les Députations de six Catholiques et de six Protestans; et à élire douze Députés, tous Catholiques pour assister à l'Assemblée convoquée à Warsovie.

La différence de Religion cause beaucoup de trouble dans les Assemblées de la Noblesse de la Prusse Polonoise; quelques-unes se sont séparées sans prendre aucune résolution, et dans celles qui ont élu les Députés, les Protestans ont presque tous eü l'exclusion.

## ALLEMAGNE.

ON apprend de Vienne, que le 15. du mois dernier, tous les Ministres de l'Empereur se rendirent chés le Comte de Sinzendorf, Grand Chancelier de la Cour, et qu'il fut résolu dans cette Conference à laquelle se trouverent le Comte de Königseg et le Prince de Saxe Hildburghausen, qu'on envoyeroit ordre à la plus grande partie des Troupes qui sont dans la Croatie, dans l'Esclavonie, dans la Servie, d'aller joindre celles qui sont cantonnées dans le Tirol, et qu'on prendroit des mesures pour pouvoir y faire passer quelques-uns des Régimens qui sont en Hongrie et dans les autres Pays hereditaires de l'Empereur.

## ITALIE.

Les Lettres de Rome assurent que la Congrégation de *Nonnullis* a reçu ordre de Sa Sainteté de faire un second examen des informations concernant le Procès de M. Coscia, Evêque de Targa, et que le Trésorier de la Chambre Apostolique, a demandé qu'on informât contre le Cardinal Coscia, qu'il accuse d'empêcher par des moyens indirects que les revenus des Abbayes que ce Cardinal possède dans le Royaume de Naples, ne soient touchés par la Chambre.

Le 26. du mois dernier, cette Congrégation composée des Cardinaux Pic de la Mirandole, Corradini, Porcia et Corsini, et de M. Valenti, s'assembla chés le Cardinal Firrao, Secrétaire d'Etat; et après avoir examiné de nouveau les preuves des accusations formées contre M. Coscia, Evêque de Targa, ils le condamnerent non-seul-

seulement à être enfermé dans un Convent jusqu'à ce qu'il plaise au Pape de lui rendre la liberté, mais encore à dédommager les habitans d'un Village auquel il a fait mettre le feu pendant le Ministère du Cardinal son frere, et à donner cinq Lampes d'argent chacune de la valeur de 300. Ecus Romains, dont la Congregation disposera en faveur de cinq Eglises.

On apprend de Rome, que le 13. Août on plaça au bruit d'un grand nombre de Boëtes, les Armes du Pape sur le frontispice du Palais, voisin du Portail de l'Eglise de S. Jean de Latran, pour la construction duquel S. S. a donné encore depuis peu 10000. écus. On assure que le Pape a dessein de faire construire aussi un nouveau Portail à l'Eglise de sainte Marie Majeure, sur les Desseins de M. *Fuga*, celebre Architecte, qui aura la direction de cet Ouvrage.

On écrit de Genes, que les Rebelles de Corse, auxquels se sont joints depuis peu les habitans de quelques Bourgs, mécontens du traitement qu'ils ont reçu des Commissaires de la République, se sont emparés du Fort de Serte, dans lequel ils ont trouvé 300. fusils et une grande quantité de poudre et de boulets.

NAPLES ET SICILE.

LE Regiment d'Infanterie que le Prince de Muranno a obtenu la permission de lever, s'est embarqué au commencement du mois passé pour aller à Messine, où il doit être mis en garnison.

La Garnison Imperiale qui a défendu Trapani, en sortit le 27. du mois de Juillet avec les honneurs de la guerre, suivant la Capitulation qui

qui lui avoit été accordée le 12. du même mois et le même jour elle se rendit à bord des Vaisseaux qui doivent la transporter à Trieste, et qui firent voile la nuit suivante.

Le Prince Spinelli de Cariari, est arrivé de Vienne à Naples pour rendre son hommage au Roy, qui l'a rétabli dans la possession de tous ses biens.

Le Roy a fait publier à Naples un Decret qui porte que ceux qui possedoient des Charges dans le Royaume de Naples et dans celui de Sicile avant que ces Etats eussent passé sous la domination de l'Empereur, et qui en ont été privés, parce qu'ils n'ont pas voulu prêter serment de fidélité à S. M. I. peuvent s'adresser avec confiance à S. M. pour recevoir la récompense de leur zele, et qu'ils seront toujours préférés dans la nomination des Emplois qui viendront à vaquer.

Toutes les munitions de guerre et 120. Pieces de Canon, qui sont sur les Vaisseaux du Convoy parti de Palerme pour Livourne, seront débarqués à l'embouchure de la Riviere de Magra, et on les transportera delà en Lombardie.

On a fait partir du Port de Melazzo un autre Convoy de Bâtimens de Transport, sur lesquels on a embarqué huit Bataillons destinés à aller joindre les Troupes Espagnoles commandées par le Duc de Montemar.

Le Prince della Torella Caraccioli, Gentilhomme de la Chambre du Roy et Capitaine de la Compagnie des Hallebardiers de la Garde de S. M. vient d'être nommé Ambassadeur du Roy auprès de S. M. Très-Christienne.

**O**N écrit de Madrid que M. Keene, Ministre du Roy d'Angleterre en cette Cour, ayant envoyé à S. M. Br. la lettre que M. Patinho lui avoit écrite au sujet du depart de l'Escadre Angloise pour se rendre à Lisbonne, le Roy d'Angleterre a ordonné à M. Keene de faire à cette Lettre une reponse qui a été rendue publique, et qui porte que S. M. Br. pour prevenir toutes les inquietudes que sa Flote pouroit donner aux Negocians, et pour ne laisser au Roy et aux autres Puissances aucun doute sur ses intentions, a chargé M. Keene de réiterer et de confirmer par écrit les assurances déjà données, et de déclarer en son nom que la protection du commerce de la Nation Angloise est le seul motif qui l'ait engagée à envoyer une Flote en Portugal; que le Roy d'Angleterre voit avec plaisir que S. M. est dans la resolution de ne commettre aucun acte d'hostilité contre le Portugal, si elle n'y est forcée; qu'il se trouvera par-là plus en état d'engager le Roy de Portugal à contribuer de sa part à un accommodement, et qu'on a tout lieu d'esperer que les instances faites par plusieurs Puissances, pour procurer cet accommodement, produiront l'effet qu'on en attend; que l'offre que S. M. Br. a faite d'employer sa mediation, afin de terminer les differends entre le Roy et le Roy de Portugal, est une preuve convainquante du desir qu'elle a de voir l'unïon retablie entre les deux Puissances; que le Roy peut être assuré que pourvu qu'on ne trouble point le commerce des Anglois en Europe ni aux Indes, la Flote Angloise, tant qu'elle demeurera dans ces Mers;

ac

## 1076 MERCURE DE FRANCE

ne donnera ni à S. M. ni à ses sujets aucun sujet de se plaindre , et que S. M. Br. ne pense pas qu'après une déclaration si authentique et si souvent réitérée , les mesures qu'elle a prises pour assurer le commerce de ses sujets, puissent jamais servir de prétexte légitime à aucune Puissance pour entreprendre de le troubler.

On écrit de Madrid que les Régimens de la Reine , de Lisbonne , de Toledé , d'Arragon , de Cantabria , d'Espagne , de Braban , d'Arregger , de Beslar , d'Ultonie , et d'Irlande , Infanterie ; ceux du Prince des Asturies , des Algarves , de Monteza , de Seville , de Quantiosos , et Royal Allemand , Cavalerie ; et ceux de Dragons de la Reine , de Flandres , de Numance , d'Estramadoure , de France , et de Batavia , ont reçu ordre de se tenir prêts à marcher , et le bruit court que ces Troupes s'assembleront sur la Caja.

On croit que ce Corps de Troupes sera commandé par le Comte de Roydeville , qui aura sous ses ordres Don Alexandre de la Mota et le Comte de Lalain , Lieutenans Generaux ; Don Joseph Vicaria , Don Philippe Ramires de Azellanos , Don François Pignatelli , le Chevalier d'Ytré , le Duc de Linares , et Don Alexandre Gosnove , Maréchaux de Camp ; Don Joseph-Antoine Tineo , Brigadier , Major General et Inspecteur de l'Infanterie , et Don Riperto Gabec , aussi Brigadier , Major General de la Cavalerie et des Dragons.

## HOLLANDE , P A Y S - B A S .

**L**E Prince Hereditaire de Modene , arriva à la Haye de Bruxelles le 5. de ce mois. Il alla le 9. à Leyde pour y voir le Jardin des Plantes , et les autres curiosités de la Ville.

SEPTEMBRE. 1735. 2077

Ce Prince donna le 16. une Fête à la Princesse de Holstein Beeck , qui partit le 18. pour le Texel où elle doit s'embarquer sur un Vaisseau de Guerre , destiné à la transporter à Lisbonne.

## GRANDE-BRETAGNE.

Plusieurs Familles se disposent à aller s'établir dans la Nouvelle Georgie , et on les destine à habiter la nouvelle Ville qu'on a dessein de bâtir sur le bord de la riviere d'Atalamatha , environ à soixante dix milles de Savanah. Les Commissaires chargés des affaires de cette Colonie, doivent y envoyer douze pieces de canon, et des munitions de guerre , afin d'assurer à la Nation la possession de cet établissement qu'on regarde comme très avantageux au commerce , et dont on tire de la soye qui n'est point inférieure à celle de Piémont.

Le 25. du mois dernier , le Chevalier Thomas Lombe , Directeur de la Manufacture de Derby, presenta à la Reine d'Angleterre une piece d'étoffe qu'il y avoit fait fabriquer de cette soye par ordre de S. M. sur un dessein qu'elle lui avoit donné.

Le bruit court que le Prince de Galles doit épouser la Princesse de Saxe Gotha ; et que cette Princesse se rendra à la Haye où elle attendra le Roy pour passer à Londres avec S. M.

La Compagnie de Tusquie a fait embarquer à bord du Vaisseau de Guerre destiné à transporter à Constantinople les domestiques et les équipages de M. Everard Fawlkener , nommé Ambassadeur à la Porte , à la place du Comte de Kinoul , une caisse d'instrumens de Mathematique, trois Pendules à secondes , dont les boîtes sont magnifiquement

magnifiquement ornées , plusieurs Montres d'or à repetition , douze fusils , et un pareil nombre de paires de pistolets garnis d'argent , et travaillés avec beaucoup d'art , douze pieces d'écarlate , et quelques vases de pierres precieuses , dont elle a resolu de faire present au Grand Seigneur.

### ARMÉE D'ITALIE.

**L**es Ennemis ont continué sur la fin du mois dernier , de faire faire plusieurs mouvemens aux Troupes qu'ils ont à la tête du Lac de Garde. Ils ont augmenté de deux Bataillons et de 200. Grenadiers le detachment qu'ils avoient mis à Riva , et pour faire croire qu'ils étoient dans le dessein de se rapprocher de l'Italie , ils ont envoyé ordre aux Officiers de leurs Troupes qui étoient à Veronne et à Vienne , de rejoindre incessamment leurs Corps.

Les bruits qu'ils avoient repandus sur ce projet ne se sont pas confirmés , et on a appris à Bozolo le 18. du mois passé que les Imperiaux s'étoient cantonnés dans le Trentin , et qu'ils y demeureroient jusqu'au retour du Comte de Koenigseg , qu'on assure devoir revenir de Vienne incessamment.

Les Deputés que les habitans du Tirol ont envoyés à Vienne pour représenter à l'Empereur qu'il étoit impossible à ce Pays de fournir aux Troupes Imperiales les fourages qu'elles demandoient , n'ont pas reçu une reponse favorable , et bien loin d'avoir égard à leurs Representations , on leur a fait entendre que les habitans du Tirol seroient obligés de former des Magazins pour la subsistance des Troupes de l'Empereur pendant l'Hyver prochain.

▲

A la fin du mois dernier, les Imperiaux étoient encore dans les mêmes quartiers à la tête du Lac de Garde, et on assure qu'ils ont beaucoup de peine à y trouver des subsistances.

Les Lettres du commencement de ce mois portent, que les ordres que les Imperiaux ont envoyés pour rassembler leurs Troupes, pour les travaux par lesquels ils veulent rendre les chemins praticables pour leur passage, et le parti qu'ils paroissent avoir pris de faire revenir dans le Tirol les Corps de Cavalerie qu'ils avoient envoyés dans l'Evêché d'Ausbourg font juger que leur projet est de tenter de rentrer en Italie aussitôt après l'arrivée du Comte de Königsegg.

Les différens mouvemens des Ennemis ont déterminé le Roy de Sardaigne et le Maréchal de Noailles à se mettre plus à portée de s'opposer aux entreprises des Imperiaux, et toutes les Troupes de l'Armée des Alliés étoient prêtes à marcher au commencement du mois: celles qui étoient les plus éloignées ont dû recevoir leurs ordres le 6. et le Marquis de Maillebois partit le 5. avec le Corps qu'il commande pour arriver le lendemain à Maringo, d'où il a dû s'avancer avec plusieurs detachemens qui ont dû le joindre dans sa marche à Gussolingo, pendant que d'autres Troupes se sont assurées des différens postes dont les Ennemis auroient pu s'emparer.

Toutes les Troupes qui avoient reçu ordre de se tenir prêtes à marcher, quittèrent leurs quartiers le 7. de ce mois; celles qui étoient à Castiglione del Stivere, en partirent le lendemain, et elles arriverent le soir à Vallegio avec le Maréchal de Noailles qui fut camper le 9. à Villafraanca: il y a laissé reposer les Troupes, et ayant pris

pris avec lui le Régiment de Cavalerie de Fieffes , et celui de Dragons de Nicolay , il arriva au Camp de Zevio le 10. Il y trouva le Marquis de Maulevrier , lequel étoit venu la veille avec le Corps qu'il commande , s'assurer de ce poste , pendant que le Marquis de Savines s'avançoit avec ses Troupes du côté de Ronco.

Le Maréchal de Noailles en arrivant à ce Camp , aprit que M. du Chillois , Brigadier et Lieutenant Colonel du Regiment Dauphin , Cavalerie , lequel avoit été envoyé le long de l'Adige avec un détachement , s'étoit emparé de 12. Barques chargées de farines , de bled , et d'orge , et d'environ 100. Bateaux garnis de poutrelles et madriers propres à construire des Ponts , que les Imperiaux faisoient remonter par l'Adige.

Le Marquis de Maillebois qui étoit en marche dès le 5. arriva le 8. à Gussolengo , et après y avoir fait entrer des Troupes , il en détacha d'autres pour s'emparer de la Ferrara , de la Corona , et de Rivole , qui sont des postes importans entre l'Adige et le Lac de Garde.

Depuis que les Troupes de l'Armée des Alliés ont quitté leurs quartiers pour se mettre à portée de s'opposer aux entreprises des Imperiaux , il ne paroît pas que les Ennemis ayent fait d'autres mouvemens que celui de retirer quelques Troupes qu'ils avoient à Riva et à Torbole pour les faire passer à la droite des différens postes qu'ils occupent à la tête du Lac de Garde.

La nuit du 9. au 10. les Imperiaux firent avancer du côté de la Ferrara un Corps d'Infanterie ; mais le Marquis de Maillebois ayant détaché quelques Compagnies de Grenadiers, des Piquets et des Dragons , pour soutenir les Troupes qui étoient

étoient dans ce poste, les Ennemis se retirèrent.

Les Troupes que le Maréchal de Noailles a laissées dans le Camp de Villa-Franca, ont dû arriver à celui de Zevio le 12.

On a reçu avis que les Troupes Espagnoles, qui faisoient le Siège de la Mirandole, ayant commencé, après avoir établi un logement dans le chemin couvert, à battre le corps de la Place, le Baron Stenz, qui en étoit Gouverneur, avoit demandé à capituler aux mêmes conditions que les Garnisons des Villes qui ont été prises par les Troupes Françaises et Piémontoises, et que ces conditions lui ayant été refusées, il s'étoit rendu le 31. du mois passé prisonnier de guerre, ainsi que la garnison.

Il a été convenu par la Capitulation que les Officiers de la garnison pourront garder leurs armes et leurs chevaux, à l'exception de ceux qui auroient été achetés des deserteurs.

Qu'on fournira aux malades et aux blessés tous les secours dont ils auront besoin, mais qu'ils seront obligés de payer toutes les dépenses qui seront faites pour leur subsistance ou pour leur soulagement.

Qu'on n'employera aucune violence pour engager les prisonniers à prendre parti dans les Troupes de S. M. C.

Qu'il sera permis à chaque Capitaine d'emmener deux domestiques, et que chacun des Officiers subalternes aura la liberté d'en emmener un.

Qu'on donnera des passeports aux Officiers pour se retirer où ils jugeront à propos, à condition de ne point porter les armes jusqu'à ce qu'ils aient été échangés.

Selon la Capitulation, la garnison devoit sortir de la Place le 20. de ce mois à neuf heures du matin

2082 MERCURE DE FRANCE  
matin. Le Baron Stenz avoit demandé qu'elle ne fut pas conduite hors de la Lombardie, et qu'on promit de conserver aux habitans de la Ville leurs Privileges, et de ne rien changer à la forme de leur Gouvernement Civil; mais le Comte de Maceda n'a voulu prendre aucun engagement sur ces articles, dont il a renvoyé la décision au Duc de Montemar.

On a pris de Livourne, qu'il étoit entré dans ce Port 55. Vaisseaux du Convoy qui avoit fait voile de Palerme, il y a quelque temps, et dont une partie avoit été obligée par les vents contraires de relâcher à Baye. Ces avis ajoutent qu'on y attendoit incessamment les autres Bâtimens de ce Convoy, aussi-bien que ceux d'un autre Convoy parti depuis peu de Melazzo, sur lesquels son huit Bataillons qui doivent aller joindre les Troupes Espagnoles, commandées par le Duc de Montemar.

Selon les Lettres du 20. de ce mois, le Maréchal de Noailles qui a été joint par toutes les Troupes qu'il avoit laissées, à Villa-Franca, a fait remonter à Zevio la plus grande partie des bateaux pris sur les Ennemis, et il les a fait employer à l'établissement de plusieurs Ponts sur l'Adige. Le premier a été fini le 14; on en a construit depuis trois autres en differens endroits, et on en a établi un cinquième à Albaro.

Le Corps d'Infanterie que les Imperiaux avoient fait avancer la nuit du 9. au 10. du côté de la Ferrara, est resté quelques jours dans un Village qui est au pied de la Montagne, pour tenter une seconde fois d'attaquer le detachment que le Marquis de Maillebois a envoyé dans ce poste; mais ce Corps s'est retiré, et les Ennemis ont fait en même-temps remonter vis-à-vis  
d'Avio,

d'Avio , le Pont qu'ils avoient à Borghetto , où ils ont cependant envoyé , ainsi qu'à Alla , un nouveau renfort de Troupes.

Les Impériaux font travailler dans les Endroits par lesquels on pouroit penetrer dans le Trentin , et ils y forment des retranchemens avec de gros arbres garnis de pieux.

Le Duc de Montemar , qui arriva le 16. au Camp de Zevio pour conférer avec le Maréchal de Noailles , et qui est reparti le 18. au matin , a appris pendant son séjour à Zevio , que les Espagnols s'étoient rendus maîtres sur le bord de l'Adige , d'un grand nombre de Barques qui appartenoient aux Impériaux , et qui étoient chargées de farines et de grains.

Les dernieres Lettres de Parme portent que la garnison Impériale qui a défendu la Mirandole , sortit de la Place le 2. de ce mois à 9. heures du matin , après avoir été désarmée , et que le 6. elle arriva à Parme , d'où elle doit être conduite à Livourne. Le Baron Stenz et deux des principaux Officiers de la garnison ont obtenu la permission de se retirer sur leur parole où ils jugeront à propos.

La plus grande partie des Troupes Espagnoles qu'on avoit employées au Siège de la Mirandole , ont déjà passé le Po pour se rendre dans les environs de la Ville de Mantouë.

## A R M E'E D' A L L E M A G N E.

L'Armée du Roy , commandée par le Maréchal de Coigny , quitta le 29. du mois dernier le Camp de Weinolsheim , et elle arriva à celui de Bermesheim le même jour. La marche s'est faite sur 7. colonnes avec beaucoup d'ordre , et le Duc de  
I Grammont

2004 MÉMOIRE DE FRANCE  
Grammont , Lieutenant General , a commandé  
l'arrière-garde.

Les troupes qui étoient campées à Stadeck  
sous les ordres du Marquis de Dreux, Lieutenant  
General , rejoignirent le même jour le Maréchal  
de Coigny.

Le Corps de Troupes commandé par le Comte  
de Belleisle , Lieutenant General , s'étant mis  
en marche le 29. il campa le même jour à Floers-  
heim , et il arriva le 30. à Gundersheim.

Par ces mouvemens , notre Armée , qui depuis  
quelque temps étoit séparée en trois corps , s'est  
rassemblée sur le ruisseau de Westoffen, la droite  
de l'Armée s'étend jusques vis-à-vis Ostoffen , et  
la gauche vers Gundersheim.

Le Maréchal de Coigny fit faire le 30. un fou-  
rage dans les Villages qui sont à la gauche et sur  
les derrières de l'Armée , laquelle n'a fait aucun  
mouvement depuis que toutes les Troupes qui  
étoient sous les ordres du Maréchal de Coigny ,  
et qu'il avoit jugé à propos de séparer pendant  
quelque temps , se sont rassemblées dans le Camp  
de Bermesheim , d'où l'on fait tous les trois jours  
des fourages dans les Villages des environs.

Le Corps le plus considérable des Troupes de  
l'Empereur , et qui est composé de 56. Escadrons  
et de 81. Bataillons , est toujours campé des deux  
côtés du Neckar , et le Prince Eugene est à Hei-  
delberg , où il a établi son quartier general. Il a  
fait avancer à Mayence , sous les ordres du Ge-  
neral Seckendoit , un Corps de 25000. hommes  
qui sont campés sous cette Place. Le reste de  
l'Armée du Prince Eugene est séparé en plusieurs  
petits Corps , dont une partie occupe les retran-  
chemens qui ont été faits depuis Ettlinguen jus-  
qu'à Neckeran , et l'autre partie est dans la For-  
êt noire.

On a appris depuis que notre Armée quitta le Camp de Bermesheim le 13. de ce mois, et qu'elle arriva le même jour à celui d'Eppenheim. Le Maréchal de Coigny la fit marcher sur huit Colonnes dont quatre étoient composées des Troupes, et les quatre autres de l'Artillerie, des vivres, et des équipages. Le Marquis de Guerchy, le Marquis de Dreux, le Duc de Chaulnes, et le Marquis de Nangis, Lieutenans Generaux, étoient à la tête des quatre Colonnes de Troupes, et M. de la Billarderie, Lieutenant General, commandoit l'arriere-garde.

L'armée est campée derriere le ruisseau d'Eise, la droite est à la hauteur du Village d'Horcheim, la gauche s'étend jusques vis à vis d'Ofstein, et le quartier general est à Eppenheim.

Le Maréchal de Coigny a fait avancer à Horcheim trois Bataillons qui couvrent ce Village, et qui établissent la communication avec Worms, où on a mis 3. Bataillons, et un detachement de Cavalerie; il a fait passer en même temps 20. Escadrons de Dragons au-delà du ruisseau pour couvrir le Quartier general, et il a envoyé la Brigade de Bourbonn. à Ofstein.

Le Corps de reserve commandé par le Marquis de Belleisle, Lieutenant General, est campé à la gauche de l'Armée; il a sa droite appuyée à un petit bois qui n'est qu'à 200. pas d'Ofstein, sa gauche s'étend vers la Montagne, et le Quartier general est à Obersultzheim

Le Maréchal de Coigny fit faire le 14. un fourage general dans les Villages qui sont sur la gauche de l'armée.

Le Corps de Troupes commandé par le General Seckendorf n'a fait aucun mouvement depuis qu'il est allé camper sous Mayence. Le Prince

I ij Eugene

Eugene est toujours sur le Necker avec la plus grande partie de son armée, et il a quelques Troupes à Bruchsal.

L'Armée n'a fait aucun mouvement depuis le 13. de ce mois qu'elle arriva dans le Camp d'Ep-penheim. Le Prince Eugene, qui a toujours son Quartier general à Heydelberg, a fait marcher les Troupes Danoises qui étoient sur le Necker, et on croit qu'il leur a donné ordre de se rendre au Camp formé sous Mayence; mais comme les Troupes Prussiennes doivent repasser le Rhin pour aller rejoindre le Prince Eugene, le Corps de Troupes commandé par le Comte de Seckendorf ne sera pas beaucoup plus nombreux qu'il l'a été depuis qu'il est campé sous Mayence.

Le Comte de Belleisle qui est campé à Obersulzheim avec le Corps de reserve, ayant été informé que les Ennemis faisoient fortifier Bingen, a envoyé M. Galhau, Capitaine d'une Compagnie détachée, pour aller reconnoître les travaux que les Ennemis y avoient commencé, et les mouvemens qu'ils pouvoient faire du côté de ce poste. M. Galhau s'étant avancé le 21. avec son détachement à une demie-lieuë de Bingen, a prit que le Commandant des Troupes de Hesse campées à Rudesheim, faisoit passer tous les jours un detachment de 300. hommes pour couvrir les travailleurs employés à fortifier du côté du Honsruck la tête d'un Pont sur la Naw, qui n'est qu'à 500. pas de Bingen; il resolut d'attaquer ce detachment; et ayant laissé 150. hommes d'Infanterie à portée de faciliter sa retraite, il marcha avec 80. Dragons, et il attaqua le detachment des Ennemis qui soutenoit les travailleurs; il le renversa entierement; et ayant passé le Pont, il le poursuivit jusqu'à la porte de Bingen,

général, pendant que les Paysans qu'il avoit rassemblés dans sa marche, détruisirent les Pallissades qui avoient été élevées et les brûlerent, ainsi que le Corps de Garde qui étoit à la tête de ces Travaux. Après cette Action M. Galhau se retira en si bon ordre, que les Ennemis qui avoient fait passer plusieurs détachemens pour le poursuivre, n'osèrent l'attaquer.

*P L A N de la Loterie Royale de Turin, accordée par octroi du Roy, le 18. Avril 1735. publié par ordre de Mrs le Marquis Fontana, Ministre et Secrétaire d'Etat, le Comte de S. Laurent, Contrôleur General des Finances, le Comte de Salmour, Président de la Chambre du Commerce, et les deux Syndics de la Ville de Turin, en exercice; Commissaires Inspecteurs et Sur-Intendans de ladite Loterie, à ce spécialement délégués par Lettres Patentes de Sa Majesté, Données à le du mois d 1735.*

1. **C**ette Loterie sera tirée dans l'Hôtel de Ville de Turin tous les Lundis, à l'exception des Fêtes, auquel cas le Tirage sera remis au lendemain, et le premier Tirage sera indiqué au Public aussi-tôt que la Loterie sera remplie.

2. Elle durera deux années, à compter du premier Tirage jusqu'au dernier; et pendant le cours de ces deux années, les Intéressés à ladite Loterie gagneront les dix mille Lots, et les cinq mille Primes, dont il sera parlé cy-après.

3. Tous les Tirages seront faits sous l'inspection des sus-nommés Inspecteurs, qui présideront auxdits Tirages, veilleront à la conservation des Droits des Intéressés à la Loterie, et deux d'entr'eux au moins assisteront à chaque Tirage, avec le Secrétaire du Bureau de l'inspection.

4. Ladite Loterie est composée de 50. mille Billets, de dix mille Lots, et de cinq mille Primes.

5. Les 50. mille Billets depuis N°. 1. jusques et compris N°. 50 mille, sont tous associés de cinq en cinq, en nombres suivis, ensorte qu'ils composent dix mille Sociétés.

6. Ces Sociétés sont des Sociétés de Billets et non de Personnes; ensorte que les Lots et Primes qui échéront à la Société, quel que soit le Billet de ladite Société qui les ait gagnés, seront partagés par portions égales entre les cinq Billets associés, et que nul ne sera tenu que pour le Billet dont il est porteur ou propriétaire; les fautes que commettront les porteurs ou propriétaires des autres Billets ne pouvant lui être imputées, sous quelque pretexte que ce soit.

7. Chacun verra sur son Billet les Numeros des quatre Billets auxquels il est associé, et lorsque l'un des Billets de la Société gagnera une Prime ou un Lot, chacun des Associés sera payé de sa portion de ladite Prime ou Lot; aussi-tôt qu'il présentera son Billet avec les Receptissés de Nourriture.

8. Ces payemens seront faits à la présentation des Billets et des Receptissés de nourriture en Argent comptant et sans aucune retenue, monnoye de Piémont ou valeur d'icelle, et les Billets qui auront été achetés et nourris en monnoye et valeur de France, sur le pied de la réduction de la monnoye de Piémont, cy-après indiquée, seront payés

payés des Lots et Primes qui leur écheront, en la même valeur et monnoye de France, et par les mêmes Receveurs qui leur auront délivré les Billets et Receptissés.

9. Chaque Societé gagnera un Lot ; quant aux Primes le sort en distribuera *cinquante* à chaque Tirage ; une Societé en peut gagner plusieurs, il est même possible qu'elle en gagne plus de cent.

10. Pour gagner un Lot, il faut que les cinq Billets associés sortent de la Roüe en un ou plusieurs Tirages, parce que desdits cinq Billets associés, les quatre premiers qui sortiront de la Roüe, ne peuvent gagner que des Primes, et que c'est celui desdits cinq Billets qui sortira le dernier de la Roüe qui gagnera le Lot ; il peut gagner une Prime en même temps.

11. Les Numeros des 50. *mille* Billets seront mis dans une Roüe avec les formalités ordinaires ; et après les avoir bien mêlés, l'on en sortira *mille* l'un après l'autre, lesquels seront annoncés à haute et intelligible voix aux Intéressés et autres qui voudront être presens.

Il sera tenu un Registre sur lequel seront inscrits tous les Billets sortis, suivant l'ordre de leur sortie, et ce Registre sera à la fin de chaque Tirage arrêté par un Procès verbal signé par deux des Inspecteurs qui auront été presens, et contre-signé par le Secrétaire de l'Inspection ; chaque Intéressé aura communication dudit Registre toutes les fois qu'il la demandera, et la Liste des Numeros sortis sera imprimée, rendue publique et distribuée de Tirage en Tirage à chaque Bureau de Recette immédiatement après qu'ils auront été faits.

12. Outre cette grande Roüe contenant les 50. *mille* Numeros, il y aura une petite Roüe dans

I iiij la quelle

## 2090 MERCURE DE FRANCE

laquelle l'on mettra à chacun des cent premiers Tirages 950. Billets blancs, et 50. Billets noirs, lesquels contiendront le prix des 50. Primes que l'on distribue aux Interressés à chaque Tirage; l'on sortira un Billet de chaque Roüe à la fois, et le Billet qui sortira de la grande Roüe en même temps qu'un Billet noir de la petite, gagnera la Prime marquée sur ledit Billet.

13. Comme l'on sortira mille Billets de la grande Rouë à chaque Tirage, et que la Loterie n'est composée que de 50. *mille* Billets, elle seroit finie en 50. Tirages, si aucun des Billets sortis aux Tirages precedens n'y rentroit; mais l'arrangement de cette Loterie est tel, que pour gagner un Lot il faut que les cinq Billets associés sortent de la grande Roüe en un ou plusieurs Tirages, et que jusques alors les Billets sortis aux Tirages precedens rentrent dans ladite Roüe, et par ces rentrées ils font durer la Loterie, et la portent à plus de cent Tirages.

14. Les Billets rentrent dans la Roüe jusqu'à ce que les 5 Billets associés soient sortis en un ou plusieurs Tirages, et lorsque 4. des Billets d'une Societé sont sortis de la Roüe en un ou plusieurs Tirages, aussi-tôt que le cinquième sort, ils sont tous cinq mis dehors au Tirage suivant, et ne rentrent plus dans la Roüe, parce que celui desdits cinq Billets qui sort le dernier de la Roüe, gagne necessairement un Lot par sa sortie, et éteint par consequent la Societé; jusqu'à ce moment les Billets de la Societé déjà sortis rentrent dans la Roüe, et par cette rentrée ils courent le hazard de gagner des Primes.

**EXEM.**

*EXEMPLE pour servir d'Explication de la maniere dont les Lots et les Primes se gagneront.*

Les Billets numerotés 1. 2. 3. 4. 5. forment une Société; au premier Tirage N°. 5 sort de la grande Roüe en même temps qu'un Billet noir est sorti de la petite Roüe, N°. 5 gagne la Prime marquée sur ce Billet noir, elle est de dix mille livres, c'est deux mille livres pour la portion de chaque Billet de la Société, et cette Prime est payée comptant immédiatement après le Tirage.

N°. 5. est remis dans la Roüe pour le Tirage suivant; il en sort encore et ne gagne point de Prime, on le remet de nouveau dans la Roüe.

Au 5<sup>e</sup> Tirage N°. 4. sort de la grande Roüe en même temps qu'un Billet blanc sort de la petite, il ne gagne point de Prime, et on le remet dans la Roüe pour le Tirage suivant.

Au 10<sup>e</sup>. Tirage N°. 4. sort encore, et en sortant il gagne une Prime de dix mille livres, c'est encore deux mille livres pour chacun des Billets associés, et N°. 4 est remis dans la Roüe pour le Tirage suivant.

Au 15<sup>e</sup>. Tirage N°. 1. sort de la grande Roüe en même temps qu'un Billet blanc sort de la petite, il ne gagne point de Prime, et il est remis dans la Roüe pour le Tirage suivant.

Au 20<sup>e</sup>. Tirage N°. 2. sort de la grande Roüe et gagne une Prime de cinq mille livres, cette Prime est partagée entre les cinq Billets associés, et N°. 2. est remis dans la Roüe.

Au 25<sup>e</sup>. Tirage N°. 3. sort de la grande Roüe en même temps qu'un Billet blanc sort de la petite; il ne gagne point de Prime, mais il gagne un Lot, parce que les autres quatre Billets de la Société étoient déjà sortis aux Tirages precedens.

## 2092 MERCURE DE FRANCE

Ce Lot est de 500. livres, parce qu'aussi long-temps qu'il y en a à distribuer de 500. liv. l'on n'en peut pas gagner d'autres, et qu'il n'est pas possible que tous les Lots de 500. liv. soient distribués au 250. Tirage.

Ce Lot est partagé entre les cinq Billets associés et ils sont tous cinq mis hors de la Roue pour n'y plus rentrer, parce qu'ils n'ont plus aucun intérêt à la Loterie.

Et s'il arrivoit qu'à ce même Tirage l'un des autres Billets de la Société éteinte par la sortie du N°. 3. sortît après lui et gagnât une Prime, elle seroit bien gagnée, parce que cette Société a droit sur tous les hazards de ce Tirage pour le gain des Primes.

15. Le prix de chaque Billet est de *cinq livres*, monnoye de Piémont, qui font *six livres* argent de France.

16. Tous les Billets qui seront dans la Roue, seront assujettis à payer une nourriture de Tirage en Tirage, aussi long-temps qu'ils y demeureront, jusques et compris le centième Tirage, après lequel il n'y aura plus de nourriture à faire; et les Tirages suivans n'étant que pour décider le sort des Interessés, seront faits de deux jours en deux jours, et par ce moyen la Loterie sera entierement finie au bout de deux années.

17. La premiere nourriture coutera *deux sols et demi* de Piémont, qui font *trois sols* de France; la seconde coutera *cinq sols*; la troisième *sept sols et demi*; et ainsi en augmentant toujours de *deux sols et demi* chaque nourriture suivante jusques au centième Tirage inclus, dont la nourriture montera, par le moyen de cette augmentation à 12. liv. 10. sols de Piémont.

18. Le Billet qui aura payé toutes les nourritures,

res,

res aura couté dans le cours de deux années à son propriétaire tant d'achat que par les lites nourritures 636. livres cinq sols de Piémont ; mais comme tous les gros Lots se gagneront à la fin de la Loterie, comme on verra par l'état de distribution ci-après ; ce Billet par sa portion de Lot, non seulement remboursera les 636. livres cinq sols, mais encore il fera un gain très considerable à celui qui en est Propriétaire ; car à cette Loterie, ce sont les plus heureux qui payeront toutes les nourritures.

19. Les nourritures seront faites de sept en sept jours. dans l'intervalle d'un Tirage à l'autre, et avant que le Tirage se fasse, celle du premier Tirage se fera en achetant les Billets ; celle du second Tirage sera faite après le premier Tirage, pendant les sept jours qui s'écouleront jusqu'au second Tirage, et ainsi pour les Tirages suivans, à peine par ceux qui auroient négligé de faire lesdites nourritures dans ledit tems, de perdre leur Billet, et d'être déchus de tous droits, titres et pretentions en resultans ; c'est pourquoi ceux qui sont éloignés de Turin sont exhortés à faire toujours quelques nourritures à l'avance, et les nourritures qu'ils auront faites de trop, leur seront rendues en leur payant leur portion de Lot.

20. Les Billets et Receptissés seront coupés d'un Registre parafé par le Secrétaire de l'Inspection de la Loterie, et les Talons desdits Registres lui seront ensuite renvoyés ; et s'il arrivoit que quelqu'un eut négligé de nourrir son Billet d'un Tirage à l'autre, dans les délais ci-devant prescrits, il sera déchu du droit de le nourrir dans la suite, et ce Billet sera de droit et de fait dévolu à la Loterie, qui en commencera

les nourritures, comme subrogée au droit du propriétaire qui aura cessé de nourrir ledit Billet, et le Recepissé de nourriture dudit Billet demeurera attaché au Registre pour constater du deffaut de nourriture, et de la dévolution dudit Billet à la Loterie, à laquelle apartiendront les portions de Lots et de Primes qui pourront échoir audit Billet, et elles seront payées sur la simple presentation des Recepissés des nourritures par elle faites.

21. Celui qui fera plusieurs nourritures à la fois et à l'avance, en recevra les Recepissés, et en rapportant lesdits Recepissés, les nourritures qu'il auroit fait de trop lui seront rendues, comme il a été dit ci-devant.

22. Chacun fera les nourritures entre les mains du Receveur dont il aura acheté son Billet, et ledit Receveur lui délivrera des Recepissés desdites nourritures; et pour toucher les portions des Primes et des Lots échus aux Billets, il faudra lui représenter les Billets et les Recepissés de nourriture.

23. Pour faciliter lesdites nourritures, la Loterie fera un Credit de 100. liv. de Piémont à chaque Billet qui sera encore dans la Roüe d'abord après le quarantième Tirage, ce Credit sera inscrit sur les Recepissés dudit quarantième Tirage, afin que les Propriétaires des Billets ayent une Reconnoissance dudit Credit.

24. Comme il sera distribué *cinq mille Primes* aux Intéressés à la Loterie, à raison de *cinquante* par Tirage pendant les *cent premiers Tirages*, et comme les Billets sortis de la Roüe y rentreront, jusqu'à ce que la Société soit éteinte par la sortie en un ou plusieurs Tirages des 5. N°. qui la composent, il est évident qu'une même Société

peut

peut gagner plus de cent Primes, le gain de ces Primes n'excluroit point du gain d'un Lot, chaque Societé en doit necessairement gagner un ; la Societé qui auroit gagné cent Primes, pourroit donc gagner encore l'un des deux gros Lots de cinq cent mille livres argent de Piémont, qui font deux cent mille écus de France.

ETAT DES LOTS.

Argent de Piémont.

Argent de France.

7000	Lots de	500 liv.	3500000 liv.	600 liv.	4200000 liv.
2000	de	1000	2000000	1200	2400000
400	de	2000	800000	2400	960000
300	de	3000	900000	3600	1080000
100	de	4000	400000	4800	480000
76	de	5000	380000	6000	456000
60	de	10000	600000	12000	720000
30	de	20000	600000	24000	720000
15	de	25000	375000	30000	450000
10	de	50000	500000	60000	600000
5	de	100000	500000	120000	600000
2	de	250000	500000	300000	600000
2	de	500000	1000000	600000	1200000
10000. Lots qui content liv. 12055000.					14466000.

ETAT

## ETAT GENERAL DES PRIMES.

Argent de Piémont.		Argent de France.	
4000 Primes de	500 liv.	2000000 liv.	600 liv. 2400000 liv.
600 . . . de	1000 . .	600000 . .	1200 . . 720000
200 . . . de	2000 . .	400000 . .	2400 . . 480000
100 . . . de	5000 . .	500000 . .	6000 . . 600000
100 . . . de	10000 . .	1000000 . .	12000 . . 1200000
5000. Primes qui coutent		4500000. liv.	5400000
10000. Lots comme dessus		12055000 . . . . .	14466000
15000 Pr. et Lots qui coutent		16555000 . . . . .	19866000

## Etat de Distribution des cinq mille Primes.

25. A chacun des cinquante premiers Tirages il y aura quarante-six Primes de 500. liv. deux de mille liv. Une de cinq mille liv. et une de dix mille liv. Total par Tirage, 50. Primes qui coutent 40, mille livres et pour les 50. Tirages deux mille cinq cent Primes, qui coutent deux millions.

A chacun des trente Tirages suivans il y aura quarante

## SEPTEMBRE. 1735. 2097

*quarante Primes de 500. liv., six de 1000. liv. deux de 2000. liv. une de 5000. liv. et une de 10. mille liv. Total par Tirage 50. Primes qui coutent 45 mille liv. et pour les trente Tirages 1500. Primes, qui coutent un million 350 mille liv.*

*A chacun, des vingt Tirages suivans il y aura vingt-cinq Primes de 500. liv. seize de 1000. liv. sept de 2000. livres, une de 5000. liv. et une de 10000. liv. Total par Tirage 50 Primes qui coutent 57. mille 500 liv. et pour les vingt Tirages 1000. Primes qui coutent un million 150 mille livres.*

### R E C A P I T U L A T I O N.

50 prem. Tir.	2500 Prim. qui coutent	2000000 l.
30 Tir. suiv.	1500. Prim. qui coutent	1350000.
20 Tir. suiv.	1000 Prim. qui coutent	1150000.
100 Tirages 5000 Primes		
		4500000 l.

26. Les Lots seront gagnés par ordre de sortie, en telle sorte que les sept mille premières Sociétés qui s'éteindront par la sortie des cinq Billets qui les composent, gagneront les sept mille Lots de 500. liv. et aussi long-temps qu'il restera desdits Lots, les Sociétés qui s'éteindront ne pourront en gagner aucun autre.

Les 2000 Sociétés qui s'éteindront ensuite, gagneront les 2000, Lots de 1000. livres.

les 400 d'ensuite ceux de 2000 livres.

les 300 d'ensuite ceux de 3000

les 100 d'ensuite ceux de 4000

les 76 d'ensuite ceux de 5000

les 60 d'ensuite ceux de 10000

les 30 d'ensuite ceux de 20000

les

## 2098 MERCURE DE FRANCE

les 15 d'ensuite ceux de 25000 livres.

les 10 d'ensuite ceux de 50000

les 5 d'ensuite ceux de 100000

les 2 d'ensuite ceux de 250000

Et les 2 derniers ceux de 500000

27. Toute la Recette de la Loterie sera distribuée aux Intéressés, à l'exception de douze pour cent, qui seront prélevés sur ladite Recette en faveur de ladite Loterie. A cet effet immédiatement après le centième Tirage, que toutes les nourritures seront finies, il sera fait par le Bureau d'Inspection un Etat général de toute la Recette de la Loterie, tant par la vente des 50. mille Billets, que par les nourritures; et après avoir prélevé sur la totalité douze pour cent et déduit 16. millions 555. mille livres; cy-devant promis en Lots et Primes, le surplus de ladite Recette sera ajouté en augmentation de prix aux Lots, qui demeureront à tirer; ensorte que lesdits Lots pourront se trouver par ce moyen beaucoup plus forts qu'ils ne sont indiqués par le Tableau.

28. Les Billets étant au Porteur, les portions de Primes et de Lots seront payées à vûe, et sans nul examen, à ceux qui présenteront lesdits Billets, avec les Receptissés de nourritures.

29. Chacun qui voudra rendre son Billet personnel, n'aura pour cela qu'à faire écrire son nom sur le Billet et sur le Registre; alors les Portions de Primes et de Lots ne seront payées que sur les Quittances du Propriétaire, lequel ne sera point exposé par la perte accidentelle de son Billet, pourvu qu'il fasse exactement les nourritures et qu'il en produise les receptissés.

30. Les Portions de Primes et de Lots qui n'auront

SEPTEMBRE. 1735. 2099

n'auront point été réclamées six mois après le dernier Tirage de la Loterie, seront réputées abandonnées, et en cette qualité adjudgées à l'Hôpital de la Charité de la Ville de Turin.

31. Les Portions de Primes et de Lots des Billets rendus personnels, ainsi que de tous les autres de la présente Lotterie, seront exemts de tous Droits quelconques, d'Aubaine, Confiscation, Diminution, et autres tels qu'ils puissent être; et il ne pourra être fait aucune saisie ni arrêt sur lesdites Portions de Primes et Lots; et les contestations qui pourront naître entre les Interressés à la Loterie, seront décidées sommairement par les Inspecteurs sus-nommés.

32. Tous les Billets de la Loterie seront signés par le sieur  
ou par le sieur  
à ce proposés; de plus ils seront signés en chaque lieu par le Receveur qui distribuera lesdits Billets, et delivrera les Receptissés, qui seront signés par l'un des sieurs

à ce preposés pour une plus grande expedition.

Ceux qui voudront acquerir des Billets s'adresseront,

A TURIN, à M.

A Milan, à M.

A Genes, à M.

A Chambéry, à M.

A Geneve, à M.

A Lyon, à M. Pignata, Banquier.

A Paris, à M. Silvestre, Notaire, rue et vis-à-vis  
S. Paul.

A Amsterdam, à M.

Et par correspondance de toutes les autres Villes  
de l'Europe en l'une de celles-cy. MO-

2100 MERCURE DE FRANCE  
MODELE DES BILLETS.

---

Talon du Re- \* A N N E ' E N<sup>o</sup>. I.  
gistre conte- \* 1735.  
nant les Nu- \*  
meros, Noms, \* *BILLET de la Loterie*  
et Devises. \* *Royale de Turin, du Prix*  
\* *de cinq livres de Piémont*

---

N<sup>o</sup>. I. \* N<sup>o</sup>. Un Associé des Nos 2.3.4.5.  
POUR DEVISE \* Nom ou Devise  
S. JACQUES. \* Pour Loterie par ordre du Roy,  
\* U N T E L.

\* La Nourriture du premier Tira-  
\* ge qui est *deux sols et de demi de*  
\* Piémont, devant être payée avec  
\* le prix du present Billet, il servi-  
\* ra de Receptissé de lad. nourriture.

\* Quant aux Nourritures du se-  
\* cond Tirage et des suivans, le  
\* Receveur soussigné en délivrera  
\* des Receptissés, et l'on sera obli-  
\* gé, à peine de perdre la pro-  
\* priété dudit Billet, et tout ce qu'il  
\* auroit précédemment couté, de  
\* faire lesdites nourritures entre les  
\* mains dudit Receveur de sept en  
\* sept jours, et d'avance, ainsi  
\* qu'il est plus amplement expliqué  
\* dans le Plan de la Loterie, dont  
\* il sera delivré un imprimé à  
\* chacun qui prendra un Billet.

\* Pour Visa du Receveur :  
\* U N T E L.

M O -

MODELE DE RECEPISSE'S  
de Nourriture.

Talon du Re- \* ANNE'E N°. I.  
gistre conte- \*  
nant les Nu- \* 1735.

meros, Noms, \* RECEPISSE' de Nour-  
et Devises. \* riture du second Tirage  
\* de la Loterie Royale de  
\* Turin de Cinq Sols de  
\* Piémont.

N°. I.

POUR DEVISE \* Pour le Numero UN.  
S. JACQUES. \* Pour Loterie, UN TEL

On commencera à distribuer les Billets de  
cette Loterie sur la fin du mois d'Octobre 1735.  
et le Public sera averti du jour du premier Ti-  
rage aussi-tôt qu'elle sera remplie.



MORTS DES PAYS ETRANGERS.

LE 6. Août, D. Hercules-Michel d'Aragona,  
des Ducs d'Alessano, dans le Royaume de  
Naples, Evêque d'Aversa, dans le même Royau-  
me, mourut à Naples dans la 53. année de son  
âge, étant né le 7. Decembre 1682. Ce Prelat  
avoit été autrefois Refrendaire de l'une et l'autre  
signature, et Gouverneur de différentes  
Villes dans l'Etat Ecclesiastique, et en dernier  
lieu

2102 **MERCURE DE FRANCE**  
lieu de Civita-Vecchia. Il fut fait Evêque de Mileto en Calabre le 12. May 1723. et sacré le 30. du même mois dans l'Eglise de Ste Marie sur la Minerve à Rome. Il fut fait aussi Archevêque de Pirgi dans la Pamphilie *in partibus infidelium*, le 26. Septembre 1725. ayant été déclaré Evêque Assistant au Trône Pontifical le 28. Mars précédent. Il fut transféré du Siege de Mileto à celui d'Aversa le 27. Septembre de l'année dernière 1734.

Le 2. Septembre *Ferdinand Albert*, Duc Regent de Brunswic - Lunebourg, et *Volfenbittel*, Prince de Blanckenburg, et de Bevern, General Feidt Maréchal des Armées de l'Empereur et de l'Empire, et Chevalier de l'Ordre Danois de l'Elephant, mourut à Woffenbittel, apres une maladie de 5. ou 6. jours, âgé de 55. ans, trois mois 14. jours, étant né le 19. May 1680. Sa mort a causé une consternation generale dans ses Etats, où il étoit universellement aimé, à cause des belles qualités qu'il possédoit, et sur lesquelles ses sujets avoient fondé l'esperance d'un gouvernement heureux. La Regence de ce Prince n'a pas été longue, n'ayant succédé aux Etats de Brunswic, et de Voffenbittel que le premier Mars dernier par la mort du Duc Louis Rodolfe, son cousin germain, qui avoit succédé au Duc Auguste Guillaume son frere aîné, le 23. Mars 1731. Ainsi en moins de 5. ans voilà 3. Ducs Regens de cet Etat qui meurent. Le Duc Ferdinand Albert, connu ci-devant sous le nom de Prince de Bevern, avoit servi toute sa vie, et avoit encore fait la Campagne en Allemagne l'année dernière 1734. en qualité d'un des premiers Generaux de l'Armée Imperiale. Il avoit reçu un coup de mousquet à la tête au Siege de la Citadelle de  
Lille

Lille le 10. Novembre 1708. Ce Prince qui étoit devenu l'aîné de la Maison de Brunswic , étoit second fils de Ferdinand Albert , Duc de Brunswic-Bevern, mort le 23. Avril 1687. et de Christine de Hesse-Eschwegen , morte le 17. Mars 1702. et il avoit épousé le 15. Octobre 1712. Antoinette Amélie de Brunswic-Volffenbittel , née le 14. Avril 1696. troisième fille du Duc , son predecesseur , et sœur de l'Impératrice regnante , comme on l'a marqué dans le Mercure de Mars dernier , p. 585. Il a eu d'elle les Enfans qui suivent.

1. Charles , Prince hereditaire , né le premier Août 1713. à present Duc de Brunswic , et de Wolffenbittel par la mort de son Pere. Il fut fait Colonel actuel au service de l'Empereur au mois de Novembre 1730. Il a été marié à Berlin le 2. Juillet 1733. avec Philippine Charlotte , née le 3. Mars 1716. troisième fille de Frederic-Guillaume , Roy de Prusse , actuellement regnant , Margrave de Brandebourg , et Electeur de l'Empire , et de Sophie Dorothee , née Duchesse de Brunswic-Lunebourg-Hanover. Ils avoient été fiancé dès le 19. May 1730.

2. Antoine-Ulric de Brunswic , né le 28. Août 1714. qui est à la Cour de la Czarine.

3. Elisabeth-Christine de Brunswic , née le 8. Novembre 1715. fiancée le 10. Mars 1732. et ensuite mariée le 2. Juin 1733. avec Charles Frederic , Prince Royal de Prusse , et Electoral de Brandebourg , né le 24. Janvier 1712.

4. Louis-Ernest de Brunswic , né le 15. Septembre 1718.

5. Auguste de Brunswic , né le 23. Novembre 1719. mort le 26. Mars 1720.

6. Ferdinand de Brunswic , né le 12. Janvier 1721.

7. Louise-Amélie de Brunswic , née le 29. Janvier 1722.

8. Sophie Antoinette de Brunswic , née le 23. Janvier 1724.

9. Albert de Brunswic , né le 4. May 1725.

10. Chrétienné-Charlotte-Louise de Brunswic , née le 30. Novembre 1726.

11. Térésé-Natalie de Brunswic , née le 4. Juin 1728.

12. Un Fils , né le 4. Septembre 1729.

13. Frédéric-Guillaume de Brunswic , né le 17. Janvier 1731.

14. Frédéric-François , né le 8. Juin 1732.



## F R A N C E.

*Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.*

**L**E Roy a accordé au Comte de Tessé , Premier Ecuyer de la Reine , la permission de se demettre de cette Charge en faveur du Marquis de Tessé son fils aîné , Colonel du Regiment d'Infanterie de la Reine.

Le 16. du mois dernier , Fête de S. Roch , le Corps de Musique de l'Eglise Metropolitaine , auquel se joignirent plusieurs autres Musiciens et Simphonistes de la Ville , se rendit dans le Chœur de la Chartreuse de Paris , et à la fin de Vêpres des Religieux , chanta , en leur présence , un excellent Motet en l'honneur du Saint , de la composition de M. Homet , Maître de Musique de Nôtre-Dame. Il y avoit une grande affluence de monde qui remplissoit toute l'Eglise , et une partie  
du

du Monastere. Les curieux et les connoisseurs en parurent très satisfaits, et applaudirent sur tout au chant du Pseaume CXI. *Beatus vir qui timet Dominum*, &c. On n'a, en effet, jamais rien entendu de plus touchant; de plus heureusement composé, et de mieux exécuté.

C'est un usage établi depuis plusieurs années, que ce Corps de Musique va quatre fois l'année, dans la belle saison, en différentes Eglises par maniere d'exercice pour les Enfans de Chœur, chanter de pareils Motets, se on les jours qui sont choisis pour cet exercice. Les Eglises où l'on va ordinairement, sont celle de S. Denis, des Chartreux, de S. Victor, et de Saint Martin des Champs.

*FESTE donnée à Meudon le Samedi trois  
Septembre 1735. pour le Divertissement  
de Monseigneur le Dauphin.*

C'Est sur le gazon circulaire de la hauteur en face du Château neuf, que cette Fête a été donnée. Elle avoit pour sujet le Jardin des Hesperides. La decoration ceintrée comme le gazon, occupoit de chaque côté onze toises; et rentrant dans l'allée en face, elle formoit un demi-cercle de dix toises de diametre; tout le pourtour étoit fermé par un apui de 43. toises de circonference, sur quatre pieds et demi de haur, en marbre blanc; on voyoit au dessus des compartimens de Lampions, formant socle par bas, Piedestaux, Panneaux et Cymaises. Dans le ceintre rentrant de l'allée s'élevoient cinq arcades; celle du milieu plus haute et plus ouverte que les autres, formée par quatre Piramides, aussi en Marbre blanc, deux sur le devant et deux à celle du

du fond , et entre ces Piramides un montant de Charmille, formant les ceintres des cinq arcades. On avoit placé sur l'extrémité de chaque ceintre une corbeille de fleurs, d'où tomboient des Festons, qui se retroussaient à l'extrémité des Piramides, et au commencement du ceintre des Charmilles. Sur le milieu de ces deux montans étoit posé de chaque côté un morceau de Sculpture doré, composé d'un Soleil, et d'une Lyre, et au-dessus un Globe entouré de Palmes, avec un Dauphin au milieu ; chaque morceau formoit une Girandole de 35. lumieres; les quatre Piramides étoient ornées de compartimens de Lampions, ayant sur le milieu un ovale, dont la bordure de lumiere, enfermoit sur les deux du devant, les Armes de Monseigneur le Dauphin, et ceux du fond, un Dauphin sur un fond d'or; les deux Piramides sur le devant étoient bordées chacune de douze fleurs artificielles transparentes, ainsi que leurs feuilles; sur l'apuy de l'arcade du milieu on voyoit deux grands Vases en or, terminés par une Couronne, le tout garni de plusieurs lumieres, et dans les quatre arcades de côté, des Piramides rondes à plans circulaires dans leurs élévations, diminuant jusqu'à la pointe, et garnies de quantité de lumieres.

Dans les deux parties, en retour du gazon, où regnoit le même apuy, éclairé et orné de même, s'élevoient à droite et à gauche quatre arcades qui presentotent trois Piramides de chaque côté, ornées de même que celles dont on vient de parler, et deux manieres d'Ifs artificiels, transparents de lumieres, de différentes couleurs, qui descendoient jusqu'au gazon, sur un Socle de Marbre blanc, d'un pied de haut, ce qui faisoit la distribution des arcades; les huit ceintres étoient

Étoient uniformes, avec des Charmilles, qui tombant jusques sur l'apuy, faisoient des arriere-corps, et la même Charmille servoit de fond aux Piramides et aux Ifs artificiels; sur le milieu des ceintres il y avoit aussi des Corbeilles de Fleurs avec des Festons, retroussés à l'extrémité des Piramides et des Ifs. Au haut de chaque Piramide, Ifs ou montans de Charmilles, on avoit placé une grosse Fleur artificielle, transparente, de diverses couleurs; et le milieu de chaque arcade étoit occupé par une pareille Piramide ronde comme les autres, sur cinq plans circulaires, diminuant jusqu'à la pointe, et garnis de plusieurs lumieres.

Au milieu de toute la Decoration, à une toise en deçà du ceintre du fond, sur un grand Socle triangulaire, orné de differens Membres d'Architecture, s'élevoient trois grandes consoles qui se groupoient par le haut, ayant sept à huit pieds de haut sur un plan de 12. à 13. pieds, le tout peint en Marbre blanc.

Sur le Panneau en face, étoit peint en or une Mer, d'où s'élevoit à l'horison un premier Rayon du Soleil, faisant allusion au Fils du Roy, avec ces mots; UN SEUL DE MES RAYONS ECLIPSE TOUS LES ASTRES. Les Consoles étoient enrichies de differens ornemens en or; tout ce morceau étoit éclairé de Lampions placés avec art, suivant les differens profils d'Architecture, et à l'extrémité du dernier morceau, qui servoit comme de caisse, sortoit un arbre artificiel de vingt pieds de haut; chargé de Pommes d'or, et dont les fleurs et les feuilles transparentes, étoient variées d'une infinité de couleurs; aux côtés de cet arbre paroissoient des Dragons qui en defendoient l'aproche. Quand on eut joui quelque temps de

la vûe de ce brillant et ingénieux Spectacle , on vit paroître Hercule avec sa massuë , attaquant les deux monstres à la fois , lesquels lui résisterent fierement , jettant feux et flammes par la gueule ; l'action dura plus d'un quart d'heure , et fut exécutée d'une manière aussi vive que précise , après quoi les Dragons tombèrent vaincus au pied de l'arbre chargé des fruits précieux qu'ils gardoient ; les Hesperides mirent ensuite le feu à douze Gerbes en brillans , placées au pourtour de la circonference , au bas du milieu de chaque arcade , dont les bouts étoient terminés par une nape de feu brillant à trois chutes , surmontées d'un grand jet. En même-temps parut du derrière de la Decoration , un Bouquet de fusées volantes et de serpenteaux , formant une éventail , ce qui termina tout l'artifice , aussi heureusement inventé que parfaitement exécuté.

Hercule entra aussitôt dans le jardin des Hesperides , et en cueillit les fruits pour les présenter à Monseigneur le Dauphin. Dans le même instant le socle de l'arbre du milieu devint transparent , et laissa voir ces quatre Vers.

*Vos Dragons sont vaincus , aimables Hesperides ,  
Un mortel peut s'offrir à vos regards timides.  
Si notre demi Dieu veut vaincre vos rigueurs ,  
Vous gardez mal vos fruits , je crains bien pour vos  
cœurs.*

De jeunes Faunes sortirent en même-temps des deux côtés du bois , qui inviterent à danser sur le gazon , les Bergers et Bergeres qui étoient venus rendre hommage à Monseigneur le Dauphin. Cette Danse termina le Spectacle , lequel fut honoré de la présence de la Reine , et de toute

sa Cour , qui a paru fort satisfaite d'une Fête si bien ordonnée.

Tout le pourtour du gazon étoit éclairé d'un filet de terrines de feu qui faisoit un effet admirable. C'est sous les ordres de M. le Duc de Gesvres, Pair de France , premier Gentilhomme de la Chambre du Roy , que cette Fête a été inventée et conduite par M. de Bonneval , Intendant et Contrôleur general de l'argenterie , menus plaisirs , et affaires de la Chambre du Roy.

*P O R T R A I T de S. A. S. M. le Duc d'Orleans , Sujet d'une Fête donnée à Montargis. Lettre écrite de cette Ville le 17. Aoust 1735.*

**L**ES RR. Peres Barnabites , qui ont la direction du Collège de cette Ville , donnerent hier au Public un Fête magnifique. Honorés depuis long-temps de l'auguste protection de la Maison d'Orleans , ils viennent d'en recevoir une nouvelle assurance , S. A. S. ayant bien voulu leur envoyer son Portrait pour être placé dans leur grande Sale d'Exercice. Ces Peres sensibles à cette marque singuliere de sa protection et de sa bienveillance , ont voulu placer leur illustre Protecteur d'une maniere qui marquât également et leur joye et leur reconnoissance.

C'est le sujet de la Ceremonie qui se fit hier , à laquelle tous les Corps de la Ville s'empresserent de se rendre. A peine le Portrait du Prince placé sous un Dais magnifique , fut il exposé à la vûe des Assistans , que le Professeur de Rhetorique prononça un Discours Latin , dans lequel il fit un fidele détail des graces que le Collège a reçues de S. A. S. dont ce Portrait est comme le

K ij sceau.

2110 **MERCURE DE FRANCE**  
sceau. De ce que ce grand Prince a fait pour le  
College, l'Orateur descendit à ce qu'il fait tous  
les jours pour les peuples, et particulièrement  
pour ceux de son apanage : les vertus dont il  
donne tant de beaux exemples ; cette charité sans  
bornes, qu'il fait briller en tant d'occasions, lui  
fournirent une vaste carrière. Son Discours qui  
fut généralement aplaudi, fut suivi de différen-  
tes Picces de Poësie, et en dernier lieu d'une Pas-  
torale : tous ces Ouvrages furent très goûtés.

Les Peres n'en demeurèrent pas là : les marques  
de leur reconnoissance recommencerent à huit  
heures du soir, on avoit préparé un grand bucher  
dans la Cour du College. M. le Maire, à la tête des  
Echevins et de tous les Pensionnaires du Colle-  
ge, y mit le feu au son des Violons, Tambours  
et Trompettes ; cela fut suivi d'un feu d'artifice,  
accompagné de fusées volantes, &c. qui eut  
beaucoup de succès. Pendant ce temps-là toute la  
Maison étoit illuminée, et les acclamations rei-  
terées qui se faisoient entendre de moment à au-  
tre, rapelloient encore mieux que les Armoiries  
repandues en différens Endroits, quel étoit le  
Prince Auguste, qui étoit l'objet d'une joye si  
universelle. La Fête finit par un repas magnifi-  
que que les Barnabites donnerent à tout le Corps  
de Ville, pendant lequel le nom du Prince fut  
souvent repeté avec de nouvelles demonstrations  
de veneration et de reconnoissance.

Le 8. Sep. Fête de la Nativité de la Vierge, on chan-  
ta au Concert Spirituel du Château des Tuille-  
ries, un Motet à grand Chœur du sieur Morel,  
qui fut suivi d'un petit Motet du sieur du Bous-  
set très-bien chanté par la Dlle Erremens, les  
sieurs Blavet et Guignon executerent deux Con-

65710

## SEPTEMBRE. 1735. 2111

serto avec autant de vivacité que de précision, le Concert fut terminé par un excellent Motet à grand Chœur du sieur Cheron, dont la composition et l'exécution furent généralement applaudies.

Le Dimanche 11. de ce mois, M. l'abbé de *Grammont*, de Franche-Comté, nommé à l'Archevêché de Besançon, fut sacré dans la Chapelle du Seminaire de S. Sulpice. Le Cardinal de Polignac en fit la ceremonie, assisté de l'Evêque de Dijon et de l'Evêque de Mâcon, en presence d'un grand nombre d'autres Evêques. Après la ceremonie, son Eminence donna dans l'Hôtel de Mezieres un repas splendide de 50. couverts. La compagnie étoit composée de 30. Prelats, parmi lesquels étoient M. le Nonce, M. l'Archevêque de Vienne et M. l'Archevêque de Sens. Et entre les seculiers étoient le Duc de Tallard, le Marquis d'Arpajon, le Marquis du Roure, le Vicomte de Polignac, &c. Le 18. le nouvel Archevêque de Besançon prêta serment de fidelité entre les mains du Roy,

Le 15. de ce mois, la Reine vint entendre la Messe dans l'Eglise Metropolitaine de cette Ville. S. M. accompagnée de Mlle de Clermont, Surintendante de sa Maison, des Dames de sa Cour, et de ses principaux Officiers, arriva à midy à la porte de l'Eglise Metropolitaine. où les Gardes Françoises et Suisses étoient en hayé et sous les armes, les Officiers à leur tête. L'Archevêque de Paris, revêtu de ses habits Pontificaux, et à la tête des Chanoines, reçût la Reine à la Porte de l'Eglise avec les ceremonies accoutumées, et après l'avoir complimentée, il la conduisit dans

le Chœur. Après que la Reine y eut fait sa prière, S. M. alla à l'Autel de la Vierge, et elle y entendit la Messe qui fut dite par un de ses Chapelains. Le Cardinal de Fleury, Grand Aumônier de la Reine, et l'Archevêque de Rouen son premier Aumônier, étoient à la droite du Prie-Dieu de S. M. La Reine en sortant de l'Eglise fut reconduite avec les mêmes cérémonies qui avoient été observées à son arrivée, et S. M. étant remontée en carosse, elle se rendit au Palais des Tuilleries, où elle dîna. L'après-midy la Reine se promena dans le Jardin de ce Palais, et S. M. en retournant à Versailles, alla entendre le Salut dans l'Eglise de la Communauté des Filles du Bon Pasteur, où le Curé de S. Sulpice officia. La Reine a été très touchée de l'empressement avec lequel le Peuple a cherché à donner des marques de son respect et de son amour pour Sa Majesté.

*LES COMPLIMENS et les acclamations du peuple de Paris, à l'arrivée de la Reine dans cette Ville.*

UN beau Soleil qui s'éleve du sein de l'Onde, afin de ranimer la Nature, ne causa jamais tant de plaisir, Madame, que votre arrivée dans cette Ville en cause à tous ses Citoyens vos fidèles sujets. Le bruit du Canon, le son des Cloches, le bel ordre de la Police, l'harmonie des Instrumens, et le concours empressé d'une multitude innombrable, ne sont que de foibles marques de leur amour et de leur respect. La Majesté qui emprunte de vos augustes qualités tout l'éclat qu'elle donne à votre Personne Royale, les saisit de crainte et de respect; votre

été les  
édifice,

édifié , et la bonté que vous , leur temoignèz les remplit de confiance et de satisfaction. Les Peuples voyent enfin leur Reine, les Pauvres leur Mere, et les Captifs leur Liberatrice. Ils admirent toutes les Vertus se disputer à l'envi l'empire de votre cœur , sans qu'aucune puisse y regner seule , parce qu'elles y ont toutes le même droit , et que nulle ne s'en est emparée la premiere. Ce sont ces hautes Vertus qui vous destinoient depuis long-temps au plus grand Monarque du Monde , afin de partager avec lui son Cœur et son Empire ; elles ont sçû fixer pour vous sa Tendresse et ses Amours ; elles ont attiré des marques de la protection de Dieu qui veille à la conservation des Empires , et donné à vos Peuples des Gages précieux de leur bonheur present et futur. Que ne sommes-nous assés éloquens pour relever dignement les trésors de grace et de benediction que le Ciel répand sur Votre Majesté ! ou plutôt que n'êtes-vous moins grande ou moins modeste , et peut-être serions-nous plus diserts !

Vivez donc , ô Grande Reine , et vivez heureuse. Soyez les plus tendres delices de notre bon Roy Louis , soyez celles de vos Peuples. Aimez vos François , et sur tout les Parisiens ; protégez les , et soyez assurée que s'ils n'eurent jamais de meilleure Reine , vous n'aurez jamais de plus fideles Sujets.

Le 17. Septembre , la Reine accompagnée des Officiers et des Dames de sa Cour , alla avec sa pompe ordinaire au Château de S. Cloud , et entra par la grille qui donne sur le chemin de Seve. S. M. s'arrêta au grand jet d'eau et aux cascades. La Reine vint ensuite dans la Cour du Château pour aller à l'appartement de S. A. R. Mada-

me

## 12114 MERCURE DE FRANCE

me la Duchesse d'Orléans, qui alla recevoir la Reine à son carosse, étant accompagnée du Duc de Chartres son petit-Fils, de la Princesse de Conty sa Fille, et de ses Dames. M. le Duc d'Orléans n'étoit pas à S. Cloud, la Reine lui ayant expressement defendu de s'y trouver, pour ne le pas détourner de ses occupations ordinaires. S. M. fut environ une heure en particulier avec S.A.R. et trouva sur les Tables de Marbre de son appartement, quantité de toutes sortes des plus beaux fruits, de pâtisserie, de glaces, et autres rafraichissemens. Il y eut le même jour à S. Cloud un concours de monde extraordinaire que l'arrivée de la Reine y avoit attiré de Paris et des environs.

Le vingt-cinq, les Deputés des Etats d'Artois eurent audience du Roy, étant présentés par le Prince Charles de Lorraine, Gouverneur de la Province en survivance du Duc d'Elbœuf, et par M. d'Angervilliers, Ministre et Secrétaire d'Etat. Ils y furent conduits en la maniere accoutumée par M. de Bourlamaque, Ayde des Cérémonies. La deputation étoit composée de l'Abbé Boisot, Grand-Vicaire du Diocèse d'Arras, pour le Clergé, qui porta la parole; du Baron de Vaulx pour la Noblesse; et de M. Lagneau, Avocat, Deputé du Tiers-Etat.



SEPTEMBRE: 1735. 2115

A SON ALTESSE SERENISSIME

M. LE DUC DU MAINE,

*En lui demandant un petit Office de Substitut des Gens du Roy , que le Pere du suppliant possedoit , et qu'en mourant il laisseroit tomber à ses parties casuelles.*

PLACET.

**O**N implore les Grands , chacun va les prier  
De lui rendre quelque service.

Moi j'ose seulement , Prince , vous supplier  
De me rendre un mauvais Office.

Signé , *Du Châtel.*



*MORTS , NAISSANCES  
et Mariages.*

**L**E 17. Août, *Pierre de Coriolis , Marquis d'Es-*  
*pinouse* ; President à Mortier du Parlement  
de Provence ; reçu en cette Charge le 12. Avril  
1712. mourut à Aix d'une attaque d'Apoplexie ,  
âgé de 60 ans. Il avoit épousé Renée-Charlotte-  
Félicité de Vintimille du Luc, fille de Charles Fran-  
çois de Vintimille des Comtes de Marseille,  
Comte du Luc , Marquis des Arcs , &c. Cheva-  
lier des Ordres du Roy , Conseiller d'Etat or-  
dinaire d'Epée, Lieutenant de Roy en Provence,  
Gouverneur des Isles de Porqueirolles , et Lin-  
goustier , et de feuë Marie-Louise-Charlotte de  
Forbin

Forbin de la Marthe. Il en laisse entr'autres enfans un fils, Conseiller au Parlement de Provence, qui doit lui succeder dans sa Charge de President, et qui a épousé en 1732. la Dlle le Bret, fille aînée de feu Cardin le Bret, P<sup>re</sup>mier President du Parlement d'Aix. Intendant de Provence, mort le 14. Octobre 1734. et un autre fils nommé Joseph-Jean-Baptiste-Gaspard-Hubert de Coriolis d'Espinouse, reçu Chanoine de l'Eglise Metropolitaine de Paris, le 15. Fevrier 1734. &c.

Le dix-neuf, Dlle *Marie-Louise-Françoise de la Cropte de S. Abre*, fille de deffunts Jean-Isaac-François de la Cropte, Marquis de S. Abre, ci-devant Gouverneur de Salces en Roussillon, mort en 1727. et de Dame Marie-Anne de la Rochefoucaud-Bayers, mourut à Paris, âgée de 55. ans, sans avoir été mariée. Elle étoit sœur de D. Louise-Marie de la Cropte de S. Abre, veuve depuis le 14. Août 1730. de Charles Boucher, Seigneur d'Orçay; Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, et Intendant à Limoges

Le 27. mourut *Magdeleine-Henriette de Bresseau*, Dame de Montfort près de la Ville du Mans, femme de Michel Procope Couteaux, Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris. Elle étoit niece par sa Mere de feu Hubert de Courravel, Marquis de Pezé, Lieutenant General des Armées du Roy, et Colonel Lieutenant de son Régiment, qui mourut le 23. Novembre de l'année dernière des blessures qu'il avoit reçues à la Baraille de Guastalla.

Le 29. *Guillaume Julien le Douvre*, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris, (reçu le 31.

Mars

SEPTEMBRE. 1735. 2117

Mars 1685.) et Doyen depuis le 8. Fevrier dernier, mourut à Paris, âgé de 80. ans. Il étoit veuf depuis le 5. Septembre 1708. de Marie-Genevieve Langlois, qu'il avoit épousée au mois de Septembre 1691. laquelle étoit veuve de Leonard Renard, Seigneur de Clerbourg, Contrôleur general du Marc d'or des Ordres du Roy, mort le 10. Octobre 1686. Il en laisse un fils unique nommé Julien-Gabriel le Douvre, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes, ayant été reçu en survivance de son Pere le 7. Fevrier 1725. Il est un des Directeurs de l'Hôpital General depuis 1733. et n'est point marié. Par cette mort M. Pierre-Philippe Levesque, Seigneur de Gravelle, devient Doyen de la Chambre des Comptes, où il a été reçu Maître le 30. May 1686.

Le 12. Septembre, *D. Marie-Rosalie de Broüilly de Piennes*, ci-devant Dame d'Atours de la Duchesse d'Orleans, et épouse d'Alexis-Henri, Marquis de Chastillon, Chevalier des Ordres du Roi, et Brigadier de ses Armées, Premier Gentilhomme de la Chambre du feu Duc d'Orleans, frere du Roi Louis XIV. et auparavant Capitaine de ses Gardes du Corps, mourut en sa maison à Berci, près de Paris, âgée d'environ 70. ans. Elle avoit été mariée le 28. Mars 1685. Elle laisse seulement deux filles, qui sont Pulcherie de Chastillon, mariée au mois de Juillet 1714. avec Jean-François Boyvin, Marquis de Bacqueville et de Bonnetot, ci-devant Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom, et Marie-Rosalie de Chastillon, mariée le 27. Décembre 1714. avec Louis-Vuincet, Marquis de Goesbriant, Mestre de Camp, Lieutenant du Régiment de Dragons de Condé, et  
 Brigadier

## 2118 MERCURE DE FRANCE

Brigadier des Armées du Roi. La Marquise de Chastillon étoit sœur puînée de feuë Olimpe de Brouilly, Marquise de Piennes, Duchesse d'Aumont, morte le 23. Octobre 1723. en sa 62 année. Elles étoient toutes deux filles et seules héritières d'Antoine de Brouilly, Marquis de Piennes et de Mesvilliers, Comte de Mondidier et de Lannoy, &c. Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ses Armées, Gouverneur de la Ville et Citadelle de Pignerol, mort le premier Novembre 1676. et de François Godet des Marais, morte le 17. Avril 1678.

Le 24. D. Marie - Jeanne - Nicole Belhomme, veuve de François Leber, Ecuyer, Seigneur des Fossez, Conseiller Secretaire du Roi, Maison, Couronne de France et de ses Finances, mourut à Sens, âgée de 64. ans. Elle ne laisse qu'un fils, Chanoine de la Metropole de Sens.

Le 9. Juillet dernier, D. Anne-Catherine du Canet, Epouse de Pierre de Salignac, Chevalier, Seigneur des Brosses-le-Vignaud, de Bourdieu, de Varennes &c. accoucha au Château des Brosses en Limousin, d'un fils qui fut tenu sur les Fonts par Jean-Baptiste du Canet, grand-pere maternel, et par D. Anne Dreux, Dame de Lozille en Poitou, grand-Mere paternelle, qui le nommerent *Jean-Baptiste Marins*.

La Maison de Salignac, ou de Salagnac, et dans les Chartes de *Saleniac*, est si ancienne qu'il n'est pas aisé d'en découvrir l'origine. Ceux qui la mettent dans le Berry paroissent moins fondés que ceux qui fixent cette origine dans le Perigord, Province, ou dans l'Electon de Sarlat; on trouve les Paroisses de Salignac et de Fenclon

Fenelon, l'une et l'autre situées sur les confins du Diocèse de Cahors.

Cette Maison est aujourd'hui divisée en plusieurs branches, qui reconnoissent toutes pour l'aînée celle du Marquis de Salignac, la Motte-Fenelon, neveu du feu Archevêque Duc de Cambray, dont le nom seul fait l'éloge, et Perc du Marquis de Fenelon, Maréchal de Camp, Ambassadeur en Hollande, à qui le Roi vient de donner le Gouvernement du Quesnoy.

On feroit un juste volume, si on entreprenoit d'entrer dans quelque détail historique sur la Maison de Salignac, alliée avec les plus considérables du Royaume, comme de la Tremoille, de Laval, de Themines, de Sainte Maure, de Gontault, de Maillé, de Crevant, d'Aubusson, &c. à cause des grands hommes qui en sont sortis, et de ses illustrations par les Charges et les Dignités les plus considérables.

On se contentera de remarquer qu'elle a donné de grands Sujets à l'Eglise, à la Religion et à l'Etat; on doit mettre dans le premier rang deux Archevêques de Bourdeaux, deux Evêques de Sarlat, un Evêque de Comminges, et plusieurs Abbesses d'un mérite distingué; on omet les Grands Sénéchaux de Perigord et de Quercy, les Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit &c. de la même Maison.

Mais on ne sçauroit passer sous silence le *Baron de Salignac*, célèbre par son Ambassade de Constantinople sous le regne de Henri le Grand, dont il reste un monument précieux dans un Livre manuscrit de la Bibliotheque du Chancelier Seguier, lequel est aujourd'hui avec tous les autres Manuscrits de cette Bibliotheque, dans celle de l'Abbaye de S. Germain des Prez.

On

On peut joindre à l'Ambassade du Baron de Salignac le Voyage de la Terre Sainte de *Barthelemi de Salignac*, écrit par lui en Latin, et imprimé à Lyon en l'année 1525. Il y a apparence que c'est après sa mort; car l'Éditeur le traite d'excellent génie, et lui donne d'autres éloges. Le Livre contient plusieurs choses curieuses, et sent fort la piété du Voyageur: on y voit que quand il passa par Rhodes en 1522. il fut reçu et traité avec distinction par le Grand-Maître *Philippe de Villiers de l'Isle-Adam*, qui connoissoit, sans doute, son nom et son mérite personnel. Ce Livre qui est devenu fort rare, est dédié au Cardinal Jean de Lorraine.

M. de Salignac, dont le fils nouvellement né donne lieu à cet article, a servi avec distinction pendant la dernière guerre. Son Epouse est fille de Jean-Baptiste du Canet, et de D. Anne de Chalcornac de S. Brest. Salignac porte d'or, à trois bandes de sinople.

## T A B L E.

<b>P</b> IECES FUGITIVES, Alphonse de Gusman, <i>Poëme, &amp;c.</i>	1893
Descript. d'un nouveau Cadran horisontal,	1898
Nouveau Moyen de faire marquer juste l'heure au Soleil,	1915
Lettre écrite de Dreux, et Stances de Rotrou,	1919
Lettre où l'on examine si dans le Sexe l'esprit est préférable à la beauté,	1922
Le Temple de la Fidelité,	1929
Memoire sur la Ville d'Orleans, Apanage,	1931
Ode imitée du premier Chapitre d'Isaïe,	1940
Lettre sur la Tragédie d'Aben-Saïd,	1943
Bouts-Rimés,	1948

Extrait de Lettre sur la nouvelle Histoire du Vicomte de Turenne,	1949
Le Moissonneur, <i>Eglogue</i> ,	1954
Lettre au sujet d'un Manuscrit,	1957
Bouts-Rimés remplis, &c.	1960
Objection sur un Traité démonstratif de la Quadrature du Cercle,	1961
Bouts-Rimés,	1965
Reflexions,	1967
Enigme, Logogryphes, &c.	1977
NOUVELLES LITTÉRAIRES, DES BEAUX-ARTS, &c.	1980
Catalogue de la Biblioth. de feu M. Bouret,	1981
La Paysanne parvenuë,	1982
Les Vies et les Miracles de S. Spire et de S. Leu, &c.	1984
Dictionnaire Italien, Latin et François, &c.	1986
Explication des sept Sacremens de l'Eglise,	1995
Oraison Funèbre de M. Lebrét,	1996
Nouveaux Amusemens sérieux et comiques,	2009
Distribution des Prix à l'Acad. Française	2010
Assemblée publique de l'Académie de Marseille et Recueil des Pièces présentées à cette Acadé- mie, &c.	2011
Prix de la même Académie pour l'année pro- chaine,	2014
Députation de l'Académie de Séville à l'Acadé- mie Royale des Sciences de Paris,	2015
Prix de l'Acad. de Soissons pour 1736.	2020
Séance publique de la Société des Sciences éra- blie à Toulouse,	2021
Acad. de Peinture, et Estampes nouvelles,	2023
Statuës nouvelles en Angleterre,	2026
Nouvelle Machine à battre toute sorte de grains,	2028
Avis sur les Instrumens de Mathématique,	2029
Description de la Couronne du Roy de Naples,	2030

Airs notés ,	2033
Spectacles , <i>les Indes Galantes</i> , Ballet , <i>Extrait</i> ,	2035
Le Mariage fait par Lettre de Change , <i>Extrait</i> ,	2047
L'Amante en Tutelle , &c.	2055
Nouvelles Etrangères , de Turquie et Perse ,	1062
Lettres de Constantinople , sur la Bataille donnée en Georgie ,	2062
De Russie et de Pologne ,	2065
D'Allemagne , Italie , Naples et Sicile ,	2072
D'Espagne , Hollande et Angleterre ,	2075
Armée d'Italie ,	2078
Armée d'Allemagne ,	2083
Plan de la Loterie Royale de Turin , &c.	2087
Morts des Pays Etrangers ,	2101
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	2104
Fête donnée à Meudon ,	2105
Portrait au sujet d'un Fête donnée à Montargis ,	2109
Voyage de la Reine à Paris , &c.	2111
Acclamations du Peuple et Compliment ,	2112
Voyage de la Reine à S. Cloud ,	2113
Morts , Naissances , &c.	2115

---

### *Errata d' Août.*

**P** Age 1692. ligne 4. Auteur , *lisez* , Acteur.  
P. 1737. l. 27. nos , l. mes. P. 1739. l. 4.  
que l'on , l. qu'on apelle. P. 1851. l. 17. Vers ,  
*ajoutés* , intitulée *l'Amante en Tutelle*.

---

### *Fautes à corriger dans ce Livre.*

**P** Age 1933. ligne 15. 169. *lisez* 1269.  
P. 2034. l. 18. cette , l. cet.  
P. 2053. ligne dernière , Vers , l. uns.

*Les Airs notés doivent regarder la page* 2033

# MERCURE

DE FRANCE,

<sup>1</sup>  
DÉDIÉ AU ROY.

OCTOBRE 1735.



A PARIS;

GUILLAUME CAVELIER;  
rué S. Jacques.

Chez } La veuve PISSOT, Quay de Conty,  
à la descente du Pont Neuf.

JEAN DE NULLY, au Palais.

---

M. DCC. XXXV.

*Avec Approbation & Privilege du Roy.*

---

## A V I S.

**L'**A D R E S S E generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .



# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

OCTOBRE. 1735.



*PIECES FUGITIVES;*  
*en Vers et en Prose.*

---

O D E,

Tirée du Pseaume LXXVIII.

*Deus venerunt Gentes, &c.*



U suis-je! quels affreux spectacles  
Frapent tout à coup mes regards?  
Je ne vois devant moi qu'obstacles  
Et qu'ennemis de toutes parts.

L'orgueil, la fureur et la rage,

Avides de sang, de carnage,

S'arment pour nous faire périr;

A ij

Notr,

## 2122 MERCURE DE FRANCE

Notre perte est inévitable ,  
A moins qu'une main favorable  
Ne s'arme pour nous secourir.



Seigneur , tu gardes le silence ;  
Et ces Lions toujours ardents ,  
Contre la timide innocence  
Aiguisent leurs cruelles dents.  
A nos maux loin d'être sensibles ;  
Plus les attentats sont horribles ,  
Plus ils flatent ces inhumains ;  
Leurs bras , que le crime accompagne ;  
Inondent la vaste Campagne  
De l'illustre sang de tes Saints.



Tes Temples , ces sacrés Hospices ;  
Ne font qu'allumer leur courroux ;  
Bien tôt ces fameux Edifices ,  
Tomberont sous leurs funestes coups ;  
Leur fureur encor mal éteinte  
Penetre jusque dans l'enceinte  
Des plus respectables Tombeaux ;  
Et ceux à qui leur perfidie  
Arrache une innocente vie ,  
Sont la pâture des Corbeaux.



En vain nous répandons des larmes

Dans

Dans ce temps de calamité,  
 Nous avons perdu tous les charmes  
 Que donne la Prosperité.  
 Tous les Peuples du voisinage,  
 Lorsqu'on nous traîne en esclavage,  
 Ne font que rire de nos pleurs ;  
 Et pleins d'une maligne joye,  
 Ils aiment à nous voir en proye  
 Aux plus déplorables malheurs.



Grand Dieu, jusqu'à quand ta colere  
 S'enflammera-t'elle sur nous ?  
 Jusqu'à quand d'un Juge severe  
 Eprouverons-nous le courroux ?  
 Il en est temps ; venge ta gloire,  
 Ne souffre point que ta memoire  
 Soit éteinte dans Israël.  
 Descends, Seigneur, viens nous défendre,  
 Et que tes coups fassent comprendre  
 Ce que peut pour nous l'Eternel.



C'est trop souffrir la tyrannie  
 Des Ennemis de la Vertu ;  
 Leur rage doit être assouvie  
 Dans le sang qu'ils ont répandu.  
 Nous confessons que notre offense,  
 Indigne de ton assistance,

Ne mérite que châtimens ;  
 Mais à nos vœux rends-toi propice ;  
 Suspends le cours de ta justice ;  
 Ecoute nos gémissemens.



Rends tes oreilles attentives  
 A ces déplorables accens  
 Que forment les langues captives  
 De tes misérables Enfans ;  
 Le poids accablant de leur chaîne ;  
 L'image d'une mort prochaine ,  
 Les plongent dans l'affliction ;  
 Ta Jerusalem asservie ,  
 Cette Ville autrefois chérie ,  
 Implore ta compassion.



Arme ton bras de ton Tonnerre ;  
 Viens ; renverse nos ennemis ;  
 Rends à ces Tirans de la Terre  
 Sept fois les maux qu'ils ont commis.  
 Que sous leurs pieds se creuse un goufre  
 Qui rempli de flammes , de soufre ,  
 Dévore ces hommes pervers ;  
 Et que ces impures victimes  
 Détestent pour jamais leurs crimes  
 Dans le sein brulant des Enfers,



Délivre-nous du joug infame  
 De ces scelerats factieux ;  
 Daigne enfin arracher notre ame  
 Des dents de ces Loups furieux ;  
 Et faisant cesser leurs outrages ,  
 Conduis dans tes saints Pâturages  
 Tes Brebis , tes tendres Troupeaux ;  
 Fais que dans de fertiles Plaines ,  
 Sur le bord des claires Fontaines ,  
 Nous puissions oublier nous maux.



Dans un séjour si favorable ;  
 Nous releverons tes Autels ;  
 Pour un bienfait si mémorable  
 Nous ferons des vœux éternels ;  
 Sans cesse loüant ta clémence ,  
 Nous annoncerons ta Puissance  
 A toute la Posterité.  
 Et nous unissant à tes Anges ,  
 Nous célébrerons tes loüanges  
 Pendant toute l'Eternité.

F. C. A. PICQUET *de Hesdin en Artois.*



A iiij Quel



**Q**uelques égards que nous ayons pour la personne et pour le mérite de Mlle Archambault, nous ne pourrions, sans injustice, supprimer la Réplique que M. Simonner, son véritable Adversaire, nous a envoyée, et que nous n'avons reçûë que dans le tems qu'une autre Piece de même genre, étoit sous la presse pour le Mercure de Juillet dernier. Il ne seroit pas en effet équitable de priver le Public de la Réplique de l'Auteur même que Mlle A. attaque, et auquel on ne peut refuser d'exercer le droit d'une juste Défense.

*REPLIQUE aux Reflexions de Mlle Archambault, sur la Réponse de M. S. à la Question, Qui de l'Homme ou de la Femme est plus capable de constance ?*

**D**epuis plus d'un an que j'avois pris le parti de l'Homme, le jugeant plus capable de constance que la femme, je croyois qu'il pouvoit jouïr paisiblement de cet avantage, et que personne ne penseroit à lui disputer une prérogative

tive

tive qui le distingue du Sexe, qu'on a de tout tems regardé comme le plus foible.

Une nouvelle Minerve a parû lorsqu'on s'y attendoit le moins, et s'est déclarée avec autant de modestie que de courage pour le parti contraire. On ne peut que louer ses intentions et son zèle pour la gloire de son sexe. Elle nous croit dans l'erreur; elle entreprend de nous détromper. A ce qu'elle pense, un faux préjugé nous aveugle, une agréable illusion nous ébloüit; elle prétend les dissiper; c'est un service et un service des plus signalés qu'elle a en vûe de nous rendre, lors même qu'elle paroît agir contre nos interêts, et nous ne pouvons assés lui en marquer notre reconnaissance.

Mais malgré ses lumieres et ses loüables intentions, il se pouroit faire qu'elle se trompât elle-même, et que nous fusions de notre côté dans l'obligation d'écartier les nuages qui obscurceroient à ses yeux le grand jour de la verité. C'est ce qui nous paroît effectivement, et nous croirions manquer aux justes égards qu'elle a droit d'attendre de nous, si nous ne nous acquitions envers elle du même bon office dont nous lui sommes redevables.

Examinons donc de sang froid et sans

A V PÉ-

2128 MERCURE DE FRANCE  
prévention ce qu'allegue Mlle Archambault pour détruire le sentiment qu'elle avoüe elle-même être reçu parmi les anciens Auteurs et parmi les Sçavans de nos jours. C'est déjà pour nous un avantage, mais il s'agit moins ici d'autorités que de raisons.

» Si on a regardé, dit-elle, comme  
» des prodiges, les femmes dont la constance  
» étonnante a fait l'admiration de  
» tous les siècles, ce ne devoit être que  
» parce qu'il étoit extraordinaire de voir  
» une telle constance dans la Nature humaine,  
» et non par rapport à leur sexe,  
» puisque les femmes ont souvent surpassé  
» les hommes en ce qu'il y a de plus grand  
» et de plus héroïque.

Cela est aisé à dire; mais où en est la preuve? Qu'on cite quelques exemples de constance que l'on voudra pour les femmes, je soutiens qu'il s'en trouvera toujours au moins de semblables et en bien plus grand nombre pour les hommes. Si on a plus admiré et relevé ceux-là, c'est parce qu'on en a toujours jugé les femmes moins capables, et qu'on a regardé comme un vrai prodige, que quelques-unes pussent atteindre jusqu'à la fermeté des plus grands hommes. Ceci est fondé sur la nature et l'expérience,  
dont

dont le plus sage de tous les Rois m'est garant, lorsqu'il s'écrie : *Qui trouvera une femme forte? Son prix passe tout ce qui vient des Pays les plus éloignés.*

Mlle Arch. prétend que ce sage Roy ne fait aucunement entendre par là qu'il croye les femmes fortes plus rares que les hommes courageux; mais seulement qu'il les regarde comme ce qu'il y a de plus précieux et de plus excellent dans l'Univers. C'en est assés pour nous; ce qui fait le prix et l'excellence des choses qu'on va chercher si loin, c'est la rareté. Si de telles femmes n'étoient pas plus rares que les hommes forts et constans, Salomon auroit-il pû demander, qui en trouvera une seule? supposons que quelqu'un s'avisât de dire avec la même exclamation: qui trouvera un homme fort? Sur le champ on lui en montreroit dix mille pour un.

Il s'agit ici d'un Passage de l'Écriture que nous entendons, Mlle A. et moi différemment; convenons d'un Juge qui décide en dernier ressort, si ce Passage ne releve pas du moins autant la rareté que le prix et l'excellence de la femme forte. En voici un qu'on ne peut recuser, et dont le jugement sera sans apel. C'est l'illustre Evêque de Nîmes, qui dans ses

A vj éloquens

2130. MERCURE DE FRANCE  
éloquentes Panégyriques, sçût allier la délicatesse de l'Art avec toute la solidité des preuves dans l'Oraison Funebre de Madame la Duchesse de Montausier ; il prend pour Texte le Passage qui fait le sujet de notre controverse. Il l'explique ; il en fait sentir toute l'énergie , et après avoir fini de main de Maître le Portrait de la femme forte sur celui qu'en a tracé le sage Roy ; il ajoute : » Mais avant » que de nous dépeindre cette femme » forte et courageuse , Salomon nous » avertit qu'il est difficile de la rencontrer ; il nous en donne une idée , mais » il semble qu'il n'en ait jamais trouvé » d'exemple ; il la forme dans son imagination , et doutant qu'elle se puisse » trouver dans la Nature , il s'écrie , qui » est ce qui la trouvera ? Il est donc vrai que dans la pensée de Salomon , rien n'est plus rare qu'une femme forte et courageuse , et c'est ainsi que l'entendent tous les Interpretes.

Lorsque ce Monarque si éclairé parle de l'homme , il s'énonce bien d'un autre ton ; il n'hésite point , il ne doute point , il prononce absolument : (a) *L'homme sage est fort et courageux.* Il montre le principe de sa constance dans ce fonds

(a) *Prov. Chap. 24. V. 8.*

d'une

d'une sagesse mâle , bien differente de celle qui convient aux femmes et que nous n'avons garde de leur disputer.

Preuve évidente que la force de l'homme n'est pas seulement dans le corps , mais dans l'esprit ; et il n'en faudroit pas davantage pour détruire tous les raisonnemens par lesquels on s'efforce de soutenir que l'homme du côté de l'esprit est du moins aussi foible que la femme , et même que celle cy est la mieux partagée à cet égard.

Il est vrai , et nous en convenons très-volontiers , qu'elle a ordinairement plus de facilité , d'aisance , de délicatesse , la mémoire plus heureuse , la parole plus libre que l'homme ; mais pour le discernement , la pénétration , la solidité , la force d'esprit , il faut qu'elle lui cede , et elle n'y perdra rien ; il lui sera toujours plus honorable de se contenter des avantages que la Nature lui a liberalement accordés , que de vouloir usurper ceux de l'homme qui ne lui appartiennent pas.

Mlle A. convient de la foiblesse et de la fragilité du corps de la femme ; or l'esprit dépend tellement de la constitution du corps , qu'il ne manque gueres d'être foible dans un corps foible , et  
sujet

2132 MERCURE DE FRANCE  
sujet aux infirmités ; c'est ce qui se voit  
dans les Enfans , les Vieillards et les  
Malades.

Si nous l'en voulons croire , le pre-  
mier homme eut autant de foiblesse dans  
sa chute que la première femme ; il y  
eut même en lui quelque chose de plus  
foible et de plus bas , et elle en conclut ,  
» qu'il sied donc mal aux hommes de  
» reprocher aux femmes une foiblesse  
» qu'ils partagent avec elles et dont la  
» plus grande partie retombe sur eux . . .  
» qu'ils s'exposent par là au danger d'être  
» tre humiliés.

Pourquoi se piquer si aisément ? Nous  
sommes bien éloignés d'insulter à la foi-  
blesse des femmes, ou de leur en faire des  
reproches qui seroient très-mal fondés ,  
puisqu'il ne dépend pas d'elles d'être  
plus fortes. C'est nous taxer sans sujet  
d'impolitesse et d'injustice ; mais en mê-  
me temps que nous respectons leur se-  
xe , ne nous sera-t'il pas permis de dire  
avec tous les égards et les ménagemens  
qui lui sont dûs , qu'il a été le plus fra-  
gile dans sa tige , et qu'aparemment les  
branches s'en ressentent ? C'est une ve-  
rité incontestable, universellement recon-  
nuë ; elle ne blesse personne en particu-  
lier , elle n'a rien de choquant ni dans  
le

le fonds ni dans l'expression , et il faut avoir une extrême délicatesse pour s'en offenser. Le danger d'être humilié n'est pas pour les hommes qui ne font que soutenir avec modération leurs justes prérogatives ; il seroit plutôt pour des personnes qui voudroient prendre un ascendant que la Nature ne leur a point accordé.

Tenons-nous-en à l'Oracle Divin ; il prononce expressement \* qu' *Adam ne fut point séduit , mais que la femme s'étant laissée séduire , tomba dans la desobéissance.* Et l'Apôtre sur ce principe lui enjoint de se tenir dans un modeste silence et une juste soumission. Quel raisonnement peut tenir contre une décision si formelle et si authentique ? L'explication d'un célèbre Interprète ( M. de Sacy ) en fait sentir toute la force : *C'est-à-dire qu'Adam ne fut pas trompé comme Eve , mais que vaincu par l'amour qu'il portoit à sa femme , il mangea du fruit , sans considerer le malheur , où il se jettoit avec elle.*

En effet le Démon , cet esprit si malin et qui prend si bien ses mesures , se seroit-il adressé plutôt à la femme qu'à l'homme , si par sa pénétration naturelle il n'eût reconnu qu'elle étoit la plus foi-

\* I. Ep. à Tim. Chap. 2. V. 14.

2134 **MERCURE DE FRANCE**  
ble , la plus facile à renverser ? Il n'osa  
attaquer l'homme de front , il craignoit  
sa résistance ; il jugea qu'Eve auroit  
moins de fermeté , et il réussit dans son  
pernicieux dessein.

J'avoüe qu'Adam eut trop de foible  
pour sa femme , mais ce foible étoit  
moins étrange et en quelque sorte plus  
pardonnable que celui d'Eve. Il étoit as-  
sés naturel que l'homme eût de la com-  
plaisance pour sa femme , qu'il se lais-  
sât persuader à ses douces paroles et à  
ses manieres engageantes. Le Serpent n'a-  
voit rien pour la femme de si attirant  
ni de si persuasif , cependant elle l'écou-  
te sans peine , elle a prête foi à ses fla-  
teuses promesses , elle agit en consé-  
quence ; quelle énorme foiblesse !

Lorsque S. Augustin dit : » le Sexe les  
distingue , l'orgueil les égale , il entend  
que l'orgueil qui leur fit secouer le joug  
de la Loy de Dieu , les rendit égale-  
ment coupables à ses yeux et les enve-  
lopa dans une égale condamnation ; il  
ne prononce point pour cela sur le de-  
gré de foiblesse qui fit tomber l'un et  
l'autre. Ils furent également orgueilleux ,  
mais dans le temps de leur chute avoient-  
ils une égale force ? la femme n'eut-elle  
point plus de foiblesse que l'homme ?

S.

3. Augustin laisse la question indécise.

Ce qui est plus admirable, c'est que la femme ne se contente pas de marcher de pair avec l'homme, mais qu'elle prétende même lui être supérieure par les qualités de l'esprit; et la raison qu'on en apporte est encore plus merveilleuse: Dieu donna, dit-on, par la femme la perfection à toute la Nature: or, ajoutez-on, *avec un peu de reflexion, il ne peut tomber sous le bon sens que l'Auteur de la Nature . . . eût, pour ainsi dire, décliné en finissant son ouvrage, &c.* Il y a certainement de la finesse dans cette pensée et elle demande de la réflexion, mais y a-t'il autant de solide?

Que répondroit Mlle A. si on lui opposoit que la femme n'est qu'un supplément ou une addition à la Nature? comme il paroît assés clairement, puisque Dieu ne créa la femme que parce qu'il ne trouvoit rien dans cette Nature qui fût semblable à l'homme et qui pût lui servir d'aide et de compagnie. Que répondroit-elle si on lui objectoit que la femme ne fut, pour ainsi dire, créée qu'après coup? lorsque la Nature paroissoit avoir toute sa perfection? lorsque Dieu ayant fini son ouvrage, commençoit à rentrer dans son repos? et que l'homme étoit déjà  
dans

2136 **MERCURE DE FRANCE**  
dans le Paradis Terrestre ? Qui lui di-  
roit, que tout ce que la femme a de perfec-  
tion , elle le tient en quelque sorte de  
l'homme , puisqu'elle en a été tirée ,  
qu'elle en fait partie , qu'elle est l'os de  
ses os , la chair de sa chair , et qu'elle lui  
doit jusqu'à son nom ? D'ailleurs n'ayant  
été faite que pour l'homme , comment  
auroit-elle plus ou même autant de per-  
fection que celui pour qui elle a été fai-  
te ? Que répondre à tout cela ? Peut-il  
tomber sous le bon sens que le supplé-  
ment ait plus de perfection que l'ou-  
vrage même , et que l'homme soit moins  
parfait que ce qui n'est qu'une portion  
de sa substance , ce qui a été fait sin-  
gulièrement en sa faveur pour lui ser-  
vir d'aide et lui donner l'agrément d'une  
société convenable ? Non , et je me per-  
suaide que Mlle A. a trop de bon sens pour  
vouloir soutenir sérieusement un tel Pa-  
radox.

Quand elle se réduiroit à mettre com-  
munément la femme au niveau de l'hom-  
me pour la force et la stabilité d'esprit ,  
elle ne pourroit encore s'appuyer d'aucune  
raison solide. Suposons que la femme  
eût les mêmes passions à combattre et  
à détruire , les mêmes vertus à pratiquer  
au même degré , il ne s'ensuivroit pas  
qu'il

qu'il lui fallût nécessairement le même degré de force et de solidité; il suffiroit que Dieu l'eût mise dans un état où elle pût véritablement combattre ces passions et pratiquer ces vertus, quoiqu'avec moins de force et de courage que l'homme. Les secours ne sont pas toujours également puissans où il y a égalité de passions à combattre et de vertus à pratiquer; nous voyons même tous les jours des personnes naturellement sujettes à de furieuses passions, qui les désavoient, qui les détestent et qui gémissent cependant de leur foiblesse et de la difficulté qu'elles sentent à les surmonter, pendant que d'autres dans de pareilles circonstances n'éprouvent pas la même peine. D'ailleurs est-il bien vrai que la femme ait à pratiquer toutes les mêmes vertus que l'homme, et en même degré? L'homme, en qualité de chef, n'a-t'il pas des vertus qui lui sont propres et nécessaires pour le commandement et le gouvernement? Au lieu que la femme n'a qu'à se tenir à son égard dans une honnête subordination.

Mlle A. est contrainte d'avoüer que dans l'ordre naturel l'homme est le chef de la femme, mais la raison qu'elle en donne est singulière; c'est *qu'il est venu le premier.*

## 2138 MERCURE DE FRANCE

*premier.* Voilà donc l'unique privilege qu'elle laisse à l'homme; elle lui fait bien de la grace. Au reste, à l'entendre, tout est égal de part et d'autre, même nature, même condition, mêmes inclinations, même capacité à se rendre des services mutuels, et à soutenir les mêmes interêts. La Nature n'a donc mis aucune distinction entre l'homme et la femme? Leur condition étant la même, l'homme ne sera plus en droit d'exiger aucune soumission de sa femme; il seroit un injuste usurpateur s'il prenoit sur elle la moindre autorité. On aura eu tort jusques ici de faire honneur à quelques Dames, d'avoir des inclinations mâles et superieures à leur sexe; toutes les femmes les ont naturellement. La femme a du moins aussi bonne tête que l'homme, pour soutenir les interêts de la famille, et les services qu'elle lui rend, valent bien au moins ceux qu'elle en peut attendre. C'est à quoi se réduit tout le raisonnement de Mlle A. mais qui l'en croira sur sa parole?

On convient assés dans le monde de la legereté et de l'inconstance des femmes; elles en fournissent tous les jours de nouvelles preuves, n'y eût-il que la variété  
continuelle

continuelle de leurs modes et de leurs ajustemens. Il ne faut qu'avoir un peu d'expérience et ouvrir les yeux pour voir et être persuadé que l'homme n'est pas si sujet au changement. Cependant Mlle A. assure positivement que l'homme est aussi muable que la femme, et la femme aussi constante que l'homme.

Elle soutient que j'ai tort d'attribuer aux hommes plus qu'aux femmes la capacité de faire les actions les plus éclatantes. » Toutes les Histoires nous prouvent, ajoute-t-elle, que dans les occasions elles se sont acquittées aussi parfaitement qu'eux de toute sorte d'Emplois, qu'elles les ont même surpassés. Mais ces exemples ne prouvent que ce que j'accorde sans difficulté, ou ils prouvent trop, et par là ils ne prouvent rien. Je suis convenu d'abord qu'on a vû des femmes d'une constance étonnante et qui ont fait l'admiration de tous les siècles; si c'est là tout ce que Mlle A. prétend, nous sommes d'accord sur ce point; mais ces exemples, assés clairement semés dans l'Histoire, pendant qu'on y voit par tout des millions de faits héroïques des hommes, ne prouvent pas que naturellement la femme soit aussi capable de constance que l'homme. Ce qui n'ar-

rive

2140 MERCURE DE FRANCE  
rîve que rarement , passe pour prodige  
et n'est point naturel. Si Mlle A. prétend  
contre toute vrai-semblance , que ces  
exemples sont assez fréquens pour prou-  
ver que naturellement la femme est aussi  
capable de constance que l'homme, et que  
même elle le surpasse en ce point, elle  
prouve trop ; de-là il s'ensuivroit que  
les femmes devroient être communément  
employées , du moins également , com-  
me les hommes , dans les affaires les plus  
importantes de l'Etat et du Gouverne-  
ment ; mais pour quelques exemples d'il-  
lustres Princesses qui ont réüssi avec gloi-  
re , combien a-t'on vû de Royaumes  
malheureux parce qu'ils étoient tombés  
en quenouïlle ? Et pourquoi admire-t'on  
la sagesse de la Loy Salique , qui ne le  
permet pas en France ?

» A la bonne heure , que les femmes  
» renfermées dans le petit cercle de leur  
» Sphere , n'en soient pas moins illustres ;  
» qu'il s'en trouve un grand nombre dont  
» l'humilité cache plus de mérite que la  
» vanité des hommes n'en étale. Nous  
ne leur disputons point ce mérite caché  
qui les tient renfermées dans le petit cer-  
cle de leur Sphere , et qui est en sûreté  
sous la garde de l'humilité ; il seroit à  
souhaiter qu'elles ne s'en écartassent ja-  
mais

mais, et qu'on n'en vît point qui vou-  
 lussent faire un pompeux étalage d'un  
 mérite superficiel, avec du moins autant  
 de vanité que les hommes.

Nous reconnoissons avec un vrai plai-  
 sir le grand bien que procure une sage  
 Mere de famille; lorsqu'elle donne une  
 bonne et noble éducation à ses enfans;  
 mais par malheur il s'en trouve bien peu  
 qui en soient capables, et qui s'y apli-  
 quent sérieusement. Une funeste expe-  
 rience ne montre que trop la plupart des  
 femmes livrées à la bagatelle, aux jeux,  
 aux spectacles, ne respirant que le plai-  
 sir et le divertissement; ou occupées de  
 tout autre chose que de ce qui regarde le  
 soin de leur famille. Eh! quelle éduca-  
 tion les enfans en reçoivent-ils? Une édu-  
 cation lâche, molle, effeminée. C'est à  
 regret que nous le disons; mais pourrions-  
 nous le taire sans trahir la vérité, puis-  
 qu'on nous a mis sur ce Chapitre? On  
 est si persuadé qu'il faut une autre édu-  
 cation aux hommes que celle qu'ils re-  
 çoivent communément des femmes,  
 qu'on les retire de leurs mains dans un  
 âge encore tendre, pour les confier à  
 des Maîtres, à des Gouverneurs, à des  
 Precepteurs d'une probité et d'une capa-  
 cité reconnue. L'éducation des Enfans  
 n'est

n'est donc pas tellement confiée aux femmes qu'elles puissent s'en glorifier au préjudice des hommes.

Il en est à peu près de-même du Domestique, la conduite n'en fait pas honneur à beaucoup de Meres de famille et l'œil du Maître y est bien nécessaire. On seroit heureux dans le monde si toutes étoient d'humeur à se former sur le beau modele que leur présente Mlle Arch. Véritablement on verroit se rétablir bien des maisons délabrées, et dont la ruine ne vient le plus souvent que du peu de soin et d'économie de la femme, qui, comme on le dit communément, fait ou défait le ménage. Mais quand même elles réussiroient mieux que les hommes dans le menu détail du gouvernement intérieur de la maison, à quoi effectivement elles sont destinées, cela ne prouveroit pas qu'elles eussent en tout le reste plus ou autant de capacité, de force d'esprit, de constance, et qu'elles fussent pour la plupart en état de soutenir comme les hommes le poids des grandes affaires.

Finissons avec Mlle A. » Que l'on par-  
 » coure enfin tous les siècles, dit-elle,  
 » qu'on lise exactement toutes les His-  
 » toires, on conviendra que les femmes  
 » ont eu la plus grande part aux plus  
 » grands

grands Evenemens. C'est une question de sçavoir si elles ont eu la plus grande part ; mais acordons-le liberalemment ; si elles ont eu la plus grande part aux plus grands Evenemens , certainement elles n'y ont pas eu la meilleure : On l'a remarqué plus d'une fois ; presque toutes les guerres les plus sanglantes et les bouleversemens des Empires , des Royaumes , des Etats les plus florissans , n'ont eu d'autre origine que l'ambition ou la jalousie et les secrettes intrigues des femmes. Leurs passions qui avoient suscité les guerres , les ont perpétuées , et n'ont pû être assouvies que dans le sang et la ruine des Peuples ; ce n'est pas le plus beau côté ni le plus favorable pour les femmes. Mlle A. auroit pû , ce semble , nous épargner la peine que nous ressentons d'être forcés malgré nous à rapeller des Evenemens si tristes , et qui ne peuvent pas faire honneur au Sexe dont elle prend la défense.

Au reste , quand je soutiens que l'homme est naturellement plus capable de constance que la femme , je ne dis pas que celle-cy n'en soit point capable ; il ne s'agit que du plus ou du moins , et quand il seroit vrai , comme on ne peut en disconvenir , que quelques femmes

B ont

2144 MERCURE DE FRANCE  
ont donné des preuves d'une plus grande  
constance que quelques hommes, ces  
exemples particuliers ne prouvent rien  
contre la proposition générale qui tom-  
be précisément sur la nature et la des-  
tination de l'homme et de la femme,  
pris dans l'universalité.

Après tout, pour soutenir ainsi les  
droits de l'homme, je n'en reconnois pas  
moins les grandes qualités de plusieurs  
Dames illustres par leurs vertus, et d'un  
mérite d'autant plus précieux qu'il est  
moins commun. Mlle Archambault peut  
s'assurer en particulier que la diversité  
des sentimens et des opinions, ne dimi-  
nuë rien de la parfaite estime que j'ai  
conçue de ses talens et de sa personne.



## L'ENFER,

### O D E.

**D**E nos forfaits vengeur terrible,  
Dieu puissant, pour fraper mon cœur,  
Montre à mes yeux le gouffre horrible,  
Où tu déchaînes ta fureur.  
Mais qu'entends-je ? l'affreux Tonnerre  
Gronde, émeut, ébranle la Terre,

**R**

Et confond mes sens effrayés.

Ciel ! quelle étonnante secousse !

L'abîme infernal se trémousse ;

Je le vois déjà sous mes pieds.



Ah ! quelle vapeur enflammée ,

S'élevant de ces sombres lieux ,

D'une étincelante fumée

A couvert et troublé les Cieux ;

Le Soleil hors de sa carrière ,

A déjà perdu sa lumière ,

Il s'enfuit saisi de terreur.

La Nature triste, éperdue ,

Tremble, frémit à cette vue ;

Et l'Univers pâlit d'horreur.



Mais quel profond et vaste gouffre ,

Que me découvrent les éclairs !

Où se lancent, de brulant souffre ,

Mille et mille Fleuves divers ;

De la rage la noire écume ,

S'y jette avec l'ardent bitume ,

En cent torrens impétueux.

D'affreuses vagues flamboyantes ,

Comme de Montagnes volantes ,

Remplissent l'Antre de leurs feux.



Quel effroi ! les Cieux retentissent  
 De longs , de perçans hurlemens ,  
 Les Rochers eux-mêmes gémissent ,  
 Sensibles aux gémissemens.  
 Quels pleurs ! quels accens lamentables !  
 Quels soupirs ! quels cris pitoyables !  
 Quelles allarmes ! quels sanglots !  
 Quel mélange de voix mourantes ,  
 De plaintes vives , désolantes ,  
 D'éclats de foudre et de carreaux !



Mais quels honteux , quels lâches crimes  
 Y sont assemblés et punis !  
 De combien de tristes victimes  
 Vois-je les tourmens infinis !  
 Hélas ! sans être consumées ,  
 Elles sont toutes enflammées ;  
 Leurs douleurs ne font que s'aigrir.  
 Combustibles , mais renaissantes ,  
 Leurs substances toujours mourantes ,  
 Vivent toujours pour tout souffrir.



L'horreur , le trouble impitoyable ,  
 La honte , les transports cruels ,  
 Animant leur rage intraitable ,  
 Irritent leurs maux éternels.  
 Du passé les vaines délices ,

Se changeant toutes en suplices,  
 Ne cessent de les déchirer.  
 Pareils à des Monstres féroces,  
 Les remords des crimes atroces  
 S'attachent à les dévorer.



De leurs esprits incorruptibles,  
 Les irrévocables Arrêts  
 Percent leurs cœurs toujours sensibles;  
 De traits aigus, de vifs regrets.  
 De l'Eternité toute entière  
 L'immense et fatale carrière  
 S'y déploie à tous les instans;  
 Et sans relâche sa présence  
 Leur fait souffrir la violence  
 De tous les maux, de tous les temps.



Leur volonté toujours avide  
 De plaisirs toujours défendus,  
 S'y fait un tourment homicide  
 De ses vœux toujours confondus.  
 Toutes les douleurs irritées,  
 Et les passions indomptées,  
 Vomissent le fiel à grands flots.  
 La violence au regard louche,  
 Guidant le désespoir farouche,  
 Y met le comble à tous leurs maux.

Que dis-je ? Grand-Dieu , c'est toi-même  
 Tu leur dérobes tes attraits ,  
 Par-là , de leur malheur extrême ;  
 Ils sentent les plus rudes traits ;  
 A leurs yeux voulant te soustraire ,  
 De quel secours à ta colere  
 Sont tant de supplices divers ?  
 Un Dieu perdu . . . Cette pensée ;  
 En leurs amés toujours tracée ,  
 Feroit pour elle mille Enfers.



De-là , sur tout , ces dures peines ;  
 Ces intolerables tourmens ;  
 De-là ces fureurs inhumaines ,  
 Ces forcenés emportemens.  
 De-là , vers toi toujours poussées ;  
 Et par toi toujours relancées ,  
 Elles redoubtent tant d'efforts.  
 Plus ta colere les fondroye ,  
 Et plus à leur ardeur en proye ,  
 Elles suivent leurs vains transports.

*Du Mont de Marsan le 20. Août 1738.*



LET-



*LETTRE d'un Partisan du Bureau  
Typographique, à un Precepteur de ses  
amis.*

**D**Eux raisons, dites-vous, Monsieur, vous empêchent de suivre la Méthode Typographique ; la première, c'est qu'on en dit presque autant de mal que de bien ; et que les Partisans de ce Système sont des gens du monde, moins versés dans la manière d'étudier et d'enseigner les Belles-Lettres, que ne le sont les Maîtres du Pays Latin. Ces gens du monde ne sont-ils pas ces mêmes Juges, qui sans demander un Thème ni l'explication des mots *Supin* et *Gerondif*, aux Rhétoriciens de vos Collèges, les trouvent souvent sots et stupides, lorsqu'ils ignorent ce que savent nos Enfans Typographes, et l'usage n'appelle pas de leur jugement à celui du Pays Latin.

La seconde raison, qui vous paroît la plus forte, c'est qu'un Enfant que l'on vantoit extraordinairement et qui expliquoit assés bien des Auteurs Latins, tant qu'il a été conduit par un Maître de Typographie, cet Enfant, dites-vous, n'a pas plutôt été mis au Collège et en d'autres mains qu'il a perdu toute sa réputation, parce que quand il a fallu l'appliquer à la composition des Thèmes classiques, on a trouvé qu'il n'y sçavoit presque rien. Voilà vos deux difficultés ; je tâcherai d'y répondre en deux Lettres. Je m'attache uniquement dans celle-cy à lever vos scrupules sur le fait que vous allegués, et j'espère vous convaincre dans la suivante, que si l'on dit du

B iiij mal

mal de notre Méthode, on en dit moins que de la vôtre, et qu'on en dit même beaucoup de bien. Y a-t'il d'ailleurs quelque chose dans le Monde dont on ne puisse ou dont on ne veuille dire que du bien ? On ne peut pas accuser les Philosophes Partisans de cette Méthode, du préjugé qui aveugle la plupart des Latinistes de la Méthode vulgaire, ainsi qu'on l'a fait voir dans la Bibliothèque des Enfans *in* 4.

Un Enfant qui passoit, dites-vous, pour un petit prodige tant qu'il fut à son Bureau, se trouva tout d'un coup déchu de sa science et de sa réputation dès qu'il fut conduit d'une autre manière, et d'où vient que l'Enfant du Collège est si ignorant auprès d'un Bureau Typographique ? C'est justement cette différence qui doit faire approuver la nouvelle Méthode et condamner l'ancienne ; l'Enfant réellement instruit et sçavant pour l'âge, décide lui-même la question, en comparant le fruit de l'une aux effets de l'autre. Examinons attentivement cet effet prodigieux de la Méthode vulgaire, qui fait, dit-on, disparaître ou qui rend inutile le sçavoir admiré d'un Enfant Typographe, et pour, cela voyons quelle est la suite des exercices Typographiques et ce qui peut mériter à un Enfant de sept ans le titre et la réputation d'enfant bien avancé.

Un Eleve de la Typographie est censé faire honneur à la nouvelle Méthode, lors qu'ayant commencé de bonne heure et qu'ayant continué quelques années, il est parvenu sans peine et sans dégoût à bien posséder l'Orthographe de l'oreille ou la connoissance des sons, à composer sous la dictée les mots les plus difficiles en toute sorte de Langues, à pouvoir lire avec une certaine assurance et une certaine facilité, le François,

le

le Latin , le Grec et le Manuscrit ; à pouvoir déchiffrer toute sorte de caracteres d'Arithmetique, caracteres Arabes , Romains et Financiers, de même que les signes de l'Algebre et tant d'autres caracteres ou signes employés dans l'Imprimerie, ce qui donne une lecture aisée, universelle et sçavante , lecture ignorée , non-seulement de tous les Enfans conduits à l'ordinaire, mais encore de la plupart des Maîtres prévenus contre la Tipographie ; et si c'est un défaut d'institution dans un Enfant Tipographe d'être foible sur la composition des Thèmes, est-ce un mérite d'éducation dans les Maîtres Critiques d'ignorer la science élémentaire que possèdent si bien les Elèves qu'on leur confie trop tôt ? C'est un malheur que les parens soient obligés de livrer et de sacrifier leus Enfans Tipographes entre les mains des Maîtres prévenus contre la Méthode qu'ils ignorent.

L'Enfant dont il s'agit étoit ferme sur les premières notions élémentaires, vous convenez vous même qu'il a paru avec honneur sur toutes ces notions et qu'il ne les a point oubliées; mais ce n'est pas là, dites-vous, sur quoi on l'a le plus examiné; tantpis; cette conduite, quoiqu'autorisée par l'usage ou le préjugé des Colleges, prouve bien la nécessité de la réforme introduite par le Système du Bureau. Un Enfant de six à sept ans ne peut pas tout sçavoir, il faut le louer de ce qu'il sçait, et de ce qu'il sçait avec plus de choix et de raison qu'on n'en suit dans la Méthode vulgaire, sans le blâmer de ce qu'il ignore une doctrine disproportionnée à l'âge et contraire à l'ordre des études. On doit commencer l'éducation par ce qui est le plus universellement utile et le plus à la portée des Enfans; telles sont les connoissances

B v dont

dont on vient de parler et tant d'autres que l'on y joint naturellement quand on possède bien la nouvelle Méthode , qui doit précéder l'ancienne. Continuons l'histoire de nos instructions.

Tandis qu'un Enfant de deux , trois à quatre ans apprend à connoître les sons , les lettres et leurs différentes combinaisons en composant sur son Bureau les petits Thèmes qu'on lui dicte ou qu'on lui donne à copier , on l'exerce par même moyen sur les premières opérations de l'Arithmétique ; on lui apprend les principaux points de la Chronologie et de l'Histoire Sainte et Profane , on lui parle beaucoup de Mitologie et de Géographie ; en un mot, on éloigne de lui l'épouventail et le dégoût des Livres , on le rend attentif , on le familiarise avec toutes ces connoissances au point qu'il prend bien-tôt du goût pour la lecture et qu'on en voit plusieurs s'amuser d'eux-mêmes à lire plus que l'on ne veut et dans le temps même de leurs petites indispositions. Ce goût tant désiré par les pères connoisseurs , et ignoré , inconnu dans la Méthode vulgaire , est le premier que l'on voit dans la pratique du Bureau , et ce premier fond de doctrine croît peu à peu dans un Enfant , à mesure qu'on l'exerce à la lecture et à l'Orthographe sonnante ou non sonnante , des yeux et de l'oreille , en lui faisant imprimer des cartes écrites à la main , cartes que le Maître donne comme autant de récompenses que le Disciple attend avec impatience et dont il lit toujours l'original et les copies qu'il en a faites plutôt et plus volontiers que les Livres des autres. L'Enfant que vous avez vû étoit encore très au fait de tous ces exercices , vous en avez été plusieurs fois témoin et vous en avez paru charmé , sans doute qu'aujourd'hui tout cela ne vous

vous paroît pas d'un grand prix en comparaison d'un Thème qu'un Enfant ignorant sa propre Langue, auroit fait en Latin selon la Méthode vulgaire, c'est-à-dire, avec plus de fautes et de solecismes qu'il n'y auroit de mots dans le Thème; mais achevons le détail de nos petits amusemens.

Pendant que l'on cultive toutes les parties de la lecture élémentaire et sçavante et les élémens de l'Histoire universelle, on exerce l'Enfant sur les Rudimens de la Grammaire Françoisse et de la Grammaire Latine, toujours d'une manière pratique; sensible et agréable par le moyen des exemples choisis relativement à l'âge et à l'état de l'Enfant, et mis sur des cartes qu'on lui donne à lire et à copier; ensorte que par la répétition et la révision journalière de ces mêmes cartes, il apprend aisément par mémoire tout ce qu'il y a d'essentiel dans les déclinaisons et conjugaisons Françoises et Latines. On lui fait faire aussi l'application des principales Regles de la Syntaxe en composant de petits Thèmes sur son Bureau long-temps avant que de pouvoir écrire, avantage inexprimable dont la Méthode vulgaire ne donnera jamais l'équivalent, et qui seul devroit guérir du préjugé les Maîtres bien intentionnés et qui ont à cœur l'honneur de la Profession, car pour les autres qui ont, pour ainsi-dire, l'esprit plié, replié, envelopé et cacheté, ils risquent de mourir invincibles dans leur préjugé, après avoir fait respecter le simple cachet.

On apprend donc à l'Enfant beaucoup de mots isolés qui servent ensuite merveilleusement pour l'explication des Auteurs, à laquelle on s'applique sans relâche dès que l'Enfant lit dans les Livres. C'est pour lors que l'on reconnoît le fruit de toutes les notions préliminaires dont on a muni la

tête de l'Enfant par les progrès sensibles qu'on lui voit faire dans cette explication. Par cette Méthode, le Disciple n'est point trop pressé sur son écriture, il s'y fortifie tout à son aise, parce qu'on a d'autres moyens de l'avancer ; cependant dès qu'il en peut faire usage, on lui fait copier des mots et des listes de mots qui facilitent de plus en plus l'explication des Auteurs, et servent à remplir les Logettes des cinq petits Dictionnaires Typographiques dont il est tant parlé dans la Bibliothèque des Enfans *in* 4. après quoi on lui donne de petites compositions dont il s'acquie avec plus de goût et d'intelligence que les Enfans de la Méthode vulgaire; enfin, on suit ici autant qu'il est possible, l'ordre de la Nature et de l'usage en fait de Langue maternelle, et cela paroît si sensé et si raisonnable, qu'il n'y peut avoir que le préjugé de contraire.

Voilà proprement où en étoit l'Enfant Typographe dont vous parlez, vous sçavez qu'avant l'âge de sept ans il étoit ferme sur tous ses exercices et vous l'avez vû expliquer joliment les premiers Auteurs Latins, comment pouvez-vous après cela lui refuser vos éloges par la raison seule qu'il n'est pas fort sur la composition des Thèmes? Trouveriez-vous bon, Monsieur, qu'on vous traitât de même, parce que vous ignorez la doctrine des sons que possède cet Enfant? à votre âge cette notion élémentaire est-elle plus indifférente que ne l'est à l'égard de l'Enfant l'art de faire des solecismes? Si les parens suivoient exactement les Statuts de l'Université, ils ne mettroient point leurs enfans au Collège qu'à l'âge de huit à neuf et à dix ans, sçachant pour lors écrire et un peu la composition des Thèmes, or il n'y a point d'Enfant Typographe comme

est de bonne heure, qui, à cet âge-là, n'en sçache plus qu'il n'en faut pour répondre à vos questions prématurées, ainsi vous ne devriés pas, ce me semble, condamner un Enfant ni la Méthode qu'il a suivie, tant qu'il sera plus avancé qu'un autre par rapport à son âge; mais si les parens, direz-vous, veulent qu'on élève et qu'on instruisse leurs enfans selon la Méthode vulgaire, ne doit-on pas en faire usage? Il faut distinguer; quand le Maître sera vulgaire lui-même, il ne suivra pas d'autre Méthode, et si le Maître sçait le Système du Bureau ou qu'il veuille l'apprendre, il tâchera de faire entendre raison aux parens, ou bien il ne se chargera pas de l'Eleve, et il en cherchera d'autres. C'est-là où le Système donne une pierre de touche pour bien juger de la manière de penser, de parler et de raisonner des Maîtres et des parens; car on doit regarder comme un fort mauvais Maître celui qui paroît indifférent sur le choix de la Méthode à suivre; les parens, il est vrai, sont libres dans leur choix; heureux les Enfans dont les peres ont quelque délicatesse sur cet article, et malheureux les Enfans condamnés au foïet et à la ferule des féroces et des mercenaires dont on a parlé dans la Bibliothèque des Enfans, Article XIII. p. 109. Le plus sçavant homme du monde pouroit en même-temps être le plus mauvais Precepteur, faute de mœurs, de méthode, d'affection pour l'Eleve et d'honneur pour le Métier. Un Maître qui peche par le cœur est très dangereux, on doit peut-être en penser autant de ceux qui pour se mieux placer, promettent et jurent de suivre le Système, et qui ensuite faussant leur parole et leurs sermens, tâchent de décrier la nouvelle Méthode qui les charge, pour publier les avantages

les douceurs de la Méthode vulgaire, qui aux dépens de l'éducation des Enfans, laisse au Maître plus de loisir pour jouir de la dissipation et donne une plus grande liberté qu'on ne trouve dans la Méthode du Bureau.

Le fait des Thèmes, des regles et des questions, vous paroît mal-à-propos décisif contre notre Méthode, vous supposez toujours ce qui est en question, sçavoir que la Méthode vulgaire est préférable à toute autre, que la voye de la composition et des Thèmes doit précéder celle de l'explication des Auteurs, et que la théorie dans un Enfant doit précéder la pratique, &c. Je vous renvoye là-dessus à la Bibliothèque des Enfans, Art XIV. XV. page 113. et pour vous faire voir l'injustice ou l'aveuglement des Maîtres qui au lieu de commencer par la pratique, accablent les Enfans à force de leçons, de regles et de questions de Syntaxe; voici un fait qui paroît plus décisif que le vôtre. J'ai demandé à plus de cent Precepteurs, Regens, Professeurs, Principaux, &c. 1°. *Quels sont les Verbes qui marchent avec vrais cas sans compter le Nominatif?* aucun n'a pû me le dire; j'ai demandé ensuite à ces Maîtres, 2°. *Pourquoi ne pouvez-vous pas répondre à cette question, puisque vous connoissez tous ces Verbes, soit qu'il faille traduire ou composer?* aucun n'a pû répondre à cette seconde question qu'aux dépens de la Méthode vulgaire. Je vous prie, Monsieur, de faire bien attention à cette difficulté ou à cette rétorsion, et de vous arrêter ici ou de fermer le Livre pour voir si vous serez plus heureux que les autres sur cette première question. Vous trouverez dans la Réponse de M. Perquis au Professeur anonime (M. G.) page 37. une question bien plus facile; sçavoir (*Audire*)

ne se trouve-t'il point en plus d'un ou de deux endroits dans sa conjugaison ? En combien d'endroits se trouve-t'il ? On a interrogé des Ecoliers de Logique , de Physique , des Precepteurs , des Repetiteurs , des Maîtres , des Auteurs et des Docteurs , aucun n'a répondu sur le champ et sans varier à ces petites questions , et l'on a conclu que la voye élémentaire de la pratique ou du Bureau est plus sûre et plus courte que celle des preceptes et de la simple théorie , on en a donné cent et cent fois la raison dans la Bibliothèque des Enfants in 4. Malgré cela le préjugé voudroit dominer et tyranniser les bonnes Méthodes ; il faut esperer qu'il n'en viendra pas à bout. Si vous n'avez pas pû répondre à la première question ni à la seconde , peut-être répondrez-vous à la troisième. Pourquoi met-on au datif le mot *pignus* dans la phrase, *Do tibi hoc pignori* ? En voilà je pense , bien assés et peut-être trop pour convaincre les bons esprits et leur persuader que la pratique doit précéder , suivre ou accompagner la théorie dans tous les Arts Libéraux , comme dans les autres.

A l'égard du fait de notre Eleve de sept ans , il est bien facile de l'expliquer. L'Enfant dont il s'agit n'est foible sur les Thèmes , que parce qu'il n'a pas eu le temps ni l'occasion de s'y exercer , ne sçachant pas assés écrire pour cela , et parce qu'enfin il y a plusieurs connoissances qui doivent précéder , et auxquelles on a crû devoir l'appliquer préferablement par la raison et par l'esprit du Système. Mais dites-vous , cet enfant ne méritoit donc pas tous les éloges dont on l'a comblé , puisqu'il ne sçavoit guere que des choses dont on peut se passer dans les Classes et qu'il étoit reculé sur le reste. Mauvais raisonnement ,  
 permettez

permettez-moi, Monsieur, de le dire, tant que la Méthode vulgaire ne prouvera pas que la route de la composition est la plus simple, la plus facile, et qu'il est plus aisé de parler et de composer d'abord une Langue, qu'il n'est aisé de commencer par la provision des mots et des idées de cette même Langue; car enfin est-il rien de plus nécessaire à un Enfant que l'on destine aux Belles-Lettres? est-il rien en même temps qui doive lui faire plus d'honneur et qui puisse mieux lui ouvrir la porte des Sciences que de sçavoir lire couramment le François, le Latin, le Grec et les Manuscrits, être au fait de l'élémentaire du distinctif des caracteres de l'écriture, et de l'Orthographe, connoître tous les caracteres employés dans l'impression, sçavoir les premières opérations d'Arithmétique, avoir dans la tête les principales époques et tous les grands Evenemens de l'Histoire et de la Fable, être versé dans la Géographie et dans la Sphere, posséder son Rudiment Tipographique et avoir déjà fait dans ses versions cent et cent fois l'application des principales Regles de la Syntaxe, Sçavoir; enfin une quantité prodigieuse de mots François et Latins, et entrer aisément dans l'explication des Auteurs? Tout cela, dis-je, joint au goût de l'étude et des Livres, ne fait-il point un commencement d'éducation très-estimable dans un Eleve de sept ans? Est-il d'ailleurs pour lors moins propre aux études que l'Enfant de la Méthode vulgaire, vuide de toutes ces connoissances? Voilà, je le repete, où en étoit l'Enfant dont nous parlons; il est vrai qu'il n'en sçavoit pas davantage, aussi n'a-t'on pas dit que ce fût un prodige classique, encore moins qu'il dût tout sçavoir, mais on a montré plusieurs fois qu'il étoit au fait de tous

les

les élémens que l'on jugeoit nécessaires, et que l'on vient d'exposer en gros, et l'on croit que cela méritoit bien les louanges qui lui ont été prodiguées par ceux qui sans préjugé ont vû ses progrès littéraires. Si l'Enfant de sept ans avoit continué encore un an selon le Système du Bureau, il auroit été plus fort sur la composition des Thèmes, et peut-être que pour lors vous lui auriés pardonné de sçavoir tant d'autres choses que vous convenez ignorer vous-même. C'est donc la faute des parens, qui sans choix, et indifferens sur l'éducation, sacrifient leurs Enfans Tipographes entre les mains des Maîtres de la Méthode vulgaire, que vous admettez toujours pour premier principe contre nous qui n'en convenons pas.

Je m'aperçois que ma Lettre devient longue, c'est pourquoi, Monsieur, je finis par vous dire que la superiorité de notre Méthode consiste encore en ce qu'il n'y a point d'Enfant si inepte, à qui nous ne puissions aprendre avec le temps une infinité de bonnes choses, et sur tout à qui nous ne donnions du goût pour l'étude, au lieu que les trois quarts des Enfans montrés à l'ordinaire n'apprennent presque rien qui soit de quelque utilité et n'apprennent qu'avec un affreux dégoût, qu'ils conservent toute leur vie pour les Livres et même pour les gens de Lettres.

Au, reste ce que je dis ici de l'avancement des Enfans Tipographes, ne doit guere s'entendre que de ceux qui commencent de bonne heure et qui continuent au moins jusqu'à ce qu'ils sçachent écrire; car après tout nous ne donnons point la science par infusion, ce n'est que par des opérations fréquentes et long-temps réitérées; ainsi nous ne nous flatons point de faire  
des

des miracles, si ce n'est peut-être qu'en mettant sur nous le poids du fardeau pour soulager les Enfans que les Maîtres de la Méthode vulgaire accablent; qu'en prenant bien de la peine, et en faisant le métier en conscience et en honneur, n'agissant qu'avec beaucoup de circonspection, de patience et d'assiduité, nous venons à bout d'amuser utilement des Enfans qui par leur légèreté naturelle et par la fatalité de mille circonstances nuisibles et fâcheuses, dans lesquelles ils se trouvent d'ordinaire au milieu des Domes- tiques, n'ont toujours que trop d'éloignement pour les exercices de la Litterature.

J'espere, Monsieur, que ces raisonnemens, joints aux experiences que vous avez vûes et que vous pouvez aller voir chés M. Hebert, Introd- ucteur des Ambassadeurs, et chés M. Chompré le cadet, que ces experiences dissiperont vos craintes et vous convertiront tout à-fait à la Ti- pographie. Cependant si vous êtes de ces gens qui se défient de leurs propres lumieres et qui ne se déterminent que sur la multitude des exemples et sur des autorités respectables, nous avons encore sur cela de quoi vous satisfaire. Ce sera pour une autre Lettre. Je suis en atten- dant, &c.



**L**E Poëme sur la Fayence, que nous avons donné dans le Mercure de Juillet dernier, a amusé agreablement, comme on nous le marque de plusieurs Endroits. Il a fait plus, il a merité d'être traduit en Vers Latins par un Poëte du premier

OCTOBRE. 1735. 216  
premier ordre. Les connoisseurs et les amateurs du Beau seront bien-aises de trouver ici cette Traduction.

## VASA FAVENTINA

### CARMEN.

Vasa, faventinis orta olim in mœnibus, aude  
Musa, per ora virum læto diffundere versu ;  
Mirum opus ! Italiæ pertæsum transiit Alpes,  
Attonitas, et se Nivernis contulit oris,  
Unde suos longe trans æquora vulgat honorem,  
Divitiis gaudens atque auri cæcus amore,  
Carpebat Plutus dictis mordacibus Artes  
Palladas ; alieni, inquit, non indiget aurum  
Argentumve operis ; per se satis ipsa reudent,  
Nec decoris quidquam labor aut industria possit  
Adjicere ; at Pallas generoso concita fastu,  
Materiam serva dicem tibi ; non ego vilem  
Desperem Argillam splendescere posse, peritis  
Dum modo tractetur manibus ; quidve aurea  
tantum  
Dona juvant homines ? auri non indiget usus.  
Dixerat, et geminas coalescere cogit in unam  
Solertèr glebas ; totam in (a) proplasmate mo-  
lem  
Deinde locat, manibus que premit circum om-  
nia dextris,

(a) *Le Tour.*

Dum

Dum famulante pede interea se machina torque,  
 Continuo, et certos peragit versatilis orbes,  
 Fervet opus; docilis manibus parere magistris,  
 Perficitur moles, habitusque exercita jussos  
 Induit; ast (oculos num ludit amabilis error?)  
 Mille sibi rapido succedunt ordine vasa  
 Attonitam grato aspectu recreantia mentem.  
 Illa quidem primo fluitant infirma sub ortu;  
 Lentus ubi vapor aufugit, consistere discunt,  
 Deinde ollis justo sensim venit ignis ab æstu  
 Durities, crescitque decor; sed vasa filignas  
 In species abiisse parum est, ni perlita dulci  
 Encausto (a) niteant, ac demum picta, colores  
 Exhibeant varios; formosi solis ab ipso  
 Sidere splendores Encaustum haussisse decoros  
 Credideris, tanta est formosæ gratia lucis!  
 Dum Pluti contempnit opes Industria, Pallas  
 Illud opus peragit; plumbo, stannoque, perustis  
 Immiscet bene cauta sales, vilemque (b) sa-  
 burram.

Tota simul moles violento liquitur igne,  
 Et latere aut saxo fit durior; ictibus inde  
 Commolitur crebris, fluidi dum more Metallii  
 Lentescat, niveosque imitetur tota cremores;  
 Singula tum medio merguntur vasa fluento.  
 Mox variâ solers illudit imagine Pictor,  
 Encausto molles pueri, facilesque puellæ

(a) *L'Email.*

(b) *Le Sable blanc.*

Stant

Stant medio, mixtosque jocos per gramen amore,  
 Insultare solo videas, modo Tempia Tonanti  
 Insurgunt, facilem eliciunt modo ludicra risum  
 Commenta; hic variis pinguntur floribus horti,  
 Porticibus longis illic augusta patescunt  
 Atria, priscorum Monumenta antiqua virorum;  
 Pictorum ille Pater Raphaël, qui maxima qua-  
 que  
 Pingeret, et fragili varias in vase figuras  
 Interdum effinxit, tantosque peritus honores  
 Indidit, ut fieret limus pretiosior auro.  
 O legitis qui sacra viri vestigia tanti,  
 Pictores, animis ardetis recentibus; artem  
 Parthasiam incolite, et totis incumbite curis;  
 Fors laudis veniet quoque pars aliquanta futurae,  
 Sat necdum suus est filignis vasibus omnis  
 Partus honor; mediis iterum, Vulcane, caminis  
 Irrue; continuos si non caluere per ignes,  
 Encausto decrit sua forma, suumque colori  
 Cyaneo (a) decus; at postquam concoxit utrum-  
 que  
 Ignis, et encausto infudit se cyanus, ô Dii!  
 Ut blandum radiant, ut amicâ luce refulgent!  
 An memorem quam multiplici vas fœcile cultu  
 Gaudeat? an tenuis coner describere vates  
 Encausto ut vario, variâ ut vernigine Pallas  
 Tingere vas docuit? num flayum, Musa, colo-  
 rem

(a) *L'Azur.*

Concretum

2264 MERCURE DE FRANCE

Concretum è (a) stibio , quod , quanquam per-  
fida sæpe

Munera fert domino, Chemicus reclinis adorat  
An viridem natum venire , an Mavorte creatum  
Patre nigrum , rubeumve canam quem dulcibus  
ipsa

Desuper infundens largitur Pallas alumnis ?  
Sed quid ego hæc autem ? ..... Mercator mille  
labores

Exigit , et nostris gaudens allabirur eris ,  
Nivernas ut opes , et nostrum ( nostra reportan-  
Vasa ) ferat nomen latera usque per ultima  
Mundi ;

Quis credat ? magnæ princeps Lütetia Gentis ,  
Londiaumque , jugi impatiens , afferre tributum  
Niverno properant, et vectigalia solvunt ;  
Pastorumque Casæ , Regumque Palatia nos-  
tris

Muneribus decorata nitent ; his utitur ultro  
Nobilis et dives , sapiensque , virentibus hortis ;  
Seu nitidum placeat , mensis-ve dedisse lepor-  
rem ,

Et dites patinas et vasa argentea novit-  
Vincere Niverni simplex et munda supellex.  
Invidus obliquo felices Palladis ausus  
Lumine dum cernit Plutus , si plurima , dixit,  
Est operi , at saltem fragilisque et fluxa venus-  
tas.

Tum Pallas , facilem , fateor , mea vasa ruinam

(a) *L'Antimoine.*

Perpetiuntur

Perpetuantur , ait , sed multo venditur auro

Cristallus , quanquam fragilis , cum lumine  
blandis

Encaustum recreat radiis , pretiosius inde

Crediderim , quò sit diffringi promptius ; ipsa ,

Artis opus tantæ ; vilescant (a) sinica vasa

Si fiant solida ; incassum tua , Plute , per auras

Probra volant, quanquam solido nec vasa tenore

Nostra carent ; non sic auro sua forma , de-  
cusve

Hæret ut Argillæ ; æternos Argilla colores

Concipit , et quamvis rupesque , metallaque

Tempus

Deterat, Encaustum et cyanum haud corrumpere  
possit :

Sic olim ætheream finxit nova vasa per artem ,

Sic ulta est Pallas contemptæ opprobria famæ

Mortales lucro cœlestem apponitis iram ;

Diva suos peperit vobis irata labores

T. D. B. J.

(a) *La Porcelaine.*



**LETTRE**



*LETTRE de M. Maillart, Avocat,  
à M. D. L. R. sur le Grand Voyage  
de Jerusalem, &c. imprimé en 1517.*

**J**E vous communique, Monsieur, mes  
Reflexions sur un Livre imprimé à  
Paris en 1517. que j'ai acquis depuis peu.  
Il commence par ces mots: *Le Grant  
Voyage de Jherusalem.*

Au feuillet 3. commence le Prologue  
de la maniere suivante.

» A très haulte , très chrétienne , et  
» très redoubtée Princesse , la ROYNE de  
» France , MARGUERITE , ma très souve-  
» raine Dame, en notre Seigneur JHESUS:  
» humble salut , et grace parfaite. NICOLAS  
» HUEN , humble Professeur en sainte  
» Theologie , Religieux à la Mere de Dieu,  
» Notre-Dame des Carmes du Couvent  
» du *Ponte-Audemer*, et de la feu Roine  
» CHARLOTE , que Dieu absolve , Con-  
» fesseur , et devot Chapelain , et le vo-  
» tre perpetuel subject , et Orateur.

Au folio 3. verso , on lit ce qui suit.

» Vray est , ma très honorée, et sou-  
» veraine Princesse , que j'ai ung petit  
» Euvre composé du PELERINAGE très  
saint

» saint , et le plus méritoire de notre foy  
 » Catholique qui est de Jherusalem : le-  
 » quel, par la misericorde de nostre doulx  
 » JHESUS, ceste année passée ay accomply.

Au folio 4. cet Auteur finit en ces ter-  
 mes :

» Par telle ordre que vous puissés re-  
 gner très longuement , et avoir géniture  
 » du Noble Roy le plus des fleurs de lis,  
 » tout vertueux , et Recteur glorieux.

*Reflexions sur ces Extraits.*

1. MARGUERITE. C'est Marguerite d'Au-  
 triche , née le 10. Janvier 1479. stile an-  
 cien , du Mariage de *Maximilien I.* Duc  
 d'Autriche , puis Empereur , et de *Ma-  
 rie* , heritiere de Bourgogne.

2. Après la mort de la Duchesse *Ma-  
 rie* , arrivée à Bruges en Flandres , le 27.  
 Mars 1481 avant Pâques , les Flamans  
 envoyèrent proposer au Roy Louis XI.  
 le Mariage de leur Princesse Marguerite,  
 avec le Dauphin Charles , né le 30.  
 Juin 1470.

3. Ce Mariage fut arrêté par le Traité  
 de Paix fait à Arras , nommée alors  
 FRANCHISE , le 23. Decembre 1482.

4. En vertu de cette Paix , la Princesse  
 Marguerite fut élevée au Château d'Am-  
 boise.

C 5.

5. Par le décès du Roy Louis XI. arrivé au Château du Plessis lez Tours , le 30. Aoust 1483. le Dauphin devint le Roy Charles VIII.

Voila pourquoi , en 1488. l'Auteur du Voyage de Jerusalem , nomme Reine, la Princesse *Marguerite*.

6. Mais cette destination n'eut pas lieu , puisque le 16. Decembre 1491. le Roy Charles VIII, épousa à Langez en Touraine , *Anne*, Heritiere de Bretagne.

7. La Princesse Marguerite d'Autriche ne fut remise aux Députés de son Pere Maximilien I. et de son Frere l'Archiduc Philipe, qu'en execution de la Paix faite à Senlis le 23. May , 1493.

8. La Princesse Marguerite fut promise à Don JUAN d'Arragon , qui deceda le 4. Octobre 1497.

9. Comme elle faisoit par Mer le voyage de Flandres en Espagne , une tempête survint qui donna lieu de lui attribuer ce distique.

CY GIST MARGOZ , Noble Damselle  
Deux fois mariée , et morte Pucelle.

10. Neanmoins , le 27. Octobre 1501. cette Princesse Marguerite d'Autriche épousa Philibert II. Duc de Savoye , decédé le 10. Septembre 1504.

11. Cette Princesse étant devenuë veuve , prit possession du gouvernement des Pays Bas le 18. May 1507. et elle deceda à Malines le 1. Decembre 1530.

12. C'est la même Princesse qui conclut le Traité entre la France et l'Espagne, à Cambray le 5. Août 1529.

13. Ce fut cette Princesse Marguerite , qui fit bâtir la belle Eglise de Notre-Dame de Brou, auprès de la Ville de Bourg en Bresse , laquelle fait l'admiration des voyageurs.

14. *Charlotte* de Savoye étoit la seconde femme du Roy Louis XI. et elle deceda à Amboise le 1. Decembre 1483. c'étoit la Mere du Roy Charles VIII.

15. Au folio 7. l'Auteur dit , qu'il a fait le Voyage de la Terre Sainte , avec *Monseigneur l'Evêque de Cambray*.

C'étoit alors *Henry de Berghes* , qui prit possession de cet Evêché en 1482 , et mourut le 7. Octobre 1502.

16. Si l'Auteur du *Grand Voyage de Jerusalem* eût caracterisé davantage les personnes qu'il a énoncées dans son Prologue , je ne me serois pas donné la peine de les faire connoître au Public. De-là , je conclus que ceux qui écrivent ne devoient pas avoir pour objet , le seul tems, où ils communiquent leurs Ouvrages au

C ij Public,

2170 MERCURE DE FRANCE  
Public , mais instruire les temps futurs ,  
des événemens qu'ils ont jugé dignes de  
remarques.

Je suis Monsieur , &c.

*A Paris le 17. Juin 1735.*



## LE PANIER ,

### EGLOGUE.

**P**our gagner les faveurs d'une jeune Mai-  
tresse

Un Amant excité par sa folle tendresse ,  
Présente à pleines mains l'argent et les rubis ;  
Une Fille souvent met ses charmes à prix ;  
Detestables presens , enfans de l'avarice  
Et de la volupté sa fidèle complice !

L'Amour n'exige point ces malheureux tributs ,  
Il demande le cœur et ne veut rien de plus.

J'aime , disoit Tirsis , la charmante Lisette ,  
Du present de mon cœur je la crois satisfaite ;

Que voudroit-elle encor ? mes troupeaux et mon  
chien ?

Quand on donne son cœur , on ne reserve rien ;  
Si je fais des presens , c'est pour suivre l'usage ,  
Non, pour la meriter , mais pour lui rendre hom-  
mage ;

Je

Je lui donne des Vers , je presente un bouquet  
 Formé de violette ou de simple muguet ;  
 Je lui donne un oiseau que j'enleve à sa mere ,  
 Et que j'instruis exprès pour plaire à ma bergere ;  
 Je lui donne des fruits , fruits cueillis de ma  
 main ,  
 Fruits où paroît encor la fraischeur du matin ;  
 Je presente aujourd'hui ce Panier à Lisette ;  
 Si l'on regarde l'art cette Piece est parfaite ;  
 Mæris sur ce Panier plaça tout son sçavoir ,  
 Aminte de sa main croyoit le recevoir ,  
 Et même pour avoir du don la preference  
 Aminte lui promît un baiser par avance ;  
 Je ne lui promis rien ; sans espoir de retour ;  
 Il me fit ce present et je l'offre à mon tour.  
 Et de jonc et d'écorce un subtil assemblage  
 Fit ce Panier , la fleur des Paniers de notre âge ;  
 Sur ce galant Panier Mæris ingénieux  
 A tracé mille objets pour amuser les yeux ;  
 Il y peignit d'abord une jeune Bergere ,  
 Deux Bergers sont près d'elle assis sur la  
 fougere ,  
 Elle prête l'oreille à ces deux concurrens ,  
 Et reçoit de tous deux l'hommage en même-  
 temps ,  
 Paye l'un d'un souris , et l'autre d'une œillade ;  
 Cupidon cependant se tient en embuscade ,  
 Ce Dieu rit en secret de la credulité .  
 De deux Amans que trompe une jeune beauté .

C iij Sous

Sous ces ormes l'on voit une danse légère ;  
 Là, plus d'un Berger tient la main de sa Bergere ;  
 Et la danse et le chant croissent encor les feux ;  
 L'Amour dans cette fête entre-mêle ses jeux ;  
 On n'y rencontre point l'importune tristesse ;  
 On voit dans tous les yeux la joye et la ten-  
 dresse ,

Les vœux sont satisfaits ; ces vœux sont inno-  
 cens ;

La pudeur ne craint rien dans ces doux passe-  
 temps.

Voyés ce Peuplier qui couvre une fontaine ;  
 J'aperçois tout auprès le malheureux Philene ,  
 Il pleure , mais ses pleurs ne lui servent de rien ,  
 Amarillis en rit et caresse son chien.

Regardez ce Berger qui s'occupe à la chasse ,

Il suit avec ardeur un Lievre à la trace ;

Sa Cloris cependant par lui placée exprès  
 Dans le coin d'un buisson veille sur ses filets.

Dois-je expliquer ici la cinquième figure à

D. mon voisin. Hilas elle peint l'avanture ,

Il surprend Philomele avec un autre amant ,

Vous voyez sa douleur et son étonnement ,

Hilas de son épieu veut percer Philomele ,

L'Amour retient son bras et sauve l'infidelle ;

Un Berger tout auprès joüe à colin maillard ,

Conduit par son amour plutôt que par hazard

Il saisit sa Bergere , elle fait la surprise ,

Elle auroit du regret qu'une autre eut été prise.

Maris

Mæris sur ce Panier peignit bien d'autres jeux ;  
 Les dépités insensés d'un amant malheureux ,  
 Le doux sort d'un Berger qui commence de  
 plaire ,

Les dégouts d'un amour qui n'a rien de con-  
 traire ;

Mais sur ce point , Mæris , je veux te corriger ;

Mæris , tu juges mal de l'amour d'un Berger ;

Crois-tu que les faveurs le rendent infidelle ?

Une fille qui m'aime en est-elle moins belle ?

Vois-tu le laboureur abandonner ses champs ;

Quand la blonde Cérés le comble de presens ?

Nous vois-tu des jardins dégoutés , quand Po-  
 mone

Enrichit de son fruit celui qui les ordonne ?

Le dégout ne suit point les fidelles amours ,

Mæris , quand on nous aime il faut aimer tou-  
 jours.

*Pierre de Frasnay.*





*LETTRE à M. l'Abbé\*\*\*, Auteur de la Traduction Françoisé des Cantiques Armeniens, &c. inserée dans l'Article LXXXIII. du Journal de Trévoux, mois d'Août 1735.*

**J'**Ai senti du premier abord, Monsieur, l'avantage considerable que les Lettres sacrées et profanes retireront incessamment de la découverte de l'Arménie Litteraire, dès que la Providence aura bien voulu vous mettre en état de continuer la pénible carrière que vous ouvrez aujourd'hui ; et je suis persuadé que les avantages seroient encore plus grands si nous connoissions bien le Japon Litteraire, les Terres inconnuës Litteraires, et s'il est permis de le dire, toutes les Planetes Litteraires. J'ai été agréablement surpris de ce qu'une Nation que nous avons regardée jusqu'ici comme un Peuple barbare, a produit depuis le cinq jusqu'au quinzième siècle plus de gens de Lettres à proportion que l'Europe entière n'en a fourni pendant cet espace de temps. Notre surprise seroit bien plus grande en aprenant que les Habitans de la Lune commencent peut-être les études

des

des par où nous les finissons ; on ne sçau-  
roit se former de trop grandes idées de  
la moindre partie de l'Univers.

J'ai vû des Rois et des Princes de cette  
sçavante Nation de l'Armenie, non-seu-  
lement aimer et proteger les Lettres ;  
mais les cultiver eux mêmes et ne dédai-  
gner ni la Théologie, ni la Poësie, ni la  
Grammaire. J'ai été charmé d'apercevoir  
en Arménie des Théologiens, des Commen-  
tateurs de l'Écriture, des Controversis-  
tes, des Philosophes, des Astronomes, des  
Historiens, des Grammairiens, des Fabu-  
listes, des Sçavans versés dans la con-  
noissance des Langues Hebraïque, Cal-  
daïque, Siriaque, Arabe, Persanne, Ibé-  
rienne, Albaniene, Grecque, Latine, &c.  
Peut-être que dans d'autres Planetes les  
sciences sont différentes des nôtres, je veux  
dire que leur Philosophie naturelle roule  
sur des objets différents des nôtres.

Par le mot de *Poësie*, comme vous ;  
Monsieur, je ne crois pas que l'on doive  
entendre ici ce langage qui tire une par-  
tie de son mérite d'une certaine mesure ré-  
glée par la quantité, comme chés les Grecs  
et chés les Latins, où cette sorte de vers  
dont les graces consistent en partie dans  
la rime, comme parmi les Barbares, les  
Paysans, et les Enfans. On doit donc pren-

C v dre

2178 MERCURE DE FRANCE  
 degrés de la voye insensible. Nos Poëtes  
 François dans le besoin n'augmentent-ils  
 pas les sillabes d'un mot ? comme lors-  
 qu'ils écrivent *encore* , *avecque* , &c.  
 pour *encor* , *avec* , &c ? Cette espece de  
 nombre et d'harmonie se forme , dites  
 vous , par le secours de la voyelle auxi-  
 liaire *i* , qu'il a soin de placer en diferens  
 endroits pour donner du corps aux mots  
 et pour en rendre la prononciation plus  
 agreable. Or pour faire bien entendre en  
 quoi consiste cette sorte de nombre, vous  
 nous aprenés que dans les mots Armé-  
 niens une grande partie des consonnes est  
 très-souvent destituée de voyelles ( que  
 l'on supplée pour la plupart quand on veut  
 les prononcer ) mais qui ne sont point  
 exprimées sur le papier quand on écrit en  
 Prose.

Pour faire comprendre cela , vous do-  
 nez l'exemple suivant dans le mot *Hind-  
 stann* qui signifie le *Pais de l'Inde* , il ne  
 se trouve, comme on le voit, que la seule  
 voyelle *a* parmi sept consonnes. Le Poëte  
 peut d'abord laisser ce mot tel qu'il est ,  
 et ne le compter tout entier que pour  
 une seule sillabe , mais à l'aide d'un *i* au-  
 xiliaire , il est le maître d'en faire un mot  
 de deux sillabes *Hindstann* ou de trois  
*Hindistann* , ou enfin de quatre *Hindis-  
 tannique* ,

*tanine*, &c. De là vient aux Poètes d'Armenie la facilité de faire des Vers qui prérent, qui s'allongent, ou se raccourcissent selon le besoin, avantage qui donne avec poids et mesure la prononciation douce, tendre et nombreuse, en ajoutant une des plus délicates et des plus riantes de toutes les voyelles qui est *i* au lieu que, s'ils veulent peindre des objets tristes, éfrayans et terribles, ils laissent leurs mots dans la rudesse et l'âpreté qui leur est naturelle. Cet avantage me paroît considerable, et c'est peut-être de-là qu'est sorti l'ingénieux et fécond *Barbara celarent*, *Datisi*, &c. et le système des Vers redondans.

Un autre avantage que ces Poètes trouverent dans cette augmentation de sillabes, fut de donner aux Musiciens une plus grande facilité de placer les notes nécessaires à la mesure, au mouvement, et au caractere de leurs compositions &c. effectivement sans ce secret les Musiciens étoient bien embarrassés, car il semble que la Musique ne roule que sur les voyelles; or comment marquer les notes s'il n'y a point de voyelles dans une syllabe et dans un mot, comme dans le mot *ST*, ou sur la lettre *M*. du mot *Hypermetre*? on mettra la note sur la consonne,  
cela

cela se peut en écrivant sur une ligne horizontale comme nous ou comme les Hebreux ; mais si de temps en temps on écrit en zigzac et en tout sens comme en bien des langues , le Musicien doit être aux expédiens ; c'est aux Orientaux à nous l'apprendre.

Croyez-vous , Monsieur , qu'on puisse parler aucune langue du monde sans le mélange des sillabes longues ou breves ? et sans le mélange des sons graves ou aigus ? en un mot sans accens ? Ne peut-on pas déplaire à l'oreille par une prononciation douce et fade sur le même ton, sur la même voyelle , autant et plus que par une prononciation mâle , forte , mais variée ? quoiqu'une langue n'exprime pas les voyelles sur le papier , en sont-elles plus muettes dans la prononciation ? Qu'on prononce les voyelles apprises par tradition ou autrement , en sont-elles moins voyelles et ame du discours ? Peut-on prononcer les consonnes Armeniennes sans le secours des voyelles sous entendues ? et quelle règle a-t'on pour le choix des voyelles non exprimées sur le papier ? Dans votre mot *Hndstadnn* , par exemple , peut-on aspirer la lettre *h* sans voyelle ? peut-on distinguer sans voyelle si le *n* est nasal ou consonne ? peut-on  
sans

sans voyelles faire entendre les lettres *d*, *s*, *t* & *n*? Pour lire ce mot à la françoise et selon la Methode du Bureau Typographique, ne faudroit-il pas dire le plus rapidement qu'il seroit possible, *Hendestanne*, ou *Henedecetanne*? or pour lors il seroit vrai de dire qu'on articule cinq ou six sillabes phisiques et réellement distinctes : comment concevoir donc qu'un Armenien peut n'en faire qu'une sillabe? il semble y en avoir au moins deux gramaticales, puisque c'est un mot composé de deux autres mots, sçavoir du mot *Hnd* et du mot *Siann*. Comment pouvoir exprimer, prononcer et chanter deux mots en une seule sillabe? on pourra voir des mots plus rudes à prononcer dans l'alphabet Latin et dans l'alphabet François du Sistême Typographique, leçons 46. 47. 103. 104. 107.

A propos d'alphabet Arménien je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien nous dire dans la suite, d'où vient que pour en donner la dénomination, on prodigue à la plûpart des lettres plusieurs voyelles et plusieurs consonnes, pendant que l'on est si retenu dans la pratique des voyelles pour le discours écrit? Pourquoi, par exemple, ajouter la sillabe

*ib*

2182 **MERCURE DE FRANCE**  
*ib* à la denomination de l'*A* ; *en* à la denomination du *B* ; *im* à la denomination du *gh* ; *ioun* pour le son du *L* ; *ioun* pour le son du *H* ; *iour* pour le son du *ph* , &c. on doit dire la même chose des Alphabets Hebreux , Arabes , Grecs , &c. pour quoi depuis tant de siecles montrer si peu de jugement sur les premiers élemens des lettres ? l'Auteur de la *Bibliothèque des Enfans* a déjà répondu à ces sortes de questions , et voici la reponse du R. P. Castel sur les nouveautés. » Les principes qui ont enfanté une decouverte , » devroient sufire pour la démontrer ; » mais une decouverte est une nouveauté , elle se revele peu à peu à un Auteur , au lieu qu'elle aparoit brusquement au Public ; elle a beau être munie de tous ses passeports , certificats » et attestations de verité , de certitude , » d'evidence même , c'est sa vraisemblance , c'est sa possibilité qu'on commence » par lui contester. Il lui faut donc raison et demi , et demonstration sur demonstration , pour passer. J'ai l'honneur d'être , &c.



**ESSAI**



*ESSAI sur les Bucoliques de Virgile.  
Sujet de la seconde Eglogue.*

**L**E Poëte doit être sage ;  
Pour ses Vers il importe peu ;  
Ils n'auroient ni grace ni feu ,  
Sans cet air de libertinage.

C'est par cette maxime , à la vérité fort relâchée , que Pline le jeune cherche à se justifier d'avoir composé quelques bagatelles sur des sujets un peu trop libres ; et comme si les fautes de ceux qui nous ont précédés , pouvoient excuser celles que nous commettons , il prie son ami de se ressouvenir qu'avant lui les Grands Hommes et les plus austeres, s'étoient quelquefois livrés à de pareils amusemens et qu'ils n'avoient pas toujours choisi leurs sujets au gré d'une Lucrece. Pline lui-même n'étoit pas moins recommandable par la pureté de ses mœurs , que par la beauté de son génie ; et pour avoir égayé son loisir par des Vers tendres , il ne doit pas passer pour un homme épris d'une passion détestable.

A Dieu

A Dieu ne plaise que nous jugions Virgile plus coupable que lui. Nous regarderons cette Eglogue, comme un libertinage d'esprit. L'esprit Poétique est souvent libertin, mais un peu de folie se pardonne aux Poètes. Cet Ouvrage est un des premiers que Virgile ait composés dans le génie pastoral ; ce qui pourroit le faire présumer, c'est que dans la cinquième Eglogue, v. 85. où sous le nom de Ménalque, il fait hommage de sa Flute au Berger Mopsus, qui est Auguste lui-même, il lui dit en la lui présentant. . . *Daignez accepter cette Flute ; elle m'a prît autrefois à chanter ; le Berger Coridon aimait passionnément le bel Alexis.* Virgile paroît avoir eu dessein en la composant d'imiter Théocrite, et l'on peut dire qu'il n'est point inférieur à son modèle.

Il le suivit dans sa carrière,  
Et son Emule il se rendit  
Sans se rendre son plagiaire.

Il regne par tout dans cette Pastorale une délicatesse de sentimens charmans et une beauté d'expression admirable. Heureux si le choix de son sujet ne se sentoît un peu trop de la corruption de son siècle !

TRA-

## TRADUCTION.

*Formosum Pastor.*

Le Berger Coridon aimoit passionné-  
ment le bel Alexis ; celui cy sentoit la  
même ardeur pour Jolas. Ainsi l'infor-  
tuné Coridon aimoit sans esperance. Son  
seul soulagement étoit de venir souvent  
à l'ombre de ces Hêtres ; là il aprenoit  
aux Echos des Montagnes et des Forêts  
le trouble de son ame, et il exhaloit sa  
douleur en des plaintes inutiles.

*O crudelis Alexi.*

Cruel Alexis, disoit-il, vous n'êtes  
point touché de mes tristes regrets, vous  
êtes insensible à ma peine, votre cruau-  
té va me donner la mort. A cette heure  
les Troupeaux sont à l'ombre et goûtent  
le frais, les Lézards même se cachent dans  
les buissons. Les Moissonneurs ne pou-  
vant plus résister à une chaleur si exces-  
sive, prennent chés eux du repos, tan-  
dis que Thestile aprête le dîné, et qu'elle  
pile de l'ail et du serpolet pour leur en  
faire un ragoût. Cependant pour vous  
trouver, je ne crains point de m'expos-  
er aux ardeurs d'un Soleil brulant, je  
cherche par tout les traces de vos pas, et  
le silence des Bois n'est interrompu que  
par le chant des Cigales et par mes gé-  
missements.

2188 MERCURE DE FRANCE  
vous des Violettes et des Pavots, elle  
y joint le Narcisse et l'Anethe, dont  
l'odeur est si douce; les couleurs de ses  
Bouquets sont agréablement diversifiées,  
elle releve les Hyacinthes par le Souci,  
elle y entremêle du Romarin et des fleurs  
d'un parfum agréable. Je vous servirai  
aussi mon présent, ce seront des Coins  
fraîchement cueillis, des Chataignes,  
fruit exquis au goût de mon Amaryllis;  
j'y joindrai des Prunes d'un jaune doré;  
pour donner plus de grace à ces fruits  
je les entrelasserai de branches de Lau-  
rier et de Myrte, qui ne le cede en rien  
au Laurier, et dont le mélange répan-  
dra une agréable odeur.

*Rusticus es, Coridon.*

Vœux impuissans ! infortuné Coridon,  
tu n'es qu'un Berger qu'on méprise,  
les présents ne touchent point Alexis;  
et quand tu ferois des efforts pour le  
gagner, par-là Jolas l'emporteroit tou-  
jours sur toi. Hélas ! Qu'ai je prétendu par  
mes empressements ? Le vent du Midi a  
desseché mes fleurs, les Sangliers ont  
troublé la clarté de mes Fontaines; en  
un mot j'ai tout gâté. Que faites vous,  
cher Alexis ? Quelle est votre folie de  
m'éviter ? Les Dieux même ont habité les  
Forêts ; Pâris, le beau Pâris a été Berger.  
Que

Que Pallas se plaise dans les Villes, qu'elle a élevées ; pour nous , préférons le séjour des Forêts à tout autre séjour. Comme on voit la Lionne après le Loup , le Loup poursuivre la Chevre , la Chevre chercher le Citise ; avec la même ardeur je ne cherche , je ne veux que vous , ainsi chacun cede au penchant qui l'entraîne ; vous le voyez , déjà les Boeufs fatigués ramenant leur Charuë , le Soleil se retire et fait croître les ombres de moitié ; le Laboureur va goûter du repos , le Soleil va se reposer ; et moi je me consume toujours en de vains désirs , je ne trouve point de relâche à ma peine ; hélas ! y en a t'il du repos pour un Amant malheureux ?

*Ah ! Coridon , Coridon !*

Ah ! Coridon , Coridon , quelle est ta folie ? à quoi penses-tu ? Les Ormeaux ne sont point émondés , les Vignes ne sont qu'à moitié taillées , et que ne m'occupai-je plutôt à faire quelques ouvrages de jonc ou d'ozier , dont chaque jour j'ai besoin. Console-toi , si Alexis te méprise , tu en trouveras un autre.

*L. M. D. C.*

*A Paris le 6. Septembre 1735.*

*La suite pour un autre Mercure.*

L'Enigme de Septembre a été faite sur la *Quinte de Valet au jeu du Piquet*, contre une *Quatrième de Roy*. Les trois *Logogryphes* doivent s'expliquer par *Méthode*, *Ramage*, *Pieton*. On trouve au premier *Mode*, *Ode*, *Thème*, *Mot* et *Thé*. Au deuxième, *Rage*, *Mer*, *Mage*, *Ame*, *Agar*, *Rame*, *Amer*, *Marge*; et au troisième, *Pie*, *Ton*, *Pot*.



## E N I G M E.

Pour tirer de moi du service,  
 Il faut m'appliquer au suplice;  
 On me brule la tête, et ce tourment nouveau  
 Me fait aussi tôt fondre en larmes,  
 Il m'oblige à porter les Armes  
 Au gré de mon propre Bourreau.



## L O G O G R Y P H E.

Dans mon plein je suis fruit, par lambeaux  
 une Ville;  
 Une Riviere, un lieu de rafraichissement.  
 Tel passera pour malhabile,

Qui

Qui de moi sur le champ ne fera dénoüement.  
 Un nombre d'autres mots se donnent à la vüe  
 Qu'on doit voir clairement, si l'on n'a la berluë;  
 Une seconde Ville; un Saint; un Air cuisant;  
 Une Province froide; un Arbre haut et grand;  
 Un terme de mépris; un autre d'arrogance;  
 Un homme noir; le nom de la Reine des Cicux;  
     Une troisième Ville en France;  
     Un nom Latin qui signifie deux;  
     Une Vertu Théologale;  
     Des filoux la grande moisson;  
 Trois Lettres qu'un Puissant étale;  
 Ce qu'Argenteuil conserve avec dévotion;  
 Un agréable fruit; un mot d'Architecture,  
 De moi, Lecteur, te donnent l'ouverture.

A U T R E.

**D**E sçavoir qui je suis, il est presque impos-  
 sible;

Cher Lecteur, ma figure est toujours invisible.

1. 2. 3. 4. ainsi je suis Etre sans corps,  
 Entre ceux qui jamais n'iront aux sombres bords;  
 Je suis d'un Souverain le Ministre fidelle;  
 Je conserve son œuvre et l'ai sous ma tutelle.

2. 1 3. 4. alors j'ai l'Empire des Eaux;  
 Je suis un naturel à tous les animaux;  
 Tous se jettent sur moi, ce n'est que par adresse;  
 Si pour me posséder l'homme vainc sa foiblesse.

D I.

## 2192 M E R C U R E D E F R A N C E

1. 2. Ô l'heureux tems des souhaits empressés !  
Mais à peine être vous que vous disparoissés.

1. 2. 4. je crains d'avoir ta ressemblance ;  
Toujours honni , battu , modele d'ignorance,  
Voilà comme on te traite ; état triste et fâcheux :  
On accable , dit-on , toujours le malheureux.

3. 4. 1. 2. on peut croire que j'ai la forme  
De ces Monstres anciens et de grandeur énorme,

1. 3. 4. je cours si vîte que le vent ;

Aussi tôt que je nais, je cherche le néant ;  
Je vole avec plaisir pour la belle Jeunesse ;  
D'un pas précipité j'emporte la vieillesse ;  
Dans une affliction je suis trop ennuyeux ,  
Je m'écoule trop tôt pour tout esprit joyeux ;

2. 4. en bon Latin je sers de particule ;

Mais si l'on ajoutoit espee de virgule ,

Je suis ce qui jadis n'avoit pas existé ;

Je vois enfin le jour pour un temps limité ;

3. 1. 2. je me prête et remplis la mesure ,

Lorsque je suis gonflé , l'on connoît ma figure ;

Tel a voulu m'avoir qui n'est pas le premier ,

Lecteur , pour deviner ne sois pas le dernier.



• NOU



## NOUVELLES LITTÉRAIRES,

DES BEAUX ARTS, &c.

**I**MPOSTURES INNOCENTES, ou Recueil d'Estampes d'après divers Peintres illustres, tels que Raphaël, le Guide, Carlo-Maratti, le Poussin, Rembrandt, &c. gravées à leur imitation, et selon le goût particulier de chacun d'eux, et accompagnées d'un Discours sur les Préjugés de certains Curieux touchant la Gravûre; par Bernard Picart, Dessinateur et Graveur; avec son Eloge Historique, et le Catalogue de ses Ouvrages. *A Amsterdam, chés la veuve de Bernard Picart, sur le Cingel, à l'Étoile, 1734. in folio.*

Ce Titre est suivi d'un Avertissement de deux pages, dans lequel Madame la veuve Picart s'exprime ainsi.

Les Estampes qui font la principale partie de ce Volume, ont été gravées en divers temps par B. Picart, il rend raison de ce qui l'a engagé à cet Ouvrage dans le petit Discours qui les précède, il comptoit de le mettre au jour

D ij dans

2194 **MERCURE DE FRANCE**  
dans le temps qu'il a plu à Dieu de disposer de sa personne. On apprend par une Note au bas de la page, qu'il y en a quelques unes où il n'avoit point encore mis la dernière main, par exemple, la Bacchanale d'après Raphaël, N°. 2. qui est son dernier Ouvrage; mais, par le conseil de bons Connoisseurs, on a mieux aimé les laisser ainsi, que de risquer d'en voir ôter tout l'esprit, très-peu de personnes étant au fait de cette Gravûre Pittoresque. On a trouvé à propos d'y ajouter son Eloge Historique, aussi-bien que le Catalogue de ses Ouvrages.

La Vie des Hommes qui se sont rendus célèbres dans les Arts et dans les Sciences, interesse toujours agréablement la curiosité des habiles gens, en l'un ou l'autre de ces genres; et plus la Classe dans laquelle ils se sont distingués est petite et peu nombreuse, plus on est ravi de la pouvoir augmenter de quelque Sujet illustre. Qu'il me soit permis de dire que c'est le cas particulier de celui dont il s'agit ici. En effet, un Albert Durer, un Goltzius, un Calot, un Melan; un Chauveau, un le Clerc, sont les principaux et peut-être les seuls de sa Classe; et j'ai quelque lieu de me flater que les Amateurs du Dessin et de la Gravûre,

me sçauront gré de la grossir d'un Sujet qui n'en est nullement indigne, et recevront avec plaisir l'Abregé que je leur donne ici de la Vie et du caractere d'un des plus celebres Dessinateurs et Graveurs de notre temps.

Les questions embarrassantes qui lui ont très souvent été faites par les Curieux d'Estampes, touchant les particularités de la Vie de leurs Auteurs, m'ont particulièrement déterminée ( c'est toujours Mad. Picart qui parle ) à ne me point attirer le reproche d'avoir laissé périr celles qui m'étoient connuës touchant celui-ci, d'ailleurs je m'y trouvois interessée par un endroit trop délicat et trop sensible, pour me refuser à moi-même une consolation si naturelle et si bien fondée, et j'espere qu'on voudra bien user d'indulgence envers une personne plus sensible à sa perte qu'à la gloire de bien écrire, et beaucoup moins dirigée par l'amour propre et la vaine gloire, que par la tendresse et la reconnaissance. J'ose même dire que le Public me doit cette indulgence, puisqu'il m'a l'obligation de presque la moitié des belles productions de B. Picart, dans les vingt dernieres années de sa vie, par les soins que j'ai pris de le débarasser de

D iij toute

2196 **MERCURE DE FRANCE**  
toute autre occupation que de celle de  
son Art.

Pour ne rien oublier de ce qui pou-  
voit contribuer à la satisfaction du Pu-  
blic , et pour honorer la memoire de ce  
cher défunt , j'ai mis son Portrait à la  
tête de son Eloge Historique. Ce Por-  
trait est très ressemblant. On acheva de  
peindre M. Picart, environ un mois avant  
qu'il tombât malade , et dans un temps  
qu'il se portoit parfaitement bien.

L'*Oeuvre* ; ou le Catalogue des Ouvra-  
ges de l'Auteur , a été rangé selon l'or-  
dre des années dans lesquelles chacune  
de ces Estampes a été faite ; mais pour-  
tant en cinq Classes différentes , selon  
l'ordre que l'Auteur avoit tenu lui-mê-  
me dans le Catalogue qu'il en avoit pu-  
blié de son vivant , et dont on a crû ne  
pas se devoir écarter ; et pour ce qui  
regarde les Ouvrages finis avant sa mort  
et qu'il n'a pû mettre au jour lui-même,  
à cause de sa longue maladie , on en a  
fait un article séparé à la fin du Cata-  
logue.

Madame Picart s'excuse sur de bonnes  
raisons de n'avoir pas plutôt donné cet  
Ouvrage , que les Curieux attendoient  
avec tant d'empressement , et fait de  
nouvelles excuses sur le retardement de  
cc

ce qui reste encore à publier. Nous sommes persuadés que, quelque ardeur que l'on ait pour les Ouvrages du celebre B. Picart, les Connoisseurs délicats seront beaucoup plus contents d'attendre un peu plus et qu'on leur donne des Morceaux terminés avec soin, que si on leur donnoit dès à-present des Pieces sans goût, faites avec précipitation et peu dignes du Crayon et du Burin de leur premier Auteur.

Suit un Discours sur les préjugés de certains Curieux touchant la Gravûre. Dans ce petit Ouvrage, Bernard Picart répond d'abord au sentiment de plusieurs Curieux, dont l'opinion est, 1°. qu'on pouvoit distinguer facilement les Ouvrages gravés par les Peintres mêmes, ou par d'autres Peintres d'après eux. 2°. Qu'un Graveur de profession ne pouvoit jamais attraper le goût Pittoresque, &c. 3°. Que les Graveurs modernes ne pouvoient jamais rendre si bien les Tableaux des anciens Peintres, que les Graveurs qui vivoient de leur tems, &c.

Après un mûr examen de ces trois opinions, il paroît à l'Auteur qu'il y a en elles plus de prévention que de réalité. A l'égard du premier sentiment, dit-il, j'ai trouvé qu'il y a des Estam-

2198 MERCURE DE FRANCE  
pes gravées par *Simon Contarini*, d'après  
le *Guide* et d'après *Louis Carrache*, qui  
étoient préférables à beaucoup d'autres  
gravées incontestablement par le *Guide*  
même.

Au second sentiment, l'Auteur opose  
les Estampes gravées par *Gerard Audran*;  
elles sont touchées avec tant d'esprit,  
dit-il, que je doute qu'un Peintre y en  
eût pû mettre davantage. Pour en être  
convaincu, il n'y a qu'à jeter les yeux  
sur les Juges qui sont dans l'Estampe du  
Martyre de *S. Laurent*, d'après le *Sueur*,  
sur le *Pyrrhus sauvé*, d'après le *Poussin*,  
sur l'Enlèvement de la *Verité*, d'après  
le même; sur le *Passage de la Mer Rou-*  
*ge*, d'après *Verdier*, &c. Il est bien vrai,  
dit-il, qu'on pouroit m'objecter qu'il y  
a dans les Figures de devant une fer-  
meté de gravûre que l'on ne trouvera  
dans aucune Estampe gravée par des  
Peintres; mais c'est une perfection de  
plus, et qui ne détruit pas mon opi-  
nion, qui est, qu'il y a dans ces Estam-  
pes-là autant d'esprit, et même plus,  
que dans plusieurs Estampes gravées par  
des Peintres mêmes. Mais comme ces Es-  
tampes sont trop connuës, je me suis  
déterminé à en faire quelques-unes qu'ils  
ne connoissent point, afin de voir s'ils  
pourroient

pourroient effectivement connoître si elles étoient gravées par un Graveur ou par un Peintre.

A l'égard du troisiéme Sentiment, continuë l'Auteur, ceux qui le soutiennent ne prennent pas garde qu'ils confondent la maniere de graver qu'ils sont acoutumés de voir dans ces anciennes Estampes, avec le goût du Peintre ; desorte que quand ils voyent une composition de Raphaël, dont tous les contours sont tracés d'un trait tout égal et bien noir, et d'une gravûre bien fine et bien maigre, sans dégradation, sans rondeur, telles que sont les Gravûres de ces temps-là, ils applaudissent à cela, comme si c'étoit-là le goût de Raphaël, ce qui est très-faux. Ceux qui sont en lieu de le pouvoir faire, n'ont qu'à confronter les Estampes de Marc-Antoine, ou autre, contre les Desseins originaux, comme j'ai eû occasion de le faire à l'égard de plusieurs, et l'on verra qu'ils n'ont rien moins qu'imité exactement.

Après avoir rapporté des Faits historiques, aussi curieux qu'instructifs, au sujet du celebre Graveur, Henry Goltzius, qui de son tems voyant tous les Curieux entêtés et comme enyvres du mérite des Estampes des anciens Maî-

D v. 1115

2200 **MÉRCURE DE FRANCE**  
tres, en grava six, dont les Dessesins étoient de son invention, dans le goût des plus fameux : Deux entr'autres ; sçavoir, l'Estampe de la *Circoncision*, dans la maniere d'*Albert Durer*, et celle des *trois Rois*, dans le goût de *Lucas de Leyde*. Les meilleurs Connoisseurs qui eurent l'habileté et le courage de reconnoître le Burin de Goltzius, ne furent point écoutés, et attirèrent au celebre et ruzé Graveur des discours méprisans, sur lesquels il avoit osé compter, qui faisoient parfaitement son Eloge en le mettant au niveau des plus grands Maîtres.

C'est à peu près dans la même pensée, poursuit *B. Picart*, et pour me récréer, que j'ai fait quelques-unes des Pieces qui composent ce Recueil ; mais je ne prétens pas mettre ces petites bagatelles-là en comparaison avec les Pieces de *Goltzius*, qui sont des Morceaux considerables, tant pour la Gravûre, que pour la Composition. J'ai choisi quelques Dessesins qui n'avoient pas encore été gravés, et je les ai gravés sans les communiquer à personne ; j'en ai fait imprimer quelques Epreuves sur de vieil papier un peu roux ou sale, qui ont depuis été produites et dispersées sous main ; et j'ai eû le plaisir de voir qu'on ne doutoit  
nullement

nullement que ce ne fussent des Estampes gravées et imprimées en Italie.

La premiere de ces Estampes, qu'on appelle ici *Impostures innocentes*, est gravée d'après un Dessein du *Poussin*, qui n'est que croqué et comme fait à la plume; plusieurs personnes l'ont prise pour un Dessein; c'est le N<sup>o</sup>. 44. La seconde N<sup>o</sup>. 41. est une petite Vierge ovale, de *Carle Marat*, cy-devant gravée, presque aussi grande que Nature, à Paris, chés *Etienne Picart*, Pere de l'Auteur. Ceux qui ne connoissent pas la grande Estampe, ont crû celle-ci de quelque Eleve du *Guise*, et d'après ce Maître; et ceux qui connoissoient la grande, ont pris la petite pour un Original, gravé par *Carle Marat* même, aussi-bien que la *Rebecca*, N<sup>o</sup>. 56.

En parlant des Pieces de ce Recueil, je les ai gravées, dit l'Auteur, sans m'arrêter à imiter la maniere de graver de qui que ce soit; mon but a été seulement de rendre les Desseins et d'en conserver l'esprit, autant qu'il m'a été possible. Ainsi je me flate, poursuit-il, que ce que je donne ici au Public, pourra être d'autant plus agréable, que je ne sçache pas qu'aucune des Pieces de cet Ouvrage, excepté huit, ait jamais été gravée.

Dvj Pour

Pour ce qui est des Pièces d'après *Rembrandt*, a'ouïte l'Auteur à la fin de ce Discours, il n'y en a que trois où j'ai cherché à imiter sa gravûre, c'est-à-dire, en tant qu'elle approche de la Maniere noire. Ce sont celles qui sont marquées L. K. et H. parce qu'il me souvient d'avoir entendu dire à M. de Piles, qu'il ne croyoit pas que l'on pût imiter cette Maniere, qui ressemble à la Maniere noire, quoiqu'elle ne la soit pas, puisqu'elle n'est pas faite avec l'Outil à la Maniere noire; et que c'étoit une Maniere toute particuliere à *Rembrandt*; ce qui est vrai, car sans se servir de cet Outil, il faisoit pourtant à peu près le même effet.

On trouve dans ce Recueil huit Estampes gravées d'après *Raphaël*. 2. d'après *Jules Romain* et *André del. Sarte*. 2. d'après le *Parmesan*. 4. d'après *Louis Garrache*. 4. d'après *Antoine Carrache*. 12. d'après le *Guide*. Une d'après le *Dominiquain*. 2. d'après *Cangiage*. Une d'après le *Guerchin*. 2. d'après *Salvator Rose*. 3. d'après *Pietre Teste*, *Cirus Ferus*, et *Carle Marat*. 4. d'après le *Poussin*. 3. d'après le *Sueur*. 3. d'après le *Brun*. Une d'après *Bourdon*. 2. d'après *la Fage*. 2. dessinées et gravées par l'Auteur. Dix Académies d'hommes et femmes, par le même, et onze Morceaux d'après *Rembrandt*. II

Il nous reste à parler de l'Eloge Historique de Bernard Picart, c'est ce que nous ne manquerons pas de faire incessamment, et sa digne et tendre Epouse ne sera pas oubliée.

ABREGÉ de la vieille et nouvelle Géographie augmentée d'une Introduction profitable pour ceux qui commencent, par M. Jean *Hubner*, traduit de l'Allemand, et augmenté de Cartes nécessaires à cet Ouvrage, suivant les Observations de M. de l'Académie Royale des Sciences. *A Amsterdam*, chés R. et J. *Otens*, Libraires et Marchands de Cartes, sur le Nieuwendyk, 2. vol. le prix est de trois florins.

On trouve chés les mêmes Marchands UN NOUVEAU PLAN des Environs de la Ville et Citadelle de Mantouë, et où l'on voit tout le Seraglio. Le prix est de 8. sols, et enluminé 10. sols.

CODE DE LA VOYERIE, contenant le Traité du Droit de la Voyerie, par M. *Mellier*, l'Exposition des Coûtumes sur la largeur des Chemins, &c. La Dissertation sur la garantie et la durée des Ouvrages publics, le Memoire sur le Laminage du Plomb, Tarif du prix des Ouvrages de

2204 **MÉRCURE DE FRANCE**  
de Maçonnerie , &c. Reglement pour les  
Chemins Royaux , &c. et la Table Ge-  
nerale Chronologique de tous les Regle-  
mens , depuis 1270. jusques et compris  
1735. *A Paris, chés Prault, pere, Quay  
de Gêvres, au Paradis, 1735.* Tome I.  
*in 12.* de 378. pages , sans l'Avertisse-  
ment , l'Epitre , la Préface , la Table par-  
ticuliere et la Table Chronologique de  
84. pages.

**TOME II.** contenant le Recueil des  
principaux Reglemens concernant les  
Fonctions et les Droits des Officiers de  
la Voyerie, la Police des Bâtimens, les  
Limites de la Ville et Fauxbourgs de Pa-  
ris, l'élargissement des Grands Chemins  
et l'entretien des Ponts et Chaussées du  
Royaume, depuis 1270. jusques et com-  
pris 1735. *in 12* de 640. pages.

Tout le monde sentira d'abord l'utilité  
de cette Collection , qui interesse une  
infinité de Personnes , sans qu'il soit né-  
cessaire d'entrer dans aucun détail des  
Matières de Droit concernant les Voyer-  
ries , qui la feront rechercher ; pour l'a-  
grément du Lecteur et pour l'ornement  
de ce Journal , nous emprunterons seu-  
lement quelques traits historiques  
Chapitre V. intitulé , *Des Personnes  
tres qui ont eu le soin des Ouvrages p*

Les Lacédémoniens ont remis à leurs Rois le soin de faire réparer les Chemins et les Ouvrages publics, ils ont estimé que cette fonction étoit digne de leur attention et de leur Majesté.

La Reine Semiramis, au retour de ses Conquêtes, fit des dépenses considérables pour aplanir les Chemins, selon Diodore de Sicile.

Les Romains ont toujours confié le soin des réparations publiques à des Personnes d'un rang distingué. Numa Pompilius, second Roy de Rome, avoit institué les Pontifes pour avoir soin du Culte des Dieux et des Cerémonies des Sacrifices. Varron dit qu'ils ont été nommés Pontifes, à *Ponte faciendo*, parce que les premiers Pontifes avoient fait bâtir le Pont *Sublicius*, par où ils passoient, pour faire leurs Sacrifices, de l'un et de l'autre côté du Tibre, Celui qui présidoit au College des Pontifes s'appelloit très-grand Pontife. Jules-César ayant été créé Souverain Pontife, eut pour Successeur dans cet Emploi Lepidus et Auguste, d'où les autres Empereurs ont continué de prendre ce nom jusqu'à l'Empereur Theodose, sous lequel la Religion Chrétienne commença de fleurir; dans la suite l'Eglise a consacré le nom de

2206 **MERCURE DE FRANCE**  
de Pontife aux Papes et aux Evêques,  
dont les uns sont apellés Souverains Pon-  
tifes et les autres du simple nom de  
Pontifes.

Agrippa, Gendre et Favori d'Auguste,  
a laissé dans la Ville de Lyon un Mo-  
niment éternel de la Grandeur Romaine;  
cet Homme si illustre par tant de victoi-  
res, par tant de Consulats, par son amour  
pour les Beaux Arts, fit faire pour la  
commodité des Armées et pour celle du  
Public, quatre grands Chemins qui tra-  
versoient les Gaules. Il voulut que le  
centre de ces Chemins fût dans Lyon,  
à cause de sa situation avantageuse et du  
concours des Rivieres.

Le Pere Menestrier a raporté ce qui  
suit dans l'Histoire Consulaire de la Vil-  
le de Lyon, sur les indices de Strabon :  
» J'ai cherché avec toute la diligence pos-  
» sible les vestiges de ces grands Che-  
» mins, et j'ai été assés heureux pour les  
» trouver; celui qui conduisoit à Nar-  
» bonne commençoit à la Porte S. Just,  
» et c'est celui que nous voyons depuis  
» le Rempart d'Aisnay, au-dessus de la  
» Porte S. George, avec un double rang  
» d'Arcs pour soutenir les terres mouvan-  
» tes et pour donner passage aux Eaux.

» Le Chemin qui menoit à l'Océan par  
» le

» le Beauvoisis et le Pays d'Amiens, a  
 » sa naissance à la Porte de Vaise, sur  
 » le grand Chemin de Paris, et il en res-  
 » te quelques morceaux montant vers la  
 » la Tour et l'Arbrelle.

» Le Chemin d'Aquitaine par l'Auver-  
 » gne, commence à S. Irénée, du côté  
 » de la Porte de Trion, et va à Fran-  
 » cheville, où reste encore la meilleure  
 » partie d'un Pont pour joindre les deux  
 » Collines ou Montagnes.

» Le Chemin qui menoit au Rhin étoit  
 » triple, à cause de nos deux Rivieres,  
 » car j'en trouve un qui commence au-  
 » dessus de Vaise, au *Tombeau des deux*  
 » *Arans*. . . .

» Il y en a un autre de l'autre côté  
 » de la Saone, dont j'ai découvert plu-  
 » sieurs vestiges depuis la Roche de l'Isle  
 » sur les Côteaux du Vernay; et le troi-  
 » sième est sur les bords du Rhône et  
 » commence au-delà du Boulevard S. Clair.

» La construction de tous ces Chemins  
 » est la même, c'est à-dire, de cailloux  
 » de Riviere et de chaux vive, liés en-  
 » semble d'une maniere si tenace, que  
 » le marteau n'en scauroit rompre les  
 » masses, aussi dures que les Rochers, &c.

Dans un autre Chapitre, on rapporte  
 que le Péage est un Droit Seigneurial  
 qu'on

2208 **MERCURE DE FRANCE**  
qu'on prend sur les hommes, sur le Bétail, sur les Chevaux, les Carrosses, Chariots et sur les autres Voitures qui passent dans les lieux où ces Droits sont établis. Les Seigneurs qui les levent sont dans une obligation indispensable et imprescriptible de faire travailler à la réparation et aux réparations nécessaires à l'entretien des Chemins, des Ponts et des Chaussées de leur Territoire.

On a porté cette obligation dans les siècles précédens jusqu'à les assujettir à veiller à la sûreté des Passans, et à répondre civilement des vols et des meurtres qui étoient commis dans le Territoire où les Droits de Péage étoient levés.

**LE ROMAN ESPAGNOL**, ou nouvelle Traduction de *la Diane*, écrite en Espagnol par *Montemayor*. A Paris, chés *Briasson*, rue S. Jacques, à la Science, 1735. in 12.

**TRAITE' de l'Obeïssance des Chrétiens aux Puissances Temporelles**, où l'on montre par l'Ecriture Sainte et par l'Histoire de l'Eglise, en quoi les Chrétiens doivent obéir à leurs Souverains, en quoi ils doivent refuser de leur obéir, et quelle conduite ils doivent tenir dans leur refus.

OCTOBRE. 1735. 2209  
refus. *A Utrecht*, chés Henry-Corneille  
*le Fevre*, 1735. et se vend à *Paris*, chés  
*Briasson*, à la Science.

PANÉGYRIQUE de S. Louis, prononcé  
à l'Académie Française le 25. Août 1735.  
par M. l'Abbé *Carrelet de Rosay* Doc-  
teur de Sorbonne, Prédicateur du Roy,  
Chanoine et Grand Archidiacre de l'E-  
glise de Soissons. *A Paris*, de l'Impri-  
merie de J. B. *Coignard*.

Ce Discours qui a été fort aplaudi, a  
pour Texte ces Paroles du III. Livre des  
Rois, Chap. 3. *Ecce dedi tibi cor Sa-  
piens... et gloriam, ita ut nemo fuerit si-  
milis tui in Regibus.* Paroles qui convien-  
nent parfaitement à l'Eloge de S. Louis,  
qui n'a regné plus glorieusement qu'au-  
cun autre Prince, que parce qu'il a rem-  
pli plus saintement ce qu'il devoit à Dieu,  
ce qu'il devoit à son Peuple et ce qu'il  
devoit au Trône; c'est-à-dire, qu'il fit  
regner Dieu sur lui, qu'il regna sur les  
cœurs de ses Sujets et qu'il regna sur  
lui-même. Trois Propositions qui ren-  
ferment toute la division de ce Panégyri-  
que; mais avant que de l'entamer, l'Ora-  
teur a orné son Exorde d'un bel Eloge  
de l'Académie Française, il est habile-  
ment touché et mérite d'être lû.

On

On voit dans la première Partie, que les Peuples sont heureux quand ils sont gouvernés par un Prince que la Religion elle même gouverne ; ainsi s'exprime le Panégyriste.

Sacrés engagements du Diadème, devoirs envers le suprême Dominateur, contractés par l'Onction sainte, vous fûtes, dit il, le premier objet qui attira ses regards ; plus frappé du compte terrible qu'il lui faudra rendre un jour de l'usage de sa puissance, que du brillant appareil de son Sacre, il vous démêla, il vous étudia de bonne heure dans l'esprit du Christianisme, il ne vous perdit jamais de vûe dans la tumultueuse magnificence du grand Monde. Né pour le Trône avec un de ces caracteres Religieux qu'on prendroit pour la Religion même, il sentit vivement le poids de sa Couronne, dans un tems où il n'auroit dû être sensible qu'à son éclat ; son premier soin fut d'en faire hommage à celui de qui relevent tous les Empires ; ses premières pensées furent de réclamer la sagesse et la grace dans une place si proche de l'égarement ; le premier usage qu'il fit de son autorité, fut de s'engager par un serment solemnel à ne regner que pour la gloire du Roy des Rois. Quel heureux

OCTOBRE. 1735. 2211  
reux présage pour la suite d'un Règne  
qui doit être celui de la Pieté, celui de  
Dieu même!

Ne refusons point ici, continuë-t'il,  
à une vertueuse Princesse, également ha-  
bile à former un Héros pour le Trône  
et à tenir les rênes d'un Etat, la justice  
qui lui est dûë: Que la France, qui s'est  
si bien acquittée depuis envers l'Espagne,  
se félicite à jamais de lui devoir cette  
Femme forte, qui cultiva avec tant de  
soin le riche fond que dans le jeune  
Louis la Nature avoit préparé à la Gra-  
ce, &c.

Des Leçons si salutaires ne tarderent  
pas à faire fructifier dans ce Vase d'élec-  
tion le germe d'un Héroïsme-Chrétien,  
que le Dieu des miséricordes s'étoit hâté  
d'y verser. Ce jeune, ce sage Josias re-  
gne à peine, et déjà il se montre aussi  
sçavant dans la science des Saints, que  
dans la science des Rois; déjà tout entier  
à ses obligations, il commence par où les  
plus grands et les plus saints Rois fi-  
nissent.

Dans la seconde Partie S. Louis est ré-  
présenté comme le Père de son Peuple  
avec une éloquence digne du Sujet et de  
l'Orateur. On en jugera par les traits  
suivans.

Co

Ce n'étoit pas assés pour un Prince qui avoit pour le moindre de ses Sujets des entrailles de Pere , de veiller aux besoins generaux de son Royaume , il falloit encore pour obéir aux sollicitations de sa tendresse , qu'il entrât dans le détail des infortunes particulieres : Vous dirai-je qu'il portoit toujours avec lui une Liste des Familles Nobles que dévoreroient l'indigence et l'affliction , et qu'il n'y en eut aucune dont il ne soulageât les miseres, ou dont il ne tarît les larmes par de prompts secours ? Vous le représenteray-je dans le cours de ses Voyages accompagné de coopérateurs de sa vigilante générosité ? Et vous ferai-je reconnoître sa marche à la trace de ses bienfaits ? Ajoûteray-je qu'après avoir parcouru son Royaume , non avec le train d'un Conquerant , qu'annonce la terreur et que suit la désolation , mais comme un grand Fleuve qui porte par tout l'abondance , il craignoit encore que son passage n'eût été à charge à ses Peuples ? La nécessité des tems l'obligeoit-elle de leur demander des secours extraordinaires , tout modérés qu'ils étoient , il n'avoit qu'une inquietude , c'est qu'ils ne leur fussent trop onereux. Apprenoit-il que des Provinces frappées de quelque subite

bite

bite calamité, n'avoient de ressource que dans leurs gémissemens? aussi-tôt par-toient par ses ordres des Ministres de sa miséricorde, chargés de réparer les malignes influences du Ciel par les favorables écoulemens du Trône. Que vous diray-je encore? et que ne me resteroit il pas à vous dire? Homme de Paix, il la portoit au fond du cœur, lors même qu'il avoit à la main le glaive victorieux; Homme sans fiel et sans antipatie, il honoroit, il récompensoit le mérite jusques dans ses ennemis, et aussi jaloux de changer leurs cœurs que de gagner ceux de ses Sujets, il les combattoit moins pour l'avantage de les soumettre, que pour le plaisir de leur pardonner.

Dans la troisième Partie, il est prouvé que le Héros Chrétien ne s'est pas acquitté avec moins de gloire de ce qu'il devoit au Trône, qu'il s'est acquitté avec succès de ce qu'il devoit à Dieu et aux Hommes. L'Orateur continuë en ces termes.

Hâtons nous de vous le peindre tout entier; je sens qu'il manqueroit quelque chose au Portrait de mon Héros, si je n'y faisois entrer des traits de cette ardeur guerrière qu'il trouva comme hereditaire dans sa Maison. Quand je parle de la  
valeur

2214 **MERCURE DE FRANCE**  
valeur de S. Louis, Mrs, ne vous figurez pas une bravoure impetueuse, qui dégenere en passion, qu'anime une orgueilleuse soif de la gloire et qui se nourrit des malheurs qu'elle cause; vous avez pû juger par tant de prodiges de désintéressement, de modération, de détachement, qu'il n'avoit point, \* comme parle l'Ecriture, cet esprit de Prince, qui fait d'un Conquerant ambitieux, le Tyran plutôt que le Maître des Peuples: Non, sa vaillance toute Chrétienne n'avoit rien des défauts des Héros vulgaires; elle ne le captivoit point, il en étoit le Maître, elle ne se déployoit qu'à la voix de la justice et aux cris de la Religion.

Je ne vous dirai pas que, Héros aussi-tôt que Roy, et Roy dans un âge où il est ordinaire de ne regner que par son nom, il soutint la Monarchie chancelante à la tête de ce qu'il trouva sous sa main de fideles Sujets; ne pensez pas que je m'arrête à vous faire remarquer parmi les exploits prématurés de sa valeur, Belême qui passoit alors pour imprenable, assiegé et pris au cœur de l'Hyver; le Comte de Bretagne qui avoit levé l'étendart de la révolte, obligé de se rendre

\* *Qui aufert spiritum Principum. Psalm. 75. 13.*

à discretion, et le fier Monarque des Anglois, qui s'étoit avancé à son secours en Conquérant, forcé de regagner son Ile en fugitif, avec les débris de son armée; envain l'infidèle Comte de la Marche, poussé par le ressentiment d'une femme imperieuse, les engage t'il de nouveau l'un et l'autre avec le Roy de Navarre dans une ligue formidable; inutiles efforts, qui ne serviront qu'à apprendre aux rebelles, quel est le maître auxquels ils sont trop heureux d'obéir: à peine se donne t'il le temps d'assembler son armée, il part précédé de la terreur de son nom, nous le verrons bientôt suivi de la Victoire; déjà il a forcé sur son passage, l'épée à la main, Villers, Montreuil, S. Gelais: déjà Frontenai, boulevard de la Saintonge, cedant autant à la fierté de sa presence qu'à la bravoure du soldat qu'elle anime, ne fait que lui frayer un chemin aux lauriers qui l'attendent dans les plaines de Taillebourg.

Quel nom viens-je de prononcer, Mrs? de quels miracles de valeur ne vous rappelle t'il pas l'idée? vous serez à jamais consacré dans nos Annales, jour glorieux, qui fîtes voir au siecle de Louis ce que l'Antiquité Romaine n'a vû qu'une fois, et ce qu'elle a tant vanté à une Posterité,

E peut-

2216 **MERCURE DE FRANCE**  
peut être trop admiratrice ; un homme  
secondé uniquement de son courage , et  
de huit Guerriers , compagnons insépa-  
rables de ses Exploits , qui attaque , qui  
emporte un Pont deffendu par une armée  
entière ; un homme seul dont l'intrepidi-  
té suppléant au nombre , se fait jour à  
travers les bataillons épais d'un monde  
d'ennemis , et repousse sur les plus har-  
dis d'entre-eux , la mort qu'il semble ne  
pouvoir éviter. . . . . Grand Roy , dou-  
blement digne en cet état de comman-  
der les François , pardonnez à mon ad-  
miration épuisée , si je suspens tout à  
coup votre Eloge : le silence et l'étonne-  
ment seuls me conviennent ici.

Il faudroit presque copier le Discours  
entier , plutôt que d'en faire l'Extrait , si  
on vouloit n'omettre aucune des beautés  
dont il est rempli.

**ORDONNANCES des Rois de France de**  
la troisième Race , recueillies par ordre  
Chronologique. **QUATRIEME VOLUME** ,  
contenant différents Suppléments pour le  
Regne du Roy Jean, et les Ordonnances  
de Charles V. données pendant les an-  
nées 1364. 1365. et 1366. Par M. SECOUSSE,  
Ancien Avocat au Parlement, et Associé  
à l'Académie Royale des Inscriptions et  
Belles-

Belles-Lettres. *In folio.* A Paris, de l'Imprimerie Royale, M. DCC. XXXIV. pp. 732. sans la Preface et plusieurs Tables.

On ne repetera point ce qui a déjà été dit du merite et de l'utilité de cette grande compilation, on ne dira rien non plus de l'érudition et de la sagacité du nouvel Editeur ; les Sçavans s'en sont aperçus dans le III. Volume, qui est un présent que M. Secousse a fait au Public de son propre fonds, après avoir eu, comme on l'a dit ailleurs, beaucoup de part à l'Edition du II. Volume.

Le IV. dont il s'agit ici, de la même main, n'est pas chargé d'une longue Preface par deux raisons. 1°. La moitié de ce Volume ne contient que des Supplémens pour le Regne du Roy Jean ; et comme cette moitié étoit déjà imprimée lorsqu'on a imprimé la Preface du III. Volume, l'Auteur a tiré de cette moitié tout ce qui regardoit les matieres qu'il a traitées dans cette Preface, afin de réunir sous un seul point de vuë tout ce qui concernoit le Regne du Roy Jean.

2°. La seconde moitié de ce IV. Volume contient les Ordonnances qui ont été données pendant les trois premières années du Regne de Charles V. La France

E ij étoit

218 MERCURE DE FRANCE  
étoit alors en paix , et ce sage Prince n'étoit occupé qu'à réparer les désordres qu'avoient causé dans le Royaume une guerre étrangere , longue et malheureuse , et des divisions intestines encore plus funestes.

La seule Charge extraordinaire de l'Etat , étoit la rançon du Roy Jean , stipulée par le Traité de Bretigny ; mais les Impôts extraordinaires qu'on levoit pour l'acquiter , avoient été réglés par l'Ordonnance de ce Prince du cinq Decembre 1360. rapportée dans le III Volume p. 436. Ainsi Charles V. dans les premières années de son Regne ne fut point obligé de convoquer des Assemblées d'Etat pour demander des subsides , ni d'avoir recours à différentes mutations dans les monnoyes ; remede quelquefois nécessaire , mais toujours fâcheux. Ainsi les Articles des Etats , soit Generaux , soit particuliers , et des Mutations des Monnoyes , qui ont rempli presque toute la Preface du III. Volume des Ordonnances , ne fournissent rien pour celle-ci.

C'est ainsi que notre Auteur , différent de ceux qui sont obligés d'excuser la longueur de leurs Prefaces , rend compte de la briéveté de son Discours préliminaire , et qu'il donne en general le Plan de

ce

OCTOBRE. 1735. 219  
ce IV. Volume. On se dispensera d'en-  
trer dans le détail des Ordonnances , qui  
en font la matiere , cela pouroit mener  
trop loin. Elles sont , comme dans le pre-  
cedent volume , routes accompagnées de  
Notes, ou plutôt de Remarques critiques au  
bas des pages , sans compter celles qui se  
trouvent dans les marges ; les unes et les  
autres sont d'un grand secours pour la  
parfaite intelligence du Texte , et don-  
nent souvent un fonds d'instruction sur  
d'autres matieres qu'on est très aise de  
trouver en chemin faisant. On se conten-  
tera de faire sur ce sujet deux ou trois  
observations.

Il y a dans ce IV. volume , comme dans  
les precedens , plusieurs Ordonnances  
qui concernent le Monastere Royal des  
Dames Religieuses de Poissy , toujours  
protégées et favorisées par les Rois , qui  
ont succédé à leur Fondateur , sçavoir  
Philippe le Bel , lequel leur accorda le  
Privilege de ne pouvoir être jugées par  
raport à leurs affaires que par le Roy ,  
ou par des Juges deputés par lui. On  
voit par ces Ordonnances que nos Rois  
ne peuvent *abdiquer* la Garde de ces Re-  
ligieuses , et la Jurisdiction qu'ils ont sur  
elles.

On trouve aussi dans ce même volume

E iij plusieurs

220 MERCURE DE FRANCE  
plusieurs Ordonnances et Reglemens ,  
donnés par les Rois Jean et Charles V.  
sur différentes matieres à la Ville même  
de Poissy , où il y avoit une Maison Royale  
, un Palais dès le temps de Philippe  
Auguste , Palais où l'on croit communé-  
ment que S. Louis nâquit , quoique dans  
toutes ces Ordonnances , ni dans aucune  
autre Charte , où il y avoit occasion de  
rapeller cette naissance en faveur de la  
Ville et du Monastere de Poissy , il n'en  
soit fait aucune mention.

On voit encore par plusieurs Ordon-  
nances du volume dont il s'agit ici , que  
lorsque le Roy statuoit sur quelque ma-  
tiere qui concernoit l'Eglise ou la Reli-  
gion , l'Aumônier et le Confesseur du  
Prince étoient consultés , et que l'Or-  
donnance où l'Acte faisoit mention de  
la presence de l'un et de l'autre au bas  
de l'expédition. *Per Regem , presentibus  
Confessore et Elemosinario.* On voit cette  
Formule à la page 365. où sont des Let-  
tres de Sauvegarde Royale , pour la Ste  
Chapelle de Paris, données en 1360. Alors  
les Confesseurs du Roy étoient des Re-  
ligieux de l'Ordre de S. Dominique , (a)  
ce qui a duré long-temps.

(a) *Guill. de Rancé Dominiquain , Docteur de  
Paris, a été Confesseur du Roy Jean , puis Evêque  
de Séz. en 1362.*

Ceux

Ceux qui connoissent la Ville de Marseille, ou qui en ont lû l'Histoire, savent que dans cette Ville il y a un Corps particulier, c'est celui des Pêcheurs, lesquels ont pour Chefs et pour Juge quatre *Prud'hommes*, Membres de ce même Corps et annuellement élus. (a) L'Historien declare qu'il ignore l'époque de leur établissement, mais qu'il y a plus de 400. ans que les Comtes de Provence et les Rois de France ont confirmé leurs Privilèges, &c.

Dans ce IV. volume des Ordonnances, il est parlé deux fois de *Prud'hommes* avec des dates certaines et antérieures à ceux de Marseille. Ce qui paroît meriter ici une remarque particulière; on trouve d'abord à la page 380. une confirmation des Privilèges accordés aux habitans de la Ville de *Chagny* en Bourgogne, donnée par le Roy Jean en l'année 1361. Dans ces Lettres de confirmation sont rapportées tout du long d'autres Lettres de Robert Duc de Bourgogne, du mois de Septembre 1282. qui contiennent en detail les Privilèges en question. Le premier Article commence par ces mots; *Que comme li Prod'hommes et li habitans de la Ville*

(a) *De Ruffi, Histoire de Marseille, L. XII. p. 232. Edit. de 1696.*

*et de la Chastellenie de Chaigni, deïssient, et affermassent que, &c.*

Dans le même volume sont d'autres Lettres du Roy Jean de la même année 1361. qui confirment les Privileges de la Ville d'Auxonne, ci-devant accordés par le Comte Etienne de Bourgogne, &c. dont les Lettres de l'année 1229. contenant les Privileges en question, sont rapportées.

On lit ce qui suit en l'Article VI. où il s'agit des dommages causés par les habitans, même par les enfans de la Ville au dessous de 14. ans, dans les jardins et enclos, &c. *Et li \* lois des enfans quelle forfait il facent, sera jugié au regart des quatre Preud'omes, qui doivent être esleus chascun an; par les Preud'omes de la Ville.*

Et dans l'Article suivant, *Cil quatre Preud'ome qui seront appellés Conseillers, auront telle puissance, que par leur conseil doivent être fait li Jugement. . . . . Et cil quatre doivent être esleu chascun an, au loux du plus de la Ville, &c.*

Voilà donc des Prud'hommes établis pour juger principalement des Faits de Police, anterieurs à l'établissement connu de ceux de Marseille, qui jugent

\* Li Lois des Enfans, &c. C'est-à-dire, l'amende, &c.

de

de la Police de la Pêche , les uns et les autres annuellement élus. Le sçavant Editeur sur le premier de ces deux Textes et la première fois qu'il est parlé de Prud'hommes ou de *Prodomes* , car c'est la même chose , dans ce volume , entend par ce terme les Bourgeois de la Ville de *Chagny* , terme qui est repeté dans tous les Articles dont les Lettres du Duc Robert en faveur de cette Ville sont composées. Cette interpretation paroît juste ; mais elle ne peut pas s'étendre jusqu'aux *Preud'omes* dont-il est parlé dans les Lettres du Comte Etienne , données en faveur de la Ville d'Auxonne. Il ne s'agit point là des Bourgeois en general , ou de quelques Notables Bourgeois , mais de quatre Personnes de leurs Corps , distinguées par leur *Prud'hommie* ou Probité , annuellement élûs pour juger sommairement et brièvement sur les Faits mentionnés dans les mêmes Lettres.

Les Prud'hommes de Marseille , Chefs et Juges des Pêcheurs sont nommés \* dans les Chartes *Probi Homines Piscatorum* , ce qui s'accorde parfaitement à cette denomination et au sujet de leur Institution. L'Histotien de cette Vile cite un seul Acte où ces Juges sont nommés *Consuls des*

\* *Histoire de Marseille.* Ibid.

224. MÉMOIRE DE FRANCE  
Pêcheurs , et nous venons de voir que les quatre Prud'hommes d'Auxonne , aussi Juges d'une certaine Police , doivent être appelés *Conseillers* , selon les Lettres du Comte de Bourgogne , ce qui achève de faire un parfait rapport des uns aux autres de ces Prud'hommes.

Finissons par une remarque qui pourra aussi regarder la Ville de Marseille , du moins son Territoire. On trouve à la page 44. de ce Volume des Lettres du Roy Jean du mois de Fevrier 1350. dans lesquelles sont rapportées d'autres Lettres données près de 180. ans auparavant , par \* le Roy Philippe I. en faveur de la Ville d'Aigues-Mortes. Par l'Article XXV. de ces dernières Lettres il est porté que » les » Habitans pourront transporter en tout » temps , où ils le jugeront à propos , le » bled , le vin , et les autres denrées qu'ils » retireront de leurs terres : ce qui est exprimé dans les termes que voici.

*Item. Quilibet habitator Loci illius , possit bladum , quod habebit de suis terris , et Facheriis , per aquam et per terram portare quocumque voluerit omni tempore , nec possit et per nostram curiam interdici : et idem de*

\* Philippe I. est mort en 1108. après avoir regné 48. ans.

vino

OCTOBRE. 1735. 2225  
vino et aliis victualibus ex labore proprio  
acquisitis.

*Facheriis* est le seul terme de cet Article qui ne s'entend pas d'abord, et que l'habile Editeur a pris soin de déclarer par une Note qu'il est bon de rapporter ici.

» *Facheriis*. Il y a, dit-il, dans \* Galand *Sachariis*. M. Du Cange a mis ce mot dans son Glossaire sans l'expliquer, et il a seulement rapporté le passage tel qu'il est dans Galand; mais il est certain qu'il faut lire *Facheriis*, et les sçavans Benedictins, qui travaillent à la nouvelle Edition du Glossaire, ont bien voulu me communiquer l'Article *Facheria* qu'ils y ont ajouté. *Facheria* est un heritage donné à ferme, sous la condition que le produit se partagera également entre le Propriétaire et le Fermier. Ces heritages s'appellent *Facherie* à Marseille. Ils prouvent cette explication par des Textes précis.

On peut bien s'en rapporter là-dessus à notre Editeur; ajoûtons cependant avec

\* M. Galand, dans son *Traité du Franc-Aleu*, a inséré à la fin, les *Privileges accordés à la Ville d'Aigues-Mortes par S. Louis en 1246.* et ces *Privileges* sont presque entièrement conformes à celle que contiennent les *Lettres de Philippe I.* lesquelles portent le terme en question.

E v j la

la permission des Auteurs du Nouveau Glossaire que le terme de *Facherie* n'est plus en usage aujourd'hui dans le Territoire de Marseille, quoiqu'il soit expressif pour la chose signifiée, qui y subsiste toujours; quoiqu'il soit ancien, puisqu'on le trouve comme ils l'ont remarqué dans des Chartes de la Cathedrale; de l'Abbaye S. Victor; dans les Statuts de la Ville dont les Textes sont rapportés par les sçavans Editeurs.

Le seul nom de \* *Fachier* ou *Fachie* est resté en usage dans ce Territoire, pour signifier, non-seulement celui qui cultive la terre ou l'heritage d'autrui, à condition d'en partager le revenu; mais encore tout paysan qui est logé dans la Bastide ou Metairie d'un Proprietaire, qui travaille à façonner les terres, &c. sous quelque condition que ce soit. Ces *Fachiers*, & *Fachieres* (à l'égard de leurs Femmes,) ignorent, sans doute, qu'ils ont aussi l'honneur d'être mentionnés dans les anciennes Chartes, comme on peut le voir

\* On ne risquera rien de dire que *Fachier*, est un diminutif de *Préfachie*, qui vient de *Préfach*, *Prix fait*. Massilienses vocant *Préfachie*, disent les Auteurs du Glossaire, cum qui facto pretio aliquid accepit, &c, ce qui fait une étimologie sûre.  
dans

OCTOBRE. 1735. 2227  
dans le nouveau glossaire T. III. au mot  
FACHERIUS qui est à la suite de *Facheria*.

Au reste on doit sçavoir beaucoup de gré à M. Secousse, d'avoir fait la découverte des Lettres de Philippe I. et de les avoir imprimées pour la première fois, après avoir rétabli et éclairci le Texte en plusieurs endroits. Ces Lettres qui sont, comme il le dit lui-même, très importantes et très curieuses en elles mêmes, reçoivent encore un nouveau prix de leur ancienneté. Elles prouvent, ajoute-t'il, avec beaucoup de raison, que dès le XI. siècle, et presque au commencement de la III. Race, on observoit déjà certains usages, sur l'origine desquels les Auteurs Modernes ne sont pas toujours d'accord.

On doit aussi la justice de reconnoître que l'Imprimerie Royale, de tout tems supérieure aux plus célèbres de l'Europe, n'a jamais été portée à un plus haut point de perfection que dans ce temps-ci; l'Édition des Ordonnances de nos Rois en est une preuve des plus distinguées; tout y repond du côté de l'Art à la grandeur du sujet.

LE ROMAN DE LA ROSE, par Guillaume de Lorris, et Jean de Meun dit Clopinel, revû sur plusieurs Éditions et quelques anciens

2228 **MERCURE DE FRANCE**  
anciens Manuscrits , accompagné de plu-  
sieurs autres Ouvrages , d'une Préface  
Historique , de Notes et d'un Glossaire.  
1735. *A Paris , chés la veuve Pissot ,*  
in 12. trois vol, Tome I. pp. 562. Tome  
II, pp. 424. Tome III. pp. 384.

**MEDITATIONS** sur les **Evangiles** des **Di-**  
**manches** , des **Fêtes** et des principales **Oc-**  
**taves** de toute l'année , de l'**Avent** , du  
**Carême** , et des **Quatre-Temps** , compo-  
sées en **Latin** par le **R. P. Busée** *Jesuite* ,  
et augmentées d'un grand-nombre de  
**Méditations**. *A Paris, chés P.G. le Mercier,*  
*ruë S. Jacques, au Livre d'or, in 12. 2. vol.*  
*1735. 4. livres.*

**MEDITATIONS** sur les **Verités** **Chrê-**  
**tiennes** et **Ecclesiastiques** , tirées des **Épi-**  
**tres** et des **Evangiles** qui se lisent à la **Ste**  
**Messe** , pour servir de disposition à la  
celebrer , ou à communier dignement , à  
faire des instructions utiles aux **Ecclesias-**  
**tiques** et au **Peuple** , et à remplir les au-  
tres fonctions attachées au **Sacré** **Minis-**  
**tere** des **Autels** ; pour tous les jours et  
principales **Fêtes** de l'année. Par un **Curé**  
du **Diocèse**. *A Lyon , chés Deville freres.*  
*1735. in 12. 4. volumes.*

**SENTI-**

SENTIMENT de S. Thomas sur la Crainte. *A Paris*, chés Philippe-Nicolas Lottin. 1735. Brochure in 4.

LA PAYSANNE PARVENUE, ou Mémoires de Madame la Marquise de L. V. Par M. le Chevalier de Moubi, seconde Partie. *A Paris*, chés Prault, fils, Quay de Conty, 1735. in 12. de 153 pages, prix, 24. sols.

LES FEMMES MILITAIRES, Relation Historique d'une Isle nouvellement découverte, enrichie de Figures, dédiée à M. le Chevalier d'Orleans, Grand-Prieur de France. Par le C. D. \* \* \* *A Paris*, rue des Maçons, et au Palais, chés Claude Simon, et Pierre Debats, 1735. in 12. de 312. pages, prix 36. sols broché.

NOUVELLE GRAMMAIRE pour apprendre l'Anglois. Par Mr. G. Pell, natif de Londres, in 8. Le Vocabulaire Anglois, Flamand, François et Latin, où l'on montre la grande convenance des trois dernières Langues avec la première, très-utiles à ceux qui entendent l'Hollandois, le François, ou le Latin, et qui veulent apprendre l'Anglois, aussi bien qu'à ceux qui n'entendent que l'Anglois seul, et  
qui

2230 MERCURE DE FRANCE  
qui veulent apprendre l'Hollandois, le  
François ou le Latin. *Par le même Au-*  
*teur. A Utrecht, chés E. Neaulme.*

DISSERTATION SUR UN MANQUEMENT DE  
plusieurs Muscles du pied. Par Jean Go-  
defroy *Salszmann*, Docteur en Mede-  
cine. *A Strasbourg, de l'Imprimerie de*  
*Jean-Henry Heitzius, 1734. Brochure in*  
*4. de 42. pages. L'Ouvrage est en Latin.*

COMMENTAIRE SUR le premier Livre  
de *Celse*, de la maniere de conserver la  
santé. Par M. *Commius*, troisième Edi-  
tion et très correcte. *A Leyde, chés*  
*Jean Amand Langerak, 1734. in 12.*  
*de 326. pages, sans les Tables. L'Ou-*  
*vrage est en Latin.*

HISTOIRE de l'Hôtel Royal des Invali-  
des, où l'on verra les secours que nos Rois ont  
procurés dans tous les temps aux Officiers et Sol-  
dats hors d'état de servir, enrichie d'Estampes  
représentant les Plans, Coupes et Elevations  
Géométrales de ce grand Edifice; avec les excel-  
lentes Peintures et Sculptures de l'Eglise, dessi-  
nées et gravées avec tous les soins et l'exactitude  
possible par le sieur *Cochin*, Graveur du Roy,  
et de l'Académie Royale de Peinture et Sculp-  
ture. *A Paris, chés Guillaume Desprez, Im-  
primeur et Libraire ordinaire du Roy, rue S. Jac-  
ques, à S. Prosper et aux trois Vertus, 1735.*

On

On donna en l'année 1683. une Description de l'Hôtel Royal des Invalides ; mais cette Description ne comprend en general que les Elevations des principales parties de ce grand Edifice , et par cette raison elle n'a pas satisfait la curiosité du Public.

La nouvelle Histoire que l'on donne aujourd'hui rendra l'Ouvrage parfait. On y verra gravés les Plans , les Coupes et les Elevations Géométrales des parties qui n'avoient pas encore été gravées. Les Curieux y trouveront avec plaisir l'Architecture , la Peinture et la Sculpture de la grande Eglise , qui est un Chef-d'œuvre digne des Maîtres qui y ont travaillé.

Si cet Edifice annonce dans toutes ses parties la grandeur et la magnificence de LOUIS LE GRAND , qui l'a fondé ; les motifs qui l'ont déterminé à cet Etablissement , publient sa piété et sa Religion.

C'est donc un second hommage dû à la Religion de ce grand Prince , de manifester les motifs qu'il a eus , et de faire connoître les Loix qu'il a données à cet Etablissement.

On verra d'abord dans cette Histoire , quelle étoit dans les anciens temps la retraite des Officiers et des Soldats , que leurs blessures et leurs âges avancés avoient mis hors d'état de continuer le Service. De-là on passera aux motifs qui déterminèrent à les réunir tous ensemble pour les faire vivre en commun , et convertir en pension l'entretien qu'ils avoient dans les Monasteres. On expliquera ensuite les mesures qui ont été prises par LOUIS XIV. pour rendre cet Etablissement solide ; enfin la Police et la Discipline exacte qui y sont observées , et qui serviront autant que toute autre chose à le perpetuer.

AVIS

## A V I S.

Cet Ouvrage, qui fait un Volume in folio, contient cent quatre Planches, sans y comprendre les Vignettes, les Lettres grises et les Culs-de-lampes nécessaires, dont soixante dix-sept sont simples, c'est-à-dire en une demi-feuille, et vingt sept en une feuille entière dessinées et gravées par M. Cochin, Graveur du Roy, outre vingt à vingt-cinq feuilles d'impression qui contiennent l'Histoire de cet Hôtel Royal, les Edits, Arrêts et les Ordonnances du Roy, dont la plupart ne sont que par extrait, qui feront connoître l'ordre qui s'observe dans ce magnifique Hôtel.

Ce Livre sera imprimé sur du grand Raisin fin, pareil au Projet imprimé, et les Figures sur le même papier double.

Ledit sieur Cochin a associé à cet Ouvrage le sieur Desprez, Libraire et Imprimeur du Roy.

Ils donneront cette Histoire au Public au premier Mars 1736. et la vendront 60. livres en feuilles. Ceux qui voudront s'en assurer un ou plusieurs Exemplaires jusqu'audit mois de Mars, on leur fera une diminution raisonnable; lequel temps passé, ils n'en donneront pas un à moins de 60 livres en feuilles, qui sera le prix fixe.

On pourra encore s'adresser aux personnes marquées ci-dessous.

A Paris, chés M. Cochin, Graveur du Roy, et de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, qui demeure rue S. Jacques, vis-à-vis les Mathurins.

A la Haye, chés M. Neaume, Libraire.

A Londres, chés M. Baron, Graveur, rue de l'Orange, près le Carré de Leicester.

A

*A Bruxelles*, chés M. Leonard, Libraire.

*A Amsterdam*, chés M. Lhonoré, Libraire.

La Feuille du *Pour et Contre*, continuë de parol-  
tre et avec un succès heureux et flatteur, pour la  
plume de l'habile Ecrivain qui le compose. Dans  
le dernier, *Nombre 92.* à l'Article des nouvelles  
de Londres, on raporte un *Prix* de 50. livres  
sterlings, proposé par les Anglois; il sera adjugé  
à celui des Poëtes de l'Europe qui voudra travail-  
ler en Anglois ou en Latin. Le Sujet du Poëme  
doit être sur *la Vie, la Mort, le Jugement, et  
l'Enfer.* Sept Poëtes Saxons et Allemands ont dé-  
ja envoyé leurs Poëmes, qu'on examine, et on  
donne leurs noms.

Une idée en fait naître une autre, poursuit  
l'Auteur, le *Prix de Poësie* a inspiré à un Gen-  
tilhomme qui prend le nom de *Whimsical  
Worthy*, d'en proposer un beaucoup plus con-  
siderable pour la Peinture. Mais quand il pas-  
seroit les 200. Guinées dans lesquelles on m'é-  
crier qu'il consiste, le Fondateur ne risque pas  
grand'chose, avec l'inclination qu'on lui su-  
pose pour les Tableaux, s'il est vrai, comme  
on l'ajoute, qu'il ait mis dans ses conditions,  
que toutes les Pièces qui entreroient en concu-  
rence, doivent lui appartenir. Comme il se  
trouve peu de Peintres médiocres qui osent as-  
pirer à ces sortes de *Prix*, c'est un moyen hon-  
nête d'acquérir un grand nombre de bons Ou-  
vrages, dont la valeur réunie, sera fort au-  
dessus de la somme qui est proposée pour le  
meilleur. Ce sera pour les Peintres une espee  
de Loterie, mais qui tournera, comme il ar-  
rive toujours, au profit de celui qui la propose.

*Le Glaneur François*, dont on a parlé dans le *Mercur*e d'Août, page 1800. vient de donner sa *deuxième Brochure*, imprimée chés Prault, Quay de Gesvres; on y trouve, comme dans la précédente, plusieurs Pièces Fugitives en Vers et en Prose. Pour continuer de donner quelque idée de ce petit Ouvrage, on rapportera ici une courte Lettre en Prose et en Vers, écrite à l'illustre M. de Fontenelles.

*LETTR E à M. de Fontenelles, écrite de Villars, le premier Septembre 1720.*

**L** Es Dames qui sont à Villars, Monsieur, se sont gâtées par la lecture de vos Mondes, il vaudroit mieux que ce fût par vos Eglogues; nous les verrions plus volontiers ici Bergeres que Philosophes. Elles mettent à observer les Astres, un temps qu'elles pourroient beaucoup mieux employer; et comme leurs goûts décident des nôtres, nous nous sommes tous faits Physiciens pour l'amour d'elles.

Le soir sur des Lits de verdure;  
Lits, que de ses mains la Nature  
Dans ces Jardins délicieux,  
Forma pour une autre avanture,  
Nous broüillons tout l'ordre des Cieux;  
Nous prenons Venus pour Mercure;  
Car vous sçavez qu'ici l'on n'a,  
Pour examiner les Planettes  
Au lieu de vos longues Lunettes,  
Que des Lorgnettes d'Opera.

Comme

Comme nous passons la nuit à observer les étoiles, nous négligeons fort le Soleil, à qui nous ne rendons visite que lorsqu'il a fait près des deux tiers de son tour. Nous venons d'appréhendre, tout à l'heure, qu'il a paru couleur de sang tout le matin, qu'ensuite, sans que l'air fut obscurci d'aucun nuage, il a perdu sensiblement de sa lumière et de sa grandeur. Nous n'avons sçû cette nouvelle que sur les cinq heures du soir; nous avons mis la tête à la fenêtre et nous avons pris le Soleil pour la Lune, tant il étoit petit et pâle. Nous ne doutons point que vous n'ayés vû là même chose à Paris.

C'est à vous que nous nous adressons comme à notre Maître, et à celui de tous les Sçavans qui sçait rendre aimables les choses que les autres Philosophes rendent à peine intelligibles; et la Nature devoit à la France et à l'Europe, un homme comme vous pour corriger les Sçavans, et pour donner aux plus ignorans le gout des sciences.

Or, dites-nous donc, Fontenelles,  
 Vous, qui par un vol imprévû,  
 De Dedale prenant les aîles,  
 Dans les Cieux avez parcouru  
 Tant de carrières immortelles;  
 Du Soleil par vous si connu  
 Ne sçavez vous point des Nouvelles.  
 Pourquoi, sur un Char si sanglant  
 A-t'il commencé sa carrière?  
 Pourquoi perd-il, pâle et tremblant,  
 Et sa grandeur et sa lumière!

Qu

Persuadé qu'il est par-là de son éloquence, emporté de passion ou de zèle, flate de l'amour propre et du son enchanteur de ses paroles. dont ses Auditeurs sont charmés, quelle peine et quelle violence n'est il pas obligé de se faire pour se retenir et pour ne rien dire de trop et plus qu'il ne faut ? Incapable alors d'attention sur soi-même, et de remarquer qu'on s'ennuye de l'écouter, il s'abandonne au torrent qui l'entraîne, et ne s'arrête qu'après s'être épuisé, et avoir fatigué son Auditoire, &c.

Que cette Eloquence des yeux

Sur la parole a d'avantage !

Souvent en se taisant on s'explique bien mieux,

Et le silence est le langage

Le plus propre à louer les Dieux.

Après ce que je viens de dire, poursuit l'Auteur en finissant, faut-il s'étonner si les Poètes en ont fait une Divinité, et s'ils l'ont représenté avec de si riches et de si magnifiques Descriptions dans les Lieux où il tient son Empire, et lorsqu'il préside aux grandes Assemblées ? Je n'en citerai point d'exemples. Les Sçavans ont la memoire chargée de ces beaux Endroits, et il est temps de finir un discours que je consacre au silence. Je pourrais tomber moi-même dans le défaut que je condamne ; car l'on n'offense pas moins ce Dieu en écrivant qu'en parlant, et ma plume seroit aussi coupable que ma langue, si je poussois plus loin son éloge.

La troisième Feuille de ces Amusemens, présente au Lecteur dès la première page, l'Eloge de la main. De toutes les Parties dont la merveilleuse

ieuse Machine du Corps humain est composée, il n'en est aucune, dit l'Auteur, qui soit comparable à la main. Pour faire concevoir une idée sublime de la suprême intelligence de son Auteur, c'est par elle qu'il a voulu ennoblir et distinguer son plus parfait Ouvrage. C'est par elle seule qu'il a compensé tous les avantages qu'il sembloit avoir accordés sur l'homme au reste des animaux ; avec la main l'homme surmonte la férocité des Tigres et des Lions, assujettit la masse énorme des Elephans, contraint les Chevaux indomptés, et les farouches Taureaux de servir à ses usages. C'est en vain que pour dérober les Oyseaux à son Empire, la Nature leur a donné le secours des aîles et les a fait habiter dans un Element supérieur ; la main leur dispose des filets et leur lance des traits qu'ils ne peuvent éviter. La main forme les plus courageux de leur espèce à déclarer la guerre aux autres, pour servir à la nourriture ou aux divertissemens des hommes.

La troisième Feuille contient l'Eloge de la Fourmi, l'origine de l'Ordre de la Jarretière, l'invention du Canon et de la Poudre, &c.

Le sieur Giffart, Libraire, rue S. Jacques, vient d'imprimer un *Prospectus* de 8. pages in 4. au sujet d'une nouvelle Edition des Oraisons de Cicéron, qui doit être exécutée chés lui. Voici tout ce qu'il y a d'essentiel à sçavoir dans ce Projet, exposé dans les mêmes termes.

On se propose de donner une nouvelle Edition de toutes les Oraisons de Cicéron, avec les accompagnemens nécessaires pour en faciliter l'intelligence. L'Ouvrage est fini ; mais avant que de le remettre à l'Imprimeur, on a crû devoir pres-

F sentir

sentir le goût du Public sur le Plan que l'on a suivi. En voici une idée générale.

Tout l'Ouvrage comprendra 4. volumes *in 4.* On n'épargnera rien pour donner une Edition correcte et belle ; on en peut juger par ce *Prospectus*. L'Edition y sera conforme, quant au caractère et au papier. On n'a point épargné le travail pour la rendre utile. Le Texte sera le même que celui de l'Edition de Grævius, à l'exception de peu d'endroits où l'on a crû devoir préférer celui des anciennes Editions. Les Chapitres seront marqués en chiffres Romains et les Sections en chiffres Arabes.

Chaque Harangue sera précédée d'un Argument Historique, où l'on s'attache à en expliquer le Sujet, à développer le caractère des principaux Acteurs de la Pièce, à marquer l'état présent des affaires de la République, lorsque l'on a crû cette précaution nécessaire pour répandre plus de jour sur la Harangue.

Comme il n'est point possible de bien entendre les Oraisons de Cicéron sans la connoissance de l'Histoire, particulièrement Anecdote de son temps et de ce qu'on appelle les Antiquités Romaines ; on s'est attaché à éclaircir ces deux points dans les Notes que l'on a mises au-dessous du Texte de Cicéron, et que l'on a tâché de rendre claires, exactes et précises. On n'a pensé uniquement qu'à mettre Cicéron à la portée de toutes sortes de Lecteurs. Ainsi on n'a eu garde d'entasser dans ces Notes un fatras de Variantes, ou de Collections étrangères au sujet, qui ne sont pour l'ordinaire que de laborieuses bagatelles, plus propres à montrer les vastes lectures d'un Editeur, qu'à éclaircir et fixer les doutes d'un Lecteur.

Un

Un faiseur de Notes ne doit point négliger l'explication des mots, ni d'avertir son Lecteur des tours de phrases extraordinaires, à mesure qu'ils se rencontrent dans un Auteur. Cela est de son ressort. L'Editeur croit n'avoir point à craindre de reproche de ce côté-là.

Il y a une autre espece de Notes que l'on appelle *de goût*, qui manquent souvent à des Ouvrages de la nature de celui-cy. On a tâché sur ce point de se mettre aussi à l'abri du reproche.

Enfin, comme certains sujets ne sont point susceptibles de la brièveté, dont on n'a pas voulu s'écarter dans les Notes, ils seront traités dans des Dissertations qui seront renvoyées à la fin du Volume, où ces éclaircissemens seront nécessaires.

Il ne suffit pas pour quiconque veut se former à l'Eloquence sur le modele de Ciceron, d'avoir acquis une intelligence passable de ses expressions et des tours qu'il employe, il faut encore faire une étude profonde de la maniere dont il compose un Discours; examiner l'ordre et l'arrangement qu'il donne à ses matériaux; connoître le ressort et le jeu des passions, dont l'Orateur sçait toujours tirer parti si à propos. Cette étude demande bien des méditations. C'est pour en diminuer la peine que l'on a joint aux Notes une Analyse exacte et suivie de chaque Oraison. Personne n'ignore l'avantage de cette Méthode, qui en dépouillant un Discours de tous les ornemens du langage, ne s'attache uniquement qu'à la substance des choses pour mettre un Lecteur en état de juger sûrement de la solidité d'un Ouvrage, lui en découvrir la justesse, la beauté et la proportion de toutes ses parties entre elles. Par l'Analyse, mieux que par les leçons d'un Maître, un

jeune homme apprend à former son goût pour l'éloquence, en comparant les pensées simples qu'elle lui fournit avec les ornemens dont l'Orateur a sçû les embellir.

Chaque Volume aura deux Tables Alphabetiques. L'une indiquera les choses les plus remarquables dont il aura été parlé dans les Notes; l'autre, Géographique, présentera une Notice de tous les Lieux dont il est parlé dans le Volume. Cette seconde Table a demandé naturellement plus de travail que la première, parce qu'on ne s'est pas borné à dire sechement qu'une telle Ville connue autrefois sous le nom de . . . s'appelle aujourd'hui . . ., mais on a recherché le temps de sa fondation, ses premiers habitans, ses Alliances, ses différentes révolutions, sa fortune présente. On sent assés que cette sorte de Recherches n'est point de pure curiosité. Au reste dans un champ si vaste on n'a pas crû devoir recueillir tout ce qui s'offroit. On a dressé les articles sans s'écarter de cette brieveté juste et raisonnable, que l'on s'est toujours proposée pour règle; parce que la première vûe que l'on a eû en formant une entreprise aussi pénible que celle-cy, a été uniquement d'être utile.

A la fin du quatrième Tome on se propose de réimprimer l'Histoire de Cicéron, écrite par Fabricius, Il n'y a personne qui ne connoisse le mérite, la rareté, l'utilité et la nécessité de cette Histoire. On y joindra celle d'Hortensius, ce celebre Rival de Cicéron en Eloquence.

A la tête du premier Volume il y aura une Préface, dans laquelle l'Editeur rend un compte plus étendu et plus circonstancié de son travail et de l'usage qu'il a fait de celui des autres.

*Les Sçavans sont invités à donner leur avis sur*

6110

OCTOBRE. 1735. 2243

cette Edition, et priés de le faire remettre incessamment à M. GIFFART, Libraire, rue S. Jacques, à l'Image sainte Theresé.

Le Prospectus finit par un petit Morceau de cette prochaine Edition, exécuté selon le Plan que l'on vient de lire, pour servir d'échantillon. L'Auteur a choisi pour cela l'Oraison de Cicéron contre Verrés, ainsi intitulée, M. T. CICERONIS Accusationis in C. Verrem, Liber V. de Supplicis.

On nous prie d'informer le Public qu'on va mettre incessamment sous presse une Histoire des Rois de Naples et de Sicile, pour servir d'introduction et de suite à celle de M. Petrincau des Noulis, ce qui renfermera un détail curieux des Révolutions de ces deux Royaumes, depuis leurs Princes Normands jusqu'à la guerre présente. L'Auteur, qui ne se nomme point encore, recevra, avec reconnoissance, par la voye des Journaux jusqu'à la fin de cette année, les avis des Gens de Lettres pour la perfection de son Ouvrage.

La vingt-neuvième Partie des *Cent Nouvelles Nouvelles*, de Mad. de Gomez, paroît chés Maudouit, Quay des Augustins, et contient l'*Aman malheureux*, la *Sage Précaution*, et *Bonne Reputommée vaut mieux que Ceinture dorée*. On donnera la trentième Partie au commencement du mois prochain.

Nous aprenons par un Programme imprimé à Marseille, accompagné d'une Lettre, que le 3. et le 6. Septembre, on y représenta sur le Théâtre

F iij. de

du College de Belsunce , de la Compagnie de Jesus, la Tragédie de **CODRUS**, devant une illustre et nombreuse Assemblée , laquelle eut tout le succès possible.

Il est peu de grands Hommes, dit l'Auteur , dans le Prologue, plus connus dans l'Histoire ancienne, que celui dont nous avons fait le Sujet de notre Tragédie. Mais il en est aussi bien peu, dont le détail de la vie nous soit moins connu, malgré le grand nombre d'Auteurs qui en ont parlé. Le dernier Trait de son Regne est le seul qu'ils nous ayent conservé : encore ne s'accordent-ils pas entierement sur les circonstances. Tout ce qui résulte à peu près de leurs Narrations rapprochées l'une de l'autre, c'est que *Codrus, Roy d'Athènes, voyant l'Attique ravagée par ses Ennemis, qui lui oposoient une Armée beaucoup superieure à la sienne, envoya consulter l'Oracle de Delphes sur les moyens de délivrer sa Patrie de l'orage qui étoit sur le point de l'accabler. Sur quoi l'Oracle répondit que la victoire demeureroit à celui des deux Partis dont le Chef seroit tué par les Ennemis.* Nous croyons, continuë l'Auteur de la Piece, devoir borner là le Récit, sans rapporter qu'elle fût la genereuse résolution du Héros, pour laisser au Spectateur le plaisir et la nouveauté de la Catastrophe.

Quant aux Caracteres, l'Histoire a fourni l'idée des principaux. Celui de Codrus est sur tout fondé sur son amour genereux pour la Patrie. Le silence de cette même Histoire, dit notre Auteur en finissant, la stérilité ou l'obscurité du Sujet, auroient dû peut-être nous arrêter ; mais nous avons mieux aimé prendre un sujet qui n'eut encore été traité par aucun Auteur, ancien ou moderne, que de travailler sur un fonds plus riche,

riche, mais moins nouveau. D'ailleurs nous avons crû que n'ayant point eû de modele, le Public seroit plus disposé à excuser ce qu'il y auroit de defectueux dans notre Tragédie.

Cette dernière Reflexion est également sensée et modeste, elle fait autant d'honneur que les applaudissemens en ont fait lors de la Représentation. La Lettre qui nous a instruits ajoute que les Acteurs ont rempli leurs Rôles avec beaucoup d'intelligence et de capacité. C'étoient *Mrs Louis-Gab. Henry de Villemandy*, qui représentoit ce *Codrus*, *Gab. J. Antoine Cadere*, *Louis Bonsquet*, *Joseph Isnard*; *Pantaleon Charpuis*; *Guill. de l'Aigle*; *Joseph Bermond*, et *Charles Joseph Couzinery*.

On ne parle point du Sujet du Balet, dont les Spectateurs furent aussi très-contens; il est marqué seulement que les Danses ont été ordonnées par *M. DENIS*, Maître à Danser des Pensionnaires de ce College, lequel a montré en cette occasion autant de bon goût que d'attention et de zele pour ses jeunes Eleves. Les Acteurs du Balet étoient *Mrs Charles J. Couzinery*, *Gab. J. Antoine Cadere*, *Joseph Bermond*, *Joseph Isnard*, *Pierre-François Dessables*, *Joseph-Elzeâr Isnard*, *Joseph Marie Linchou*, *Jean-Pierre Isnard*.

A la tête du Programme est un Compliment en Vers, adressé à *M. DE BELSUNCE*, de *Castelmoron*, *Evêque de Marseille*, &c. Fondateur du College, lequel fut prononcé avec beaucoup de grace par *M. de Villemandy*. Il le commença ainsi.

*Nous tenons tout ici de vos mains bienfaisantes ;  
C'est dans leur Temple même élevé par vos dons ,  
Que nos Muses reconnoissantes  
Viennent vous présenter l'hommage de leurs sons.*

Il finit en disant :

*Consultez votre amour pour nous ,  
Plutôt qu'une Critique austere ,  
Si la Piece paroît indigne de vous plaire ,  
Le Sujet est digne de vous.  
Nos esprits ne sçauroient vous tenir un langage  
Qui soit digne de vos faveurs :  
Mais pour juger du prix de notre hommage ,  
N'écoutez d'autre témoignage ,  
Que le langage de nos cœurs.*

On vendra chés *Barbou*, rue *S. Jacques*, et *Bullot*, rue de la *Parcheminerie*, un *Calendrier Perpetuel*, qui sera d'un très-grand secours pour tous les Gens de Cabinet, où l'on trouvera, non-seulement les années *Grégoriennes*, mais encore les années *Juliennes*, tant pour le passé que pour l'avenir, le tout d'une façon fort simple, les années n'étant composées ni de *Coulisses* ni de *Rouies*, et n'ayant besoin que de sçavoir lire pour s'en servir.

La difference qu'il y a de tous les *Calendriers* qui ont paru jusqu'à présent, à celui-cy, est que tous les *Calendriers* ont été faits ou pour un temps ou pour être *perpetuels*; ceux qui ont été faits pour un temps, sont devenus promptement de peu d'usage, par le trop peu d'années qu'ils contenoient, par raport aux siècles, tant écoulés qu'à écoulés.

Ceux qui ont été faits pour être *perpetuels*, ne renferment qu'une période, tant *Solaire* que *Lunaire*; de sorte que quand on a besoin d'une année ayant ou après cette période, il faut entendre

dre le calcul du Calendrier pour y suplér ; de plus la quantité des Rouës ou des Coulisses qu'il faut concilier pour pouvoir arranger une année telle qu'elle est, en dégoûte tout le monde. Dans celui-cy toutes les années, tant Juliennes que Grégoriennes, y sont renfermées sans transposition, sans Rouës ni Coulisses, et d'une façon fort simple. Ce Calendrier pourra se mettre dans une Bibliothèque. Il a été présenté à l'Académie des Sciences, qui l'a trouvé d'une nouvelle invention fort simple, ingénieuse et commode.

Il est composé par M. Sauveur, fils de M. Sauveur, Chevalier, Maître des Mathématiques des Rois d'Espagne, d'Angleterre, des Enfans de France, de l'Académie Royale des Sciences, Examineur des Ingénieurs.

On apprend de Vienne en Autriche, que le sieur Briffaut, Libraire, débite avec succès une nouvelle Edition *in* 4. 2. vol. du celebre Traité de l'Opinion, ou Memoires pour servir à l'Histoire de l'Esprit Humain.

Le Caractere et le Papier sont d'une beauté à faire honneur au Libraire ; les Citations y sont placées dans un bel ordre, et l'on a entierement purgé cette nouvelle Edition de tous les *Errata* qui se sont glissés dans la premiere.

L'Assemblée Generale du Clergé de France ayant fini ses Séances, les Prélats et autres Députés qui la composent, se rendirent à Versailles le 14. de ce mois, et ils eurent Audience du Roy avec les honneurs qu'on rend au Clergé lorsqu'il est en Corps, et avec les ceremonies observées lorsque les mêmes Députés allerent rendre leurs respects à S. M. le 5. du mois de Juin

E n derniers.

dernier. Le Cardinal de Fleury, Ministre d'Etat et Premier Président de l'Assemblée, étoit à leur tête, et l'Evêque de Valence fit au Roy la Harangue qui suit.

**SIRE,**

*Ce ne sont point les Grands de la Terre et les Puissances du siècle ; ce sont les Pasteurs du Troupeau de JESUS-CHRIST, ses Ambassadeurs et ses Pontifes, qui se présentent aujourd'hui devant le Trône de VOTRE MAJESTE'.*

*Si la vénération des Peuples, si la magnificence et la piété des Rois vos Prédecesseurs se sont fait un devoir de décorer nos personnes, et d'illustrer nos Sieges ; c'est Dieu qui nous fait Evêques.*

*C'est sous ce Titre sacré que nous avons l'honneur de paroître en votre présence : Nous n'y paroissions, SIRE, que plus soumis, plus fideles et plus respectueux.*

*Notre consécration ne nous fait que mieux sentir ce que nous devons en qualité de Sujets à la suprême autorité établie de Dieu pour nous gouverner, et ce que nous devons comme Evêques à un grand Roy, qui croit honorer sa Couronne en honorant notre caractère ; à un Roy Chrétien, l'ornement de la Religion, dont nous sommes les Ministres ; à un Roy Puissant qui fait servir son pouvoir à nous protéger.*

*Voilà, SIRE, ce qu'il convient à des Evêques de rechercher et de louer dans leur Souverain, et voilà ce que le Clergé de votre Royaume, en se séparant, vient admirer de nouveau dans V. M.*

*Le Monde attentif à votre destinée, vous avoit vû d'abord, comme Josias, donner vos premiers soins au gouvernement tranquille de vos Peuples ; il vous voit aujourd'hui sur les traces de David, vainqueur*  
des

des Nations jalouses de votre gloire, couronner la valeur de vos Guerriers, après en avoir ranimé l'héroïsme; Bien tôt il vous verra sur le modèle de Salomon, vous dérober aux charmes de la victoire, leur préférer les biens solides de la Paix, et rendre vos Peuples heureux, après les avoir rendus triomphans.

Pour nous, Ministres du Dieu Saint, seul juge et Maître des Rois, nous avons porté nos regards sur des objets encore plus interessans; nous avons vu la consolation de vous voir sur le premier Trône de l'Univers, opposer constamment aux saillies de la jeunesse, les bornes du devoir; à la liberté de tout faire, la modération des desirs; au faste de la grandeur, le goût de la modestie; à l'éclat éblouissant de la Couronne, les temperamens de la douceur; à tous les écarts de la Royauté, les Regles du Christianisme.

Nous vous voyons dans le cours d'une Guerre toujours heureuse, rendre votre Empire formidable, et n'en pas moins redouter celui de Dieu; humilier vos ennemis, et ne vous point élever; conquérir des Provinces et ne vous point agrandir, cueillir des Lauriers et regretter le sang qui les arrose; gagner des Batailles, et desirer la Paix, content de vous faire craindre, pour n'être plus forcé de vaincre, mais pour goûter dans la suite de votre Règne le plaisir de vous faire aimer de vos ennemis mêmes.

Ce que nous avons vu, nous ne cesserons point de le voir Nos Successeurs vous en féliciteront après nous. Plus fidèle que Joas aux conseils de la sagesse, vous serez toujours tel qu'on admiroit ce Prince, lorsqu'il étoit encore le restaurateur du Tabernacle, les délices du Peuple et la gloire de Joïada.

Assemblés sous les auspices d'un Monarque si cher à la Religion, que n'avons-nous pas dû faire

pour lui prouver notre dévouement ? Non, SIRE ; nous ne trouvons rien de trop dans les efforts de notre zèle ; ils sont au-dessus de nos forces , et ils n'égalent pas nos sentimens. Nous avons presque fait l'impossible , et nous voudrions avoir pu davantage.

Deux millions accordés récemment sembloient nous avoir épuisés ; mais l'amour , animé par la Religion , découvre des ressources , où la prévoyance humaine n'en aperçoit pas.

Notre respectueuse tendresse , l'ardeur de vous servir et de vous plaire ne nous ont point aveuglés sur la nature et la destination de nos Biens.

C'est la Religion , SIRE , et la Religion la plus éclairée qui nous a servi de guide ; c'est elle qui nous a appris que lorsqu'il s'agit de la gloire de l'Etat , l'Eglise qui en est le premier Corps , lui doit aussi des secours plus abondans , et dans un temps sur tout où les Autels réclament plus que jamais l'autorité du Trône , nous croirions , pour défendre le Trône , pouvoir dépouiller les Autels.

Si vos Ennemis vaincus vous obligent encore de combattre , usez de nos dons pour vaincre : vainquez pour nous donner la paix ; et nous employerons les jours de la félicité publique , à faire reflourir nos Eglises.

Pacificateur de l'Europe , vous tournerez tous vos soins du côté de la Religion ; et tandis que la sagesse de vos Conseils tiendra la Discorde enchaînée , le Sacerdoce et l'Empire s'uniront plus étroitement ; nous verrons revivre dans le Sanctuaire cet esprit de subordination que Dieu y a établi , et les divisions qui nous affligent , viendront s'éteindre et finir à vos pieds. Aux succès éclatans de vos Armes , qui coûtent du sang même aux Vainqueurs , vous ferez succéder les triomphes de l'Eglise , qui sont toujours le salut et la gloire des Vaincus.

En

1870  
1871  
1872  
1873  
1874  
1875  
1876  
1877  
1878  
1879  
1880  
1881  
1882  
1883  
1884  
1885  
1886  
1887  
1888  
1889  
1890  
1891  
1892  
1893  
1894  
1895  
1896  
1897  
1898  
1899  
1900

TILDE

E  
E,  
re  
a-  
b-



*En attendant ces beaux jours, que les benedictions du Ciel, et les sentimens de votre cœur nous préparent; vous nous permettrez de vous faire la demande, depuis si long-temps renouvelée, et toujours nécessaire, des Conciles de nos Provinces; nous solliciterons votre pitié en faveur des intérêts sacrés de l'Eglise; nous mettrons sous votre protection la dignité sainte de ses Pontifes. et l'exercice de leur divin Ministère. Ce sont-là les vrais biens des Evêques: vous en serez toujours le défenseur, et vous entendrez, SIRE, jusqu'à notre silence.*

Nous ne saurions mieux placer qu'en cet Endroit la Gravure du Jetton qui a été frapé par l'ordre du Clergé, pour désigner l'Assemblée générale de cette Année.

On y voit d'un côté la Religion debout, ayant à sa droite un Autel, sur lequel brule le Feu sacré, dont les étincelles répendent à une Colombe qui plane dans les Airs, tenant à son bec un Rameau d'Olivier. A gauche et plus en arriere, est un Trophée d'Armes et de Drapeaux avec cette Legende: **VOTIS PACEM DONIS TRIUMPHOS.**

L'autre côté du Jetton contient simplement cette Inscription, entourée d'une branche d'Olivier: **CONVENTUS CLERI GALLICANI. M. DCC. XXXV.**

Les Coins sont de M. Duvivier, dont tout le Monde connoît l'habileté.

On croit devoir donner avis aux Curieux qu'il y a en vente depuis quelque temps chés la veuve *Chereau*, rué S. Jacques, aux deux Pilliers d'or, et chés *Surugue*, Graveur du Roy, rué des Noyers, une Estampe en large gravée par le sieur *Deblarmes-*

*sin*

1252 **MERCURE DE FRANCE**  
sin, d'après un des plus beaux Tableaux de feu  
*Antoine VVatteau*, représentant une *Accordée de*  
*Village*. Ce Tableau est dans le cabinet de M. de  
Julienne, et fait pendant à celui du même Au-  
teur qui est dans le Cabinet de la Comtesse de-  
Verrüe, représentant une *Mariée de Village*,  
gravé depuis quelques années par M. Nicolas Co-  
chin.

Il paroît aussi une grande Estrappe en large  
d'une grande, riche et ingénieuse composition,  
gravée par le sieur *J. Moyreau*, d'après un Ta-  
bleau de P. Wouermans du Cabinet de la Com-  
tesse de Verrüe, de 4. pieds de large sur 2. pieds  
3. pouces de haut. C'est le dixneuvième mor-  
ceau que le sieur Moyreau grave d'après cet ex-  
cellent Maître. Le débit s'en fait chés lui, rue  
Galande, vis-à-vis S. Blaise.

La suite des Portraits des Grands Hommes et  
des Personnes Illustres dans les Sciences et dans les  
Arts, se continuë toujours chés Odieuvre, Mar-  
chand d'Estampes, vis-à-vis la Samaritaine. Il  
vient de mettre en vente, et toujours de la même  
grandeur.

*Guillaume Cardinal du Bois*, Archevêque Duc  
de Cambray, Prince du S. Empire, Premier  
Ministre.

*François de Salignac ou Salagnac de la Mothe*,  
Archevêque Duc de Cambray.

*Isaac Newton*, gravé d'après la Medaille Ic.

*Marin Mersenne*, Religieux de l'ordre des Mi-  
nimes, Theologien, Philosophe, et Mathema-  
ticien celebre, né à Oyse au Maine, mort à Pa-  
ris en 1648. âgé de 60. ans.

*Jean Daille*, né à Chatelleraut le 6. Janvier  
1594. Ministre à Charenton en 1626. mort à  
Paris le 15. Avril 1670, âgé de 77. ans.

*René Herault*, Conseiller d'Etat, Lieutenant General de Police.

- *François-Marie Arrouet de Voltaire*, né à Paris:

*Charles le Brun*, Premier Peintre du Roy, né à Paris en 1618. mort le 12. Janvier 1690. âgé de 72. ans.

*Michel Baron*, Comédien de la Troupe du Roy, né à Paris en 1653. mort en 1729.

*Gerard Edelinck*, natif d'Anvers, Graveur ordinaire du Roy, Conseiller dans son Académie Royale, mort le 2. Avril 1707.

Le sieur *Levet*, qui fait les beaux Ouvrages en Plumes dont nous avons fait mention dans le *Mercur* de nous prie d'avertir le Public qu'il vient de finir un grand morceau de Tapisserie dans le même goût qui est d'une beauté infinie et qui pour la vivacité des couleurs surpasse tout ce qu'on peut dire. Les Curieux qui souhaiteront voir cet Ouvrage, le pourront en payant le prix modique de 24. sols. *Il demeure presentement chés un Apotiquaire, rue S. Benoît, Fauxbourg S. Germain à Paris.*

Il paroît un Livre de Pieces de Clavecin par *M. de Mars*, le cadet, Organiste de l'Eglise Cathedrale de Vannes; Qui se vend chés l'Auteur à Vannes, et à Paris aux adresses ordinaires de la *Musique.*



*Remerciement*

*Remerciment de M. de Salis du Coudray à  
M. Arnoult, Marchand Epicier Dro-  
guiste, rue des cinq Diamans, qui lui avoit  
envoyé deux paquets de son Specifique,  
qui l'ont guéri de l'Apoplexie, et préservé  
des rechutes.*

**E**st-ce toi, divin Esculape,  
Qui m'affranchis d'un mal dont j'étois accablé ?  
L'étonnant succès qui me frappe,  
Et qui guérit mon corps et mon esprit troublé ;  
De toi seul peut être l'ouvrage ;  
Toi seul as pu dompter la rage  
De ce Monstre cruel qui renaissant toujours,  
D'une trop languissante vie  
Eût bientôt terminé le cours.  
Où ! la lumière enfin m'étoit ravie,  
Sans son favorable secours.  
Mais, que dis-je ? et quelle est cette fausse  
pensée,  
Qui vient surprendre mon esprit !  
Pardonne, cher Arnoult, à mon ame insensée ;  
Non ! ce ne fut qu'à toi qu'Apollon même  
aprit  
L'admirable secret par qui tu nous preserves,  
Des atteintes d'un mal toujours si dangereux :  
Funeste Apoplexie ! en vain tu nous reserves  
Tes coups les plus affreux.

*Avec*

OCTOBRE. 1735. 2255

Avec un tel secours nous bravons ta furie ;

Tu ferois contre lui d'inutiles efforts.

Pour exercer ta barbarie ,

Aux plus lointains climats va porter mille  
morts :

Mais quitte pour toujours une heureuse Patrie

Qui possède aujourd'hui ces précieux tresors.

ENVOY.

Dans ces Vers , foible essai de ma reconnois-  
sance ,

Recevez mon remerciement :

Trop genereux ami que n'ai-je la puissance

De l'exprimer plus dignement !

Le sieur *Rosa* , Chirurgien , reçu à *S. Cosme* pour la guerison radicale des Descentes de boyaux sans faire aucune operation, par le moyen de ses bandages très flexibles , construits sans fer ni bois , et par le Remede Specifique qu'il applique exterieurement , fait sçavoir qu'il a fait une très-grande quantité de Cures à Paris et ailleurs, dont il a les Certificats , que tout le monde peut voir chés lui , *ruë de Bussi, à la Boëtte des Lettres, fauxbourg S. Germain* , et chés *M. Prevost Notaire* à Paris.

Il a inventé aussi d'autres bandages très utiles ; le premier , pour la Fistule du Periné , qui empêche l'écoulement de l'urine , et contribué à l'entiere guerison.

Le second , pour le Nombriil tout different de ceux dont on s'est servi jusqu'à present.

Le troisiéme , pour la descente de la Matrice ,  
sans

## 1256 MERCURE DE FRANCE

sans fer ni bois, et qui n'incomode en aucune maniere.

Le quatrième est fort singulier et d'un grand secours pour les Descentes les plus fâcheuses et les plus désespérées. Ce Bandage les retient en bon état et solidement, sans aucun embarras entre les cuisses; il le donne à l'épreuve et le garantit.

Le sieur Rosa a un autre talent moins important, mais cependant très secourable, et dont nous avons heureusement fait l'expérience, c'est d'ôter les Cors des pieds et la racine avec une grande dextérité, et sans presque de douleur, ainsi que les ongles qui entrent dans la chair.

On avertit le Public que la véritable Pâte de Guimauve blanche, et Suc de Reglisse, qui sont très connus, et les meilleurs qui se fassent à Paris et ailleurs, se débitent depuis plusieurs années, dans la même boutique où ils ont été inventés, et c'est rue de la Huchette, à la Flote Royale de Canada à Paris; mais comme depuis quelques années, différentes personnes en débitent sous ces noms-là, sans en sçavoir la véritable composition, beaucoup de personnes y sont trompées.

La Pâte de Guimauve, et Suc de Reglisse, sont très-bons et connus, pour le soulagement de toutes sortes de toux, rhumes, pituites âcres, et maladies de poitrines de telles especes qu'elles soient. Le Public par le long et perseverant usage qu'il en a fait depuis si long-temps, en sçait toutes les propriétés, il n'est pas besoin de les repeter, par le grand débit qu'on en fait, il y en a tous les jours de nouvelles; le prix est de 4. liv. la Livre.

Dans le même endroit se trouvent deux diffé-  
rens

**Remèdes Febrifuges très éprouvés pour les fièvres intermittentes, et quartes, à une dose, et à trois, et très médiocres ; ils peuvent se transporter partout sans perdre rien de leur vertu, desquels Febrifuges il n'y a à craindre aucune mauvaise suite.**

On y trouve aussi l'eau de Dannemarck pour les dents, pour fortifier, nettoyer, et mondifier les gencives, raffermir les dents, en guerir et soulager les douleurs, les chancres, thumeurs, petites ulcères, humeurs scorbutiques, et mauvaise haleine ; les bouteilles contiennent environ le tiers d'une pinte, le prix est d'une pistole.

On y trouve aussi la véritable Eau de Miel d'Angleterre pour embellir le teint.

*Avis du sieur Masson, premier inventeur des nouveaux Stors à la Française, très utiles et commodes pour se garantir du Soleil et de la Poudre, aux croisées des maisons, aux Carrosses et chaises de poste, ainsi qu'aux volets des cabinets, bibliothèques et armoires, qui s'arrêtent deux mêmes à telle hauteur que l'on veut sans être obligé de les arrêter, et sur lesquels il colle proprement des Cartes Géographiques et autres Estampes instructives et agréables à la vûe. Il pose aussi les sonnettes de façon que les Tapissiers ne sçauroient rien endommager quand ils tendent et détendent les apartemens.*

Son adresse est rue Betizy, derrière la Monnoye, à côté d'un Menuisier ; il est fort employé par les Géographes.

*La Dame de Parisot, privilégiée du Roy, pour le Métail qui imite l'or, donne avis au Public qu'elle tient son Magasin dans la rue S. Honoré,*

vis-

2258 **MERCURE DE FRANCE**  
vis-à-vis la rue de Grenelle, chés un Chape-  
lier, au deuxiême appartement ; il est composé  
de très-beaux Flambeaux de toutes façons, Feux  
et bras de cheminées, Girandoles, Bougeoirs,  
Ecritoirs, Sonnettes de Bureaux, Cuillieres et  
Fourchettes, Manches de couteaux ; Tabatieres,  
Pommes de cannes, Etuits à ciseaux, Etuits à  
cizeaux, Boëtes à savonettes, Boucles de sou-  
liers, et Jarretieres, Boucles de manchons, Becs  
à corbins, Garnitures de brides pour les chevaux  
et carosses, Hausse-cols pour les Officiers, Gar-  
nitures de commodes et pendules, Boëtes de  
Montres, Epées, Garnitures de boutons pour les  
habits. Elle donne aussi avis qu'elle fait des  
Chandeliers d'Eglise, Croix, Tabernacles, &c.



## CHANSON.

**P**our les cœurs delicats

Les plaisirs achetés ont seuls de vrais appas ;  
Lorsque par un baiser, Climene,  
Je cherche à soulager ma peine,  
Défendez-vous assés pour ne pas me l'offrir ;  
Mais trop peu pour m'oter l'espoir de le ravir.

*De Bignicourt.*



**SPEC**

~~THE~~  
~~NEW~~  
~~YORK~~  
~~LIBRARY~~  
~~OF~~  
~~ASTOR~~  
~~LENOX~~  
~~TILDEN~~  
~~LIBRARY~~

THE  
NEW  
YORK  
LIBRARY  
OF  
ASTOR  
LENOX  
TILDEN  
LIBRARY

ASTOR, L. E.  
TILDEN, L.

r,  
lu  
on  
é-  
ut  
rs  
l,  
et  
u-  
ut  
et  
c-  
s.  
re  
y,  
s,  
c-  
ar  
w-  
t-  
s  
y  
t-  
ls  
n

commie



## S P E C

**L**E Jedy II  
 On représe  
 College d'Harco  
 des Prix , LA-M  
 die nouvel'e de M  
 à cette Represent  
 de Personnes de l  
 attirées par la no  
 plus encore par l  
 teur. On peut d  
 également satisf  
 Ouvrage , et de  
 teurs s'acquittere  
 Les principaux P  
 de six. M. Berna  
 M. de Liria de B  
 Brutus fût repres  
 re ; Cassius par M  
 M. de S. Simon d  
 bella par M. de B  
 ment content e  
 mais Mrs Berna  
 distinguerent d  
 liere , et tout le  
 atteignirent la





## S P E C T A C L E S.

LE Jeudy 11 du mois d'Août dernier, On représenta sur le Théâtre du College d'Harcourt, pour la distribution des Prix, LA-MORT DE CESAR, Tragédie nouvelle de M. de Voltaire. Il y eut à cette Representation un grand concours de Personnes de la premiere distinction, attirées par la nouveauté de la Piece, et plus encore par la reputation de son Auteur. On peut dire que l'Assemblée fût également satisfaite et de la beauté de cet Ouvrage, et de la maniere dont les Acteurs s'acquitterent de leurs Personnages. Les principaux Rôles étoient au nombre de six. M. Bernard faisoit celui de *Cesar*, M. de Liria de Berwick celui d'*Antoine*, *Brutus* fût représenté par M. de la Riviere; *Cassius* par M. de Paris, *Jimber*, par M. de S. Simon de Sandricourt, et *Dolabella* par M. de Berulle. On fût extrêmement content de tous ces Messieurs; mais Mrs Bernard et de la Riviere s'y distinguèrent d'une maniere particuliere, et tout le monde convient qu'ils atteignirent la perfection de l'Art, non  
comme

2260 MERCURE DE FRANCE  
comme des Ecoliers , mais comme les  
Acteurs les plus parfaits.

Voici quel est le sujet de cette Tragédie , dont la Scène est à Rome au Capitole. L'an 710. de Rome , Jules Cesar , Dictateur , fut tué en plein Senat. Il étoit Consul pour la cinquième fois ; il avoit Marc Antoine pour Collegue ; son ambition fut la cause de sa perte ; il avoit formé le dessein de changer l'Etat Republicain en Monarchie ; on compte parmi ses meurtriers , Cassius , Junius Brutus , Trebonius , Minucius Basilus , et plusieurs autres.

La Pièce , vraiment digne de son Auteur , est divisée en trois Actes. On tâchera d'en donner ici une idée , et on en rapportera quelques morceaux qui puissent faire juger de sa beauté.

Au premier Acte , Cesar prêt à partir pour l'Orient , aspirant toujours au pouvoir Monarchique , fait part à Antoine d'un secret qu'il lui avoit caché jusqu'alors. Il lui declare qu'Octavien n'est son Fils que par adoption , que la nature lui en a donné un autre ; que Brutus , ce fatal ennemi du pouvoir arbitraire , et qui par là même se rangea toujours du côté de ses ennemis , est le fruit d'un Hymen contracté secretement avec *Servilie* fille  
de

de Caton. Antoine marque son étonnement , et s'écrie :

Dieux ! faut-il que du sort la tyrannique loy ;  
Cesar te donne un fils si peu semblable à toy !

Cesar excuse son fils ; la nature parle ,  
il tâche de couvrir ses deffauts par l'énumération de ses vertus , en disant :

Il a d'autres vertus , son superbe courage  
Flate en secret le mien , même alors qu'il m'ou-  
trage ;

Il m'irrite , il me plaît , son cœur indépendant  
Sur mes sens étonnés prend un fier ascendant ;  
Sa fermeté m'impose , et je l'excuse même  
De condamner en moi l'autorité suprême ;  
Soit qu'étant homme et Pere , un charme sé-  
ducteur

L'excusant à mes yeux , me trompe en sa faveur ,  
Soit qu'étant né Romain , la voix de ma Patrie  
Me parle malgré moi contre ma tyrannie ,  
Et que la Liberté que je viens d'opprimer ,  
Plus forte encor que moi , me condamne à l'ai-  
mer ;

Te dirai je enoor plus ? si Brutus me doit l'être ,  
S'il est fils de Cesar , il doit haïr un maître :

J'ai pensé comme lui dans mes plus jeunes ans ,

J'ai detesté Sylla , j'ai haï les tirans.

J'eusse été Citoyen si l'orgueilleux Pompée

N'eut voulu m'opprimer sous sa gloire usurpée ;

Et

Et né pour commander , mais né pour les vertus ,  
Si je n'étois Cesar , j'aurois été Brutus.

Il prie ensuite Antoine d'adoucir le superbe courage de ce jeune Romain ; de le flater de l'esperance de voir un jour son front ceint du Bandeau Royal : il ajoûte que peut-être cette consideration , la nature , le sang , ses bienfaits , les avis d'Antoine , le devoir , l'interêt , tout lui rendra son fils. Antoine lui repond en ces termes :

J'en doute ; je connois sa fermeté farouche ,  
La secte dont il est , n'admet rien qui la touche  
Cette secte intraitable , et qui fait vanité  
D'endurcir les esprits contre l'humanité ,  
Qui dompte et foule aux pieds la nature irritée  
Parle seule à Brutus , et seule est écoutée.  
Ces prejugs affreux qu'ils appellent devoir ,  
Ont sur ces cœurs de bronze un absolu pouvoir :  
Caton même , Caton , ce malheureux Stoïque  
Ce Heros forcené , la victime d'Utique ,  
Qui fuyant un pardon qui l'eut humilié ,  
Prefera la mort même à la tendre amitié ,  
Caton fut moins altier , moins dur et moins à  
craindre ,  
Que l'ingrat qu'à t'aimer ta bonté veut con-  
traindre.

Pendant

Pendant qu'ils sont ensemble, Dola-bella vient anoncer les Deputés du Senat que Cesar avoit mandés; ils entrent. Cesar demande à être honoré du Titre de Roy; mais il ne trouve que de la resistance. On lui parle avec une fermeté digne des premiers temps de la Republique, Brutus sur tout fait éclater son zele pour la liberté en ces termes :

Oùi, que Cesar soit grand, mais que Rome soit libre.

Dieux ! Maitresse de l'Inde, esclave au bord du Tibre,

Qu'importe que son nom commande à l'Univers,

Et qu'on l'appelle Rome alors qu'elle est aux fers ?

Qu'importe à ma Patrie, aux Romains que tu braves,

D'apprendre que Cesar a de nouveaux esclaves ?

Les Persans ne sont point nos plus fiers ennemis,  
Il en est de plus grands, je n'ai point d'autre avis.

Cesar, voyant la fermeté des Senateurs, est obligé de les congédier avec les plus vifs reproches; cependant il arrête Brutus, il fait tous ses efforts pour le gagner, il lui prodigue les marques de la plus grande tendresse; mais il le trouve inflexi-

G ble,

2264 **MERCURE DE FRANCE**  
ble. Antoine tâche de profiter de cette occasion pour porter César à quelque acte de severité ; il lui cite l'exemple de Sylla, de Marius. Le Dictateur ne se rend point, il veut regner sans violence. C'est ainsi que finit le premier Acte.

Au second Acte , Antoine reproche à Brutus la maniere trop haute dont il parle à Cesar ; il lui dit qu'il ne connoit pas celui qu'il ose haïr , et qu'il en fremiroit s'il pouvoit l'aprendre ; Brutus lui repond ainsi :

Ah ! j'en fremis déjà, mais c'est de vous entendre,  
Malheureux courtisan, qui vendez cet Etat.

Brutus à vos tirans ne parle qu'au Senat ,

Allez ramper sans moi sous la main qui vous  
brave ;

Je sçais tous vos desstins , vous brulez d'être es-  
clave ;

Vous voulez un Monarque et vous êtes Romains !

Resté seul, il se répand en des plaintes ameres ; pendant qu'il déplore le malheur de sa Patrie, il aperçoit à terre quelques Billets , il les ramasse , il les lit , il est surpris des reproches qu'on lui fait ; il promet à sa Patrie de ne point dégénerer ; il est confirmé dans ces sentimens par tous ses amis ; Cimber lui aprend ce qui s'est passé au Capitole ; qu'Antoine fen-  
dant

dant la foule , a porté lâchement la Couronne sur la tête de Cesar ; que Cesar a paru vouloir refuser ce qu'il desiroit si ardemment , et que les Romains ont aplaudi généralement à ce refus. A ce recit les conjurés forment le dessein de hâter la perte du Tiran , ils s'y engagent par les sermens les plus solennels ; Cesar les surprend ; il ordonne à Brutus de rester ; il fait une seconde tentative pour le détacher des conjurés ; il consent à l'entendre , et dit qu'il se plaît à descendre avec lui de son rang ; il lui demande ce qu'il peut lui reprocher , Brutus lui répond :

*Le Monde ravagé ,*

Le sang des Nations , ton Pays saccagé ,  
 Ton pouvoir , tes vertus , qui font tes injustices,  
 Qui de tes attentats sont en toi les complices ,  
 Ta funeste bonté qui fait aimer tes fers ,  
 Et qui n'est qu'un apas pour tromper l'Univers.

Cesar rejette ce reproche sur Pompée , qui , s'il eut été vainqueur , auroit accablé l'Etat sous un joug de fer , Brutus dit qu'il l'eut immolé. Cesar lui demande si c'est là ce qu'il lui destine , et pour lui faire voir sur qui il attenteroit , il lui declare enfin qu'il est son Pere , et il l'en convainc par un Billet qu'il lui donne à lire ;

G ij Brutus

Brutus surpris, étonné, ne sçait que croire, que penser ; il veut parler ; la voix lui manque ; enfin revenu à soi, il s'écrie !

O sort épouvantable ! et qui me désespere !  
O sermens , ô Patrie , ô Rome toujours chere ,  
Cesar ... ah malheureux, j'ai trop long-tems vécu.

Il prie son Pere ou de lui donner la mort sur l'heure , ou de renoncer à la Couronne. Cesar se livre à la colere ; il s'emporte ; il n'épargne point les termes les plus durs ; il menace Brutus de le faire perir , et le quitte en disant :

On sçait ce que je puis , on verra ce que j'ose ;  
Je deviendrai barbare et toi seul en es cause.

Brutus , frappé de ces dernieres paroles , le suit ; mais dans le dessein de le faire changer de resolution, de le sauver, et en même temps de sauver les Romains.

Au troisiéme Acte, les Conjurés se rendent au lieu marqué, ils se rejouissent que l'heure aproche ou la Maitresse du monde va devenir sans Maître ; ils sont surpris que Brutus se fasse attendre, ils craignent d'être découverts ; cette crainte augmente lorsqu'ils le voyent paroître triste, abattu ; il leur apprend son malheur ; il leur dit qu'il est fils de Cesar et de Servilie ; ils  
n'en

n'en veulent rien croire ; mais la chose confirmée , ils lui demandent s'il balance entre la Patrie et un Tiran ; Cassius lui parle ainsi :

Toi son fils, Rome enfin n'est-elle plus ta Mere,  
Chacun des Conjurés n'est-il donc plus ton  
Frere ?

Né dans nos murs sacrés , nourri par Scipion ,  
Elevé de Pompée , adopté par Caton ,  
Ami de Cassius , que veux-tu davantage ?  
Ces titres sont sacrés , tout autre les outrage.  
Qu'importe qu'un Tiran , vil esclave d'amour ,  
Ait séduit Servilie et t'ait donné le jour ?  
Laisse là les erreurs et l'Hymen de ta Mere ;  
Caton forma tes mœurs , Caton seul est ton Pere.  
Tu lui dois ta vertu ; ton ame est toute à lui ;  
Brise l'indigne nœud que l'on t'offre aujourd'hui ;  
Qu'à nos sermens communs ta fermeté reponde,  
Et tu n'as de Parens que les vengeurs du Monde.

Brutus se rend à ces raisons , il décide en faveur de Rome ; mais il declare que des larmes ont coulé de ses stoïques yeux ; que voyant dans Cesar , son Pere , un coupable , un grand Homme , entraîné par Cesar d'un côté , de l'autre retenu par Rome , il a désiré la mort qu'ils preparent aux Tirans ; il leur dit ensuite :

Je vous dirai bien plus, sçachez que je l'estime ;  
Son grand cœur me séduit au sein même du  
crime ;

Et si sur les Romains quelqu'un pouvoit régner  
Il est le seul Tiran que l'on dût épargner.

Il les assure de nouveau qu'il sera fi-  
dele à la Patrie ; mais il demande qu'il  
lui soit permis de donner quelque chose  
à la nature , au respect qu'il doit avoir  
pour Cesar ; il declare qu'il ne peut souil-  
ler ses mains du sang de son Pere ; que  
Rome demande un vengeur et non un  
parricide ; enfin il desire qu'on lui laisse  
faire des efforts pour flechir ce Heros ; les  
Conjurés y consentent ; Brutus presse  
Cesar de la maniere la plus vive , et lui  
dit :

Sçais-tu bien qu'il y va de ta vie ?

Sçais tu que le Senat n'a point de vrai Romain

Qui n'aspire en secret à te percer \* le sein ?

Que le salut de Rome et que le tien te touche :

Ton genie allarmé te parle par ma bouche ;

Il me pousse , il me presse , il me jette à tes  
piéds ,

Cesar, au nom des Dieux, dans ton cœur oubliés ;

Au nom de tes vertus, de Rome, et de toi-même,

Dirai-je au nom d'un Fils qui fremit et qui  
t'aime ,

\* Ici Brutus se jette aux genoux de Cesar.

Qui

Qui te préfère au Monde, et Rome seule à toi ?  
Ne me rebute pas.

Rien ne peut faire renoncer Cesar au Diadème ; Brutus pénétré de douleur , lui dit un éternel adieu , et cet adieu fut dit par l'Acteur d'une manière si touchante , qu'il tira les larmes de toute l'Assemblée. Dolabella entre ensuite suivi de quelques Romains ; il vient dire à Cesar que tout est prêt au Capitole , que le Trône est élevé ; mais que toute la Nature conspire contre lui , que le Ciel fait voir les plus tristes presages ; Cesar lui replique :

Va ; Cesar n'est qu'un homme ; et je ne pense pas  
Que le Ciel de mon sort à ce point s'inquiète ,  
Qu'il anime pour moi la Nature muette ;  
Et que les Elemens paroissent confondus ,  
Pour qu'un Mortel ici respire un jour de plus.  
Les Dieux du haut du Ciel ont compté nos années,  
Suivons sans reculer nos hautes destinées ;  
Cesar n'a rien à craindre.

Enfin pressé par Dolabella , il déclare qu'il aime mieux mourir que de craindre la mort ; il n'est pas plutôt arrivé au Capitole qu'assaili de toutes parts, il perit sous les coups qu'on lui porte ; le bruit ,

G iiij le

le-tumulte , les cris des Conjurés annoncent sa défaite ; Cassius le poignard à la main en apporte la nouvelle ; il apprend aux Romains qu'ils n'ont plus de Maître , il les exhorte à défendre leur liberté ; ils le lui promettent , mais ils ne tiennent pas leur parole ; un moment après Antoine leur tient un Discours touchant et pathétique pour les déterminer à courir à la vengeance.

Il fait paroître le corps de Cesar couvert d'une Robe de Pourpre ; les Romains frémissent ; Antoine saisit ce moment , et leur dit :

Du plus grand des humains voilà ce qui nous  
reste ,

Voilà ce Dieu vengeur idolâtré par vous ,

Que ses assassins même adoroient à genoux ,

Qui toujours votre apui dans la paix , dans la  
guerre ,

Une heure auparavant faisoit trembler la Terre ,

Qui devoit enchaîner Babilone à son Char ;

Amis , en cet état connoissez-vous Cesar ?

Les Romains attendris par des Discours si touchants courent le venger ; Antoine dit à Dolabella :

Ami , ne laissons pas leur fureur inutile ;

Précipitons ce Peuple inconstant et facile.

Que

Que la guerre commence, et sans rien ménager,  
Succedons à Cesar en courant le venger.

C'est ainsi que finit cette Piece digne des applaudissemens qu'elle a eus sur le Theatre, et qu'elle aura dans le Public.

On donna sur le Theatre du même College pour petite Piece, les Plaideurs de Racine. On ne peut trop louer chaque Acteur en particulier de la maniere dont il s'est acquité de son Personnage; on remarquera seulement que M. de la Riviere n'excella pas moins dans le Comique, qu'il avoit excellé dans le Tragique.

M. de Voltaire nous prie d'avertir le Public qu'on a imprimé la Tragedie dont on vient de parler, sur une copie très défectueuse, dans laquelle on a inséré beaucoup de Vers qui ne sont pas de lui, et que cette Edition furtive est pleine de fautes qui defigurent entierement l'Ouvrage.

M. de Voltaire ajoute que c'est la seule Piece Française que l'on connoisse où il n'y ait point de Femmes. Elle avoit été représentée, dit-il, deux ans auparavant à l'Hôtel de \* \* \* \*. Il y a près de dix ans qu'elle est composée; de mauvais copistes l'ont transcrite en partie pendant

G v la

2272 **MERCURE DE FRANCE**  
la Representation , et l'Editeur a suppléé  
le reste de sa tête ; de sorte que cet  
Ouvrage paroît aujourd'hui imprimé sur-  
tivement et entierement défiguré. Ceux  
qui se connoissent en Poësie sçavent assés  
que l'Auteur est incapable d'avoir fait  
une partie des Vers de cette Piece aux-  
quels il manque jusques à la mesure. Ce-  
pendant , continue-t'il , les Auteurs d'une  
brochure intitulée *Observations sur les*  
*Ecrits Modernes* , attaquent l'Ouvrage  
comme s'il étoit entierement de l'Au-  
teur , et accusent la Piece d'être con-  
traire aux regles de la Morale ; ils disent  
que l'action et les sentimens de *Bru-*  
*tus* sont plutôt d'un *Quaker* que d'un  
Stoicien ; ils n'ont pas fait attention que  
les *Quake*s font profession de ne ja-  
mais porter l'épée , et que la douceur et  
la patience sont leurs premiers principes ;  
on avance dans cet Ecrit que les senti-  
mens de Brutus dans la Piece, sont mons-  
trueux , sans se souvenir que tel est le  
caractère de Brutus dans l'Histoire , &c.



LA

**LA FEINTE INUTILE ;**  
*Comédie en cinq Actes , par M. de Romagnesi , Représentée pour la première fois par les Comédiens Italiens le 22. Août 1735. Extrait. Cette Piece est très bien imprimée , chés Briasson , rue S. Jacques , in 12. de 138. pages.*

Cette Comédie ayant fait un grand plaisir sous le Titre des *Menteurs embarassés* , le sieur Romagnesi a cru avec raison que le Public la reverroit avec la même satisfaction , traduite d'Italien en François , et de Prose en Vers. Son attente n'a pas été trompée , et l'on a rendu justice à son travail. Comme c'est une Piece des plus intriguées . on ne mettra ici que très peu de citations , quoique les beautés de détail y soient assés nombreuses. Nous suivrons pied à pied l'action principale ; elle suffira toute seule à nous acquitter envers nos lecteurs. Deux noms suposés, et un mariage feint produisent un si grand nombre d'incidens , qu'on peut apeller cette Piece l'*Heraclius* du Théâtre Italien ; les changemens de Théâtre y sont nécessaires , il seroit à souhaiter que nos Pièces Françoises fussent un peu moins asservies à l'unité de lieu ; cela sauveroit bien des inconveniens ; mais il ne faudroit pas abuser de cette liberté , qu'on a portée un peu trop loin dans *la Feinte inutile*.

Le Théâtre représente au premier Acte , *la Maison de Madame Argante , et une porte au fond du Théâtre*. Isabelle , Fille de Madame Argante , ouvre la Scene avec Colombine sa suivante. Cette dernière témoigne sa surprise à sa Maitresse par ces Vers , qui commencent l'exposition.

G v j      Votre

Votre dessein est un peu téméraire ,  
 Et j'y refuserois ma voix ,  
 Si le Valet qui m'a sçu plaire  
 Ne me faisoit aprouver votre choix.

Son Maître me paroît un homme d'importance ;  
 On juge à ses discours, à son ajustement,  
 Qu'il joint à de gros biens une illustre naissance ;  
 Mais attendre un Epoux de moment en moment,  
 Et dans une telle occurrence ,  
 Flater les vœux d'un tendre Amant ,  
 C'est en agir assurément  
 Avec beaucoup de prevoiance.

Isabelle blâme Colombine de prendre le ton railleur , dans une situation aussi facheuse que la sienne ; Colombine continuë son exposition , et fait entendre aux Spectateurs que Leandre est destiné pour Epoux à Isabelle , par le choix de leurs communs Parens , et qu'il doit de jour en jour arriver à Venise , lieu de la Scene. Isabelle accuse de son malheur le sort qui lui a offert son aimable inconnu dans un Bal , ce qui donne lieu à cette judicieuse maxime :

Funeste liberté qu'autorise l'usage !  
 Pourquoi faut-il qu'au tems du Carnaval ,  
 Il soit permis aux filles de mon âge  
 De s'exposer au peril sans égal  
 De voir et de parler sans montrer leur visage ?  
 Notre pudeur , sous un masque fatal ,  
 En se cachant , perd tout son avantage.

Cette

Cette maxime convient mieux à Venise qu'à aucune autre Ville. Isabelle avouë qu'elle n'a pu refuser son cœur à un Amant qu'elle n'a point vû, et dont elle n'a pas laissé de se faire une image toute charmante. Colombine lui dit qu'il faudra bien qu'elle le voye enfin, puisqu'elle lui a donné un rendez-vous dans le lieu où elles sont actuellement; Isabelle lui repond, qu'elle se montrera à lui à visage découvert, mais sans lui apprendre qui elle est; voici la raison qu'elle en donne :

Avant de me résoudre à ce pas dangereux ,  
 Il faut que l'inconnu m'assure  
 Du cœur le plus soumis et le plus amoureux ,  
 De la probité la plus pure ;  
 Qu'en lui je decouvre des mœurs  
 Qui le metent en droit de plaire ,  
 Et qu'en un mot ses vertus fassent taire  
 Mes scrupules et mes terreurs ;  
 Il faut du moins, quand l'Amour nous surmonte,  
 Qu'il impose de justes loix ;  
 Et c'est la noblesse du choix  
 Qui de l'égarément doit effacer la honte.

Comme ce peu de Vers qu'on vient de citer suffisent pour faire voir que cette Pièce est bien écrite, et qu'il y a des mœurs; nous n'en mettrons pas davantage dans cet Extrait, pour ne pas faire trop de diversion à l'intrigue, qui a besoin de toute l'attention du lecteur, et de toute notre exactitude.

Isabelle voyant venir Madame Argante sa  
 Mere,

Mere , et M. Oronte Pere de Leandre , se retire pour aller prendre de nouveaux habits avec Colombine , chés Angelique son amie dont la maison communique à celle de Madame Argante , de maniere qu'on peut entrer de l'une dans l'autre.

Madame Argante se plaint à M. Oronte du retardement de son fils Leandre , qui selon leurs conventions , doit incessamment arriver à Venise pour Epouser Isabelle. M. Oronte sort pour aller s'informer du retardement de son fils. Madame Argante s'aplaudit de la nouvelle alliance qu'elle va faire avec M. Oronte.

*Lelio* fils de Madame Argante lui vient demander une grace ; sa Mere qui a beaucoup de foiblesse pour lui , l'enhardit par ses bontés à lui avouer qu'il est amoureux d'*Angelique* sœur de *Damon*, dont il a le bonheur de n'être point hai. Madame Argante lui fait entendre que *Damon* ne lui accordera jamais sa sœur *Angelique* , parce qu'elle vient de lui refuser *Isabelle* qu'il aime , et dont elle ne peut plus disposer , attendu qu'elle est promise au fils de M. Oronte ; *Lelio* la presse au nom de toute la tendresse qu'elle a pour lui , de rompre un mariage si fatal à son amour. Madame Argante est inébranlable dans sa parole ; elle se retire , *Lelio* la suit pour tacher de se la rendre plus favorable. Ici le Theatre represente la ruë et le devant de la Maison de Madame Argante , vis à-vis la nouvelle Maison que M. Oronte a achetée à l'occasion du Mariage projeté.

*Leandre* suivi d'*Arlequin* son valet , vient en se cachant le visage , au rendez-vous où *Isabelle* doit se trouver avec *Colombine*. *Leandre* en attendant sa Maitresse , forme le dessein de changer de nom , de peur que son inconnuë , apprenant qu'il va être marié , ne rompe tout commerce

merce avec lui ; il avertit Arlequin de ne l'appeler que du nouveau nom sous lequel il se fera connoître ; Arlequin doit aussi changer de nom, parce que celui du Valet suffiroit pour faire connoître le Maître ; Leandre dit à Arlequin que son inconnuë lui a donné un Bracelet qui lui servira de signe pour lui prouver qu'il est le même qu'elle a vû au Bal.

Isabelle et Colombine viennent au rendez-vous sous de nouveaux habits, mais à visage découvert, Leandre est charmé de la beauté d'Isabelle ; il lui en fait compliment ; mais elle feint de n'y rien entendre ; et ne veut pas convenir qu'elle soit celle qu'il a vûe au Bal ; Leandre croit la convaincre par son Bracelet ; elle feint de méconnoître également et le signe et la personne ; mais touchée du désespoir de Leandre, et du serment qu'il fait de n'avoir jamais d'autre amour, elle l'arrête en lui disant tendrement de rendre au moins le Bracelet ; Leandre enchanté se jette à ses pieds ; elle veut sçavoir qui il est ; Leandre selon qu'il en est convenu avec Arlequin, lui dit qu'il s'appelle *Don Pedro* ; Arlequin, selon la même convention, dit à Colombine qu'il se nomme *Narsisso*. Ils sont tous deux payés d'une même feinte, et à peu près pour les mêmes raisons ; Isabelle prend le nom de *Leonore*, et Colombine celui de *Lucrece*, au grand étonnement d'Arlequin.

Lelio, frere d'Isabelle survient et trouble un si doux entretien ; Isabelle qui n'a pas pris la précaution de changer d'habit, dit à Leandre qu'elle voit un Cavalier dont elle craint d'être reconnue ; elle s'enfuit, après lui avoir ordonné de ne la point suivre.

Leandre se doute que c'est quelque Rival ; Lelio,

lio n'ayant pû suivre Isabelle sa sœur, par ce qu'un de ses amis l'a arrêté assés mal à propos, vient prier Leandre de lui dire quelle est cette Dlle à qui il parloit; Leandre lui repond brusquement que c'est ce qu'il n'a garde de lui dire; Lelio lui demande raison de ce refus; ils se battent; mais voyant venir un Exempt et des Archers, ils se sauvent l'un d'un côté, l'autre d'un autre.

Au second Acte, le Théâtre represente l'intérieur de la Maison de Madame Argante, comme à la premiere Scene du premier Acte. Isabelle demande à *Colombine* si elle croit que Lelio son frere l'ait reconnuë; *Colombine* lui dit que cela se pouroit bien, et qu'elle auroit dû prendre un autre habit comme elle le lui avoit conseilé, &c. Leandre sous le nom de Don Pedre, se presente à ses yeux; elle est très surprise de le trouver chés elle; le faux Don Pedre lui apprend par quelle aventure; sçavoir qu'il s'est battu contre un Cavalier qu'il soupçonne d'être son Rival, et que s'étant séparés à l'aproche d'un Exempt, il étoit entré au hazard dans la premiere porte qu'il avoit trouvée ouverte. *Colombine* veut lui dire que ce Rival prétendu est le frere de sa Maîtresse, mais la fausse Leonore lui coupe la parole: Madame Argante appelle sa fille; Isabelle fait sauver Leandre par une porte qui conduit à la maison voisine et va trouver sa Mere avec *Colombine*. Ici le Théâtre change encore, et represente la rue

Arlequin ne sçait ce que son Maître est devenu; il ne croit pas pourtant que les Archers l'ayent attrapé. M. Oronte vient, il est fort étonné de trouver Arlequin sans Leandre; il lui demande sé son fils, Arlequin à de mi yvre lui fait

fait un recit auquel il ne comprend rien ; Oronte lui dit d'aller cuver son vin dans sa maison qu'il lui montre , et va chercher son fils. *Le Theatre represente l'appartement d'Angelique avec deux cabinets en face.*

Lelio , fils de Madame Argante , apprend à Angelique le refus que sa Mere lui a fait de la main d'Isabelle sa sœur pour Damon son frere , ce qui lui fait craindre que Damon irrité de ce refus ne veuille pas l'accepter pour beau-frere ; Angelique qui aime tendrement Lelio , est mortellement affligée de ce contretemps.

Leandre ou le faux Don Pedre , qui vient de sortir de chés Madame Argante d'où Isabelle la fait sauver par une porte de communication , se trouve , sans sçavoir où il va , dans l'appartement d'Angelique ; elle en est très étonnée , Lelio qui le reconnoit pour celui avec qui il vient de se battre , entre en fureur ; Angelique les retient tous deux , prêts à sortir pour aller achever leur combat. Leandre raconte son aventure d'une maniere à donner de la jalousie à Angelique qui ne peut croire que Lelio ait pris tant d'interêt à la Dame qui a causé leur querelle , sans en être amoureux. Lelio lui apprend qu'il a cru que cette Dame dont on s'obstinoit à lui cacher le nom , étoit sa sœur.

Un Laquais vient avertir Angelique que son Frere va monter dans son Appartement ; elle ne veut point qu'il la trouve avec deux Cavaliers ; elle les fait cacher dans deux Cabinets. Damon dit à sa Sœur de se préparer à quitter Venise , attendu qu'il y est trop maltraité par l'Amour. Angelique tâche de lui faire changer de résolution , et se retire sous prétexte de quelque indisposition.

Leandre qui du cabinet où il s'étoit retiré , a  
reconnu

reconnu Damon son ancien ami , vient l'embrasser. Damon le reçoit à bras ouverts ; il veut faire avertir Oronte qui est en peine de son cher fils ; Leandre le prie de n'en rien faire , et pour cause. Damon se doute que c'est une affaire de cœur , et le soupçonne d'aimer Angelique ; Leandre , pour le desabuser , lui conte par quelle aventure il se trouve chés lui ; Lelio sort à son tour du Cabinet où il s'étoit caché ; il apprend avec surprise que celui avec qui il s'est battu , est ce même Leandre à qui Isabelle sa sœur est destinée ; Damon ne peut l'apprendre sans émotion ; Leandre a recours à un nouveau mensonge pour calmer le trouble de son ami ; il lui fait croire qu'il est marié depuis un an à l'insçu d'Oronte son Pere ; ce mensonge charme également Damon et Lelio ; Damon appelle sa sœur Angelique pour lui faire part d'une nouvelle qui les rend tous heureux ; Leandre marié , dégage la parole de Madame Argante et la met en liberté de marier sa fille Isabelle avec Damon , qui par reconnaissance accordera sa Sœur Angelique à Lelio. Ce dernier conseille à Leandre de prendre toutes les mesures possibles pour empêcher Oronte de faire casser son mariage ; Leandre à qui les mensonges ne coutent rien , lui dit qu'Oronte sera arrêté tout court par un dedit considerable qu'il lui faudroit payer ; cette nouvelle circonstance les rassure tous.

Au troisième Acte le Théâtre représente la rue , Madame Argante paroît fort agitée , M. Oronte lui demande ce qui peut causer son trouble , elle lui dit qu'on lui a appris que son fils s'est battu avec un Cavalier étranger ; Lelio arrive fort à propos pour la rassurer ; elle lui demande des nouvelles de son combat ; Lelio lui dit qu'elle

n'en

n'en doit point craindre les suites, et qu'il vient de se raccommoder avec son ennemi, qui s'est fait connoître à lui pour ce même Leandre qui devoit être son Beau-frere, mais qui ne le sera pas, attendu qu'il est marié. *Oronte* est très irrité d'apprendre que son Fils s'est marié sans son consentement ; il jure de faire casser ce mariage.

Leandre se trouve enfin par hazard dans la même rue : il ne peut se dérober aux yeux de son Pere qui l'accable de reproches ; *Arlequin* a beau dire que Leandre n'est pas marié ; Leandre soutient le mensonge avec une fermeté qui oblige *Oronte* de le laisser après lui avoir protesté qu'il ne donnera jamais son consentement à un Hymen si indigne d'un fils autrefois si soumis à son Pere, &c. Leandre fait quelque excuse à *Malame Argante*, qui les reçoit avec fierté ; il se retire avec *Arlequin*.

*Lelio* somme *Madame Argante* de lui tenir parole et de donner *Isabelle* à *Damon*, qui ne lui a promis sa Sœur *Angelique* qu'à cette condition ; *Madame Argante* lui demande du temps pour s'arranger sur ce double mariage. *Lelio* ne veut point de delai.

*Damon* vient ; *Lelio* lui dit que *Madame Argante* consent à son bonheur ; mais qu'elle demande du temps, quoi qu'il puisse lui dire ; *Damon* lui dit qu'il est trop heureux de pouvoir esperer, et qu'il subira les loix que *Madame Argante* lui impose ; il rend grace à sa future Belle-Mere, avec des expressions si touchantes, qu'elle consent à ne plus differer le bonheur d'un Gendre si soumis à ses volontés. *Lelio* appelle sa Sœur *Isabelle* à qui il apprend que Leandre s'étant marié, elle doit se preparer pour se venger de cet affront à épouser *Damon* qui le vaut bien.

Isabelle

Femme se nomme Leonore. Ici le Theatre représente la maison de Damon.

Damon , à qui Leandre a confié Isabelle masquée , comme étant sa Femme , croit reconnoître à son profond silence qu'il luy est suspect ; il la rassure , & la fait entrer avec Colombine dans la chambre de sa Sœur Angelique , qui est sortie , dit-il , pour aller faire quelques emplettes ; Isabelle et Colombine toujours masquées , luy font une profonde révérence ; et entrent dans la chambre d'Angelique.

Leandre vient remercier Damon du service qu'il luy a rendu ; il luy demande où est sa Femme ; Damon luy dit qu'il l'a enfermée avec sa Suivante dans la chambre de sa Sœur Angelique , de peur de surprise.

Lelio vient chés Damon , et luy reproche son peu d'assiduité auprès de la Brauté qu'il doit épouser ; Leandre sort , en disant que ce seroit trop d'avoir deux Confidens. Lelio paroît surpris de voir encore Leandre dans l'appartement d'Angelique ; Damon le rassure , en luy disant que sa Sœur est en ville ; il ajoute qu'il n'a plus rien à craindre de la part de Leandre , qui a eu le bonheur de faire approuver à son Père l'Hymen dont il leur a fait confidence , et qu'il doit luy présenter son Epouse , qui est actuellement chés luy et dans l'appartement d'Angelique sa Sœur.

Leandre revient pour demander une seconde grace à Damon. Il luy dit que pour des frayeurs frivoles , sa Femme voudroit sortir de chés luy , & n'être point présentée à Mr Oronte , qu'elle ne fut sûre d'en être bien reçue ; il le prie de se retirer aussi-bien que Lelio , pour  
laisser

laisser un champ libre à sa sortie ; Damon & Lelio , sans pousser plus loin l'examen , font ce que Leandre exige d'eux. Isabelle & Colombine sortent de la chambre où elles étoient entrées.

Le faux Don Pedre convient avec la fausse Leonore que sa crainte étoit bien fondée , & qu'elle auroit pû être reconnue par Damon , dont elle est aimée , & qui se flatte d'être bientôt son Epoux. Il veut aller la présenter à son Pere , à qui il a fait entendre qu'ils étoient déjà mariés. Isabelle luy dit , que quoy qu'elle ne le soupçonne pas de la tromper , elle sera bien aise de se présenter elle-même à son Beaupere , sans qu'il soit present ; pour mieux s'assurer du consentement qu'il donne à leur Hymen. Après quelque résistance , Leandre est forcé d'obéir , & charge Arlequin de la conduire chés son Pere. Leandre s'étant retiré , Isabelle , pour se défaire d'Arlequin , luy dit de l'aller attendre dans la rue ; Arlequin obéit , & dès qu'il a disparu , Isabelle fait connoître à Colombine , qu'elle veut aller se remettre entre les bras de sa Mere , et qu'elle inventera quelque stratagème pour se débarrasser tout-à-fait d'Arlequin , que Leandre a chargé de la conduire chés Mr Oronte,

Au cinquième Acte, *Le Theatre represente la rue.* Me Argante mortellement affligée , dit à son Fils Lelio , que sa Soeur Isabelle vient de les couvrir d'une honte éternelle ; qu'elle est sortie masquée avec Colombine , & qu'on l'a rencontrée avec un Etranger : Lelio jure de venger cet affront.

Oronte vient & témoigne sa surprise sur le retardement de son Fils Leandre , qui devoit luy amener sa Femme. Me Argante luy fait part du malheur qui vient de luy arriver, Oronte ir-  
rite

rite sa douleur par des plaisanteries à contre-temps, il reconnoît enfin qu'il a tort de la railler dans une situation où elle a besoin d'un prompt secours ; il luy offre ses soins pour faire les perquisitions nécessaires ; Lelio luy promet une seconde fois de la venger, d'autant mieux que son honneur & son amour y sont également intéressés, craignant avec raison qu'Isabelle étant disparuë, Damon ne veuille plus luy donner sa Sœur Angelique.

Damon vient ; il fait des reproches à Lelio sur le peu d'empressement qu'il marque pour informer Angelique de leur prochain bonheur. Lelio qui voit que tout ce bonheur prétendu est renversé par l'enlèvement d'Isabelle, dont sa Mere vient de l'instruire, ne sçait que répondre. Damon surpris du desordre où il le voit, veut entrer dans la maison de Me Argante ; Lelio non-seulement l'arrête, mais il ferme la porte à clef. Damon picqué de ce refus, croit que Lelio a changé de sentiment, et qu'il ne veut plus luy donner sa Sœur ; il se retire pour aller s'éclaircir de ce mystere. Lelio se retire aussi.

Isabelle revient avec Colombine, sans avoir pû se débarasser d'Arlequin, qui luy fait des reproches de l'avoir tant fait courir ; il dit à Isabelle, qu'enfin ils sont arrivés à la maison de Mr Oronte son futur Beaupere, et qu'il n'y a plus qu'à entrer pour terminer une si longue course. Isabelle luy dit d'aller l'annoncer à Mr. Oronte, Arlequin trouve que cette bienséance est très-raisonnable, et il va exécuter ce dernier ordre : à peine est-il entré chés Mr. Oronte, qu'Isabelle et Colombine se demasquent.

Mr. Oronte sortant de chés luy, ordonne qu'on y respecte son Fils comme luy-même, lors

Lors qu'il viendra , et qu'on luy dise qu'il reviendra bientôt luy même. Il trouve Isabelle dans la rue ; il luy reproche son enlèvement , et luy dit qu'il va la remettre entre les mains de Me Argante sa Mere. Isabelle ne sçait ce qu'il luy veut dire. Me Argante vient ; Mr. Oronte luy rend sa Fille , qui essuye de nouveaux reproches qu'elle ne croit pas avoir merités.

Arlequin n'ayant pas trouvé Mr Oronte chés luy , est très étonné de voir Me Argante enfermer Isabelle chés elle , en luy disant que pour prévenir de pareils accidens , elle va la marier sans plus de remise ; pour surcroît de douleur , il voit qu'on luy enleve aussi sa prétendue Lucrece ; il en fait ses plaintes à Leandre qui survient ; il luy apprend qu'on vient d'enfermer et Lucrece et Leonore , et qu'elles sont toutes deux chés Me Argante. Leandre mortellement frappé de ce que Arlequin luy annonce, soupçonne son Pere de l'avoir trahi. Mr Oronte arrive ; il se plaint à Leandre de ce qu'il l'a fait si long-tems attendre ; il luy demande où est le cher objet de ses vœux ; Leandre prend cela pour une ironie ; il se livre à des transports que son Pere prend pour des accès de folie. Oronte demande à Arlequin si son Maître a perdu l'esprit ; Arlequin luy dit des injures. Leandre et Arlequin s'étant retirés comme furieux , Oronte se retire aussi , pour chercher du remede à des transports dont il a tout à craindre. Ici le Theatre change encore , et représente la maison de Me Argante.

Angelique et Damon entrent chés Me Argante par la porte de communication ; Angelique ne sçauroit comprendre que Lelio trahisse Damon , attendu qu'il n'a pas fait fermer la porte qui rend l'accès libre d'une maison à l'autre. Leandre

H dre

dre vient un moment après plus furieux que jamais ; il appelle sa chere Leonore , et demande à grands cris qu'on la luy rende.

Lelio vient aussi : Damon luy demande Isabelle ; Leandre demande toujours Leonore. Lelio répond à Damon , qu'il ne luy ôte point sa chere Isabelle , et que pour luy il brûle toujours d'épouser Angelique.

Isabelle vient enfin ; Leandre luy dit de se tenir auprès de luy , et de ne point craindre que personne ose l'arracher d'entre ses bras. Mr Oronte se confirme de plus en plus dans la pensée que son fils est en démence : Me Argante en convient ; Lelio et Damon n'en doutent point. Isabelle se jette aux pieds de sa Mere , et luy confesse qu'elle n'a pu refuser son cœur à son cher Don Pedre. Leandre proteste à son Pere qu'il ne sera jamais qu'à sa chere Leonore ; Oronte et Me Argante demandent où sont donc ce Don Pedre et cette Leonore ; Leandre et Isabelle leur répondent qu'ils sont devant leurs yeux ; enfin le voile est écarté , ces deux Amants déclarent le changement de noms , et quel en a été le motif. Lelio est affligé de cet éclaircissement , pour Damon et pour luy-même ; mais Damon prend son parti en galant homme ; il renonce à Isabelle , & n'en donne pas moins sa Sœur à Lelio ; de sorte qu'après ce grand *imbroglio* tous les Personnages se trouvent parfaitement d'accord. Nous n'osons nous flatter que cet Extrait soit bien entendu du premier coup. Les divers incidens dont cette Comedie est chargée , demandent une trop grande application ; nous avons tâché de les mettre dans l'ordre le plus suivi qu'il nous a été possible , et nous esperons du moins qu'on nous tiendra compte du soin que nous y avons apporté.

On a cessé les Représentations du Ballet des *Indes Galantes*, pour donner le 28. de ce mois l'Opera de *Scanderberg*, qui a été fort applaudi. On en parlera plus au long. On assure qu'on reprendra le Ballet des *Indes Galantes* cet Hyver, avec une quatrième Entrée nouvelle, qui en fera un Spectacle complet. Nous donnerons alors avec l'Extrait de cette Entrée, celui du troisième Acte nouveau.

La Décoration du troisième Acte de ce Ballet, qui a fait tant de plaisir, et qui a attiré tant d'applaudissemens, représente un grand et magnifique Jardin, lequel offre d'abord aux yeux des Spectateurs une Allée d'Arbres, entremêlés d'Ifs, et terminée par un grand Berceau, qui est aussi formé par des Arbres extrêmement élevés.

A travers ce Berceau on voit dans un grand éloignement une Charmille, qui forme un Plan demi hexagone.

A droite et à gauche de la face du milieu, se forment des Portiques de cinq Arcades de chaque côté, qui en supotent cinq autres, toutes ornées de quantité de Vases et Festons de fleurs.

Ces Portiques hauts et bas, sont remplis de Gradins à triple rang, pour placer des Musiciens, et contiennent cent personnes; les hommes sont placés en haut et les femmes en bas.

Du milieu de chaque Arcade pend un Lustre de cristal, et de chaque côté un Feston de fleurs.

De chaque Arbre, tant de l'Allée que du Berceau, pend aussi un Lustre orné de Festons de fleurs, tous alignés à ceux des Arcades d'en haut.

Les Ifs sont ornés de Girandoles qui s'alignent aux Lustres des Arcades d'en bas.

Cette grande illumination fait un effet surprenant, mais convenable à ce lieu, que l'on voit.

H ij destiné

déstiné pour une grande Fête , par la richesse des fleurs et la charmante verdure qui regne dans tout ce superbe Jardin. Ce Spectacle aussi brillant que bien entendu , est l'Ouvrage du Chevalier Servandoni.

On a cessé au Théâtre François la Tragedie de *Teglis*, de M. de Morand, après onze Représentations , ce qui est regardé comme un succès dans une saison comme celle-cy, où les Spectacles sont très-peu fréquentés. On assure que cette Piece sera reprise cet hyver. Nous en donnerons l'Extrait le mois prochain. Elle paroît imprimée in 8. chés *Ribou* , vis-à-vis la Comédie Française, et la lecture ne dément point les aplaudissemens qu'elle a eû sur le Théâtre. Un fragment de la Préface qui est à la tête de ce Poëme , fera connoître le caractere docile , reconnoissant et modeste de l'Auteur. Persuadé, dit-il, que je ne dois l'accueil favorable qu'on a fait à ma Tragedie, qu'à l'indulgence qu'on a eue pour un coup d'essai, et convaincu qu'on m'a tout passé en faveur de quelque talent qu'on a crû reconnoître en moi, je suis bien éloigné de penser qu'on n'a fait que me rendre justice . . . Je ne demandois au Public, poursuit il, que de n'être pas rebuté; il a fait plus, il m'a encouragé; stop satisfait de ses bontés, je croirois m'en rendre indigne, si je laissois échaper l'occasion de l'assurer de ma reconnoissance, &c.

Le premier Septembre, l'Opera Comique donna la premiere Représentation d'une Piece nouvelle d'un Acte, en Vers et Vaudeville, ayant pour titre *Margeon et Katifé, ou le Muet par amour*. Le sujet de cette Piece est tiré du second  
volume

volume des *Contes Mogols*, donnés au Public en 1732. par M. Gueulete.

Le 11. on donna sur le même Théâtre *les Enfers de Merlin*, Piece en un Acte, précédée d'un Prologue, représentée dans sa nouveauté en 1715. Cette Piece est suivie d'un Ballet Comique, qui a pour titre, *la Foire de Besons*, et qui présente aux Spectateurs un Tableau au vrai de tout ce qui s'y passe par la multitude de monde qu'elle attire, et des personnages de tout âge, de tout sexe, et de toutes conditions. Ce Ballet est coupé par trois différentes Scenes. La premiere est remplie par un Operateur et son Epouse, habillée en Amazone; ils vantent fort la bonté de leurs Remedes et leurs effets miraculeux. Ils en distribuent pour de l'argent, &c.

La seconde Scene est remplie par un Savoyard, portant une espece de Coffre ou Bahu, qui renferme, dit il, tout un Opera, et qu'il montre pour de l'argent, en criant comiquement, *La Rareta, la Curiosita*, &c. Il fait remarquer par des ouvertures dont le Coffre est percé, tous les endroits du nouveau Ballet des *Indes Galantes*, qu'on a trouvé les plus singuliers et les plus dignes d'attention.

La troisième Scene fait voir un Chanteur du Pont-Neuf et sa Femme, montés sur des treteaux, accompagnés d'un Violon; ils chantent plusieurs Couplets de Chanson d'une maniere aussi comique que plaisante et naïve. Tout ce Divertissement a été très-bien executé, de même que les Scenes dont on vient de parler.

Le 17. on donna encore un Acte nouveau intitulé, *Les Amours des Indes*, premiere et seconde partie, Parodie du nouveau Ballet, dont on pourra parler plus au long.

Le 24. on ajouta un nouveau Ballet Comique, intitulé *La Mie Margot*, qui fut précédé du *Déguisement Postiche* et du *Bon Ture*, Parodie du même Ballet des Indes Galantes.

Le 2. Octobre, jour de la clôture de la Foire S. Laurent, l'Opera Comique donna la dernière Représentation des Pièces dont on vient de parler, après lesquelles on fit un Compliment en Prose et en Vaudeville, dialogué par deux Acteurs et deux Actrices, qui fut très-applaudi du Public; voici les Couplets du Vaudeville du Divertissement de la *Foire de Besons*, mis en Musique par M. Gilliers, dont les Ouvrages sont toujours goûtés.

## VAUDEVILLE.

*De la Foire de Besons, à l'Opera Comique.*

**A**U bon Papa d'une fillette  
 Donner toujours du meilleur vin,  
 Pour avoir à soi la Soubrette,  
 De bons Louis remplir sa main;  
 Caresser la Tante et la Mere  
 Pour voir à son gré la Fanfan,  
 C'est le Tran tran tran tran tran tran,  
 D'un Amant qui veut plaire.



Du Robin flater la tendresse,  
 Pour se ménager un apuy,  
 Au Financier faire caresse

Pour

Pour trouver du comptant chés lui ;  
 Soutenir l'Amant qui veut plaire ,  
 Des deniers du vieux Partisan ,  
 C'est le Tran tran , &c.  
 D'un fine Commere.



Prôner les faveurs d'une Belle  
 Dont souvent on est rebuté ,  
 Se faire honneur d'être infidèle ,  
 De son mérite être entêté ;  
 Juger sans voir et sans connoître ,  
 De tout blâmer se faire un plan ,  
 C'est le Tran tran , &c.  
 D'un jeune Petit-Maître.



Feindre une ignorance profonde  
 Pour mieux endormir la Maman ,  
 Se dérober aux yeux du Monde ,  
 Pour lire à son aise un Roman ;  
 Rougir d'un mot à double entente ,  
 Puis en rire sous un Ecran ,  
 C'est le Tran tran . &c.  
 Des Agnès qu'on nous vante.



Paroître douce et prévenante ,  
 Pour amorcer un jeune Amant.

H iij

Par

Le Grand Seigneur, accompagné de ses Ministres et de ses principaux Officiers, alla dans tous les endroits où étoit le feu, afin de donner ses ordres pour arrêter l'incendie. Pendant que Sa Hautessé étoit occupée de ce soin, plusieurs Détachemens de Janissaires gardoient les principales ruës pour empêcher la confusion et le pillage, et ils obligeoient tous les habitans dont on ne pouvoit attendre du secours, de rentrer dans leurs maisons.

La même nuit il y eut aussi un incendie considerable à Andrinople, et un autre au Château d'Europe, situé à l'entrée du Bosphore, dont une partie a été presque entierement réduite en cendres. On a arrêté plusieurs personnes soupçonnées d'avoir été les Auteurs de ces divers incendies.

On a appris par les Equipages de plusieurs Bâtimens arrivés de Tunis sur les Côtes d'Italie, le détail de la nouvelle révolution qui y est arrivée, et ils ont rapporté que la nuit du 3. au 4. du mois dernier les Turcs envoyés par la Régence d'Alger au secours de l'ancien Dey, étoient sortis de leurs lignes, et qu'ayant profité de l'obscurité de la nuit, ils s'étoient approchés du Camp de l'Usurpateur; que ceux de leur Nation qui étoient dans l'Armée des Rebelles, et qui composoient la Garde avancée, avoient laissé passer, ainsi qu'ils en étoient convenus, 2500. hommes des Troupes Algeriennes, lesquels à la pointe du jour attaquèrent les Rebelles, pendant qu'un autre Corps de 1500. hommes, qui étoit posté derrière une Montagne, les chargea en flanc; que 4500. Turcs que l'Usurpateur avoit à sa solde, avoient mis aussi-tôt les Armes bas; que sa Cavalerie se voyant abandonnée, avoit pris la

la fuite ; que les seuls Couroulis avoient combattu avec valeur , mais que leur résistance avoit été inutile et qu'ils avoient été obligés de se rendre , que l'Usurpateur avoit été blessé à la cuisse , et qu'il avoit eu beaucoup de peine à se sauver avec sa femme et ses trois fils.

Les Lettres qu'on a reçues depuis de la même Ville , marquent qu'il s'est retiré à Tripoli , et que l'ancien Dey de Tunis étant entré dans la Ville après sa victoire , s'y étoit fait reconnoître et proclamer de nouveau par les Soldats et par les habitans , et qu'il y avoit fait publier une Amnistie générale , dont le seul cousin de l'Usurpateur avoit été excepté , parce qu'il lui avoit prêté une Barque pour favoriser sa fuite.

## R U S S I E.

**M**. Kirilow , Conseiller d'état , que la Czarine a chargé de faire bâtir une Ville dans le Pays des Tartares Baschkirkys , afin de faciliter le commerce avec l'Indostan , a écrit à la Czarine que cette Nation avoit marqué beaucoup d'empressement de voir l'exécution de ce dessein , et qu'elle paroissoit disposée à y contribuer de tout son pouvoir. Cette nouvelle a été reçue à Petersbourg avec d'autant plus de plaisir , que le bruit courroit que ces Tartares n'avoient point voulu souffrir qu'on bâtît une Ville chés eux , mais même qu'ils avoient massacré M. Kirilow.

On assure que le Roy de Suede n'a consenti au renouvellement du Traité conclu le 22. Février 1724. entre la Suede et la Moscovie , qu'à condition que Sa Majesté Suedoise demeurera libre par rapport à la guerre présente et aux suites qu'elle pourroit avoir.

H vj On

On mande de Turquie , que Giadnum Codgia, Capitan-Pacha , étoit au commencement du mois passé dans la Mer Noire avec une Escadre de dix Vaisseaux de guerre et d'un pareil nombre de Frégates, pour être à portée de secourir Asoph, si les Troupes Moscovites que le Comte de Munich assemble , en entreprennent le Siege.

Le bruit court que l'Armée des Tartares, commandée par le Kan de Crimée , après avoir traversé la Cubardie , étoit entrée dans le Daghestan. D'autres Lettres continuent d'assurer que ce Kan , à la tête d'une Armée de 80000. hommes est entré dans le Daghestan , que ses Troupes, en traversant la Cubardie , ont enlevé presque tous les jeunes gens des lieux par lesquels elles ont passé , et qu'elles ont exigé par tout de fortes contributions.

S. M. Cz. reçut le 15. du mois dernier , un Courier que lui avoit dépêché le Comte de Wiesbach , par lequel elle a appris que ce General avoit fait prendre les Armes aux Cosaques et aux Calmuques , Sujets de la Czarine , pour observer les mouvemens du Corps des Tartares qui s'étoit avancé sur les Frontieres de l'Ukraine , et qu'il avoit fait occuper par les Troupes qui étoient en quartiers dans son Gouvernement, les lignes faites par ordre du feu Czar Pierre I. pour empêcher les Tartares de faire des courses dans cette Province. Depuis l'arrivée de ce Courier , on a appris la nouvelle de la mort de ce General , qui est extrêmement regretté.

POLOGNE;

## P O L O G N E.

**S**elon les Lettres de Königsberg, le Roy a reçu avis qu'environ 160. des Seigneurs et des Gentilshommes, qui ont été obligés d'assister aux Assemblées particulières, tenues dans les Palatinats par la Noblesse du parti de l'Electeur de Saxe, avoient signé le Manifeste datté du 30. du mois de Juillet dernier, par lequel le Roi et la Noblesse Confédérée en faveur de S. M. protestent contre toutes les résolutions qui seront prises dans l'Assemblée convoquée à Warsovie.

Le Roy a appris en même-temps que le Comte Czawiczi, Grand-Maréchal de Lithuanie, lequel est revenu depuis peu de Petersbourg, où il étoit allé en qualité d'Envoyé Extraordinaire de l'Electeur, s'étoit soumis à S. M. et qu'il étoit attendu incessamment à Königsberg.

Un grand nombre de Seigneurs et de Gentilshommes de la Prusse Polonoise, ont refusé de se trouver aux Assemblées particulières que l'Electeur avoit convoqués dans les principales Villes de Pologne, et ceux qui y ont assisté ont chargé les Députés qu'ils ont élus pour aller à celle de Warsovie, de demander aussi-tôt après l'Electioin du Maréchal, qu'on fasse sortir du Royaume toutes les Troupes Etrangères, tant Moscovites que Saxones, et de ne point consentir qu'on délibere sur aucune autre affaire avant la décision de cet article.

Le Castellan de Czersk s'est rendu à Neidembourg, afin de conférer avec le Palatin de Lublin au sujet de quelques affaires qui les regardent personnellement, mais ce dernier n'a point voulu se trouver au lieu que le Comte de Poniatowski  
lui

lui avoit marqué pour lui faire quelques propositions de la part de l'Electeur de Saxe , et il a repondu à la Lettre que ce Comte lui avoit écrite , qu'il ne souhaitoit rien avec plus d'ardeur que de voir la Noblesse reunie et la tranquillité retablie dans le Royaume , pourvu qu'il ne fallut pas acheter cet avantage en trahissant son honneur et son devoir , et en sacrifiant la liberté et les droits de la Nation , mais que malheureusement une partie de la Noblesse Polonoise sembloit déterminée à choisir , pour arriver au but qu'elle devoit se proposer , les routes les plus propres à l'en éloigner.

On apprend de Dantzick que les Magistrats s'assemblerent le 15. et le 17. du mois dernier pour deliberer sur la proposition que l'Electeur de Saxe leur a faite de consentir qu'il établit dans cette Ville un Commissaire General de Marine qui eut droit de visiter tous les Vaisseaux lorsqu'ils entreroient dans le Port où qu'ils en sortiroient , et qu'ils ont resolu de charger M. de Behne, chargé des affaires de la Regence auprès de ce Prince, de lui déclarer que cette innovation étoit absolument contraire aux Privileges des habitans , et nuisible au commerce.

Sur la fin du mois dernier , il parut à Dantzick un Ecrit dans lequel l'Auteur entreprend de prouver que les resolutions prises dans l'une des dernieres Diettes generales, tenuës sous le regne du feu Roy, ne peuvent être executées sans violer les Privileges des habitans de la Curlande , et que les Etats de ce Duché sont en droit , après la mort du Duc regnant , de proceder à l'élection d'un Souverain.

Le 27. du mois dernier , on fit à Warsovie , l'Assemblée generale, que l'Electeur de Saxe a convoquée

voquée en cette Ville, et M. Poninski, Marechal de la Confederation faite en faveur de ce Prince, proposa dans cette premiere Seance d'élire un Marechal de l'Assemblée ; mais un grand nombre de Deputés s'y oposa, et ils declarèrent qu'ils ne consentiroient point qu'on mît aucune affaire en deliberation , avant qu'on eut donné des assurances positives sur la sortie des troupes étrangères. Ces Deputés ayant repeté la même Declaration dans la seconde et la troisième Seance qui se tinrent le 28. et le 30. les instances de M. Poninski pour y faire élire un Marechal , furent inutiles.

Dans la quatrième Seance tenuë le 1. de ce mois , M. Poninski ayant assuré les Deputés qu'après l'Electeur du Marechal, l'Electeur feroit son possible pour que les Troupes étrangères sortissent du Royaume , demanda de nouveau qu'on procedat à cette Election. Comme il se disposoit à recueillir les Suffrages de la Noblesse du Palatinat de Cracovie ; les Deputés de Cujavie , de Liva , et de Nur , renouvelerent leur oposition. Quelques-uns d'entre-eux ayant representé qu'il ne convenoit pas de songer à faire des Loix pour rétablir la tranquillité , pendant qu'on étoit environné des Troupes Moscovites et Saxones. M. Poninski repondit que l'Electeur n'avoit auprès de sa Personne que le nombre de Troupes accordé par la Constitution de 1717. et qu'il n'étoit resté dans les environs de cette Ville que les Troupes Moscovites destinées à la garde du Ministre de la Czarine. Il lut ensuite le Decret que l'Electeur a envoyé à ses Generaux pour faire cesser toutes les executions militaires, mais cette lecture ne produisit pas plus d'effet que les discours de M. Poninski.

Le

obligés de fournir pour le subside de 30. mois Romains, accordé par la Diette, ou d'avoir envoyé à l'Armée de l'Empire des contingents qui n'étoient points complets, et il ajoûte que d'autres n'ont voulu accorder aucun secours ni d'honnes ni d'argent. S. M. I. assure que si des obstacles de cette nature ne s'étoient point rencontrés, et si les exhortations que son attachement au Corps Germanique lui ont dictées, avoient produit l'effet dont elles auroient dû être suivies, les armes de l'Empire auroient eu plus de succès. L'Empereur finit en exhortant tous les Princes d'Allemagne à s'unir sincèrement à lui, à fournir au plutôt ce qu'ils doivent encore de leurs premiers contingents, et à payer sans delay un nouveau subside de 60. mois Romains.

Le lendemain, la Diette s'étant assemblée pour deliberer sur le Decret de S. M. I. plusieurs Ministres ont déclaré que leurs Souverains étoient disposés à y satisfaire, mais ceux des Electeurs, et des autres Princes, dont les Etats sont le plus exposés aux inconveniens de la guerre, ont représenté que les Princes leurs Maîtres ne pouvoient contribuer aux besoins presens de l'Empire, si on ne leur faisoit prêter les sommes nécessaires pour la levée et pour l'entretien des Troupes de leurs contingents, et ils ont allegué les mêmes raisons qu'ils avoient déjà données quelques jours auparavant dans l'Assemblée du College des Princes.

Plusieurs autres Ministres ont témoigné que les Souverains qu'ils representoient se conformeroient, autant qu'il leur seroit possible, aux resolutions qui seroient prises par la Diette, mais qu'ils n'osoient promettre que les effets repondissent à leurs intentions.

Le

Le Ministre de l'Electeur de Cologne, après avoir rapellé à l'Assemblée que non seulement ce Prince avoit envoyé à l'armée de l'Empire les contingents qu'il s'étoit engagé de fournir en qualité d'Electeur, d'Evêque d'Hildesheim, de Munster, d'Osnabruck, et de Paderborn, et de Grand-Maître de l'Ordre Teutonique; mais encore qu'il avoit payé la plus grande partie du subsidé de 30. mois Romains, ajouta que le même Prince, bien loin de pouvoir payer le nouveau subsidé demandé, étoit absolument dans l'impuissance d'acquitter ce qu'il devoit encore de l'ancien, qu'il eseroit même que la Diète lui accorderoit des dédommagemens pour le prejudice causé à ses Etats, tant par les marches des Troupes que par les quartiers d'hiver; qu'il joi- gnoit en même-temps ses instances à celles que les cinq Cercles associés ont faites pour qu'on les indemnizat par rapport aux magasins de fourages établis à leurs dépens pour la subsistance de la Cavalerie de l'Empire; que l'Electeur de Cologne feroit cependant tous ses efforts pour être utile à l'Empire, du moins en établissant de nouveaux magasins, mais qu'il demandoit que les charges generales de l'Empire fussent partagées entre les Etats qui le composent, et que l'un n'en fut pas exempté au prejudice de l'autre.

L'Electeur Palatin fit représenter par son Ministre que depuis le commencement de la guerre, ses Etats en avoient été comme le siege; que le dommage causé à ses sujets par les fourages que les Troupes Imperiales ont faits dans ses Etats, et par la grande quantité de chevaux et de chariots qu'il a fallu leur fournir, monte à plus de 150000 florins, et que les mêmes Troupes ont coupé des bois pour la valeur de 50000. florins dans

2304 **MERCURE DE FRANCE**  
dans les Bailliages d'Heidelberg, de Britten, de Mosbach, et de Schwetzingen; que non-seulement ses peuples étoient épuisés, mais qu'ils avoient éprouvé les plus cruels traitemens, tels que les pillages et les meurtres; que des circonstances si fâcheuses les mettoient en droit de ne pas accorder les secours demandés, et même d'exiger des indemnités convenables.

Le Ministre du Margrave de Bade Dourlach; demanda qu'on payât à ce Prince les matériaux pris dans ses Etats pour la construction des lignes d'Ettlingen, et il temoigna que le Margrave comptoit qu'en consideration des contributions que ses sujets avoient été contraints de payer, la Diette lui feroit avancer sur les fonds de la Caisse de l'Empire les sommes dont il avoit besoin pour rendre son contingent complet et pour l'entretenir.

Le Ministre du Prince Theodore de Baviere; Evêque de Ratisbonne, et de Freysengen, dit que son Maître se trouvant dans la même situation que l'Electeur de Cologne, étoit dans les mêmes dispositions.

Quelques Ministres, du nombre desquels fut celui du Rôy de Prusse, declarerent que les Princes qu'ils representoient dans la Diette ayant fait tout ce qui dependoit d'eux pour la cause commune, ils ne pouvoient entrer dans de nouveaux engagements.

Celui de l'Electeur de Baviere assura la Diette que cet Electeur auroit envoyé à l'armée de l'Empire le contingent de son Electorat et celui du Cercle de Baviere, s'il n'en avoit été empêché par divers obstacles, et s'il n'avoit été obligé d'ailleurs de tenir ses forces assemblées pour la défense de ses propres Etats; que lorsque ces obstacles se-  
roient

soient levés , il ne manqueroit pas de remplir les engagements qu'il avoit contractés en qualité de Prince de l'Empire ; que pour marquer son desir de contribuer aux besoins presens , il consentoit d'assigner des quartiers d'hiver dans son Electorat aux Troupes de son contingent ; qu'il n'étoit point éloigné de concourir à un nouveau secours d'argent pour les depenses de la guerre , mais qu'il pretendoit une indemnité pour les frais que lui avoient occasionnés les quartiers d'hiver , et le passage des troupes étrangères dans ses Etats , et qu'il croyoit que les cinq Cercles associés ne feroient point de difficulté de fournir les fourages nécessaires pour les troupes de son contingent.

## I T A L I E.

**L**E 12. du mois dernier , le Cardinal Acquaviva , qu'on dit avoir assuré le Pape dans l'audience qu'il eut le 9. de Sa Sainteté, que l'Infant Don Louis avoit pris l'habit Ecclesiastique, et avoit reçu les Ordres Mineurs , fit partir un Courier pour porter à ce Prince les Bulles de l'Archevêché de Toledé. Le 13. le même Cardinal après avoir eu une longue conference avec le Cardinal Gentile , depêcha un second Courier au Roy d'Espagne.

Le bruit court , que le Comte de Plettemberg doit aller à Rome avec caractere d'Ambassadeur de l'Empereur , et qu'en attendant qu'il puisse s'y rendre , M. d'Arrach , Auditeur de Rote , sera chargé en cette Cour des affaires de S. M. I. On dit que ce Prélat a reçu ordre de la Cour de Vienne de faire delivrer au Cardinal Cienfuegos , à compte sur ce qui peut lui être dû par l'Empereur , les 7000. ducats d'or que S. M. I. avoit envoyés

2306 **MERCURE DE FRANCE**  
envoyés au Prince de Sainte Croix, et qui étoient  
destinés à payer le tribut pour le Royaume de  
Naples.

Le Cardinal Coscia a obtenu la liberté d'aller  
prendre les bains à Saint Cassien en Toscane, et  
il partit le 4. de ce mois au matin pour s'y ren-  
dre. L'Evêque de Targa son frere doit sortir du  
Château Saint Ange, à condition de demeurer  
cinq ans dans le Convent de S. François de Paule.

On mande de Siemie, que M. Pieri, frere du  
Cardinal de ce nom, et Provediteur du Fort de  
Radicofani, étant entré dans le magasin à pou-  
dre de ce Fort, le feu avoit pris au magasin qui  
avoit sauté en l'air; que la plus grande partie  
des maisons et des ouvrages de ce Fort avoit été  
renversée, et que M. Pieri avoit été acablé sous  
les ruines, ainsi qu'un grand nombre d'autres  
personnes.

On écrit de Florence que le Grand Duc a fait  
present de six Fans blancs au Roy des deux Si-  
ciles.

Ces Lettres ajoutent que la nuit du 26. au 27.  
du mois dernier, il passa par cette Ville deux voi-  
tures escortées par un détachement de Cavalerie,  
et chargées de l'argent que le Roy d'Espagne en-  
voye en Lombardie pour le payement de ses  
Troupes.

On a appris de Venise que le Duc de Montemar  
ayant été informé que les Marchands qui ont  
coutume d'aller à la toire de Bolzano, n'osoient  
s'exposer sur les chemins, dans la crainte d'être  
inquiétés par les Troupes Espagnoles, il leur a fait  
delivrer des Passeports, et qu'il a donné des or-  
dres si severes pour la sureté de leurs personnes  
et de leurs marchandises, qu'aucun d'eux n'a eu  
sujet de se plaindre.

On

On apprend de Genes , que le Senat continué d'envoyer des Troupes dans l'Isle de Corse pour s'opposer aux entreprises des Rebelles dont le nombre augmente tous les jours, et qui ont remporté depuis peu l'avantage dans plusieurs combats , dans l'un desquels ils ont fait prisonnier de guerre le neveu du Gouverneur de la Bastie.

Suivant les avis reçus de Calabre , il y eut le 6. Septembre dernier dans cette Province plusieurs violentes secousses de tremblement de terre , qui ont causé un dommage considerable dans les Villes de Monteleone , de Soriano , de Pizza , et de Briatico , et ces secousses furent suivies d'un Ouragan accompagné de pluie et de grêle d'une telle grosseur, que quelques grains pesoient six onces.

#### GRANDE - BRETAGNE.

L'Equipage d'un Bâtiment revenu de la nouvelle Yorck , a raporté que le 16. du mois de Juillet dernier, le Gouverneur ayant donné une Fête à l'occasion d'un nouvel Ouvrage qu'il avoit fait construire , et sur lequel on avoit placé plusieurs pièces de canon , un de ces canons avoit crevé , et qu'il avoit tué le Grand Scheriff de la Colonie , la Demoiselle Courtland , fille unique du Colonel de ce nom , et quelques autres personnes.

## ARMÉE D'ITALIE.

**L**es Lettres de la Mirandole du commencement du mois dernier, portent qu'après que la Garnison Impériale en fut sortie, deux Bataillons des Troupes Espagnoles qui avoient fait le Siége, y étoient entrés pour y demeurer en garnison. Ces Lettres ajoutent qu'on avoit trouvé 27. canons, 4. mortiers, et une assés grande quantité de munitions dans la Place, dont les fortifications et les maisons ont été considérablement endommagées par le canon des Assiegeans, sur-tout du côté du rempart de Servi. On ajoute que la garnison faite prisonniere dans cette Place, étant arrivée le 6. Septembre à Parme sous l'escorte du Régiment de Cavalerie de Barcelone, et de 4. Compagnies de Grenadiers, chacune de 100. hommes, les Soldats avoient été conduits dans la Citadelle, et qu'on avoit laissé aux Officiers la liberté de prendre leur logement dans la Ville. Selon les mêmes avis cette Garnison partit le 8. sous la même escorte, pour se rendre par Rivalta et par Pontremoli à Livourne, où l'on compte qu'elle sera embarquée, afin d'être transportée en Espagne.

Pendant le séjour qu'elle a fait à Parme, 250. des Soldats dont elle est composée, ont pris parti dans les Troupes Espagnoles.

Le Maréchal de Noailles partit du Camp de Zevio le 2. Septembre, pour se rendre auprès du Roi de Sardaigne. Il donna ses ordres avant son départ pour faire construire sur l'Adige au Lazareto, vis-à-vis de Saint Michel, un sixième Pont, qui fut fini le 23.

Les ennemis ont publié qu'il leur étoit arrivé  
des

des secours considerables , et qu'ils avoient été joints par quelques Régimens de leur Cavalerie , mais ces bruits qu'ils ont fait répandre ne se confirment pas , et il paroît que les Imperiaux songent toujours à se retrancher dans les gorges des Montagnes , et principalement vers la source de la Brenta.

Ils ont laissé entre le Lac de Garde et l'Adige le détachement qu'ils avoient fait avancer du côté de la Ferrara , et ils employent ces Troupes à former des retranchemens. Ils ont voulu donner quelque inquiétude du côté du Val Canonica , en envoyant demander passage par Ponte de Legno , qui est le premier Village sur l'Oglio , vers le Mont Tonale , sur lequel ils ont 300. hommes ; mais ils n'ont pas marché de ce côté là , et ils y ont seulement envoyé quelques détachemens.

On écrit du Camp de Zevio , que les ennemis ont retiré la plus grande partie des Troupes qui étoient à Triente et à Roveredo ; qu'ils se sont avancés à la tête du Val de Ledée , qu'ils ont étendu leur droite jusqu'à la Rocca d'Anfo , qui est à la droite du Lac d'Idro , et qu'ils y font travailler.

Le General Botta qui s'étoit avancé avec un détachement de 600. hommes dans le Val Panthena jusqu'à Podestaria , s'est retiré depuis vers Pery , au-delà de l'Adige.

D'autres Lettres du Camp de Zevio , portent que la nuit du 2. au 3. de ce mois , le Bataillon d'Arquebusiers de Bellair , l'un des quatre qu'on a fait venir du Roussillon , s'étant avancé au-delà de la Ferrara , attaqua un poste dans lequel les ennemis avoient des Grenadiers , qu'il les força de se retirer sur un second poste d'Infanterie

I terie

2310 **MERCURE DE FRANCE**  
terie qui les soutenoit , et qu'il obligea ces deux  
Corps de rejoindre le Camp duquel ils avoient  
été détachés.

Le Marquis de Savines , Lieutenant-General ;  
qui passa l'Adige le 3. avec 18. Bataillons et 23.  
Escadrons , est campé avec ces Troupes à Saint  
Boniface.

Le Duc de Montemar qui n'a fait passer l'A-  
dige le 3. qu'à 10. Bataillons et à 10. Escadrons,  
sous les ordres du Marquis de la Mina , a de-  
puis envoyé à Montagnana 4. Bataillons et 4.  
Escadrons qui étoient du côté de Badia , et qui  
sont commandés par le Marquis de Castelar.

Le Duc de Montemar est campé à Menerbe  
avec 11. Bataillons et 10. Escadrons ; et le reste  
des Troupes Espagnoles , à l'exception de celles  
qu'on a laissées à Revere , à Ostiglia et à Gou-  
vernolo , est à Bevilagna et à Lonigo.

Les Impériaux ont fait avancer au Schio près  
de Thiene , au déboucher des Montagnes du  
Vicentin , un Corps d'Infanterie d'environ 5000.  
hommes , 2. Régimens de Cavalerie , et 2. de  
Hussards , et ils ont publié qu'ils vouloient y  
rassembler toutes leurs Troupes.

Sur la nouvelle de ce mouvement des enne-  
mis , le Maréchal de Noailles a fait marcher une  
des Brigades d'Infanterie et une des Dragons  
qui étoient à Zevio , pour aller joindre au Camp  
de Saint Boniface les Troupes qui y étoient sous  
les ordres du Marquis de Savines , et il s'y ren-  
dit le 13. après avoir passé à Linago , où il eut  
une conférence avec le Duc de Montemar , le-  
quel a fait avancer au-delà de l'Adige quelques  
détachemens qu'il avoit laissés sur cette Ri-  
viere,

Le Marquis de Maillebois a quitté le poste  
de

de Gussolengo, et il a marché avec 8. Bataillons et 2. Régimens de Dragons, pour aller joindre les Troupes qui étoient dans le Camp de Saint Boniface, où il y a actuellement 30. Bataillons et 40. Escadrons. Depuis que le Maréchal de Noailles a augmenté le nombre des Troupes qui étoient dans ce même Camp, les Impériaux ont décampé de Schio, et ils se sont retirés derrière la Riviere de la Brenta.

On a appris que les Espagnols avoient fait une nouvelle prise de plusieurs grosses Barques appartenantes aux Impériaux, et chargées de grains et de farines, et qu'ils avoient trouvé des dépôts de foin considérables sur le Canal Blanc, entre le Tartaro et le Pô.

Selon les Lettres du Mantouan, le Commandant de Mantouë a obtenu du Roi de Sardaigne la permission de faire entrer dans la Ville une certaine quantité de vin, pour le soulagement des malades.

### ARMÉE D'ALLEMAGNE.

L'Armée du Roi commandée par le Maréchal de Coigny, partit du Camp d'Eppenheim le 24. du mois passé, et elle arriva à celui d'Oguersheim le même jour. Elle marcha sur huit colonnes, les quatre composées des Troupes commandées par le Duc de Chaulnes, le Marquis de Nangis, le Marquis de Ravignan, et le Duc de Duras, Lieutenans Généraux.

La plus grande partie de l'Infanterie fut campée sur deux lignes, ayant la droite en avant de Stadenheim, et la gauche vers Oguersheim. M. de Varennes, Maréchal de Camp, et Capitaine

## 2372 MERCURE DE FRANCE

aine d'une des Compagnies de Grenadiers du Régiment des Gardes Françaises, est à Worms avec dix Compagnies de Grenadiers, 1000 Fusiliers; et un Détachement de Cavalerie.

Les Brigades de la Marine et de Bourbonnois sont à la gauche de l'Armée, le long du Ravin d'Oguersheim; celle des Vaisseaux, et les Régimens du Perche et d'Appelgrin forment dans le même endroit une seconde ligne, et la Brigade de Gondrin est en-deçà de Frankendal, où elle a sa droite, et sa gauche vers Stadenheim; la Cavalerie campe sa droite à Bill, et la gauche à Haslock.

Le Comte de Belleisle, Lieutenant Général, qui étoit venu à Durkheim, en est reparti pour s'avancer à Kesserslouter, où il arriva le 27. avec le Corps de réserve qu'il commande. Le Maréchal de Coigny y a envoyé les Brigades de Cavalerie du Régiment Royal, et de Dauphin Etranger, et il a donné ordre aux Régimens Royal des Cravates, de Bretagne, de Chateaufaud, et au Régiment de Dragons d'Harcourt, d'aller joindre le Comte de Belleisle; ces Troupes de Cavalerie sont commandées par le Duc de Berhune, Lieutenant Général, et par le Comte de Chastelux, Maréchal de Camp, qui ont été détachés de l'armée pour servir au Corps de réserve,

Les nouvelles reçues au Camp d'Oguersheim des différens mouvemens des Ennemis, marquent qu'ils ont fait arrêter les batteaux qui étoient sur la Mozelle; qu'ils ont commandé tous les chevaux du Pays pour le 2. de ce mois; qu'ils prennent toutes les précautions nécessaires pour être en état de faire passer sur cette Riviere un Corps de Troupes considérable, et qu'ils pu-  
blient

blient qu'ils veulent s'avancer à Treves.

Les Troupes de Hesse qui étoient à Rudesheim, passerent le Rhin le 28. du mois passé, pour aller camper près de Bingen, le long de la Naw, et le même jour un détachement du Corps de Troupes commandé par le Comte de Beckendorf alla marquer un Camp entre Creutznack et Bingen.

Le Maréchal de Coigny campé au commencement de ce mois à Oguersheim, en détacha le 7. le Régiment de Bourbonnois, ceux de Brendle et de Duesback, et il les fit marcher pour joindre le Corps de réserve commandé par le Comte de Belleisle.

Le Comte de Belleisle, qui partit le 2. de Kesserslouter pour se rendre à Treves, y arriva le 5. au soir avec toute l'Infanterie et les Dragons. La Cavalerie qui étoit à Kesserslouter, marcha en même-tems, et elle arriva à portée du Camp du Comte de Belleisle.

Suivant les nouvelles qu'on a eues au Camp d'Oguersheim de la marche du Comte de Beckendorf, ce Général qui partit de Mayence le 30. Septembre dernier, passa la Naw à Bingen, et il arriva le 2. de ce mois à Simmeren, avec la tête du Corps qu'il commande. Il n'avoit encore pû le 6. y rassembler toutes ses Troupes, parce qu'elles ont été inquiétées dans leur marche par nos Partis, qui ont en même-tems empêché ou retardé l'arrivée de leurs fourages.

Les Lettres du Camp de Saint Wendel, portent que le Comte de Belleisle étant arrivé à Treves le 5. de ce mois, rassembla sous cette Place les Troupes qui ont marché avec lui de Kesserslouter, et celles qui étoient campées depuis quelque tems à Andel, sous les ordres du Marquis d'Aubigné.

I iij Toutes

2314 MÉMOIRE DE FRANCE  
Toutes ces Troupes , consistant en 30. Bataillons et 66. Escadrons , sont campées , la droite au Bois de Summeraw , et la gauche appuyée sur les hauteurs vis-à-vis le Village de Rouvre , dont le ruisseau forme dans la plus grande partie de ce terrain des ravines impraticables.

Le Régiment de Bourbonnois , et ceux de Brendle et de Diesback , que le Maréchal de Coigny a détachés du Camp d'Oguersheim pour aller joindre le Corps de réserve , ont marché avec tant d'ardeur et de diligence , qu'ils sont arrivés le 15. au Camp du Comte de Belleisle , lequel a pris toutes les précautions nécessaires pour être en état de s'opposer à l'exécution des projets du Comte de Seckendorf.

Ce Général qui est resté à Simmeren depuis le 2. jusqu'au 6. pour attendre qu'il pût être joint par toutes les Troupes avec lesquelles il étoit parti de Mayence , se remit en marche le 7. Il passa par Hursel et par Stumbenturn , et le 13. il établit deux Ponts sur la Mozelle , l'un à Traerback , et l'autre à Berncastel. Le lendemain il fit avancer l'avant-garde de son armée sur les hauteurs de Berick , et il donna ordre qu'on travaillât à raccommoder le chemin de Badelick.

La marche du Comte de Seckendorf avec un Corps de Troupes aussi considérable que celui qu'il commande , pouvant avoir différens objets , le Maréchal de Coigny pour être plus à portée de reconnoître les mouvemens des Ennemis , partit le 11. du Camp d'Oguersheim avec 40. Bataillons et 36. Escadrons.

Ce Général a laissé sur le Spireback 50. Bataillons et autant d'Escadrons , sous les ordres de M. de Quadt , Lieutenant Général , et après avoir campé à Neustadt , à Hochspire et à Kessers-  
louer ,

l'ôter, il arriva le 15. au Camp de Saint Wendel.

La Gendarmerie qui étoit partie d'Oguersheim pour aller à Wissembourg, a reçu ordre depuis de marcher sur Hombourg, pour venir joindre le Maréchal de Coigny dans ce Camp.

La Maison du Roi qui étoit en marche depuis le 5. pour se rendre à Haguenau, a dû retourner à Minfeldt.

Le Régiment des Gardes Françaises, parti de l'armée le 6. pour aller aussi à Haguenau, a reçu ordre de marcher à Bergen, et celui des Gardes Suisses d'aller du côté de Rhinau.

Depuis le 5. que le Prince Eugene a quitté l'armée pour retourner à Vienne, le Duc de Wirtemberg à qui il a laissé le commandement des Troupes Impériales, est resté à Lousheim.

La position du Comte de Belleisle et la marche du Maréchal de Coigny, ont dérangé les projets du Comte de Seckendorf. Ce Général a paru abandonner le projet de s'emparer de Treves, et il s'est déterminé le 20. de ce mois à passer la Mozelle sur les ponts qu'il avoit sur cette Riviere à Mullen et à Traerback. Il s'avança le 21. aux environs d'Esch, où il campa avec la plus grande partie de ses Troupes, et il fit occuper par des détachemens, Runick et le Pont sur la Salm, qui est près de ce Village.

Le Maréchal de Coigny partit de Saint Wendel le 17. de ce mois, et ayant ordonné à l'Infanterie de s'arrêter à Mettelick, il alla camper avec les Grenadiers, la Cavalerie et les Dragons à Waderne, et il y fut joint par la Gendarmerie.

Le 18. ces Troupes s'avancerent à Cerff, où l'Infanterie devoit se rendre, et le même jour.

le Maréchal de Coigny arriva à Treves.

Lorsqu'il y eut appris le 19. que le Comte de Seckendorf se disposoit à faire passer la Mozzelle à son armée, il détacha M. Philippes, Maréchal de Camp, avec 36. Compagnies de Grenadiers et 500. chevaux, pour aller du côté de Fhor.

Le 20. le Maréchal de Coigny marcha avec le reste des Compagnies de Grenadiers du Corps de réserve, et avec celles qu'il avoit amenées avec lui; il s'avança vers Heyzordt, et il fit attaquer par le Marquis de Nangis, avec un détachement de Grenadiers et la Compagnie de Kleinholt, le Village de Runick, dont nos Troupes s'emparerent, ainsi que du Pont.

Le Maréchal de Coigny qui n'avoit pas encore été joint par l'Infanterie, dont la pluie et les mauvais chemins avoient retardé la marche, jugea par les mouvemens des Ennemis posés sur les hauteurs, qu'ils alloient se porter en grand nombre sur le poste de M. Philippes et sur Runick; il envoya dire aussi-tôt au Marquis de Nangis, qui s'étoit avancé au-delà du Village de Runick, d'y ramener son Détachement, et ayant fait marcher en même-tems les Piquets sous les ordres du Duc de Boufflers, il les mit à portée de soutenir le Corps de Troupes commandé par M. Philippes. Ces Troupes ayant été exposées au feu de cinq pièces de canon que les Ennemis avoient fait avancer, et qui commencèrent à tirer une heure avant la nuit, nous avons eu environ 80. hommes tués ou blessés.

Le soir, le Comte de Seckendorf ayant envoyé du côté d'Esch un Corps de Dragons, leur mouvement donna lieu à un feu de mousquetiers

rie entre nos Troupes et la ligne des Ennemis qui étoient restés en bataille.

M. Corberon, Capitaine de Grenadiers dans le Régiment de Navarre, fut tué dans cette décharge de mousqueterie; le Chevalier de Marcieu, Maréchal de Camp, y fut blessé légèrement, et le Marquis de Charost, Colonel du Régiment de la Couronne, le fut très dangereusement.

Le Maréchal de Coigny, qui n'avoit marché avec les Grenadiers que pour découvrir les dispositions des Ennemis, ayant reconnu qu'ils étoient postés très-avantageusement, et son Infanterie ne pouvant le joindre aussi-tôt qu'il l'avoit compté, il se détermina à aller camper le 21. à Bicong, d'où il se rendit le 22. à Erring.

Les Troupes restées dans le Spireback et le long du Rhin sous les ordres de M. de Quadt, sont encore dans les postes qu'elles occupoient. Celles des Ennemis destinées à demeurer sur le Rhin, sont cantonnées.



## F R A N C E.

### *Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.*

**L**E Roy a nommé Grand-Croix de l'Ordre Royal et Militaire de Saint Louis, le Marquis de Bonat Gondrin, Lieutenant General de ses Armées.

La Maréchale de Boufflers, Dame d'honneur de la Reine, ayant demandé au Roy la permission

li v de

## 2318 MERCURE DE FRANCE

de remettre cette Place, S. M. a nommé pour lui succéder la Duchesse de Luynes. Elle prêta serment de fidélité pour cette Charge entre les mains de la Reine le 31. de ce mois.

Le 2. de ce mois, pendant la Messe du Roy, l'Evêque de S. Papoul prêta serment de fidélité entre les mains de Sa Majesté.

Le même jour l'Evêque d'Oleron fut sacré dans la Chapelle du Séminaire de S. Sulpice par le Cardinal de Polignac, assisté de l'Evêque de Tarbes et de l'Evêque de Couserans, et le 9. le même Prélat prêta serment de fidélité entre les mains du Roy, pendant la Messe de S. M.

Le 10. le Roy partit de Versailles vers les onze heures du matin pour aller à Fontainebleau, où S. M. arriva le même jour.

Le Roy a accordé le Gouvernement de Saint Omer au Comte de Béuil, Lieutenant General de ses Armées, et S. M. a donné sa place de Directeur General de l'Infanterie au Comte de Gramont, Maréchal de Camp.

Le Mardi 11. Octobre, les Comédiens François représenterent à Versailles la *Surprise de l'Amour* et *Crispin Medecin*.

Le 13. *Alcibiade* et la *Comtesse d'Escarbagnas*.

Le 18. *Les Femmes Savantes* et le *Dépit*.

Le 20. le *Comte d'Essex*, Tragédie, et les trois *Frères Rivaux*.

Le 25. *Crispin Musicien*, et la Comédie nouvelle des *Acteurs Déplacés*, qui fut beaucoup de plaisir.

Le 27. la Tragédie nouvelle de *Féglis*, de M. de Morand, qui fut fort goûtée, et *l'Avocat Pailin*.

Le

Le 15. Octobre les Comédiens Italiens repré-  
senterent à Versailles la Comédie des *Quatre*  
*Semblables*, qui fut suivie de celle des *Billets Doux*.

Le 22. la *Surprise de la Haine*, et *Arlequin*  
*toujours Arlequin*.

Le 29. la *Fainte inutile*, Piece nouvelle, très-  
goutée à la Cour et à la Ville, qui fut suivie du  
*Retour de Tendresse*.

## BENEFICES DONNES

Par le Roy.

L'Abbé de Brissac, Aumônier de S. M. a été  
nommé à l'Evêché de Condom.

L'Evêque d'Agen, à l'Evêché de Rodez.

L'Abbé de Chabannes, cy-devant et Agent Ge-  
neral du Clergé, Docteur en Théologie et de la  
Maison de Sorbonne, cy-devant Grand-Vicaire  
de l'Archevêque de Tours, à l'Evêché d'Agen.

L'Abbé de Bellefond, Aumônier du Roy, à  
l'Evêché de Bayonne.

L'Abbé de Fennelon Salignac, Grand-Vicaire  
de l'Evêché de Saintes, à l'Evêché de Pamiers.

L'Abbé de Gaujac, à l'Evêché d'Aire.

L'Archevêque de Toulouse, à l'Abbaye de  
Charlieu, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Besançon.

L'Abbé le Blond, à celle de Bardouë, même  
Ordre, Diocèse d'Auch.

L'Evêque de Valence, à celle de Valsecra,  
Ordre de Prémontré, Diocèse de Soissons.

L'Evêque de Dijon, à celle de S. Romain de  
Blaye, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Bour-  
deaux.

L'Abbé de Saint Aubin, Professeur en Sorbon-  
ne, à celle de S. Wulmer, même Ordre, Diocè-  
se de Boulogne.

¶ vj L'Abbé

L'Abbé de Narbonne Pelet, Grand-Vicaire de l'Archevêché d'Arles, à celle de Trisay, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Luçon.

L'Abbé de Laubrieres, Grand-Vicaire de l'Evêché de Soissons, à celle de S<sup>an</sup> Marian d'Auxerre, Ordre de Prémontré.

Et l'Abbé de Lisle-du-Gast, à celle de Prebenoist, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Limoges.

On a annoncé dans le Mois d'Août dernier la mort de Jean-Baptiste-Pierre Bothentuit l'Anglois, Chirurgien pour les Fractures, arrivée le 25. dudit mois d'Août, en marquant que son Pere vit et travaille encore dans la même Profession, quoiqu'agé de 90. ans; mais on a omis d'avertir le Public que le défunt sieur Bothentuit est remplacé par Louis Bothentuit, son Frere cadet, qui a fait les Campagnes en Italie de 1733. et 1734. en qualité de Chirurgien Ayde-Major de l'Armée du Roy, dans ce Pays, et qui est très-capable et expérimenté dans les mêmes Operations. Il demeure dans la même maison que feu son Frere, rue Montmartre, au coin de la rue du Jour.



## MORTS, NAISSANCES et Mariages.

LE 20. Août Jean-Baptiste de Vassal, Comte de Montvi, connu cy-devant sous le nom de Chevalier, Gentilhomme de Perigord, Maréchal de Camp des Armées du Roy, Inspecteur General d'Infanterie, mourut à Caussade en Agenois, âgé d'environ 62. ans. Il avoit été autrefois  
Ca-

Capitaine et ensuite Major du Régiment de la vieille Marine, aussi Major General de l'Armée de France en Lombardie, puis Colonel du Régiment de Dauphiné, par Commission du 5. Septembre 1706. et Inspecteur d'Infanterie le 25. May 1716. Il avoit été élevé au Grade de Brigadier le premier Fevrier 1719. et à celui de Maréchal de Camp le 20. Fevrier 1734. Il étoit frere puîné de Jacques de Vassal, Marquis de Montviel, Lieutenant General des Armées du Roy, de la Promotion du 20. Février 1734. Un de leurs freres, appelé de Sardiny-Montviel, Lieutenant-Colonel du Régiment de la Marine, qui étoit un Officier très-estimé, eut le 4. Septembre 1714. une jambe emportée d'un boulet de Canon et l'autre fort maltraitée au Siège de Barcelone en descendant la tranchée, dont il mourut peu après.

Le 3. Septembre, *Jean Bonnet*, Supérieur Général de la Congrégation des Prêtres de la Mission, mourut à Paris en leur Maison de S. Lazare, dans la 72. année de son âge. Il avoit été élu Supérieur Général de sa Congrégation le 10. Mai 1711. à la place de feu François Vatel, dont il avoit été Assistant, et après la mort duquel il fut désigné Vicaire Général pendant la vacance.

Le 6. D. *Charlotte - Antoinette de la Porte-Mazarin de Ruzé*, épouse d'*Emmanuel-Felicité de Dursfort, Duc de Duras*, appelé le Duc de Dursfort, Colonel du Régiment d'Infanterie de Duras, son cousin, ayant le germain sur elle, avec lequel elle avoit été mariée le premier Juin 1733. mourut à Paris en couches d'une fille, son premier enfant, dans la 18. année de son âge, étant née le 24. Mars 1718. Elle étoit fille unique.

que et présomptive héritière de Guy-Paul-Jules Mazarin de la Porte de Ruzé, Duc de Rethe-  
lois sous le nom de Mazarin, de la Meilleraye,  
et de Mayenne, Pair de France, Prince de Cha-  
teau-Portien &c. et de Dame Louise-Françoise  
de Rohan-Soubise.

Le 16 *D. Felicité Jubert de Bouville*, épouse  
de Jean-François Guyot de Chenisot de Villers,  
Receveur Général des Finances de la Généralité  
de Rouen, avec lequel elle avoit été mariée au  
mois de Juillet 1733, mourut à Paris en six heu-  
res de tems d'un *colera morbus*, âgée de 22  
ans. Elle étoit fille de Louis-Guillaume Jubert  
de Bouville, Marquis de Clere-Panilleuse, Ba-  
ron de Dangu, Seigneur de Saint Martin aux  
Buneaux, et de Vinemerville, Conseiller d'Etat,  
cy-devant Intendant de la Généralité d'Orleans,  
et de Marie-Gabrielle Martin.

Le 23. *M. Martin Cannulle*, Curé de Besplas,  
Diocèse de S. Papoul, y mourut âgé de 109  
ans passés, étant né le 15. Septembre 1626.

Le 23. *D. Claude-Marguerite Hallé*, Epouse  
de Michel Bouvard, Seigneur de Fourqueux,  
Conseiller du Roy en ses Conseils, et Honoraire  
en sa Cour de Parlement, Procureur Général de  
de S. M. en sa Chambre des Comptes de Paris,  
mourut, âgée de 34 ans, un mois et 12. jours.  
Elle avoit été mariée au mois de Février 1715.  
elle laisse des enfans, et entr'autres une fille Agnès  
Bouvard de Fourqueux, mariée le 23. Janvier  
dernier avec Alexandre-Jacques de Pomereu, cy-  
devant Capitaine dans le Regiment du Roy. La  
*D. de Fourqueux* étoit fille unique de feu Char-  
les Hallé, Seigneur de Thoüy, mort le 7. Juin  
1704. âgé de 58 ans, et de feüe Marie-Therese  
Tartarin, morte en couches d'elle le 22. Août

1701. âgée de 29. ans. Charles Hallé et ~~son~~  
Hallé, ses ayoul et bi - yeul, étoient Conseil-  
lers au Parlement de Paris.

Le 24. D. *Marie-Jeanne-Nicole Belhomme*,  
veuve de François Lebert, Ecuyer, Seigneur  
Desfossez, Conseiller-Secrétaire du Roy, Mai-  
son Couronne de France et de ses Finances, mou-  
rut à Sens, âgée de 64. ans, elle ne laisse qu'un  
fils, Chanoine de la Métropole de Sens.

Le premier Octobre, mourut à Paris D *An-  
ne-Maris-Henrietta de Rosnay*, veuve d'Alexan-  
dre-René de Grimaudet, Seigneur de Grandmai-  
son, Conseiller du Roy, Commissaire General,  
ayant la conduite et police du Regiment des  
Gardes Françoises,

Le 3. *Gaspard de Contade*, Lieutenant Gene-  
ral des Armées du Roy, Chevalier, Grand  
Croix de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis,  
et Gouverneur de Guise, mourut aux Eaux de  
Bourbon, dans la 70. année de son âge, étant né  
le 17. Juin 1666. Il avoit été reçu Page du Roy  
en sa petite Ecurie au mois de Janvier 1683. en-  
suite il entra en 1687. dans le Régiment des Gar-  
des Françoises, où il fut successivement Enseigne,  
Sous-Lieutenant, Lieutenant en 1692. Capitaine le  
7. Mars 1697. Major le 16. Juin 1706, et enfin Lieu-  
tenant Colonel le 4. Janvier 1730. Il fut fait Che-  
valier de l'Ordre de S. Louis en 1704. Brigadier  
d'Infanterie le 20. Juin 1708. et Maréchal de  
Camp le 30. May 1723. Il fit la même année la  
Campagne en Allemagne en qualité de Major  
General de l'Armée. Il se trouva le 14. Octobre  
à l'attaque du chemin-couvert de Fribourg, où  
il fut renversé par de la terre enlevée par un  
Boulet de Canon, et blessé de plusieurs pierres  
au visage. Après la prise de cette place le feu Ma-  
néhall

de Villars le dépêcha pour en porter la nouvelle au feu Roy. Il eut en 1715. le Gouvernement de Schelestadt, et le 13. Avril 1719. la Grand - Croix de l'Ordre de Saint Louis avec 6000. liv. de pension. Il fut élevé au Grade de Lieutenant General le 20. Mars 1720. et le Gouvernement de Guise lui fut donné le 14. Juillet 1727. Il fut nommé au mois de Septembre 1733. pour être employé en qualité de Lieutenant General dans l'Armée qui fut envoyée en Italie. Il servit aux Sièges de Gerra-d'Adda et de Pisighithone, d'où il fut détaché le 2. Decembre avec un Corps de Troupes, pour se rendre maître du Château de Crenone, qui se rendit à lui le 4. suivant. Il fut encore nommé au mois d'Avril 1734. pour faire la Campagne en Italie; mais le mauvais état de sa santé l'obligea de quitter et de revenir en France. Il avoit obtenu le 29. Mars dernier la permission de quitter le service avec pension de 6000. liv. et l'agrément de vendre sa Compagnie. Il étoit fils de feu Erasme de Contade, Seigneur de Montgeoffroi en Anjou, Sous-Lieutenant au Régiment des Gardes Françaises, pendant sa jeunesse, mort au mois d'Octobre 1713. et d'Anne Hullin, Dame de la Corbiere, et il avoit épousé au mois de Novembre 1697. Madeleine François Crespin, fille de Pierre Crespin, Seigneur de la Chabosselaye en Anjou et de Madeleine Neveu. Il en laisse Erasme de Contade, aujourd'hui Colonel du Régiment d'Auvergne, et Brigadier des Armées du Roy, des services duquel il est fait mention dans le Mercure de Janvier dernier p. 155. dans la Liste des Officiers Generaux du 18. Octobre 1734. La famille de Contade originaire de Narbonne en Languedoc, et depuis transplantée en Anjou.

porté

porte d'Or à l'Aigle éployé d'azur, becqué et armé de Gueules.

Le 5. D. *Magdeleine-Elizabeth Potier*, Epouse de René-Louis d'Escoubleau, Marquis de Sourdis, Seigneur de la Chapelle Bertrand, Courtery, &c. mourut à Paris dans la 36. année de son âge. Elle avoit été mariée en 1724. et étoit fille de feu Anne Potier, Ecuyer, Seigneur de Notre-Dame du Parc, Neufmoulin, &c. mort en 1704. et de feu<sup>e</sup> Magdeleine de Seve, Dame de Villefalier et de Villarson, morte le 2. Octobre 1729. âgée de 41. ans, et femme alors en secondes Noces de Joseph Sevin de Quincy, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, et Lieutenant de Roy des Provinces d'Orleanois et d'Auvergne.

Le 7. mourut à Paris *Pierre Debonnaire*, Ecuyer Seigneur de Forges, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Commandant pour le Roy au Château de Bayonne.

Le 9. mourut à Paris *Pierre-Robert le Prevost*, Prêtre, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Chartres, Conseiller, Prédicateur ordinaire du Roy, qui s'étoit fait connoître à la Cour et à la Ville par ses talens pour la Chaire.

Le 9. Dame *Bonne Courtin*, veuve depuis le 31. May 1723. de Claude Feydeau, Seigneur de Marville, Maître de la Garderobe de Charlotte Elisabeth de Baviere, Duchesse d'Orleans, qu'elle avoit épousé le 30. Janvier 1702. mourut au Château de Dampierre près de Gien en Beauce, âgée d'environ 72. ans, laissant un fils et une fille qui sont Claude-Henry Feydeau, Seigneur de Marville, Conseiller au Parlement de Paris en la quatrième Chambre des Enquêtes, où il a été reçu le 30. Août 1726. et Claude-Angelique Feydeau, non mariée; et un petit-fils, fils de feu Louis-

**Louis-Alexandre Croiset**, Marquis d'Estiau, Conseiller et Commissaire aux Requêtes du Parlement de Paris, mort le 9. Septembre 1719 et de Bonne-Louise Feydau, sa fille aînée, morte le 14. Septembre 1725. à l'âge de 22. ans. La D. de Marville étoit fille de Louis Courtin, Seigneur de la Beuvrière, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy mort le 12. Novembre 1695. âgé de 75. ans, et de Bonne Moussu de la Huraudière.

Le 11. D. *Marie-Hyacinthe Poisson*, Epouse et Cousine de Jean-Marie de Voungny de Folleny, Conseiller du Roy en ses Conseils, Secrétaire de S. M. et Secrétaire ordinaire du Conseil d'Etat, Direction et Finances, mourut après être accouchée le 4. précédent d'un fils, son premier enfant, âgée de 37. à 38. ans. Elle avoit été mariée le 17. Decembre dernier, et elle étoit fille de **deffunt Jean Poisson**, Seigneur de Souzy près d'Estampes, Médecin ordinaire du feu Roy, et premier Médecin des Ducs de Bourgogne et de Berry, mort le 29. Janvier 1708. Elle étoit la seconde femme du sieur de Folleny qui avoit épousé en premières nœces Marie-Madelaine Robin de la Peschelletie, morte aussi en couches d'un fils, son premier enfant, le 15. Juin 1734.

Le 14. *François de Villemeur de Rienort*, Gentilhomme de la Province de Languedoc, Seigneur de la Martinière, Saclay, Limon, Vaulalan, &c. Lieutenant General des Armées du Roy, mourut en son Château de la Martinière, âgé de plus de 90. ans. Il étoit fils de feu Louis de Villemeur, Gouverneur du Pont St. Esprit, et de feuë Jeanne de la Motte. Il avoit succédé en 1691. à son frere dans la Charge de Capitaine Commandant la Compagnie des Grenadiers à Cheval

Cheval de la Maison du Roy, dont il s'étoit démis à cause de son grand âge au mois de Septembre 1730. après l'avoir commandé 39. ans. Il avoit été fait Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis en 1694. et successivement Brigadier le 29. Janvier 1701. Maréchal de Camp le 26. Octobre 1704. et Lieutenant General le huit Mars 1718. Il avoit eu deux chevaux tués sous lui à la Bataille de Ramillies le 23. May 1706. Il avoit été marié le 3. Janvier 1695. avec Elconore-Susanne Passart, veuve d'Etienne-Michel Jehannot de Barrillat, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie tué à la Baraille de Fleurus le 1. Juillet 1690. et fille de François Passart, Seigneur de Saclay, la Martiniere, Vauhalan, Limon, &c. Conseiller Secretaire du Roi et de ses Finances, et d'André Lucas. Elle mourut le 8. Juin 1712. âgée de 47. ans. Il laisse d'elle Jean-Baptiste-François de Villemeur, cy-devant Sous-Lieutenant de la Compagnie des Grenadiers à cheval, et à present Colonel du Régiment de Bassigny par commission du 5. Octobre 1730. et Brigadier des Armées du Roy de la Promotion du 18. Octobre 1734. qui avoit été blessé d'un coup de fusil dans la cuisse à la Bataille de Guastalla le 19. Septembre precedent. Susanne-Elconore de Villemeur, mariée au mois de Mars 1722. avec Philippe Florimond de Flavigny, Seigneur de Liés, Remigny, &c. Lieutenant de la Compagnie des Grenadiers à cheval de la Maison du Roy, et une autre fille.

Le même jour, D. *Maris-Jeanne Fleuriau-Armenonville*, Epouse de Jean Marquis de Cassion et d'Alluye, premier Baron Doyen de Perche-Goüet, Comte de Montboyer, Baron d'Audaux et d'Arbus, Lieutenant General des Armées

1328 **MERCURE DE FRANCE**  
 Armées du Roy, et Gouverneur de Dix et de  
 S. Sever en Gascogne, avec lequel elle avoit été  
 mariée le 16. Avril 1708. mourut d'Hydropisie  
 à Pau en Bearn, dans la 48. année de son âge,  
 étant née le 20. Mars 1688. elle laisse pour enfans  
 Pierre de Gassion, né le 18. Septembre 1715. Ca-  
 pitaine dans le Régiment de Cavalerie du Comte  
 de Peyre, son Beau-frere; Jeanne de Gassion,  
 mariée le 22. Fevrier 1723. avec Joseph-Henry  
 de Maurct de Pagas de Grolée, Comte de Peyre,  
 Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie  
 par Commission du 17. Janvier 1724. et Mag-  
 deleine-Angelique de Gassion, mariée le 26. May  
 1732. avec Louis-François Damas, Comte de  
 Thianges d'Anlezy, cy-devant Guidon de la  
 Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roy.  
 La Marquise de Gassion, leur Mere, étoit fille  
 aînée de feu Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau, Sei-  
 gneur d'Armenonville, ancien Garde des Sceaux  
 de France, Commandeur des Ordres du Roy,  
 Doyen du Conseil d'Etat, Gouverneur et Grand-  
 Bully de Chartres, Capitaine des Châteaux de  
 Madrid, la Muette et Parc du Bois de Boulogne,  
 mort le 27. Novembre 1718. et de D. Jeanne  
 Gilbert, morte le 26. Novembre 1716.

Le 17. *Louis-Auguste Scipion*, Chevalier de  
 l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, fils de feu Louis  
 Robert Hyacinthe de Brean, Comte de Pielo,  
 Ambassadeur en Dannemarç, et de D. Louise  
 Françoisse Phelippeaux de la Vrilliere, mourut  
 âgé seulement de deux ans et quatre mois.

Le vingt-un, Dame *Susanne d'Argouges*,  
 veuve depuis le vingt-un Janvier 1709. de  
 Jean de Creil, Marquis de Bournezeau, Maî-  
 tre des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy,  
 et Intendant dans les Generalités de Moulins et  
 d'Or-

Orléans, avec lequel elle avoit été mariée le 23. Septembre 1681. mourut à Charenton, près Paris, chés M. d'Argouges, Lieutenant Civil, son Gendre, dans la 76. année de son âge, laissant un fils et une fille, qui sont Jean-François de Creil, Marquis de Bournezeau, Baron de Buillac, Seigneur du Châtelix, de la Boissiere, &c. Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy et actuellement Intendant à Metz, depuis 1721. veuf de Marie-Claude Therese Turgot de Soumont, morte le 15. Fevrier 1719. et Marie-Françoise-Adelaïde de Creil, mariée le 10. Avril 1710. avec Jérôme d'Argouges de Ranes, Seigneur de Fleury, Maître des Requêtes Honoraire de l'Hôtel du Roy, et Lieutenant Civil de la Prévôté et Vicomté de Paris, qui en a deux fils et deux filles. La Dame de Creil étoit fille de François d'Argouges, Seigneur, Baron des Baronies du Pléssis-Pâté, Montpipault, Fontaine et Bondoufle, le Fay-Billot, Gland, le Tillevaut, les Greves, &c. Conseiller d'Etat Ordinaire et au Conseil Royal des Finances, et ancien Premier Président du Parlement de Bretagne, mort le 16. Août 1695. et d'Anne de Hodic, sa femme, morte le 29. Novembre 1705.

Le 15. du mois de Juillet dernier les cérémonies de Baptême qui avoient été différées par la permission de l'Evêque du Mans, furent administrées aux deux fils de René-François de Maillé, Chevalier Seigneur Marquis de Benchart, la Jaille, Chahaigné, le Loroer, Ruillé, &c. Et de Dame Anne - Madelaine - Françoise de la Luzerne de Beuzeville son Epouse. L'aîné appelé le Marquis, qui avoit été ondoyé le 27. May 1722. fut nommé *Philippe-François* par Philippe de Montboissier-Beaufort

## 330 MERCURE DE FRANCE

Beaufort-Caillac, Chevalier, Seigneur, Marquis de Montboissier, Maréchal des Camps et Armées du Roy, et Capitaine-Lieutenant Commandant de la seconde Compagnie des Mousquetaires de sa garde, et par Dame Marie-Elisabeth de Lamoignon, épouse de Cesar-Antoine de la Luzerne, Chevalier Seigneur Comte de Beuzeville, Moulin, Chapelle, &c. Maréchal des Camps et Armées du Roy. Le Seigneur de Montboissier représenté par M. Mathurin-François Pintart, Chaouine Regulier, Prieur de S Pierre du Bois, et Chapelain de Chambort; la Dame de Lamoignon, représentée par Damoiselle Marie-Marthe Catherine-Rachel-Josephine Percheron de Crousille, en vertu des Procurations desdits Seigneur et Dame. Le cadet apellé le Chevalier, qui avoit été ondoyé le 28. Decembre 1727. fut nommé *René-Cesar* par René Hérault, Chevalier, Seigneur de Fontaine - l'Abbé, de Vaucresson, &c. Conseiller d'Etat, Lieutenant General de Police de la Ville Prevôté et Vicomté de Paris, et par Dame Marie-Anne Vippart, Marquise de Silly. Ledit sieur Hérault, représenté par Maître Claude Huger de Montilly, Avocat en Parlement, Bailli de Ruillé, et la D. de Silly, représentée par Dlle Françoise Hersan, épouse du sieur Huger, en vertu des Procurations desdits Sieur et Dame. Cette double ceremonie se fit avec toute la magnificence et la dignité convenable dans l'Eglise de Chahaigne, Paroisse du Château de Benehart, en presence du Marquis et de la Marquise de Maillé et d'une partie de la principale Noblesse du canton. Tous les habitans sous les armes, vinrent chercher la compagnie au Château, où il se fit plusieurs décharges, de même que durant la ceremonie. Le

sieur

seigneur Darays, Curé de la Paroisse qui avoit consenti que M. Hersant, Prêtre de l'Oratoire, fit la cérémonie, la termina par une Exhortation des plus touchantes, dans laquelle les Eloges de Mr et de Me de Maillé, de Mrs de Montboissier et Herault, de Mesdames de Beuzeville et de Silly, furent délicatement maniés et proposés pour modèles aux deux jeunes Seigneurs qui pendant le *Te Deum*, chanté processionnellement, allumerent le feu de joye dressé dans la place au bruit de la mousqueterie et des violons qui reconduisirent la compagnie au Château, où l'on servit un magnifique souper.

Il est né à Paris depuis deux mois un assés grand-nombre de personnes de nom. Voici celles qui sont venues à notre connoissance.

Le 21. Juillet D. *Marguerite-Pauline de Roye de la Roche-foucaud*, Epouse d'Alexandre-Maximilien-Balthasar de Gand-Willain, Comte de Middelbourg, Maréchal des Camps et Armées du Roy, et Gouverneur de Bouchains, dont le mariage a été rapporté dans le Mercure du mois d'Août 1733. p. 1897. accoucha d'un premier fils qui fut ondoyé en naissant.

Le même jour D. *Mario-Françoise Talon*, Sœur de Louis-Denys Talon, Marquis du Boulay, Président du Parlement de Paris, et épouse de Louis-François de la Bourdonnaye, Seigneur de Coüetyon, Gassilly, &c. Maître des Requêtes Ordinaire de l'Hôtel du Roy, et Intendant de la Généralité de Caën, mariés depuis 10. ans, est aussi accouchée d'un fils qui a été nommé Mathieu-Louis.

Le 10. Août D. *Mario-Elizabeth Chamillart*, Epouse de Daniel-Marie-Anne de Talleyrand Perrier, Marquis de Talleyrand, Colonel du  
Brevent.

Régiment de Saintonge , accoucha d'un second fils qui a été nommé Louis.

Le quinze D. *Adelaide-Genevieve-Felicité d'O* , Epouse de Louis de Brancas , Duc de Lauraguais, Pair de France , Marquis de Manicamp , Colonel du Régiment d'Artois, accoucha pareillement de son second fils , qui fut nommé Antoine Buffe , mais elle mourut le 26. du même mois , comme on l'a marqué dans le dernier Mercure.

Le 17. naquit Jean-Louis, fils d'*Urbain Aubert* , Marquis de Tourny, Baron de Nully, Seigneur de Pressigny , de Bernieres , de Mercey , &c. Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy , et Intendant de la Generalité de Limoges , et de D. Jeanne-Claude Cherouvrier des Grassieres , son épouse , mariés dès 1721.

Le 19. a été baptisée dans l'Eglise de l'Hôtel Royal des Invalides, *Charlotte-Jacqueline-Joseph*, née le jour precedent, fille de Charles de Marnais de S. André, Seigneur Comte de Urcel, Exempt des Gardes du Corps du Roy , Mestre de Camp de Cavalerie , et Gouverneur de la Ville de Dole en Comté , et de Dame Claude-Françoise Jacqueline Petit de Passy , mariés le 3. Novembre de l'Année derniere. Elle a été tenuë sur les fonts baptismaux par Joseph de Marnais de S. André de la Bastie son grand Oncle Paternel , Maréchal de Camp des Armées du Roy , Inspecteur General de Cavalerie , Gouverneur de Die en Dauphiné , et Lieutenant de Roy de l'Hôtel Royal des Invalides ; et par D. Jacqueline-Marguerite Richer son Ayeule Maternelle , veuve de François-Nicolas Petit , Seigneur de Passy , Lieutenant General d'Epée au Bailliage Royal , et Siege Presidial de Sens.

Le 2. Septembre , D. Catherine-Françoise de  
Dreux

**Dreux**, Epouse de Jean-Baptiste Poussard, Marquis de Vigean, Capitaine de Cavalerie, accoucha d'un fils, qui fut nommé *Anne Bertrand*.

Le 6. naquit *Renaud-Marie de Pons*, fils de Louis-Henry Marquis de Pons, aîné de sa maison, assez connue dans la Province de Xaintonge, où elle a possédé la Sirauté de Pons plus de quatre cens ans. Et d'Angelique-Henriette-Marie de Turcelin de Brosses, ses Pere et Mere. La maison de Turcelin est très ancienne, fort illustre par ces Alliances et par les grands Emplois qu'elle a eu à la Guerre et à la Cour, principalement sous le regne de Valois. L'Enfant fut baptisé le jour de sa naissance à la Paroisse de S. Sulpice, et tenu par Renaud Constant de Pons son Grand-Pere, et par Marie-Anne Rouillé, Marquise de Dastellane, sa Grand-Mere.

Le 12. fut baptisé Louis Anne, né le jour precedent, fils de *Gui-Auguste de Roan-Chabot*, apellé le Comte de Chabot, Lieutenant General des Armées du Roy, et de D. Yvone Silvie de Breil de Ratz, mariés le 8 Fevrier 1729.

Le 13. Julie-Hortense Colbert, Epouse de Charles Louis Auguste Comte de Maridor, Baron de Boutleroy, &c. accoucha d'une fille qui fut nommée *Louise-Julie-Silvie*.

Le 22. Août, *Charles-François de Cuissotte*, Comte de *Gizaucourt*, Lieutenant de Roi au Gouvernement de la Province de Champagne, fils de feu Philibert de Cuissotte, Comte de Gizaucourt, aussi Lieutenant de Roi au Gouvernement de Champagne, et auparavant Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de la Reine, mort le 3. Mars 1715. et de Dame Marie-Charlotte du Val de Dampierre, sa veu-

2334 **MERCURE DE FRANCE**  
ve, épousa à Paris Dlle Elizabeth de Beaure-  
paire des Barres, Dame de la Terre de Cham-  
pigny en Champagne, fille de défunt Edouard-  
Joachim de Beaurepaire, Seigneur Comte des  
Barres et de Champigny, et de Dame Marie-  
Elizabeth de Bourges, sa veuve. La Mariée est  
sœur puînée de Dame Louïse de Beaurepaire des  
Barres, qui a été mariée le 22. Août 1724. avec  
Claude-Hubert le Clerc de Fleurigny, Baron de  
Fleurigny, frere puîné d'Antoine-Jean-Baptiste  
de Fleurigny, Chevalier de l'Ordre de S. Jean  
de Jerusalem, Commandeur de la Croix en  
Brie.

Le 14. Septembre, *Jean-Baptiste de Baral*,  
Conseiller au Parlement de Dauphiné, épousa  
à Paris Dlle Marie-Dominique Peirenc de Saint  
Cyr, âgée de 14. ans, étant née le 30. Août  
1721. fille unique de Louïs Peirenc de S. Cyr,  
Ecuyer, Gentilhomme ordinaire de la Maison  
du Roi, et de défunte D. Marie-Jeanne Barbe-  
rie de Courteille, vivante sa femme, morte le  
17. Juin 1723. âgée de 24. ans.

Le 13. Octobre, *Jean-Pierre Marquis de Fon-  
tanges*, fils de feu Antoine de Fontanges, Sei-  
gneur du Chambon, &c. et de D. Julienne de  
Soupiac, épousa D. Marie-Anne de Heere,  
fille de défunt Claude-Denis de Heere, Seigneur  
de Barneville, &c. Gouverneur de Brie-Contre-  
Robert, Lieutenant au Régiment des Gardes  
Françoises, et de Dame Marie-Anne de la Motte.  
S. A. S. Mademoiselle de Sens a honoré la cé-  
lébration de sa présence.

*A Madame la Duchesse de B . . . accouchée d'un troisième fils le . . . jour d'Octobre 1735. tandis que M. le Duc son mari est à l'armée.*

## MADRIGAL.

**B**elle et jeune Duchesse, Epouse fortunée,  
Lucine avoit prédit pour vous dans cette année  
Un troisième héritier par Mercure annoncé : \*  
Vos vœux sont satisfaits. O l'heureuse journée !  
C'est ainsi que le Ciel paroît intéressé  
Dans votre destinée.

Tandis que votre Epoux pour la gloire combat  
Vous mettez à profit les fruits de l'hymenée  
Pour le bien de l'Etat.

M D. M.

\* *Rapport aux vers d'un Mercure de cette année sur le départ de M. le Duc de B . . . pour l'armée du Rhin.*



## ARRESTS NOTABLES.

**A**RRREST du Conseil du 17. Novembre 1733. qui décharge du Droit de Contrôle les Délibérations des Communautés de la Province de Languedoc, portant nomination de Collecteurs forcés.

K ij LET-

2336 **MERCURE DE FRANCE**  
**LETTRES PATENTES** du Roy, données à  
Versailles le 6. Mars 1735. Registrées en la  
Chambre des Comptes le 25. May de la même  
année, sur Arrêts des 11. Janvier et 8. Février  
dernier, qui dispensent les Receveurs Generaux  
des Domaines et Bois, et le sieur Biberon de  
Cormery, de compter des quatorze deniers pour  
livre des sur-mesures, tant des Bois du Roy que  
de ceux des Ecclesiastiques et Communautés,  
depuis 1715. jusques et compris 1723.

**ARREST** du 19. Avril qui maintient les Cha-  
noines et Chapitre de Notre-Dame de Poissy,  
dans la possession et jouissance du dixième dans  
le Droit de péage qui se perçoit dessus le Pont  
de Poissy et sur les Bateaux chargés de Marchandi-  
ses passant sur la Riviere de Seine sous ledit Pont.

**ARREST** de la Cour des Aydes du 11. May,  
qui condamne les nommés Henry Bichois et  
Laurent Collet, Voituriers, habitans de la Pa-  
roisse de Fleurant, à une demie lieue du Cler-  
montois, Pays réputé étranger, au payement  
du double des droits de sortie de quatorze muids  
de vin par eux enlevés du Bourg de Ricey-le-  
bas, Pays de l'interieur de la Ferme, et Con-  
duits dans ladite Paroisse de Fleurant, sous ac-  
quit à caution, faite par lesdits Bichois et Collet,  
d'avoir representé les acquits des droits de sortie  
ou les futailles vuides, lors de la visite faite  
chés eux par les Employés des Fermes au poste  
de Sainte-Menehould, en conformité du Titre  
VII. de l'Ordonnance de 1687.

**ARREST** de la Cour du Parlement du 13.  
May, qui condamne solidairement les Religieux  
de

de S. Vincent du Mans, avec deux de leurs domestiques qui avoient chassé ; et infirmé le Jugement de la Table de Maïbre , qui avoit déclaré lesdits Religieux de la solidité prononcée par la Sentence de la Maïtrise du Château du Loir , lequel Jugement est à la suite dudit Arrêt.

**AUTRE** du 10. Juin confirmatif d'une Sentence de Police du 22. Avril 1735. rendue en faveur de la Communauté des Maîtres Brossiers-Vergetiers, portant défenses au nommé François Aumont, valet d'écurie, et à toutes autres Personnes, de vendre des Plumes de queuës de Chapon, ni d'en faire des entrepôts chez eux; à peine de confiscation et d'amende; et déclare la saisie faite sur ledit Aumont, bonne et valable, les Plumes confisquées, et le condamne en l'amende et en tous les dépens.

**ARREST** du 18. Juin, qui ordonne la suppression des Bureaux de fabrique établis à Blicourt & à Luchy, & fixe l'étendue des Bureaux de Creveœur, d'Hardivilliers et de Thillois, pour la visite et la marque des serges et autres étoffes qui s'y fabriquent, &c. par lequel S. M. ordonne l'exécution des neuf Articles contenus audit Arrêt.

**ARREST** du 21. Juin, qui fait défenses aux Marchands, Voituriers, ou Particuliers qui tireront des grains par la Bourgogne, en franchise des droits d'octrois, de les voiturier ailleurs qu'en Provence; et ordonne qu'ils feront leurs déclarations à Tarascon pardevant le sieur Denis, que S. M. a commis à cet effet.

**ARREST**

ARREST du 28. Juin , qui accorde un délai jusqu'au dernier Decembre de l'année prochaine 1736. pour le Contrôle des Actes de foy et hommage , declarations et reconnoissances aux papiers terriers et autres.

AUTRE du même jour , qui ordonne que les particuliers qui seront compris dans les Etats de repartition de la Capitation pour l'année 1736. seront tenus de payer , outre la portée de leur taxe , les deux sols pour livre d'icelle.

AUTRE du même jour , qui proroge jusqu'au premier Octobre 1736. le pouvoir accordé à Messieurs les Intendans des Generalités où la taille est personnelle , de faire proceder pardevant eux , ou ceux qu'ils commettront , à la confection des Rôles des Tailles des Villes , Bourgs et Paroisses où ils le jugeront à propos.

SENTENCE de Police du même jour , qui renouvelle les défenses faites aux Laboureurs et aux Meuniers d'acheter aucuns Grains sur le Carreau de la Halle ; et condamne à l'amende le nommé de la Marre , Laboureur , pour y avoir contrevenu.

ORDONNANCE DU ROY , du 4. Juillet , pour faire détacher quarante-huit hommes de chacun des Bataillons de Milice , pour servir dans les Régimens d'Infanterie de l'Armée d'Italie.

ARREST du 19. Juillet , qui déboute les Maire et Echevins , Habitans et Communauté de S. Malo , de leur demande ; et ordonne que les droits

droits de Brioux continueront d'être perçus dans les Ports de Bretagne, suivant l'usage, et ainsi qu'ils l'ont été jusqu'à présent.

---

## T A B L E.

P <small>IECES</small> FUGITIVES, Ode,	2121
Réplique sur la Question, <i>Qui de l'homme ou de la femme est plus capable de constance,</i>	2126
L'Enfer, Ode,	2144
Lettre sur le Bureau Typographique,	2149
Poème sur la Fayence,	2161
Lettre sur le grand Voyage de Jerusalem, &c.	2166
Le Panier, <i>Eglogue</i> ,	2170
Lettre sur la Traduction des Cantiques Arméniens,	2174
Essay sur les Bucoliques de Virgile,	2183
Enigme, Logogryphes, &c.	2190
NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX-ARTS, <i>Impostures innocentes</i> , de Bern. Picart,	2193
Code de la Voyerie, &c.	2203
Panegyrique de S. Louis,	2209
Ordonnances des Rois de France, &c.	2216
Histoire de l'Hôtel Royal des Invalides, &c.	2230
Le Pour et Contre, Prix proposé, &c.	2233
Le Glaneur François, Lettre écrite à M. de Fontenelles,	2234
Amusemens sérieux et Comiques, &c.	2237
Les Oraisons de Cicéron, nouvelle Edition,	2239
Tragédie de Codrus, représentée à Marseille,	2243
Calendrier Perpetuel,	2246
Assem-	

Assemblée du Clergé, Harangue et Jetton gravé, &c.	2248
Chanson notée,	2258
Spectacles, La Mort de Cesar, Tragedie,	2259
La Feinte inutile, Comédie, <i>Extrait</i> ,	2273
Décoration du troisième Acte des Indes Galantes,	2287
L'Opera Comique, Couplets, &c.	2290
Nouvelles Etrangères, de Turquie, Perse, et Barbarie,	2293
De Russie, Pologne et Allemagne,	2295
D'Italie et Grande-Bretagne,	2305
Armée d'Italie,	2308
Armée d'Allemagne,	2311
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	2317
Benefices donnés,	2319
Morts, Naissances et Mariages,	2320
A Madame la Duchesse de B... <i>Madrigal</i> ,	2335
Arrêts Notables,	<i>ibid.</i>

---

### *Errata de Septembre.*

- P** Age 1929. ligne 15. en un, *lisez*, est un.  
P. 1930. l. 14. vilei mposture, *l. vile imposture.*  
P. 1966. l. 9. essyer; *l. Essuyer.*  
P. 1967. l. 4. d'en bas, Bersabée, *l. Bethsabée.*

<i>Le Jetton gravé doit regarder la page</i>	2251
<i>Les Chansons notées, la page</i>	2258



50  
1721









EP 1 1 1300



Digitized by Google

